ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE

DE LYON.

S. 896.

Lyon. — Imp. de F. Dumoulin, rue Centrale 20.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE

DE LYON.

Année 1854-1855.

(NOUVELLE SÉRIE.)

TOME DEUXIÈME.

LYON.

IMPRIMERIE DE F. DUMOULIN, LIBRAIRE,
rue Centrale, St-Pierre, 20.

1855.

BRITISH MUSEUM NATURAL HISTORY

TABLEAU

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ LINNÉENNE

DE LYON,

AU 31 DÉCEMBRE 1855.

BUREAU :

M. Vaïsse (C. ✠) Sénateur, chargé de l'administration du département du Rhône, *président d'honneur*.

MM. Perroud, *président*.
Mulsant, *vice-président*.
Gacogne, *secrétaire général*.
Millière, *secrétaire-archiviste*.
de Pontbriant, *trésorier*.

Conservateurs.

MM. Clemençon, *pour la minéralogie*.
Timeroy, *pour la botanique*.
Terver, *pour la zoologie*.
Aunier, *bibliothécaire*.

Membres titulaires.

MM.

1822. Aunier (Noël-Antoine), rue Pizay, 5.
Lacène (Antoine), place Bellecour, 20.
1824. Dugas ✠ (Thomas), rue du Pérat, 12.
1825. Clémençon (le docteur Toussaint), cours Morand, 4.
1829. Seringe (le docteur Nicolas-Charles), directeur du Jardin-des-Plantes, professeur à la Faculté des sciences.

1833. Mulsant (Etienne), sous-bibliothécaire de la ville, professeur d'histoire naturelle au lycée, port Neuville, 25.

1836. Hoffet, cours Morand, 20.

1839. Gérard (le docteur Jean-Antoine), rue Clermont, 5.

1841. Madenis (l'abbé Claude-Benoît), professeur au petit séminaire des Minimes.

1845. Jordan (Alexis), rue Basseville, 10.

Pontbriant (de) ancien chef de division à la Préfecture, route de Villeurbanne, 27.

Gacogne (Alphonse), professeur, rue d'Algérie, 2.

1846. Dugas (Ozippe), rue du Pérat, 12.

Perroud (Philippe-Benoît), rue St-Pierre, 23.

Beckensteiner (Christophe), rue St-Pierre, 10.

Levrat (Gustave), rue Madame, 34.

Millière (Jean-Pierre), rue Grenette, 21.

Timeray, rue St-Jean, 18.

Gaillard (Fleury), place Bellecour, 9.

1847. Vernange (l'abbé Martin), professeur à la Faculté de théologie, au lycée.

1848. Terver (Ange-Paulin), quai Pierre-Scize, 52.

Ponson (Philippe), négociant, quai St-Clair, 2.

1849. Vincent ✻ (l'abbé Jean-Baptiste), inspecteur général des Ecoles primaires.

1850. Thiollière (Victor), géologue, directeur de l'assurance mutuelle, rue St-Dominique, 15.

1854. Philippon (Marius), quai de la Baleine, 6.

Forest (Jules), négociant, quai St-Clair, 3.

Blanchon (Aimé), quai St-Benoît, 39.

Blanchon (Louis), place d'Albon, maison Blanchon.

Dumortier (Eugène), négociant, rue Constantine, 13.

Malmazet (Jean-André), négociant, place de la Comédie, 25.

Navier (Hyppolite), cours d'Herbouville, 1.

Choitel (l'abbé), rue des Augustins.

Cazenove (Raoul de), rue de Jarente, 16.

Pravaz (Théodore), rue St-Dominique.

Mouterde (Louis), rue Madame, 42.

Thiollière (Louis), ingénieur des ponts et chaussées, place de la Charité, 5.

Faillard, pharmacien, place des Terreaux, angle de la rue Clermont.
Chardiny (Louis), port St-Clair, 18.
Anginieur (Camille), quai des Célestins, 2.
Cogordan (Claudius), rue Centrale, 38.
Boffard (Claudius), petite rue Mercière, 4.
Bouchet (Albert), place Bellecour, 6.
1855. Mayet (Octave), port Neuville, 26.
Brun, (Pierre-Marie), avoué, rue du Bœuf, 31.
Polaillon (Benjamin), quai St-Benoît, 30.
Chavanis (Amédée), quai de l'Archevêché, 3.
Reissier (Philibert), rue de Bourbon, 7.
Guinon, ✠ teinturier, rue de Condé, 2.
Tuja-d'Olivier, rue de Bourbon, 48.
Carrier (le docteur), rue St-Dominique, 13.
Jandard (le docteur), quai St-Antoine, 25.
Mangini (Lucien), ingénieur, rue de Bourbon, 38.
Brolemann (Arthur), négociant, rue des Feuillants, 1.
Martin (François), négociant, petite rue Mercière, 22.
Levrat-Perrotton (Francisque), quai St-Antoine 26.
Rollet, rue de Flesselle, 24.
Coinde (Paul), rue Ste Elisabeth, 37.
Richoud (l'abbé), professeur au séminaire des Minimes.
Jaricot (Ernest), négociant, place de la Comédie.
Sérulas (Léon) rue Ste-Catherine, 17.

Membre titulaire, décédé depuis 1853.

M.
Willermoz (Jacques-Claude-Catherin-Fréderic), mort à Lyon, le 28 avril 1854.

Membres correspondants.

Nommés depuis le premier janvier 1854. *jusqu'à la fin de décembre* 1855.

MM.
1854. 13 mars. Erben (Charles-Jacomir), président de la société royale des sciences de Bohême.

		Manderstjerna (Alexandre), naturaliste à St-Pétersbourg.
		Bailly (Jern-Baptiste), ornithologiste à Chambéry.
	12 juin.	Budge, professeur à l'université de Bonn.
	7 août.	Reichenbach (le docteur Louis), conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Dresde, etc.
	13 novembre.	Harpe (le docteur de la), à Lausanne.
	11 décembre.	Carriot (l'abbé), à Ste Foy.
1855.	12 février.	Flourens (✻), secrétaire de l'Académie des sciences, à Paris.
		Weitenweber (le docteur W.-R.), à Prague.
	2 avril.	Robin (l'abbé).
		Souverbie (le docteur), à Bordeaux.
		Stâl (Charles), naturaliste, à Stockholm.
	14 mai.	Yersin, naturaliste à Morges.
		Forel, naturaliste à Morges.

Membres correspondants, décédés depuis la dernière liste.

MM.

Bonafous (le docteur Matthieu), mort à Paris, le 9 avril 1852.

Doublier aîné, naturaliste à Draguignan, mort le 15 janvier 1854.

Fischer de Waldheim (Gotthelf), président de la société impériale des naturalistes de Moscou, né à Waldheim le 15 octobre 1771, mort à Moscou, le 18 octobre 1854.

Jussieu (Adrien de), professeur au Jardin-des-Plantes de Paris.

Klug (le docteur), conservateur du Musée d'histoire naturelle de Berlin.

Mannerheim (le comte Gustave), président de la haute cour de justice à Vibourg, etc.

Newport (Georges), naturaliste à Londres.

Stephens (Francis), mort à Londres, le 22 février 1852.

DESCRIPTION

DE

QUELQUES COLÉOPTÈRES

NOUVEAUX OU PEU CONNUS,

PAR

E. MULSANT et GODARD.

(Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 12 juin 1854.)

Ceratophyus lævipennis.

D'un noir luisant ou brillant. Epistome obtus en devant. Prothorax élargi jusqu'au tiers ou aux deux cinquièmes, un peu anguleux dans ce point, presque parallèle ensuite ; en ligne presque droite (♀) ou bissubsinueuse (♂) à la base, avec la partie médiaire un peu moins prolongée en arrière que les angles. Elytres de trois huitièmes plus longues que le prothorax ; offrant sur leurs deux tiers internes, des stries légères, indistinctes postérieurement. Intervalles lisses et luisants. Eperon des jambes de devant presque droit.

♂. Prothorax armé en devant de trois cornes : l'intermédiaire courte : les latérales ordinairement un peu plus avancées que la tête ; arrondi à ses angles de devant ; lisse en dessus.

♀. Prothorax tronqué ou à peine échancré en arc faible, en devant ; offrant, au dessus du tiers médiaire de son bord

antérieur, une troncature ou un rebord peu élevé ; armé d'une dent entre cette troncature et les angles de devant qui sont également en forme de dent ; ponctué en dessus, avec la partie longitudinale médiaire lisse.

♂. *Etat paraissant normal.* Prothorax tronqué ou faiblement échancré en arc, en devant ; arrondi à ses angles antérieurs; muni un peu au dessus du milieu de son bord antérieur d'une corne courte, presque horizontale ; armé au dessus de chacun des angles de devant d'une corne presque horizontale ou plutôt légèrement relevée, un peu plus longuement prolongée que la tête, graduellement et faiblement rétrécie d'arrière en avant ; offrant une dent dirigée en haut, vers son quart antérieur ou un peu plus ; échancré en dessus entre cette dent et l'extrémité. Epistome ponctué.

♀. *Etat normal.* Prothorax faiblement échancré en arc, en devant ; à angles antérieurs avancés en forme de dent extérieurement courbée ; ruguleux et couvert sur les côtés de points confluents, marqué ensuite de points peu rapprochés qui se rappetissent sur les parties plus internes du disque, lisse sur la partie longitudinalement médiaire, et d'une manière graduellement plus large d'avant en arrière ; subconvexement déclive en devant ; perpendiculairement coupé au dessus du tiers médiaire de son bord antérieur, rebordé à cette troncature ; comme creusé d'une fossette aux extrémités latérales de celle-ci ; armé d'une dent intermédiaire entre chaque extrémité de la troncature et celle des angles de devant, et aussi distante du bord antérieur que de ces derniers. Epistome rugueux.

Long. 0,0180 à 0,0191 (8 à 8 1/2 l.). Long 0,0100 (4 1/2 l.).

Corps oblong ; d'un noir luisant ou brillant, en dessus. *Epistome* émoussé à son angle de devant ; formant avec le

front un losange relevé en rebord tranchant, et en forme de dent à chacun de ses angles du milieu ; chargé sur son disque d'une courte carène ou d'un tubercule comprimé plus ou moins saillant. *Palpes* et *antennes* noirs, avec l'extrémité des articles souvent ferrugineuse : massue de celles-ci, brune. *Prothorax* élargi jusqu'aux tiers (♂) ou aux deux cinquièmes ou trois septièmes (♀) de sa longueur, offrant dans ce point un angle obtus (♂) ou prononcé (♀) ; presque parallèle ou faiblement rétréci ensuite jusqu'aux angles postérieurs ; en ligne presque droite ou plutôt faiblement arquée en devant, sur les deux tiers médiaires de sa base (♀) : légèrement bissinué sur cette partie (♂) ; cilié et relevé sur les côtés en un rebord formant une gouttière étroite ; rebordé à la base ; plus d'une fois plus large que long. *Ecusson* en triangle près d'une fois plus large que long ; à côtés curvilignes ; lisse. *Elytres* à peine aussi larges au devant que le prothorax à ses angles postérieurs ; longues de quatre lignes quand il n'en a que deux et demie ; presque parallèles jusqu'aux trois cinquièmes, arrondies postérieurement ; très-médiocrement convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés ; offrant sur leurs deux tiers internes huit ou neuf stries, graduellement plus faibles d'avant en arrière, indistinctes plus extérieurement, ordinairement à peine distinctes à l'extrémité (♀) ou indistinctes à partir des deux tiers (♂). *Intervalles* lisses, impointillés. *Dessous du corps* et *pieds* d'un noir luisant : ceux-ci hérissés de longs poils noirs. *Jambes de devant* armées, au côté externe, ordinairement de six dents graduellement plus fortes vers l'extrémité. *Eperon des jambes de devant* presque droit ou à peine incourbé vers son extrémité. *Jambes* intermédiaires et postérieures arquées ; à quatre ou cinq arêtes transversales et ciliées, sur leur côté externe. *Premier article des tarses postérieurs* à peine aussi long que les deux suivants réunis.

Patrie : l'Espagne.

Obs. Le genre *Ceratophyus*, malgré l'opinion d'Erichson et de divers autres auteurs, est suffisamment distinct de celui de *Geotrupes*, pour devoir en être séparé. Il s'éloigne de ce dernier par l'article intermédiaire de la massue des antennes en partie caché dans la contraction ; par la figure allongée de l'espèce de losange formé par l'épistome et le front ; par le mésosternum peu ou point saillant, laissant une déhiscence entre lui et le prosternum ; enfin, comme caractère accessoire, par le prothorax armé, chez l'un des sexes, d'une ou de plusieurs cornes.

Ce genre *Ceratophyus* semble même devoir être divisé en deux coupes assez tranchées, d'après les considérations suivantes :

		Genres.
Ecusson	cordiforme, échancré au milieu de son bord antérieur. Mandibules festonnées et profondément entaillées à leur côté externe. Joues coupées d'une manière obliquement transversale à leur bord antérieur, avec l'angle antéro-externe très-prononcé. Prothorax des ♂ unicorne.	*Ceratophyus.*
	en triangle à côtés curvilignes ; sans échancrure à son bord antérieur. Mandibules peu sensiblement festonnées et sans entaille bien marquée à leur côté externe. Joues graduellement élargies d'avant en arrière et sans angle antéro-externe prononcé. Prothorax des ♂ armé de trois cornes.	*Minotaurus.*

Au genre Ceratophyus se rapportent les *C. Ammon*, *Fischeri*, *Hoffmanseggii*, etc.

Au genre Minotaurus se rattachent les *C. typhœus*, *typhœoides*, *momus*, *hostius*, *lævipennis*, etc.

Lampra hieroglyphica.

Dessus du corps d'un vert presque mi-doré, avec plus de la moitié externe des élytres d'un doré verdâtre ou cuivreux. Prothorax un peu anguleux vers les deux cinquièmes ; rugueusement ponctué ; orné de trois bandes longitudinales d'un noir violet : les juxta-latérales raccourcies en devant. Ecusson en ligne droite en devant. Elytres tronquées et à deux petites entailles à leur extrémité ; parsemées de taches d'un noir violet, en partie réunies par petits groupes, surtout dans leur seconde moitié : le neuvième intervalle orné de trois de ces taches, isolées, avant le milieu de sa longueur ; ruguleusement ponctuées sur les parties claires, lisses sur les taches.

Long. 0,0123 (5 1/2 l.) Larg. 0,0045 (2 l.).

Corps suballongé ; peu convexe. *Tête* d'un vert mi-doré, parée sur le vertex d'une courte bande longitudinale d'un noir violet; rugueusement couverte de points confluents; déprimée sur la suture frontale. *Epistome* échancré en demi-cercle, dans le milieu de son bord antérieur, et enfermant le labre dans cette échancrure. *Antennes* à peine aussi longuement prolongées que la moitié des côtés du prothorax ; comprimées et dentées au côté interne à partir du quatrième article ; d'un noir violet ; garnies de poils fins, blanchâtres. *Prothorax* faiblement échancré en devant; un peu élargi en ligne droite jusqu'aux deux cinquièmes ou un peu plus de la longueur de ses côtés, sensiblement anguleux dans ce point, presque parallèle ou à peine rétréci ensuite ; sinué ou entaillé à la base vers chaque cinquième externe de celle-ci, avec la partie intermédiaire en arc dirigé en arrière et un peu plus prolongée que les angles ; de deux tiers plus long que large ; marqué d'une dépression transversale au devant de chaque sinuosité basilaire ; ponctué, comme la tête, d'une manière un peu rugueuse ; d'un vert mi-doré; orné de trois bandes longitudinales d'un noir violet, n'atteignant ni la base ni le

bord antérieur : la médiaire, entière : chacune des autres, située plus près de celle-ci que du bord externe, à peine avancée jusqu'au tiers antérieur ; en partie lisse sur les bandes ; paré en outre d'une tache rapprochée du bord antérieur et plus en dehors que la bande juxta-médiaire ; souvent noté d'une ou de deux taches près du bord extérieur. *Ecusson* d'un vert mi-doré, parfois un peu bronzé ; presque lisse ; en ligne droite à ses bords antérieur et postérieur, avec le milieu de celui-ci un peu prolongé en arrière ; rétréci d'arrière en avant ; près d'une fois plus large que long ; légèrement sillonné dans son milieu. *Elytres* à peine plus larges en devant que le prothorax à ses angles postérieurs ; subarrondies aux épaules ; presque parallèles jusqu'à la moitié de leur longueur ou plutôt légèrement sinueuses entre les épaules et cette moitié, rétrécies ensuite, tronquées et à deux échancrures à l'extrémité ; denticulées à leur bord externe ; peu convexes ; à dix stries, y comprise la juxta-marginale ; d'un vert presque mi-doré sur les quatre premiers intervalles, d'un vert doré ou d'un doré un peu cuivreux sur les autres ; plus distinctement d'un doré cuivreux sur le calus huméral ; parsemées de taches d'un noir violet, en partie unies ou rassemblées par petits groupes irréguliers, principalement dans la seconde moitié ; offrant sur les septième et neuvième intervalles à partir des élytres, ordinairement trois taches isolées et presque carrées, depuis le calus huméral jusqu'à la moitié. *Intervalles* rugueusement ponctués sur les parties vertes ou dorées, lisses sur les taches d'un noir violet : les quatrième, sixième, septième et huitième, plus courts : les autres à peu près prolongés jusqu'à l'extrémité. *Dessous du corps* ponctué ; d'un vert mi-doré un peu bleuâtre. *Pieds* d'un vert un peu plus bleuâtre que le dessous du corps ; *dernier arceau du ventre* échancré presque en carré large chez le ♂.

Patrie : l'Espagne.

Anthaxia hilaris.

Tête d'un doré cuivreux, ornée postérieurement d'un bandeau bleu verdâtre foncé. Prothorax et élytres de cette dernière couleur : le prothorax paré de chaque côté d'une bordure d'un doré cuivreux, un peu moins large que le quart de la largeur : les élytres, marquées près du bord marginal, sur les trois septièmes postérieurs, d'une rangée de points assez gros et transverses, prolongée jusqu'à l'angle sutural.

Long. 0,0056 (2 1/2 l.)

Corps oblong ; glabre ; peu convexe en dessus. *Tête* comme couverte d'un léger réseau, à mailles irrégulièrement quadrangulaires ; d'un doré légèrement cuivreux, avec la partie postérieure parée d'un bandeau d'un bleu verdâtre foncé. *Antennes* à peine prolongées jusqu'au tiers des côtés du prothorax ; faiblement moins grèles vers l'extrémité ; subcomprimées et dentelées à partir du quatrième article ; d'un bleu noir, bronzées en dessus. *Prothorax* bissinueusement échancré en devant; élargi en ligne un peu courbe jusqu'aux deux septièmes de ses côtés, faiblement rétréci ensuite en ligne droite à partir de ce point ; en ligne presque droite ou plutôt en angle à peine dirigé en arrière dans son milieu, à la base ; une fois plus large que long ; très-médiocrement convexe; presque squammeux ou couvert, comme la tête, d'un léger réseau, très-distinct sur les côtés, plus faible ou presque nul sur le dos ; d'un bleu verdâtre foncé, avec les côtés parés d'une bordure d'un doré cuivreux, égale chacune au cinquième ou à un peu moins du quart de la largeur totale, dans son milieu. *Ecusson* en triangle à côtés un peu curvilignes ; d'un vert bleu. *Elytres* à peine plus larges en devant que le prothorax à sa base ; presque parallèles jusqu'aux trois cinquièmes ou un peu moins, rétrécies à partir de ce point

jusqu'à l'angle sutural ; munies, sur les côtés, d'un rebord étroit et un peu tranchant ; peu convexes ; inégales, plus saillantes transversalement près de la base, déprimées entre celle-ci et la moitié de la longueur ; marquées à partir de la moitié ou presque des trois cinquièmes de la largeur, près du rebord latéral, d'une rangée de points graduellement plus gros et plus sensiblement transverses, jusqu'à l'angle sutural ; légèrement ridées ; d'un bleu vert assez foncé. *Dessous du corps* d'un vert bleu sur l'antépectus, avec les côtés de ce segment d'un doré cuivreux, d'un bleu verdâtre foncé sur le reste. *Pieds* d'un vert bleuâtre métallique : tarses d'un bleu noir.

Patrie : La Grèce.

NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DES TÉNÉBRIONS.

PAR

E. MULSANT et GUILLEBEAU.

Présentées à la Société Linnéenne de Lyon, le 13 juillet 1854.

Description de la larve du *Tenebrio opacus*.

Larve hexapode ; allongée : semi-cylindrique ; revêtue d'une peau coriace ou parcheminée ; composée, outre la tête, de douze anneaux ; en dessus, d'un blond roussâtre, plus foncé ou moins clair sur la tête, les premier, onzième et douzième segments et sur la partie postérieure de chacun des autres anneaux correspondant au repli. *Corps* superficiellement pointillé et ruguleux; glabre, avec quelques poils très-clairsemés sur les côtés ; pourvu en dessous de six pieds disposés par paire sous chacun des anneaux thoraciques.

Tête un peu plus longue que large ; d'un quart environ plus large que longue, depuis sa partie postérieure jusqu'à la base des antennes ; à peine arquée sur les côtés dans cette partie; médiocrement convexe ; marquée d'une ligne longitudinale médiaire, naissant de sa partie postérieure, avancée jusqu'aux deux cinquièmes postérieurs, bifurquée en devant : les deux branches de cette bifurcation, formant un demi-cercle à leur partie postérieure. *Epistome* séparé du front par une suture frontale profonde ; transverse ; rétréci d'arrière en avant. *Labre* presque aussi large à la base que l'épistome à son bord antérieur ; à peine arqué et parcimonieusement cilié en devant. *Mandibules* débordant le labre dans l'état de repos ; presque droites à la base, arquées assez fortement vers leur partie antérieure ; coriaces et d'un roux pâle à la base, cornées et noires à l'extrémité ; terminées en pointe à celle-ci. *Mâchoires* à un lobe, armé d'un petit crochet coriace vers son extrémité, et muni à son côté interne de poils roux, spiniformes. *Palpes maxillaires* garnis de poils clairsemés ; à trois articles : le dernier, conique. *Menton* allongé ; en ovale tronqué. *Languette* transverse ; apparente. *Palpes labiaux* à deux articles : le dernier conique. *Antennes* aussi longuement prolongées que l'extrémité des mandibules à l'état de repos ; de quatre articles : le basilaire, court, semi-globuleux : les deuxième et troisième cylindriques : le troisième, plus long que le deuxième : le quatrième, grèle, court, aciculaire, terminé par un poil. *Yeux* représentés par deux petits points noirs, situés derrière les antennes. *Anneau prothoracique* au moins ausssi grand que la tête ; de deux tiers plus long que chacun des suivants : les quatrième à dixième presque égaux : le onzième, graduellement et assez faiblement rétréci d'avant en arrière : le douzième, plus court, presque en cône, peu convexe, légèrement relevé à son extrémité, et terminé à celle-ci par deux

pointes un peu divergentes, droites, presque horizontales ou peu relevées ; parsemé en dessous de poils assez longs et clairsemés, et muni près de sa base, de deux pièces pédiformes, membraneuses, extractiles. *Stigmates* roussâtres ; au nombre de neuf paires : la paire thoracique, rapprochée du bord antérieur du mésothorax, en dehors et sur le bord de la ligne longitudinale servant à séparer les arceaux supérieurs des inferieurs. *Pieds* médiocres ; garnis en dessous de poils peu nombreux et un peu raides ; composés de cinq pièces : la partie paraissant représenter le tarse, courte et terminée par un ongle brunâtre, assez long, de force médiocre et pointu.

Long. 0,0225 à 0,0270 (10 à 12 l.). Larg. 0,0033 (1 1/2 l.).

Cette larve est lignivore. Nous l'avons trouvée à Vaugneray (Rhône) dans des troncs cariés de châtaigniers ; elle y creuse des galeries cylindriques à mesure qu'elle en ronge la substance, et change plusieurs fois de peau avant de passer à l'état de nymphe. Celle-ci a beaucoup d'analogie avec celle du *T. molitor*.

Description de la larve du *Tenebrio transversalis*.

Larve hexapode ; semi-cylindrique ; revêtue d'une peau parcheminée ; inégalement fauve, d'un fauve blond ou d'un fauve un peu livide. *Tête* subhorizontale, un peu penchée ; subconvexe ; lisse ; hérissée de poils très-clairsemés et peu apparents ; sensiblement rétrécie en ligne un peu courbe, d'arrière en avant ; à peine aussi longue depuis sa base jusqu'au bord antérieur du labre, que large à sa partie postérieure ; rayée à partir de celle-ci d'une ligne blanchâtre,

médiaire, avancée jusqu'au tiers ou presque jusqu'aux deux cinquièmes de l'espace compris entre la base et le bord antérieur, continuée par deux lignes divergentes, incourbées à leur partie postérieure vers leur point de réunion, dirigées chacune vers la base des antennes qu'elle n'atteint pas, et près de laquelle elle se dirige en dehors. *Epistome* transverse; en parallélipipède. *Labre* un peu moins large; arqué en devant. *Mandibules* non saillantes à l'état de repos; arquées, subcornées et fauves à la base, cornées, noires et bidentées à l'extrémité. *Mâchoires* à un lobe cilié au côté interne, et paraissant terminé par une pointe subcornée. *Palpes maxillaires* aussi longuement avancés que le labre; coniques; de trois articles. *Pièce prébasilaire* prolongée jusqu'à la base de la partie inférieure de la tête; parallèle; suivie de la *lèvre inférieure* : celle-ci, composée de deux pièces : un menton presque en hexagone plus large que long : une languette, parallèle, portant deux *palpes labiaux*, coniques, de deux articles. *Antennes* situées près de la base des mandibules; un peu plus longuement avancées que le bord antérieur du labre, de quatre ou cinq articles, savoir : 1° une pièce basilaire blanchâtre, membraneuse, presque semi-globuleuse, en partie rétractile : les deuxième et troisième articles, cylindriques, fauves à la base, blanchâtres à l'extrémité : le deuxième, plus long que large : le troisième, trois fois aussi long que large : le quatrième, peu apparent, enchâssé presque entièrement dans le troisième : le cinquième grêle, cylindrique, presque filiforme, assez court, terminé par une soie. *Corps* lisse; de douze anneaux : le premier, un peu moins long que les deux suivants réunis : ceux-ci plus courts que les suivants : les quatrième à douzième presque égaux : les dixième et onzième un peu plus longs : le douzième, le plus court : les onzième et douzième parcimonieusement hérissés de longs poils : le onzième légèrement ruguleux;

sensiblement rétréci d'avant en arrière : le douzième obtriangulaire, terminé par une pointe cornée ; hérissé, surtout près de l'extrémité et sur les côtés, de petites épines dirigées en arrière : le dernier segment offrant en dessous l'arceau inférieur à peine prolongé au delà du tiers basilaire, muni de deux appendices submembraneux, cylindriques, assez longuement exsertiles. *Pieds* médiocres, situés par paire sous chacun des trois arceaux thoraciques : composés de quatre pièces, munies de poils spinosules : la première pièce, sur sa tranche externe : les autres, en dessous : la dernière armée d'un ongle aigu et assez allongé. *Stigmates* comme chez les autres espèces ; peu apparents.

Cette larve vit aux pieds des chênes cariés. Elle court assez vite. Elle se distingue de celle des *T. molitor*, *obscurus et opacus*, par son dernier segment terminé par une seule pointe. Comme ces dernières, elle change plusieurs fois de peau avant de passer à l'état de nymphe. Celle-ci a beaucoup d'analogie, pour la forme, avec celle des autres espèces.

DESCRIPTION

D'UNE NOUVELLE ESPÈCE

DU GENRE **DORCUS**,

PAR

E. MULSANT.

Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 12 mai 1852.

♂ Corps subparallèle, peu convexe; d'un noir presque mat, en dessus. Tête et prothorax couverts de gros points sur les côtés, de points plus petits sur le disque : le second non obliquement coupé à ses angles de devant, sinué près des angles postérieurs. Elytres couvertes de points subarrondis et ombiliqués, séparés par un réseau ; marquées d'une strie juxta-suturale. Dessous du corps et pieds noirs.

♂ Mandibules marquées à la base de points confluents ; armées vers le milieu de leur côté interne de deux dents : l'inférieure peu prononcée : la supérieure mi-relevée, peu ou point obtuse.

Long. 0,0225 (10 l.). Larg. 0,0084 (3 3/4 l.).

♂ *Corps* d'un noir presque mat, en dessus. *Tête* transverse ; légèrement convexe ; déclive vers son bord antérieur ; marquée de points graduellement plus petits vers le centre que sur les côtés ; imponctuée entre les points, si ce n'est vers sa partie postérieure où elle est imperceptiblement pointillée ;

armée de deux mandibules presque aussi longues qu'elle : celles-ci, couvertes sur la partie supérieure de leur base de points confluents, munies chacune, au milieu de leur bord interne, de deux dents : l'inférieure, peu ou à peine prononcée : la supérieure, mi-relevée, non obtuse. *Labre* transversal ; entier ou légèrement échancré en arc dans son milieu. *Antennes* noires, à massue d'un gris obscur. *Prothorax* un peu plus large que la tête ; bissinueusement échancré en devant ; à angles antérieurs avancés en forme de dent peu émoussée ; faiblement élargi en ligne un peu courbe sur les côtés, jusqu'au milieu de la longueur de ceux-ci, et sinué près des angles postérieurs, qui sont écointés jusqu'à la partie de la base correspondant à la fossette humérale des élytres ; tronqué dans la partie médiaire de la base ; muni, dans sa périphérie, d'un rebord plus écrasé en devant et surtout dans le milieu de son bord antérieur : ce rebord, plus étroit vers les angles postérieurs ; faiblement convexe ; couvert de gros points confluents sur les côtés, et de points graduellement moins rapprochés et plus petits sur le disque ; indistinctement pointillé dans les intervalles de ces points. *Ecusson* en triangle curviligne ; marqué de points assez gros. *Elytres* un peu moins larges que le prothorax ; deux fois et demie aussi longues que lui sur son milieu ; subparallèles jusqu'aux deux tiers ; subarrondies postérieurement ; faiblement convexes ; chargées d'un calus huméral saillant ; couvertes de points enfoncés, ombiliqués, subarrondis, confluents, séparés par un réseau plus fin près de la périphérie que sur le disque : les points parfois substriément disposés sur le disque ; marquées d'une sorte de strie juxta-suturale, séparée de la suture par un espace couvert de points notablement plus petits que ceux du reste de la surface et non ombiliqués. *Dessous du corps* et *pieds* d'un noir luisant. *Menton* marqué d'espèces de points squammiformes, liés ensemble. *Arrière-poitrine*

parcimonieusement garnie d'un duvet fauve peu apparent; marqué sur les côtés de points squammiformes, presque lisse et légèrement sillonné sur la partie sternale. *Cuisses* assez parcimonieusement ponctuées. *Jambes* de devant bidentées extérieurement à l'extrémité, et munies sur leur tranche externe de sept ou huit dentelures : jambes intermédiaires et postérieures mi-épineuses sur leur arête externe. *Tarses* garnis dans leurs quatre premiers articles de poils d'un jaune fauve.

Cette espèce a été découverte dans les Appenins par M. Truqui.

Obs. Elle diffère du *D. parallelipipedus* par un corps un peu plus allongé ; par des mandibules marquées sur la partie supérieure de leur base de points confluents, armées d'une dent peu ou point obtuse, formant une sorte de triangle moins long que large; par la tête moins déprimée, marquée de points plus gros; par le prothorax n'offrant pas l'espèce de dent formée par les angles de devant, obliquement tronqué de dehors en dedans, moins parallèle sur les côtés, plus sensiblement en ligne courbe à la partie antérieure de ceux-ci, et sensiblement sinué près des angles postérieurs, couvert de points notablement plus gros.

DESCRIPTION

DE

QUELQUES ESPÈCES D'ÉLATÉRIDES,

PAR

E. MULSANT et GUILLEBEAU.

(Présentée à la Société Linnéenne de Lyon le 13 juillet 1853.)

Cratonychus amplithorax.

Long. 0,0146 (6 1/2 l.). Larg. 0,0033 (1 1/2 l.).

Noir; finement pubescent.

Tête peu convexe, avec une légère impression au milieu; couverte d'une ponctuation moyenne et un peu rugueuse.

Antennes ferrugineuses; pubescentes; un peu plus longues que le prothorax.

Prothorax aussi large que long; très-convexe; couvert d'une ponctuation fine, égale, rugueuse sur les bords; peu rétréci en avant; marqué au milieu de la base d'une légère dépression : angles postérieurs chargés d'une carène faible et courte.

Ecusson oblong; très-finement ponctué.

Elytres moins de trois fois aussi longues que larges; aussi

larges que le prothorax ; rétrécies à partir des deux tiers de leur longueur ; obtusément arrondies au sommet ; à stries marquées de gros points distants ; à intervalles plans, couverts d'une ponctuation fine et serrée.

Dessous du corps couleur de poix : jambes ferrugineuses.

Voisin du *C. crassicollis*, dont il diffère par la ponctuation du prothorax, qui est plus fine ; par ce segment qui est plus convexe et plus large ; par ses élytres plus larges, plus parallèles, plus arrondies à l'extrémité.

Narbonne (Aude), (collect. Godard).

Cratonychus aspericollis.

Long. 0,0146 (6 1/2 l.). Larg. 0,0033 (1 1/2 l.).

Noir, brillant ; à pubescence grise.

Tête peu convexe ; marquée de points gros et enfoncés.

Antennes un peu plus longues que le prothorax ; d'un ferrugineux obscur ; à pubescence fine.

Prothorax aussi long que large ; assez convexe ; entièrement couvert de points gros, profonds et rugueux sur les bords ; marqué au-dessus du milieu du bord postérieur, d'une dépression dont le fond est lisse ; à angles postérieurs relevés, chargés d'une carène longue et étroite.

Ecusson oblong ; finement ponctué.

Elytres au moins trois fois aussi longues que larges ; à stries marquées de gros points : intervalles couverts d'une ponctuation fine et serrée.

Dessous du corps à pubescence plus visible : jambes d'un ferrugineux obscur.

Obs. Plus brillant, plus étroit, moins pubescent que les *Cr. niger* et *brunnipes ;* diffère du *Cr. obscurus* Fabricius, par la ponctuation du prothorax qui est plus serrée, plus profonde et plus rugueuse.

La Sicile, (collect. Godard).

Cratonychus sulcicollis.

Long. 0,0168 (7 1/2 l.). Larg. 0,0036 (1 2/3 l.).

Noir, brillant ; à pubescence grise et fine.

Tête peu convexe ; inégale, avec deux impressions près du bord antérieur ; couverte de points gros, ronds et isolés, excepté sur les impressions du devant, où ils sont un peu confluents.

Antennes dépassant un peu la longueur du prothorax ; d'un ferrugineux obscur ; pubescentes.

Prothorax évidemment plus long que large, assez graduellement rétréci en avant ; couvert de points plus effacés et plus distants sur le disque, plus serrés et plus profonds sur les bords ; marqué dans le milieu d'un sillon longitudinal ; angles postérieurs chargés d'une carène longue et étroite.

Ecusson presque rond, et finement ponctué.

Elytres plus de trois fois aussi longues que larges ; plus acuminées que dans les autres espèces de ce genre ; à stries marquées de gros points ; à intervalles couverts d'une ponctuation fine et assez distante.

Dessous du corps à pubescence plus longue et plus évidente : jambes d'un ferrugineux obscur.

Diffère de tous ses congénères par le sillon du prothorax et par sa forme plus rétrécie aux extrémités.

Midi de la France, (collect. Wachanru, Doublier, Joubert).

Nous l'avons vu dans quelques collections inscrit sous les noms de *castanipes* ou *obscurus* FABR.

Athous acutus (Ret).

Long. 0,0090 (4 l.). Larg. 0,0014 (2/3 l.).

Tête noire; pubescente; inégale; marquée de points serrés : partie de la suture frontale située vers l'insertion des antennes, ferrugineuse.

Antennes couleur de poix, avec la base de chaque article plus claire ; au moins aussi longues que la moitié du corps.

Prothorax plus long que large ; peu convexe ; plus étroit que les élytres ; pubescent ; noir, avec le bord étroitement ferrugineux ; couvert d'une ponctuation très-fine, assez serrée : à angles postérieurs carénés, prolongés en arrière, et assez saillants en dehors.

Ecusson presque rond ; d'un testacé obscur ; couvert d'une pubescence plus serrée que le reste du corps.

Élytres trois fois au moins aussi longues que larges ; pubescentes ; un peu dilatées au-delà du milieu ; à stries canaliculées ; à intervalles transversalement ridés et marqués de points distincts et serrés.

Dessous du corps finement ponctué ; brun, avec les bords des segments de l'abdomen et l'anus, plus clairs : *cuisses* d'un testacé obscur : tibias et tarses d'un testacé clair.

Facile à distinguer de l'*A. subfuscus*, dont il a le faciès, par la forme des angles du prothorax.

Le mont Pilat.

Athous villiger.

♂ Long. 0,0123 (5 1/2 l.). Larg. 0,0025. (1 1/8 l.).
♀ Long. 0,0140 (6 1/4 l.). Larg. 0,0033 (1 1/2 l.).

Tête d'un brun ferrugineux ; déprimée ; à points distincts et serrés ; à pubescence grise, assez longue et serrée. Mandi-

bules d'un ferrugineux foncé : palpes d'un ferrugineux clair.

Antennes d'un testacé obscur, plus clair à la base de chaque article; pubescentes; les articles très-peu en scie : le dernier cylindrique.

Prothorax, un peu plus large en avant; à côtés presque droits; de couleur noire, mélangée de ferrugineux; couvert d'une pubescence grise assez longue et assez fournie, et d'une ponctuation distincte et serrée, avec une ligne longitudinale glabre et déprimée vers le milieu.

Ecusson presque rond; densement pubescent.

Elytres ferrugineuses; allongées; moins pubescentes que le prothorax, à stries canaliculées; marquées de points profonds : à intervalles finement ponctués.

Dessous du corps à pubescence plus rare; d'un noir brun, avec les bords latéraux et postérieurs des segments de l'abdomen, testacés.

Chez la femelle la pubescence est plus rare; les antennes ont des articles courts et épais; le prothorax est beaucoup plus convexe et plus élargi, sinué sur les côtés près de la base, et il a la ponctuation beaucoup plus rare et plus forte. Les élytres sont plus larges, dilatées au-delà du milieu ; la ponctuation des intervalles est plus rare et plus forte.

Le mont Pilat.

Athous frigidus.

Long. 0,0150 (6 3/4. l.) Larg. 0,0039 (1 3/4 l.).

Tête noire; inégale; déprimée; marquée de gros points irrégulièrement disposés; légèrement pubescente : Trois premiers articles des *antennes* noirs: le reste d'un testacé obscur.

Prothorax noir; plus large que long; assez convexe; légèrement canaliculé; pubescent, couvert d'une ponctuation fine

et serrée ; légèrement rétréci en arrière ; à angles postérieurs aigus.

Ecusson subcordiforme ; noir ; pubescent.

Elytres allongées ; d'un châtain variable ; parallèles ; rétrécies à partir des quatre cinquièmes ; à stries fines ; canaliculées ; ponctuées ; à intervalles plans, finement pubescents, et couverts d'une ponctuation fine et assez serrée.

Dessous du corps noir et pubescent. Cuisses noires : tibias bruns : tarses testacés.

La femelle diffère du mâle en ce qu'elle est plus grosse, plus convexe, à peu près glabre et luisante ; elle a le prothorax plus convexe, couvert de points plus gros et plus distants, et plus large en avant. Les antennes sont plus courtes, à articles épais. Les élytres sont plus larges, plus convexes, couvertes de points plus fins et plus distants, de couleur allant du châtain au testacé. Les pattes sont quelquefois testacées.

Faillefeu (Basses-Alpes).

Athous melanoderes.

Long. 0,0140 (6 1/4 l.). Larg. 0,0033 (5 1/2 l.).

Tête noire ; pubescente ; marquée sur le devant d'une dépression triangulaire, et couverte d'une ponctuation rugueuse et confluente près de la suture frontale.

Antennes ferrugineuses ; à articles courts et épais ; à pubescence fine et courte, mêlée de poils plus longs et droits.

Prothorax noir brun ; couvert d'une ponctuation distincte et serrée ; convexe ; finement pubescent ; légèrement rétréci en arrière ; à angles postérieurs droits.

Écusson court ; conique ; ponctué et pubescent.

Elytres trois fois aussi longues que larges ; d'un châtain

clair, plus pâle sur les bords; à stries canaliculées, ponctuées; à intervalles plans, marqués de points fins et peu serrés.

Dessous du corps brun : pattes et bords latéraux et postérieurs des segments de l'abdomen, testacés ; ponctuation de l'antépectus beaucoup plus forte que celle de l'abdomen.

Cette espèce a de l'analogie avec la ♀ de l'*A. difformis*, dont elle diffère surtout par la ponctuation des élytres, qui est beaucoup plus fine et plus espacée ; elle diffère aussi par le même caractère de l'*A. sylvaticus* : elle a en outre le prothorax moins dilaté dans le milieu et moins rétréci en arrière.

Briançon, (collect. Godard). Faillefeu (Basses-Alpes).

Athous sylvaticus.

Long. 0,0140 (6 1/4 l.). Larg. 0,0030 (1 2/5 l.).

Entièrement d'un roux ferrugineux.

Tête marquée d'une dépression profonde et triangulaire ; pubescente ; à ponctuation rugueuse et confluente.

Antennes courtes, épaisses; à pubescence courte et serrée, mêlée de poils plus rares, plus longs et droits.

Prothorax grand ; très-convexe ; pubescent ; couvert de points serrés, moins épais sur le disque; faiblement canaliculé dans le milieu ; plus étroit en arrière, avec les angles postérieurs obtus.

Ecusson presque rond ; pubescent et ponctué.

Élytres trois fois aussi longues que larges ; pubescentes ; dilatées au delà du milieu; à stries canaliculées, marquées de gros points oblongs ; à intervalles à peu près plans, couverts d'une ponctuation évidente et serrée.

Dessous du corps et pattes plus clairs ; surface de l'antépectus à ponctuation plus forte que celle de l'abdomen et de la poitrine.

Briançon, (collect. Godard).

Athous tomentosus ♂.

Long. 0,0220 (11 l.). Larg. 0,0025 (1 1/8 l.).

Tête noire; pubescente; couverte de points rugueux et confluents; déprimée en avant.

Antennes allongées; testacées : troisième, quatrième et cinquième articles faiblement en scie : les autres à peu près cylindriques.

Prothorax d'un tiers plus long que large; plus étroit en avant; pubescent; couvert de points serrés; noir, avec les angles postérieurs testacés, aigus et saillants.

Ecusson allongé, arrondi postérieurement; noir; pubescent.

Elytres allongées; d'un fauve obscur; parallèles; rétrécies à partir des quatre cinquièmes; à stries canaliculées, ponctuées; à intervalles plans, pubescents et couverts d'une ponctuation fine et serrée.

Dessous du corps brun noir; bords latéraux et postérieur de l'abdomen testacés : pattes d'un testacé obscur, plus ou moins clair.

Très-voisin de l'*A. difformis* ♂, dont il diffère surtout par son prothorax plus étroit, à angles aigus plus grands et plus saillants, et par son écusson plus allongé.

Briançon, (collect. Godard).

Athous pallens.

Long. 0,0023 (5 1/2 l.). Larg. 0,025 (1 1/8 l.).

Tête ferrugineuse; largement déprimée dans le milieu; évidemment ponctuée et pubescente : bouche ferrugineuse : palpes testacés.

Antennes ferrugineuses; pubescentes; peu en scie.

Prothorax d'un quart plus long que large; peu convexe :

d'un ferrugineux obscur, plus clair aux bords antérieur et postérieur; distinctement ponctué; pubescent; échancré en devant; à angles postérieurs peu saillants.

Ecusson brièvement ovale; ferrugineux; pubescent.

Elytres plus pâles que le prothorax ; parallèles jusqu'aux trois quarts de leur longueur, d'où elles sont graduellement rétrécies ; à stries fines, canaliculées, ponctuées; à intervalles plans, et à pubescence et ponctuation plus fines et plus éparses que sur le prothorax.

Dessous du corps d'un testacé obscur, plus foncé sur le milieu de l'antépectus et sur les autres parties pectorales, et sur le milieu de chaque arceau de l'abdomen. Jambes testacées.

♀ Diffère du mâle par sa taille plus grande, et par sa tête plus fortement ponctuée; elle a les antennes plus courtes, plus épaisses, le prothorax plus convexe, plus court, plus obscur; les élytres sont également plus obscures, plus convexes, dilatées au-delà du milieu, et plus fortement ponctuées.

Grande-Chartreuse.

Athous flavescens.

Long. 0,0100 (4 1/2 l.). Larg. 0,0020 (7/8 l.).

Roux. *Tête* rousse, rembrunie sur le vertex ; inégale; marquée de points profonds, confluents sur le devant de la tête, plus distants sur le vertex.

Antennes testacées; allongées; très-peu en scie.

Prothorax roux : le disque quelquefois plus obscur ; en carré allongé, légèrement dilaté dans le milieu ; à angles postérieurs aigus; visiblement échancré à son bord antérieur qui est un peu sinué; pubescent, et couvert d'une ponctuation fine.

Ecusson testacé, court, arrondi postérieurement.

Elytres rousses; allongées; à peu près parallèles, rétrécies graduellement à partir des deux tiers; finement pubescentes; à stries remplies d'une ponctuation confuse dans la première moitié, canaliculées et ponctuées régulièrement dans la seconde : intervalles à ponctuation fine et serrée.

Antépectus testacé, avec une tache noire au milieu : poitrine et abdomen noirs, avec les bords testacés. Pattes testacées.

La femelle diffère du mâle en ce qu'elle est plus large; son prothorax est plus convexe, plus visiblement rétréci postérieurement, plus densement ponctué; les stries des élytres ne sont pas du tout canaliculées, ont la ponctuation beaucoup plus forte, et les intervalles plus convexes; les antennes sont plus courtes et plus épaisses.

Cet insecte, très-voisin de l'*A. subfuscus*, en diffère par sa taille plus allongée, son prothorax plus long, plus rétréci postérieurement, et surtout par ses stries, qui sont canaliculées dans toute leur longueur dans le *subfuscus* ♂, et dans la moitié de leur longueur dans la ♀, tandis que dans le *flavescens* elles ne le sont pas du tout dans la femelle, et seulement dans la moitié de la longueur chez le mâle.

La Grande-Chartreuse. — Trouvé également à Chamounix par M. Gacogne.

Athous herbigradus ♂ ♀.

Long. 0,0100 (4 1/2 l.). Larg. 0,0025 à 0,0028 (1 1/8 à 1 1/4 l.).

Tête noire, brune sur les bords; déprimée dans le milieu; à points serrés, profonds et confluents; couverte d'une pubescence grise assez serrée : bouche ferrugineuse.

Antennes brunes, avec l'extrémité de chaque article plus foncée.

Prothorax noir, mélangé de brun testacé et assez échancré

au bord antérieur; un peu plus étroit en avant; légèrement renflé dans le milieu, et sinué au devant des angles postérieurs; peu convexe; à ponctuation évidente et serrée; légèrement canaliculé; couvert, comme la tête, d'une pubescence grise et serrée; angles postérieurs aigus, un peu relevés au bord externe.

Ecusson assez rond, à peu près dénudé; noirâtre.

Elytres allongées; d'un châtain plus clair sur tous les bords; à stries canaliculées, ponctuées; à intervalles peu convexes, couverts de points fins et serrés, et d'une pubescence plus rare que sur le prothorax.

Dessous du corps brun: bord antérieur du prosternum, bords latéraux de l'antépectus, et bords postérieur et latéraux des segments de l'abdomen, testacés. Cuisses brunes: tibias et tarses plus pâles.

Cet insecte a quelque analogie avec l'*A. difformis* ♂ dont il diffère par sa taille plus ramassée, sa pubescence plus serrée, ses élytres différemment colorées; il n'offre pas la même différence dans les sexes.

Le mont Pilat; Iseron (Rhône).

Athous castanescens.

Long. 0,0170 (8 l.). Larg. 0,0039 (1 3/4 l.).

Tête noire; déprimée dans le milieu; couverte de points profonds et quelquefois confluents, et d'une pubescence fournie et couchée: palpes et mandibules, couleur de poix.

Antennes noires, plus ou moins ferrugineuses dans le milieu, surtout à la base de chaque article; peu en scie.

Prothorax plus long que large; marqué d'une dépression longitudinale sur la partie postérieure du disque; assez convexe; couvert d'une ponctuation distincte et serrée, à peu près uniforme, et d'une pubescence grise serrée et couchée;

assez profondément échancré au bord antérieur ; à bords latéraux à peu près droits dans la première moitié, sinués au devant des angles postérieurs : ceux-ci proéminents et obtus : les postérieurs, chargés d'un rudiment de carène, assez aigus et un peu prolongés en arrière.

Ecusson plus long que large; très-pubescent.

Elytres allongées ; d'un châtain peu foncé; couvertes d'une pubescence grise assez fournie; à stries canaliculées, ponctuées; à intervalles couverts d'une ponctuation fine et serrée.

Dessous du corps noir ; bords postérieur et latéraux de l'abdomen plus ou moins ferrugineux: jambes noires: extrémités des tibias et tarses ferrugineux.

Cet insecte a assez d'analogie avec l'*A. Dejeanii* , dont il diffère par sa pubescence beaucoup plus fournie, par sa taille plus ramassée, sa ponctuation plus fine, et par les angles antérieurs du prothorax qui sont plus proéminents.

Montagnes du Beaujolais.

Athous semipallens. ♂♀.

Long. 0,0112 à 0,0123 (5 à 5 1/2 l.). Larg. 0,0025 à 0,0028 (1 1/8 à 1/4 l.).

Tête noire, avec le bord antérieur testacé ; convexe ; évidemment ponctuée et pubescente.

Antennes à articles peu allongés ; brunes, avec le premier article et la base des autres, testacés.

Prothorax d'un quart plus long que large ; noir avec les bords testacés ; à ponctuation distincte et serrée ; à pubescence courte ; brièvement canaliculé sur la partie postérieure de son disque ; à angles postérieurs aigus, peu saillants.

Ecusson brun ; presque rond ; finement pubescent.

Elytres allongées; à stries canaliculées, marquées de points profonds ; à intervalles peu convexes, couverts d'une ponctuation fine assez serrée; d'un brun de poix à la base,

d'un testacé ferrugineux sur le reste, sans délimitation tranchée quant à l'étendue de la place colorée.

Dessous du corps noir brun ; brillant ; finement pubescent ; avec les bords de l'antépectus, de la poitrine et des segments de l'abdomen, d'un testacé ferrugineux. Jambes testacées.

Nantua ; Suisse.

Voisin de l'*A. hæmorrhoidalis*, dont il est facile à distinguer par la couleur des élytres.

Ampedus ruficeps.

Long. 0,0070 (3 1/8 l.). Larg. 0,0015 (2/3 l.).

Tête d'un rouge ferrugineux ; convexe ; couverte d'une ponctuation forte et serrée.

Antennes de la couleur de la tête ; fortement en scie à partir du quatrième article.

Prothorax plus large que long ; visiblement rétréci en avant ; convexe ; à angles postérieurs aigus et prolongés, sans carène ; couvert d'une ponctuation forte et rugueuse sur les côtés, fine et rare sur le disque ; noir, avec les bords antérieur et postérieur d'un ferrugineux clair ; couvert d'une pubescence rousse.

Ecusson ovale ; oblong ; lisse ; testacé.

Elytres trois fois aussi longues que larges, rétrécies de la base à l'extrémité ; noires, avec la base et le pourtour ferrugineux ; à pubescence rousse ; à stries canaliculées, ponctuées ; à intervalles plans et ponctués.

Dessous du corps et pattes pubescents ; d'un ferrugineux clair.

Fallavier (Isère), sur le châtaignier (M. Gacogne.)

Cryptohypnus consobrinus.

Long. 0,0061 à 0,0070 (2 3/4 à 3 1/8 l.). Larg. 0,0005 à 0,008 (1 4 à 1 3 l.).

D'un bronzé métallique obscur.

Tête peu convexe ; couverte d'une ponctuation inégale, pubescente.

Antennes d'un ferrugineux obscur ; à articles courts et triangulaires.

Prothorax convexe ; rétréci en avant, dilaté dans le milieu, avec les angles postérieurs carénés, spiniformes, et un peu recourbés en dehors ; couvert de points allongés, plus rares et plus petits sur le disque; légèrement pubescent.

Ecusson brièvement ovale ; ponctué ; pubescent.

Elytres trois fois aussi longues que larges ; légèrement pubescentes ; assez convexes ; rétrécies à partir des deux tiers ; à stries canaliculées, ponctuées ; à intervalles peu convexes, recouverts de points très-fins.

Dessous du corps noir; recouvert d'un duvet brillant et soyeux : cuisses et tibias, d'un testacé obscur : tarses d'un testacé plus clair.

Bords de la Singine et de la Sarine (Berne et Fribourg).

Cet insecte, très voisin des *C. riparius* et *rivularis*, en diffère par sa taille moins ramassée, par sa ponctuation et par la forme des angles du prothorax.

Cryptohypnus gracilis.

Long. 0,0050 (2 1/4 l.). Larg. 0,0008 (1/3 l.).

Noir.

Tête peu convexe ; pubescente ; couverte d'une ponctuation inégale, plus serrée en avant qu'en arrière.

Antennes noires ; atteignant au moins le milieu de l'élytre.

Prothorax assez convexe ; dilaté dans le milieu, plus étroit en arrière ; à angles postérieurs aigus, prolongés, finement carénés ; couvert d'une ponctuation très-fine et très-serrée, presque glabre.

Ecusson allongé ; ponctué ; pubescent.

Elytres trois fois aussi longues que larges ; rétrécies surtout depuis les deux tiers ; à stries ponctuées ; à intervalles assez convexes, couverts d'une ponctuation très-fine et très-serrée.

Dessous du corps noir : jambes brunes : tarses testacés.

Berne (bords de la Singine). Lyon, inondations du Rhône.

Voisin du *C. curtus*, mais plus allongé : antennes plus longues : prothorax beaucoup plus finement ponctué.

Diacanthus micans.

Long. 0,0123 (5 1/2 l.). Larg. 0,0028 (1 1/4 l.).

Tête d'un noir métallique ; peu convexe ; également parsemée de points ronds et profonds.

Antennes noires : premier article ferrugineux dessous ; en scie, à partir du quatrième article.

Prothorax aussi long que large ; assez convexe ; d'un noir bronzé ; couvert de points, plus rares sur le disque ; marqué d'une impression au-devant de chaque angle postérieur : ces angles ferrugineux, carénés, aigus et prolongés.

Ecusson en forme de cône ; chargé d'une petite carène ; très-finement ponctué.

Elytres plus de trois fois aussi longues que larges ; d'un brun obscur ; rétrécies à partir des quatre cinquièmes ; à stries canaliculées : les voisines des côtés, plus fortement ponctuées que celles près de la suture ; à intervalles plans,

chagrinés ; à pubescence très-fine, et couverts d'une ponctuation très-fine et très-serrée.

Dessous du corps d'un noir bleu métallique mélangé de ferrugineux, surtout vers les sutures ; antépectus à ponctuation plus forte que celle de l'abdomen et de la poitrine ; poitrine et abdomen couleur de poix à reflet métallique : bords des segments du ventre plus clairs. Jambes couleur de poix : côté interne des cuisses et des tibias, ferrugineux.

Serait-ce la femelle de l'*Ectinus subæneus* REDT. ? ou l'*Ectinus xanthodon* MAERKEL ?

DESCRIPTION

DES

COQUILLES FOSSILES

DÉCOUVERTES DANS LES ENVIRONS DE HAUTERIVE (DRÔME),

Par G. Michaud,

Chevalier de la Légion-d'Honneur,
Capitaine-adjudant-major en retraite, Chef d'institution,
Membre de plusieurs Académies et de plusieurs Sociétés savantes
nationales et étrangères.

Travail présenté à la Société Linnéenne de Lyon et lu à la séance du 13 février 1854.

Messieurs et honorés Collègues.

Sur l'avis qui me fut donné, à Saint-Vallier, par quelques naturalistes de cette ville, mais plus particulièrement par MM. Chaix et Naylies, aujourd'hui correspondants de notre Société Linnéenne, qu'il existait des fossiles à Hauterive (Drôme), accompagné de ces Messieurs, je me suis rendu dans cette commune pour y explorer les environs, et vous verrez par le travail que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux que nous ne fûmes pas malheureux dans nos recherches.

Mais déjà, au retour de mon premier voyage, je m'étais empressé de vous envoyer un aperçu du résultat de mes

découvertes, et vous eûtes l'obligeance de consigner mes communications dans le procès-verbal d'une de vos séances.

Depuis, j'ai poursuivi avec soin et assiduité mes investigations, et je me propose de soumettre aujourd'hui à vos lumières et à votre jugement les descriptions des coquilles terrestres et fluviatiles que nous avons rencontrées, me réservant de vous présenter un second mémoire faisant suite à celui-ci : il traitera des coquilles marines.

Depuis longtemps j'avais l'intention de vous lire ce travail qui est préparé depuis plus d'un an ; j'en ai été empêché par l'état de ma santé, par les obligations que m'impose la direction de mon pensionnat, et enfin par des voyages indispensables.

Avant de passer aux descriptions des espèces, permettez-moi, pour adoucir un peu l'aridité d'un travail tout-à-fait descriptif, et dans l'intérêt des personnes qui voudraient visiter les localités qui nous occupent; permettez-moi de vous dire quelques mots de la belle vallée qui conduit à *Hauterive*.

Partis de Saint-Vallier, de grand matin, nous prîmes, à gauche, un peu au dessous de cette ville, la petite rivière de la *Galaure*, dont nous remontâmes le cours dans la direction *est*; bientôt nous parvînmes au moulin de *Rochetaillée*, à 4 kilomètres de notre point de départ; nous rencontrâmes à 2 kilomètres plus loin le pont de *Saint-Uze*, près duquel est établie une importante fabrique de fuseaux pour la soie, le coton et le lin; cette commune possède plusieurs établissements pour la fabrication des poteries; on y emploie une marne grise dans laquelle nous ne pûmes apercevoir aucune trace de coquilles. Bientôt après nous atteignîmes la commune de *Lamotte*, située à 4 kil. plus en avant;nous traversâmes ensuite successivement *Mareil*, *Saint-Bonnet*, *Châteauneuf* et enfin nous arrivâmes à *Hauterive*, qui n'a de remarquable que les ruines d'un vieux château féodal qui domine ce bourg

du côté du nord. C'est dans les sables marins grossiers tertiaires qui supportent le château que se rencontrent assez abondamment des huîtres fossiles; derrière ce monticule et à sa base gisent les marnes bleues (terrain d'eau douce supérieur) qui constituent en partie la combe de *Claray*; cette marne argileuse s'emploie dans les fabriques de tuiles et de poteries grossières du pays.

Pour nous rendre à la combe de Claray nous revînmes sur nos pas pendant un kil. environ; lorsque nous fûmes arrivés à *Roibon* nous quittâmes la route de St-Vallier pour prendre sur notre droite, et nous nous dirigeâmes vers la maison *Courtois* habitée par M. *Gualino* qui, dans ses moments de loisir, réunit les fossiles des environs. De là on suit un tout petit ravin qui conduit à la tuilerie de M. *Seyret*; c'est tout près de cet établissement que se rencontrent les coquilles terrestres et fluviatiles fossiles que nous allons décrire; c'est aussi dans les environs qu'ont été faites des tranchées pour l'exploitation des *lignites*, dont les couches ont au moins 1 mètre de puissance, surmontées elles-mêmes de 5 à 6 couches superposées; l'épaisseur varie d'une manière fort irrégulière; ces couches sont un mélange de lignites, de marnes ou glaises placées sous la terre végétale. Réunies dans leur ensemble, elles ont une épaisseur moyenne de 1 à 3 mètres : voici dans quel ordre elles sont le plus souvent établies; d'abord terre végétale pure, marne bleue d'eau douce coquillière, mélange alternatif de lignites et de marnes plus ou moins pures, lignites pures exploitées pour le chauffage.

GENRE **TESTACELLA**.

Testacella Deshayesii. Testacelle de Deshayes, Nob.
pl. 5, fig. 10 à 11.

Testâ fossili, oriformi-elongatâ, irregulariter et longitudinaliter striatâ; apice obtuso, mamillato, exserto; apertura amplâ, elongatâ

anticè latiore, posticè angulatâ; labio lævi, incrassato; labro acuto; impressio musculari subsemilunari anticè posito.

Longueur totale 10 à 12 milli. Larg. 5 à 6 milli. Epaisseur 3 milli.

Hab. Fossile de Hauterive.

Coquille en forme d'Haliotide, allongée, striée; stries irrégulières et longitudinales; sommet obtus et en forme de petit bouton; spire composée de 2 à 3 tours séparés par une suture qui va en s'élargissant au fur et à mesure que l'animal augmente sa coquille; ouverture grande, allongée, plus large dans sa partie antérieure, obtusément anguleuse au point d'insertion des deux bords dont le columellaire est replié sur lui-même, ce qui forme une callosité; bord latéral ou extérieur tranchant; impression musculaire semilunaire, arrondie vers le bord extérieur, plus aiguë vers le columellaire, placée sur la partie antérieure de la coquille. Ce caractère a été omis dans la figure n° 10 qui présente la cavité.

Notre espèce est bien plus grande que le *Testacella Lartetii* Dup. Journal de conchyologie, tome 1er (1850) page 302, tab. 15, fig. 2, et nous paraît très-distincte de celle du savant auteur de la description des fossiles de *Sansan* quoiqu'elle puisse s'en rapprocher par plus d'un point; mais, si nous comparons notre espèce à celle de *Sansan*, nous trouvons qu'elle est plus étroite, plus allongée, plus grande, et que son bord externe est plus tranchant.

M. l'abbé Dupuy ne paraît pas avoir observé l'impression musculaire, du moins il n'en fait pas mention; nous n'avons pu non plus la distinguer nous-même dans les jeunes sujets de notre espèce qui pourrait peut-être se rapporter au *Test. Lartetii*; il ne me paraît pas probable que ces deux espèces ne devraient en former qu'une seule; les recherches ultérieures peuvent seules résoudre cette question, puisque nous n'avons pas sous les yeux, pour terme de comparaison le

sujet qui a servi de type à l'espèce de M. l'abbé Dupuy.

Nous offrons cette espèce à notre ami, le savant auteur de l'ouvrage sur les coquilles fossiles des environs de Paris.

GENRE **HELIX**.

Helix Chaixii. Hélice de Chaix, Nob.

pl. 4. fig. 1.

Testâ fossili orbiculato depressâ, imperforatâ, longitudinaliter striatâ; anfractibus quinis aut senis convexiusculis sensim crescentibus, suturâ profundâ; spirâ planulatâ; aperturâ semilunari, patulâ, superné angulatâ; margine incrassato, reflexo; columellâ, in adultis, callosâ.

Plus grand diamètre moyen, ouverture comprise, 50 à 53 milli.; hauteur moyenne de l'axe 20 à 22 milli.; plus grand diamètre moyen de l'ouverture, pris à l'insertion du péristome sur la columelle, 20 à 25 milli.

Hab. Fossile des terrains lacustres de Hauterive.

Coquille orbiculaire luisante; tours de la spire peu élevés; non ombiliquée, la place de l'ombilic couverte d'une callosité; stries longitudinales bien prononcées et assez régulières; 5 à 6 tours de spire, convexes, augmentant insensiblement; suture bien prononcée; ouverture large, semilunaire, anguleuse à son insertion à la columelle; péristome épais et renversé; dans les individus adultes et bien complets, la columelle est couverte d'une lame calcaire assez épaisse.

Cette Hélice, la plus grande, sans doute, des espèces fossiles de France, se rapproche beaucoup, pour la forme générale, de l'*Helix Raspaillii*, Payraudeau, Moll. de l'île de Corse p. 102 planche 5 fig. 7-8, mais elle est plus grosse, plus épaisse, d'une contexture plus forte, le sommet de sa spire est moins saillant. Elle a aussi quelqu'analogie de forme avec l'*H. Ferussaci*, de Jan, surtout pour l'ouverture; mais elle est plus déprimée; la forme de la spire de notre espèce rappelle

assez exactement celle de l'*Helix Pouzolzi* Michel., *H. brenoensis* Mulfeld, *H. dalmatina* Basch., *H. montenegrina* Ziegler; mais les caractères particuliers à ces deux espèces ne permettent pas qu'on puisse les confondre. L'*H. cornumilitare* Linn., *Helix gigantea* Lam., donne, en plus petit, une idée assez exacte de sa forme générale.

C'est un plaisir et un devoir pour moi de dédier cette espèce à M. Chaix, contrôleur des contributions indirectes ; c'est un conchyologiste aussi instruit que modeste, qui s'est empressé de me communiquer ses découvertes aux environs de St-Vallier.

Helix Collongeoni. Hélice de Collongeon, Nob.
pl. 4, fig. 2.

Testâ fossili, orbiculato-globosâ, longitudinaliter striatâ; latè et profundè umbilicatâ; anfractibus quinis aut senis convexiusculis, sensim crescentibus; spirâ subprominulâ, obtusâ; suturâ profundâ; aperturâ subrotundâ, margine simplici, acuto.

Plus grand diamètre moyen, l'ouverture comprise, 40 à 45 milli.; hauteur moyenne de l'axe 25 à 30 milli.; plus grand diamètre moyen de l'ouverture 18 à 20 milli.

Hab. Fossile des terrains lacustres de Hauterive.

Coquille orbiculaire, globuleuse, striée longitudinalement, luisante ; ombilic large et profond, laissant apercevoir intérieurement tous les tours de spire comme dans la plupart des *Solarium*; composée de 5 à 6 tours de spire assez convexes, augmentant sensiblement; spire un peu élevée, obtuse; suture bien prononcée ; ouverture arrondie ; péristome simple et tranchant.

Cette espèce, une des plus grosses du genre (à l'état fossile), rappelle, pour la forme générale l'*H. peruviana* Lam. *H. laxata* Fer. mais elle est moins déprimée; son ombilic est moins large et plus profond; elle est à peu près de la

même taille, mais sa spire est plus élevée et sa suture moins profonde; son test est aussi plus solide que celui de l'*H. peruviana.*

Nous nous faisons un plaisir de consacrer cette jolie coquille à M. Collongeon naturaliste zélé à St-Vallier.

Helix Nayliesi. Hélice de Naylies, Nob.
pl. 4, fig. 3-4.

Testâ fossili, orbiculato-conicâ, nitidâ, imperforatâ; anfractibus quinis striatis convexis, ultimo undatim subtilissimè rugoso, ad periphœriam obtusè subcarinato; spirâ prominulâ; suturâ profundâ; aperturâ ovatâ, superne angulatâ; peristomate subacuto, expanso, reflexo; apice obtuso.

Moyenne du plus grand diamètre, ouverture comprise, 28 à 30 milli.; hauteur moyenne de l'axe 15 à 20 milli.; moyenne du plus grand diamètre de l'ouverture 12 à 15 milli.; distance des deux points d'insertion du péristome sur la columelle 10 milli.

Hab. Fossile des terrains lacustres de Hauterive.

Coquille orbiculaire, luisante, imperforée; spire un peu saillante, composée de 5 tours convexes striés longitudinalement, le dernier et quelquefois une partie de l'avant dernier légèrement ondulés, ce qui rend cette coquille finement rugueuse; pourtour subcaréné; spire élevée, sommet obtus; suture bien marquée; ouverture ovale; péristome simple, renversé et allongé; dans les sujets adultes l'inflexion du bord externe fait paraître le péristome comme bordé intérieurement.

Nous ne connaissons qu'une espèce qui puisse, en plus petit, rappeler la forme générale de cette coquille; c'est l'*H. rostrata* de Braun; elle se rencontre fossile à Hochhenin près Mayence (Allemagne), mais l'*H. undata* Low., *H. scabra* Wood, peut donner une idée des fines ondulations que l'on remarque sur le dernier tour de cette coquille; ces ondula-

tions cependant sont bien moins sensibles sur notre espèce qui paraît légèrement martelée.

Cette coquille semblerait avoir quelque analogie de forme avec l'*Helix sansaniensis* Dupuy, mais il suffit de comparer les descriptions et les figures de ces deux espèces pour ne pas les confondre.

Nous offrons cette espèce à notre correspondant, M. Naylies, qui s'occupe avec zèle de la recherche des fossiles des environs de Saint-Vallier, et qui déjà a réuni une assez jolie collection de coquilles en général.

Helix Gualinœi. Hélice de Gualino, Non.
pl. 4, fig. 5.

Testâ fossili, orbiculato-depressâ, imperforatâ, rudi, subtùs convexâ, anfractibus quinis, convexiusculis, sensim crescentibus, ultimo ad periphœriam angulato; suturâ lineari, aperturâ ovatâ, supernè angulatâ; peristomate reflexo; labio calloso.

Plus grand diamètre 23 à 25 milli.; hauteur moyenne de l'axe 14 à 15 milli.; plus grand diamètre de l'ouverture 10 à 12 milli.

Hab. Fossile de la Combe de l'Egout, commune d'Empernay, en se dirigeant sur Baternay, à 5 ou 6 kil. de Hauterive au midi de cette localité dans le calcaire marin grossier. C'est à peu près la seule coquille terrestre que nous ayons rencontrée dans cette localité qui offre beaucoup de coquilles marines fossiles.

Coquille orbiculaire, à spire surbaissée; imperforée, convexe en dessous, rude au toucher; ce sont de très-fines rides qui lui donnent ce caractère; 5 tours de spire peu convexes et croissant insensiblement, le dernier anguleux au milieu du pourtour; suture linéaire et cependant bien marquée; ouverture ovale, anguleuse vers la place que devrait occuper l'ombilic s'il en existait; péristome simple et légèrement

renversé tout à fait au bord ; columelle épaissie par une légère callosité.

Par sa contexture et son apparence cette coquille a de l'analogie avec les *H. cariosa*, *cariosula* et *tectiformis* ; mais elle en est bien distincte par la forme générale ; elle n'a pas l'ombilic de l'*H. cariosa* ; elle est plus globuleuse et sa carène est moins prononcée ; sa spire est moins élevée que celle de l'*H. cariosula*, sa carène est aussi moins prononcée et elle est généralement plus grande que cette congénère.

Sa forme a plus d'analogie avec l'*H. candidissima* DRAP., dont elle se distingue facilement par l'élévation de la spire, par l'ouverture et par le péristome.

Dédiée à M. Gualino de Hauterive, qui a mis à ma disposition les fossiles qu'il a recueillis dans les environs.

Helix Godarti. Helice de Godart, NOB.
pl 5. fig. 6 à 8.

Testâ fossili, discoideâ, depressâ, orbiculari, umbilicatâ, subtilissimè striatâ, nitidâ ; anfractibus quinis vel senis, subangulatis, convexiusculis sensim crescentibus, ultimo ad periphœriam rotundato ; spirâ planâ ; aperturâ ovatâ, semilunari, obliquâ ; suturâ profundâ ; peristomate, reflexo, incrassato, subsinuato.

Plus grand diamètre, ouverture comprise, 10 milli. ; hauteur de l'axe, (épaisseur de toute la coquille) 3 milli. ; plus grand diamètre de l'ouverture 4 milli. ; plus petit diamètre de l'ouverture 3. milli.

Coquille ayant tout à fait la forme discoïde, très-aplatie, ombiliquée, légèrement striée longitudinalement, mais les stries, qui sont assez régulières, ne sont bien apparentes qu'avec le secours de la loupe, ce qui la fait paraître lisse et luisante à l'œil nu ; composée de 5 à 6 tours de spire assez étroits, le dernier arrondi au pourtour ; ouverture oblique par rapport à l'axe, ovale formant une espèce d'angle arrondi à sa partie la plus externe ; spire aplatie ; suture bien marquée ;

péristome épais et réfléchi; bord externe orné d'un très-petit renflement qui le fait paraître comme denté obtusément.

Cette espèce rappelle assez exactement le faciès de l'*H. obvoluta* Muller, mais elle est plus aplatie, ses tours de spire ne sont pas si étroits comparativement; c'est surtout par la forme de l'ouverture qu'elle s'en distingue; elle a aussi quelqu'analogie avec l'*H. contorta* Ziegler *in* Rossmassler *iconog.* n° 538, pl. 39, fig. 538; Grateloup *Conchyl., foss. de l'Adour* pl. 3, fig. 15 à 17, mais la spire de cette dernière est plus saillante, ses tours sont plus nombreux, l'ouverture est plus ovoïde et son péristome n'est point sinueux; de plus elle est très-élégamment striée ou plutôt sillonnée, et les sillons sont réguliers et espacés.

Mais l'espèce dont la forme a plus d'analogie avec la nôtre; c'est sans contredit l'*H. diodenta* Férussac qui est un peu plus grande d'un tiers environ, et qui a des dents à l'ouverture.

Nous prions notre ami Godart, capitaine en retraite et naturaliste distingué surtout en entomologie, d'agréer la dédicace de cette intéressante espèce.

Helix Amberti. Hélice d'Ambert, Nob.
pl. 5 fig. 1-3.

Testâ fosili, orbiculato-subglobosâ; imperforatâ, nitidâ longitudinaliter subtilissimè striatâ; anfractibus quatuor vel quinque, ultimo comparativè maximo, ad periphœriam rotundato; spirâ brevi, subdepressâ; aperturâ semilunari; peristomate reflexo, acuto.

Plus grand diamètre 12 à 15 milli.; épaisseur 5 à 6 milli.; plus grand diamètre de l'ouverture 5 à 6 milli.

Hab. Fossile des marnes bleues de Hauterive.

Coquille orbiculaire, peu globuleuse, luisante; elle n'a point d'ombilic à l'état adulte, mais il est marqué par une

légère compression dans laquelle va se souder le bord columellaire; ses tours de spire au nombre de 4 à 5 sont couverts de très-fines stries d'accroissement, le dernier est comparativement plus grand que les autres qu'il enveloppe presque complètement; il est arrondi au pourtour et il modifie sensiblement l'ouverture; spire très-surbaissée; ouverture semilunaire, légèrement comprimée; péristome renversé, épaissi vers la partie évasée, mais tranchant sur le bord.

Cette espèce a quelque rapport avec l'*H. porcina* Braun, fossile des environs de Mayence; mais cette dernière est perforée, plus conique, et son test est d'une contexture plus solide; c'est seulement par la forme de l'ouverture que ces deux espèces se rapprochent sans jamais pouvoir être confondues.

Nous offrons cette espèce à M. Ambert, receveur-général du département de la Drôme.

Helix labyrinthicula. Hélice labyrinthicule, Nob.
pl. 5 fig. 4 à 5.

Testâ fossili, subtrochiformi, perforatâ, anfractibus quinis aut senis, obliquè longitudinaliter striatulis, ultimo subtùs convexiusculo et laevigato, ad periphœriam obtusissimè carinato; suturâ satis profundâ; aperturâ coarctatâ, semilunari subdepressâ, angulatâ; peristomate crasso, reflexo, marginato; columellâ bi-lamellata, lamellâ exteriore majore.

Diamètre 2 à 2 1/2 milli.; hauteur 2 milli.

Hab. Fossile des terrains lacustres de Hauterive.

Coquille ayant l'aspect d'un tout petit troque, percée d'un ombilic profond, mais étroit; elle est composée de cinq tours de spire couverts, dans la partie supérieure jusqu'au milieu du pourtour, de très-petites côtes longitudinales, obliques, qui

rappellent assez exactement, vues à la loupe, celles de l'*H. pulchella* Drap. ; le dernier tour est lisse en dessous, un peu convexe et offre une carène obtuse vers le milieu ; suture bien prononcée ; ouverture rétrécie, arrondie, mais un peu comprimée et anguleuse vers l'ombilic ; péristome épais, bordé et renversé ; columelle ornée de deux plis se prolongeant dans la cavité de l'ouverture ; de ces deux plis le plus près du bord columellaire est le plus petit, le plus aplati et le plus avancé dans l'ouverture.

On ne peut nier que cette espèce se rapproche beaucoup, par sa forme générale et par sa taille, de l'*H. labyrinthica* de Say, qui vit dans l'Amérique du nord, et que nous avons en ce moment sous les yeux ; cependant l'analogie ne nous paraît pas assez complète pour la croire son identique, puisque notre fossile est plus petite en général, son ombilic plus étroit, sa forme moins élevée et les lamelles de son ouverture moins aplaties ; son péristome plus épaissi et son ouverture plus étroite ; il est surtout fort remarquable de rencontrer à des distances si grandes des espèces qui ont tant d'analogie entre elles, dont l'une vit en Amérique et l'autre a vécu dans nos climats d'où elle a tout-à-fait disparu à l'état vivant.

Nous avons découvert d'autres espèces d'Hélices ; l'une est indubitablement l'*H. cespitum* Drap. ; une deuxième se rapproche de l'*H. splendida* du même auteur, et déjà elle aurait été signalée comme fossile de Dax (Landes), par M. le docteur Grateloup ; cependant nous n'admettons que sous toute réserve et provisoirement cette affinité ; de nouvelles recherches nous permettront, sans doute, de découvrir des échantillons mieux conservés, et nous avons l'espoir alors d'être définitivement fixé sur cette espèce ainsi que sur quelques autres dont nous ne possédons que quelques fragments très-imparfaits.

GENRE **CLAUSILIA**.

Clausilia Terverii. Clausilie de Terver, Noe.
pl. 4 fig. 6.

Testâ fossili, sinistrorsâ, subfusiformi-turritâ, longitudinaliter subtilissimè striatâ, striis irregularibus; anfractibus 12-15 *convexiusculis, apicalibus laevissimis, ultimo obtusissimo; aperturâ oblongâ, obliquâ; columellâ biplicatâ; peristomate elevato, reflexo, continuo, submarginato, posticè angulato.*

Longueur totale de la coquille 80-90 milli.; plus grand diamètre du dernier tour 20-25 milli.; longueur de l'ouverture 18-20 milli.; diamètre de l'ouverture 12-14 milli.

Hab. Terrains lacustres de Hauterive.

Coquille sénestre, turriculée, subfusiforme à cause de l'atténuation du dernier tour; striée longitudinalement, stries fines et irrégulières; 12 à 15 tours de spire peu convexes, les trois à quatre premiers très-lisses, les autres sont d'autant plus irrégulièrement et d'autant plus fortement striés qu'ils s'approchent davantage de l'ouverture; celle-ci est ovale, oblongue, oblique par rapport à l'axe de la coquille et rétrécie en un angle aigu vers la partie supérieure; la columelle est ornée de deux plis obliques qui rappellent assez exactement ceux des Pyramidelles, tant par leur position que par leur mode d'obliquité; péristome lisse, saillant, légèrement renversé, paraissant comme bordé à cause de l'épaisseur du test; bord columellaire détaché en forme de lame obtuse se continuant obliquement sans interruption jusqu'à sa jonction au bord latéral (gauche) et constituant ainsi un péristome complet.

C'est, je crois, la plus grande espèce de Clausilie que l'on connaisse à l'état fossile et peut-être à l'état vivant dont nous ne connaissons pas d'analogue; elle est bien plus

grande que le *Claus. maxima* GRATELOUP, *Moll. terr.* n° 1er, pl. 4, fig. 17, *Conch. foss. du bassin de l'Adour*, pl. 3, (première des moll. terrestres) fig. 20. Ses tours augmentent plus sensiblement, ce qui lui donne une forme plus turriculée; mais surtout ce qui la distingue de cette dernière, c'est l'absence totale du troisième pli columellaire, qui s'aperçoit sur le milieu de la columelle. Ces deux coquilles appartiennent au même groupe, se rapprochant par leur forme et par le faciès général.

Espèce qui ne peut se confondre avec le *Claus.*? *Lartetii* de M. l'abbé DUPUY, *Journ. de conchyliologie*, tome 1er, page 306, pl. 15, fig. 4.

Nous avons en notre possession plus de 12 individus généralement assez bien conservés, mais toujours tronqués du troisième au cinquième tour, ainsi que cela a lieu pour le *Bulimus decollatus* DRAP.

Nous possédons également plusieurs sommets composés de 6 à 8 tours de spire : cette heureuse circonstance nous a permis de pouvoir établir exactement dans son entier, la coquille et d'en apprécier le nombre de tours de spire.

Nous nous faisons un véritable plaisir de consacrer cette belle et précieuse espèce à notre ami, M. Terver, conchyliologiste distingué et déjà connu par ses publications; c'est à son talent que nous devons les dessins qui ont servi à établir les planches des fossiles dont nous nous occupons.

GENRE **VERTIGO**.

Vertigo Dupuyi, Vertige de Dupuy, NOB.
Pl. 5, fig. 12-13.

Testâ fossili. parvâ, dextrorsâ, substriatâ conico-ovatâ, perforatâ; rimâ umbilicali minimâ; anfractibus quinis aut senis, convexis; suturâ perspicuâ; aperturâ coarctatâ, obliquâ, subquadratâ; columellâ unilamellatâ; lamellâ subsinuosâ bidenticulatâ; peristomate simplici, subreflexo, acuto, bidentato et ad umbilicum plicato; apice obtuso.

Longueur totale, 2 à 2 1/2 milli.; grosseur, prise sur le dernier tour, 1 1/2 à 2 milli.

HAB. Fossile à Hauterive.

Coquille petite, ovale-conique, très-légèrement striée, vue à la loupe, perforée; fente ombilicale très-petite; spire composée de cinq à six tours arrondis et très-distincts; ouverture rétrécie, oblique et de forme quadrangulaire; columelle ornée d'un pli lamellaire assez saillant, se perdant dans la cavité de l'ouverture; cette petite lame est sinueuse et surmontée de deux très-petites dents dont l'intervalle correspond à la dent du bord latéral la plus près de l'angle columellaire; péristome simple, un peu renversé, tranchant, légèrement rétréci et orné de deux petites dents et d'un tout petit pli placé sous la fente ombilicale; ce pli, dans sa direction, forme presque un angle droit avec la lame columellaire; sommet obtus.

Notre espèce a quelque rapport de forme et de grosseur avec le *Pupa nouletiana* Dupuy, fossiles de Sansan, journal de conchyliologie, t. 1 (1850), page 309, pl. 15, fig. 6; mais il est facile de le distinguer par tous les caractères qui lui sont propres.

Nous offrons cette jolie petite espèce à notre ami M. l'abbé Dupuy, connu par ses savants travaux sur les mollusques terrestres et fluviatiles de France.

NOTA. Les caractères relatifs aux accidents de l'ouverture n'ayant pas été rigoureusement observés par le lithographe, dans la fig. 12, il faut s'en tenir plus particulièrement à la description.

Vertigo Myrmido, Vertigo Myrmidon, Nob.
Pl. 5, fig. 14-15.

Testâ fossili, dextrorsâ, ovato-rotundâ, lævigatâ, nitidâ subperforatâ; rimâ umbilicali minimâ; anfractibus quaternis vel quinis, ultimo maximo, rotundato; suturâ lineari; aperturâ coarctatâ, sub-

trigonâ ; columellâ biplicatâ, altero plico majore ; peristomate acuto, tridentato, reflexiusculo, extus marginato ; apice obtusissimo.

Longueur totale, 1/2 milli. et un plus inappréciable ; grosseur du dernier tour, 1/2 milli.

Hab. Fossile de Hauterive.

Coquille dextre, très-petite, ovale, presque ronde, lisse, luisante ; fente ombilicale très-étroite, petite, mais bien marquée ; spire composée de cinq à six tours : le dernier arrondi, très-grand, formant à lui seul presque toute la coquille ; suture assez marquée mais peu profonde ; ouverture rétrécie, triangulaire, anguleuse à son insertion sur la columelle : celle-ci ornée de deux plis dont le plus près de l'angle d'insertion est le plus petit ; péristome tranchant, tridenté, renversé et fortement bordé extérieurement à la manière du *Pupa secale* Drap., c'est-à-dire un peu loin du bord.

En comparant notre espèce au *Pupa Lartetii* Dup., fossiles de Sansan, Journal de conchyliologie, *loco citato*, page 307, pl. 15, fig. 5, nous remarquons que notre espèce est bien plus petite, plus oviforme ; que l'ouverture est triangulaire ; que les dents ou plis sont autrement placés, puisque la columelle de notre espèce est couverte de deux plis ainsi que l'indique la description ; mais l'un a été négligé par le lithographe dans la fig. 15 de notre pl. 5, tandis que l'espèce de Sansan en a un seul. Il suffit d'ailleurs de comparer les deux descriptions et les figures des deux espèces pour se convaincre de leur différence.

GENRE **VALVATA**.

Valvata piscinaloïdes. Valvée piscinaloïde, Nob.
pl. 5, fig. 20-21.

An Valvata depressa? Pfeiffer.

Testâ fossili, globoso-conicâ, perforatâ, laevi ; anfractibus quaternis, convexis, subitò crescentibus, ultimo maximo ; spirâ brevi, obtusâ,

scalariformi; apertura subcirculari, intùs submarginatâ; peristomate continuo, in adultis extùs submarginato, reflexiusculo.

Longueur totale 3-4 milli.; plus grand diamètre 4-5 milli.

Hab. Fossile de Hauterive.

Coquille globuleuse, conique, dont l'ombilic est étroit mais profond, lisse ne laissant apercevoir, avec le secours d'une loupe, que de très-légères stries d'accroissement; 4 tours de spire, très-arrondis, croissant subitement, le dernier forme à lui seul presque la totalité de la coquille; spire très-obtuse; lorsqu'elle est placée sur son ombilic elle présente assez exactement, en miniature, la forme d'un escalier en hélice; ouverture ronde formant seulement un angle très-peu apparent dans la partie supérieure, à l'insertion des deux bords; péristome continu; dans les sujets adultes il est légèrement bordé et réfléchi extérieurement d'une manière peu sensible; le bord columellaire avance moins que le bord latéral.

Cette espèce, voisine du *Valvata piscinalis*, Lam. Animaux sans vertèbres, *Cyclostoma obtusum* Drap. page 33, pl. 1re, fig. 14, est plus petite et s'en distingue par plusieurs caractères faciles à saisir, quand on compare ces deux espèces; par la taille et la forme générale elle rappelle assez exactement le *Valvata tricarinatâ* Say, Deshayes *in Lam.* Anim. s. vert. tome 8, n° 6; mais en confrontant l'espèce fossile à l'espèce vivante, on trouve que son ombilic est moins évasé et qu'elle n'a point les carènes qui caractérisent l'espèce de l'Amérique du nord.

Valvata conoïdalis. Valvée conoïdale. Nob.
pl. 5, fig. 19.

Testâ fossili, conoideâ, laevi, perforatâ; anfractibus senis, convexis, ultimo maximo; aperturâ omninò rotundâ; peristomate continuo intùs marginato.

Longueur 7 à 8 milli. ; diamètre du dernier tour pris, vers l'ouverture, 7 à 8 milli.

Hab. Fossile de Hauterive.

Coquille aussi large à sa base que haute, conoïde, lisse, luisante, perforée; composée de 6 tours de spire arrondis, le dernier très-grand proportionnellement aux autres ; ouverture tout-à-fait ronde ; péristome continu, légèrement bordé intérieurement, solide.

Cette espèce a bien quelqu'analogie de forme avec le *Valvata (Nerita) piscinalis* Muller, *Cycl. obtusum* Drap., mais elle est généralement plus grande, plus conoïde, et son ouverture est plus arrondie ; en comparant ces deux espèces on ne peut les confondre.

Le faciès général nous a déterminé, par analogie, à placer cette coquille dans les Valvées, quoiqu'elle paraisse avoir quelque rapport de forme avec certains petits Cyclostomes.

Valvata piscinalis. Valvée piscinale, Férussac.

Cyclostoma obtusum Drap. *Moll.* planche 1, fig. 14.

Nous avons pris cette espèce dans la marne parmi les fossiles de Hauterive, cependant, comme elle se rencontre dans les environs à l'état vivant, nous ne pouvons certifier qu'elle soit bien fossile, quoiqu'elle en ait toute l'apparence. Quoi qu'il en soit, elle est l'identique de l'espèce vivante.

Hab. Fossile? de Hauterive.

Valvata marginata, Valvée bordée, Nob.
pl. 5, fig. 16-18.

Testâ fossili, discoideâ, laevi, suprà subconcavâ, subtùs latè umbilicatâ ; anfractibus trinis, rotundatis, sensìm crescentibus ; spirâ omninò compressâ ; aperturâ orbiculari ; peristomate extùs marginato, continuo.

Hauteur 1 milli. à peine ; plus grand diamètre 2 à 3 milli.

Hab. Fossile à Hauterive.

Coquille discoïde, lisse, légèrement concave en dessus, largement ombiliquée en dessous ; trois tours de spire arrondis augmentant insensiblement ; ouverture tout-à-fait ronde ; péristome bordé extérieurement ; dans quelques individus, outre le bourrelet marginal, on en voit encore un autre sur le dernier tour à une distance plus ou moins éloignée du péristome : c'est un point de repos qu'a fait l'animal en formant sa coquille ; cette particularité nous donne la certitude que ce caractère est essentiel dans l'espèce, ce qui nous a déterminé à la spécifier ainsi que nous l'avons fait.

Si nous rapprochons et comparons notre espèce au *Valvata planorbis* Drap. *Moll.* page 41, pl. 1, fig. 34-35, nous faisons remarquer qu'elle est bien plus petite, d'une contexture plus solide et qu'elle est toujours bordée, ce qui n'existe pas dans l'espèce vivante.

Elle se distingue aussi facilement du *Valvata spirorbis* Drap. et ne peut être confondue avec le *Valvata minuta* du même auteur.

GENRE **CARYCHIUM**.

Carychium Delocrei, Carychie de Delocre, Nob.
pl. 5, fig. 9.

Testâ fossili, ovato oblongâ, lævigatâ ; anfractibus senis aut septenis, convexiusculis, ultimo maximo ; aperturâ ovoideâ supernè angulatâ ; columellâ triplicatâ ; labro simplici.

Longueur 10 à 12 milli.; diamètre du dernier tour 5 à 6 milli.

Hab. Fossile à Hauterive.

Coquille allongée, ovale, lisse, d'une contexture assez solide, composée de 6 à 7 tours de spire peu arrondis : le dernier très-grand, formant à lui seul les deux tiers de la

coquille et plus convexe que les autres ; ouverture ovoïde, arrondie vers la base et rétrécie vers la partie supérieure, à l'insertion du bord latéral avec la columelle qui est ornée de trois plis : l'inférieur formé par la columelle elle-même et terminant l'axe de la coquille ; celui du milieu, plus élevé que les autres, va se perdre obliquement dans la cavité de l'ouverture ; le troisième plus près de l'angle supérieur, plus petit et ressemblant plutôt à une dent aplatie qu'à un pli ; péristome simple mais assez épais.

Espèce plus petite que le *Carych. myosote* (*Auricula myosotis*, Drap.) et que le *Carych. personatum*, Mich. *Complément.* Elle se distingue facilement de ces deux espèces vivantes par ses plis et par sa forme générale, quoiqu'il y ait beaucoup d'analogie entre ces espèces faciles à reconnaître les unes des autres.

Nous avons vainement parcouru les descriptions des fossiles des environs de Paris par M. Deshayes, celles des fossiles de Dax, de Bordeaux, du Piémont ; nous avons fait des recherches dans les ouvrages sur les fossiles qui sont en notre possession, nous n'avons pu découvrir ni descriptions, ni figures qui pussent se rapporter exactement à l'espèce que nous décrivons. Nous possédons de Dax un *Carychium* fossile que nous ne trouvons pas décrit par M. le docteur Grateloup dans son ouvrage sur les fossiles de l'Adour ; il a beaucoup d'analogie avec notre espèce, mais celui-là est bien plus court, bien plus renflé, il a deux plis dont la disposition est bien différente ; en un mot on ne peut confondre ces deux coquilles.

Nous dédions cette espèce à M. le docteur Delocre, chirurgien en chef de l'Hôpital militaire de Lyon en retraite, notre ami, qui s'occupe avec zèle de conchyliologie.

Carychium minimum, Carychie pygmée.

Auricula minima Drap. Moll. France.

Hab. Fossile des marnes de Hauterive.

Cette espèce est exactement semblable à celle qui vit encore dans presque toute la France; elle a été signalée à Sansan (Gers), à l'état fossile, par M. l'abbé Dupuy, voyez *Journal de conchyliologie*, tom. 1 (1850) page 312.

GENRE **LYMNEA.**

Lymnea Bouilleti, Lymnée de Bouillet, Nob.
pl. 4, fig. 7-8.

Testâ fossili, elongatâ, turrito-acuminatâ, longitudinaliter striatâ; anfractibus octonis, convexis, ultimo maximo, spirâ peracutâ; suturâ profundâ, obliquâ; aperturâ ovato-elongatâ, supernè angulatâ; labro acuto; columellâ elongatâ subrectâ, plicâ columellari minimâ.

Longueur totale 38 à 40 milli.; plus grand diamètre du dernier tour de la spire 12-15 milli.; longueur de la spire, prise sur le dos non compris le dernier tour, 15-20 milli.; longueur du dernier tour 20.25 milli.; longueur de l'ouverture 18-20 milli.; largeur idem 7-8 milli.

Hab. Fossile des terrains lacustres de Hauterive.

Coquille turriculée, très-allongée, effilée, couverte de stries longitudinales; formée de 8 tours de spire, convexes, le dernier très-grand, plus long que le reste de la spire; suture très-prononcée et très-oblique; ouverture ovale, allongée, arrondie inférieurement et anguleuse à sa partie supérieure; bord latéral mince et tranchant; columelle allongée, peu oblique en s'enfonçant dans la cavité de l'ouverture; le pli columellaire est très-peu marqué, il semble indiqué seulement par une espèce de callosité que l'on aperçoit sur l'axe; nos échantillons sont le plus souvent

calleux sur la partie du dernier tour qui se trouve entre la columelle et le bord extérieur.

Malgré son affinité avec le *Lym. longiscata* Brong. figuré par Desh. *Foss. de Paris* tome 2, pl. 11, fig. 3-4, page 92 n° 1, nous ne pouvons admettre que notre espèce soit la même que celle de ces auteurs, car nous y remarquons de notables différences qu'il est facile de reconnaître en comparant nos figures à celles de M. Deshayes.

Nous avons sous les yeux plusieurs sujets du *Lym. longiscata* des environs de Paris, nous trouvons que notre espèce est bien plus allongée, plus effilée, qu'elle est striée tandis que les échantillons de Paris sont lisses; que son ouverture est bien plus allongée comparativement; sa columelle est moins oblique, son bord extérieur plus renflé en dehors; que les tours de spire sont plus bombés ou arrondis; que la columelle n'est pas bordée.

La figure donnée par M. Bouillet *Moll. foss. du Cantal* page 13, pl. 2, fig. 4 paraîtrait se rapporter plus exactement à la coquille dont nous nous occupons; l'opinion de cet auteur semblerait sanctionner l'établissement d'une espèce nouvelle, ainsi que nous le proposons en lui dédiant celle-ci que nous le prions d'agréer comme un hommage rendu à ses travaux et et à ses recherches sur l'Auvergne.

GENRE **PLANORBIS**

Planorbis Thiollieri. Planorbe de Thiollière, Noe.
pl. 4, fig. 9 à 11.

Testâ fossili, discoideâ, longitudinaliter striatâ, utrinquè latè et profundè umbilicatè; anfractibus quinis vel quaternis ad periphæriam rotundatis, plus minùsve carinatis, subcompressis, in multis superne subcarinatis; aperturâ per-obliquâ, ovato-rotundatâ, infernè compressâ; peristomate simplici, acuto, disjuncto; apice utrinquè visibili.

Plus grand diamètre 23 à 25 milli.; épaisseur du dernier tour près de l'ouverture 10 à 12 milli.

HAB. Fossile des terrains lacustres de Hauterive.

Coquille discoïde, couverte longitudinalement de fines stries d'accroissement, largement et profondément ombiliquée de chaque côté ; 4 à 5 tours de spire arrondis au pourtour, plus ou moins carénés inférieurement ; un assez grand nombre présentent à l'observateur une toute légère carène vers le milieu de la face supérieure, mais ce caractère n'est aperçu souvent qu'après un examen bien attentif; les deux carènes sont d'autant plus apparentes que l'individu est plus jeune, mais l'inférieure existe toujours visiblement, et se modifie sensiblement en se rapprochant de l'ouverture qui est très-oblique, ovale-arrondie et comprimée dans sa partie inférieure : cette compression est causée par l'aplatissement insensible des tours de spire; péristome simple, tranchant et disjoint; le sommet, quoique profond des deux côtés, est très-apparent.

En comparant notre espèce au *Pl. olivaceus* WAGNER, *Pl. ferrugineus* SPIX, nous trouvons que celle-ci est plus grande et proportionnellement plus aplatie, plus fortement carénée, que sa face supérieure est presque plane, et que l'ombilic inférieur est bien plus large et moins profond, offrant l'aspect de certaines espèces de *Solarium*, ce qui n'existe pas dans notre coquille. Le *Pl. corneus* DRAP., est aussi plus grand, plus gros; il n'a pas la carène qui dans notre espèce accompagne l'ombilic et contribue à modifier l'ouverture qui est aussi plus oblique; en un mot le faciès général de ces deux espèces est bien différent. Le *Pl. corneus* BASTEROT, *non* LAMARCK, *nec* DRAPARNAUD, est aussi très-facile à distinguer du *Pl. Thiollieri*, il suffit de les comparer pour saisir les caractères distinctifs de chaque espèce ; nous ne pensons pas

que ce fossile de Bordeaux puisse être confondu avec le *Pl. rotundatus* de Brongniart, *Ann. du mus.* tome 15, page 370, pl. 22, fig. 4; Desh. *Desc. des coq. foss.* tome 1, page 83, pl. 9, fig 7-8; toutefois cette dernière espèce est bien distincte de la nôtre.

Nous nous faisons un devoir et un plaisir de consacrer cette espèce à M. Thiollière, savant géologue de Lyon, si riche en fossiles surtout des terrains jurassiques sur lesquels il a publié d'importants travaux justement appréciés et estimés. C'est un hommage que nous le prions d'agréer en témoignage de ma reconnaissance pour l'empressement qu'il a mis à me communiquer les nombreux et magnifiques ouvrages sur les coquilles fossiles en général dont se compose sa riche bibliothèque.

Planorbis planulatus. Planorbe planulé,

Desh. *Foss. Paris*, tome 2, page 88, pl. 10 fig. 8 à 10.

La description, les figures et les observations de M. Deshayes s'appliquent très-bien à l'espèce que l'on rencontre à Hauterive; mais nos plus gros échantillons n'ont que 7 à 8 milli., et en cela ils se rapprochent davantage pour la taille du *Plan. clausulatus*, Fer.; mais nous n'avons pu découvrir les cloisons qui caractérisent l'espèce vivante.

Hab. Fossile à Hauterive.

Nous saisissons toutefois avec empressement l'occasion de faire savoir que nous possédons dans notre collection un moule intérieur de Planorbe qui présente à l'observateur les impressions des cloisons qui caractérisent le *Pl. clausulatus*; ce moule semble appartenir à l'espèce de Férussac; il en a d'ailleurs la forme et la taille; nous ne connaissons pas l'origine de ce fossile.

Planorbis lens, Planorbe lentille, Brong.,

Desh., *Foss. de Paris* Pl. IX, fig. 11-13.

Si nous assurons comme M. Deshayes que cette espèce ne peut être confondue, comme le pense Brongniart, avec le *Pl. complanatus* Drap., pl. 2, fig. 20-22 qui n'est autre chose que le *Pl. nitidus* Mull., nous pouvons certifier aussi que tous nos échantillons ont tous les caractères du *Pl. marginatus* de Drap., dont ils ne diffèrent essentiellement que par la taille, car les plus gros individus que nous avons rencontrés n'ont que de 10 à 12 milli. dans leur plus grand diamètre.

Hab. Fossile à Hauterive.

Planorbis Prevostinus, Planorbe de Prévost, Brongt.,

Desh., *Fossiles de Paris* pl. IX, fig. 9-10.

Notre coquille se rapporte bien à la description et aux figures que nous citons, mais elle est plus petite puisque les individus que nous avons recueillis n'ont que 6 à 7 millimètres au lieu de 9 ; la carène du pourtour, qui est peu sensible, est quelquefois peu apparente, surtout dans les jeunes individus.

C'est surtout au *Planorbis spirorbis* Drap. que cette coquille doit être comparée comme la rappelant assez exactement ; y aurait-il identité entre l'espèce de M. Deshayes et celle de Draparnaud ? c'est une question que nous ne pouvons décider, n'ayant pas en notre possession l'espèce fossile des environs de Paris, ne pouvant conséquemment nous appuyer que sur la description et les figures ; mais ce que nous pouvons certifier, c'est que le fossile de Hauterive dont nous nous occupons est l'analogue, sinon l'identique de l'espèce de Draparnaud.

Hab. Fossile à Hauterive.

GENRE **PALUDINA.**

Paludina semicarinata, Paludine sémicarénée, Brard, Desh., *Foss. de Paris*, tome 2, p. 127, pl. 15, fig. 11-12.

Notre Paludine nous paraît bien être l'espèce figurée par M. Deshayes, cependant nous conservons quelques doutes et nous avons balancé dans le rapprochement ; nous avons un moment hésité si nous ne devions pas la rapporter au *Pal. lenta* du même auteur, car elle est évidemment voisine de ces deux espèces ; c'est la forme générale qui nous a déterminé à la rapprocher plutôt du *Pal. semicarinata* quoique l'ombilic soit un peu plus étroit ; elle est plus globuleuse que le *Paludina lenta* ; les tours de spire sont plus arrondis et la suture par conséquent plus profonde qu'elle ne l'est dans cette dernière espèce.

M. Deshayes trouve une analogie parfaite entre le *Pal. semicarinata* des environs de Paris et le *Pal.* (*Cyclostoma*) *unicolor* d'Olivier ; nous ne pouvons reconnaître autant de similitude dans l'espèce vivante et celle fossile à Hauterive où elle est plus grande, plus ventrue et sur laquelle nous n'avons pu remarquer la petite carène qui existe sur l'*unicolor*, quoiqu'il y ait quelquefois, sur le dernier tour, la légère dépression indiquée par M. Deshayes.

Notre *semicarinata* en serait-elle une simple mais bien remarquable variété ? nous le supposons jusqu'à ce que nous ayons pu réunir les documents indispensables pour arriver à la vérité. Quelques-uns de nos échantillons ont de 36 à 40 milli. de longueur et de 20 à 25 de diamètre sur le dernier tour de la spire.

Hab. Fossile des terrains lacustres de Hauterive.

Paludina Desmarestii, Paludine de Desmarest. C. Prévost.,
Desh., *Foss. Paris*, tome 2, pl. 15, fig. 13-14.

Nous observons sur nos échantillons le double bourrelet indiqué par M. Deshayes; l'un est intérieur et l'autre extérieur; nous avons recueilli plusieurs opercules de cette jolie petite coquille; nous ne pouvons douter de leur identité puisqu'il en existe encore une sur un de nos sujets.

Hab. Fossile à Hauterive.

L'opercule est ovale, arrondi dans sa partie inférieure et anguleux vers sa partie supérieure.

GENRE **CYCLOSTOMA**.

Cyclostoma elegans, Cyclostome élégant. Drap.

Cyclostoma elegans-antiquum Brongn. *ex* Deshayes *in* Lam., 2me édition, tom. 8, page 377.

Comme cette espèce se trouve à l'état vivant à Hauterive, il se pourrait que ce ne fût qu'accidentellement qu'elle eût pénétré dans la marne par des fissures, entraînée par les eaux; nous la croyons cependant fossile.

Hab. Fossile ? à Hauterive.

Les individus que nous avons recueillis sont plus petits que l'espèce vivante et pourraient bien n'en être que le jeune âge; d'ailleurs, ils ont la même forme et les mêmes caractères.

GENRE **CYCLAS**.

Cyclas Normandi. Cyclade de Normand, Nob.
pl. 5, fig. 22 à 24.

Testâ fossili, trigonâ æquilaterâ, inflatâ, tenui, lævi, scalariformi; dente cardinali unico, minimo; dentibus duobus lateralibus, parvis.

Diamètre des crochets au milieu du bord 8 à 10 milli. ; épaisseur de la coquille, les deux valves étant réunies, 10-12 milli. ; largeur prise transversalement 10-12 milli.

Hab. Fossile de Hauterive.

Coquille lisse ayant presque la forme d'un triangle régulier dont les trois angles seraient arrondis ; elle est renflée à la manière de certains noyaux de cerise ; sa surface extérieure présente un ou deux bourrelets qui indiquent les stations successives faites par l'animal pendant son accroissement ; dent cardinale très-petite, les latérales plus saillantes une de chaque côté des *natèces*.

Cette espèce se reconnaît parmi ses congénères par sa forme trigone, par ses bourrelets d'accroissement ; par sa taille et par sa forme générale elle rappelle le *Cyclas isocardioides* découvert et nommé par M. Normand, à Hasmond près St-Amand (Nord).

Nous offrons cette espèce à M. Normand naturaliste à Valenciennes ; il a découvert, à l'état vivant, de très-jolies espèces dans ce genre intéressant.

RÉCAPITULATION.

Les coquilles terrestres et fluviatiles fossiles découvertes dans les marnes de Hauterive sont déjà nombreuses, nous espérons que les recherches ultérieures en feront rencontrer d'autres.

Ces coquilles sont réparties en 10 genres ainsi qu'il suit,

SAVOIR :

1 testacelle,
7 hélices,
1 clausilie,
2 vertigos,
4 valvées,

2 carychies,
1 lymnée,
4 planorbes,
2 paludines,
1 cyclostome.

C'est donc 25 espèces observées dans cette localité riche en fossiles : M. l'abbé Dupuy n'en décrit que douze à Sansan.

De ces 25 espèces, cinq ont leurs analogues parmi les fossiles des environs de Paris, trois vivent encore dans les environs de Hauterive, et une a son identique dans l'Amérique du nord.

EXPLICATION DES FIGURES.

—

PLANCHE n° 4.

(1re DES COQUILLES FOSSILES).

Figure n° 1. *Helix Chaixii*, Hélice de Chaix, Nobis, de grandeur naturelle, page 37.

— 2. *H. Collongeoni*, H. de Collongeon, nob., de grandeur naturelle, page 38.

— 3. *H. Naylieri*, H. de Naylies, nob., de grandeur naturelle, page 39.

— 4. La même, variété.

— 5. *H. Gualinoi*, H. de Gualino, nob., de grandeur naturelle, page 40.

— 6. *Clausilia Terverii*, Clausilie de Terver, nob., de grandeur naturelle, page 45.

— 7. *Lymnea Bouilleti*, Lymnée de Bouillet, nob., de grandeur naturelle, page 53.

— 8. La même, variété.

— 9. *Planorbis Thiollieri*, Planorbe de Thiollière, nob., de grandeur naturelle, vu en dessous, page 54.

— 10. Le même, vu en dessus.

— 11. Le même, au trait, vu de côté.

P. Terver. del. Lith.

BRITISH MUSEUM

P. Terver del. Dévoré.

EXPLICATION DES FIGURES.

PLANCHE n° 5.

(2me DES COQUILLES FOSSILES).

Fig. n° 1. *Helix Amberti*, Hélice d'Ambert, nob., de grand. nat. vu du côté de l'ouverture, page 42.

— 2. Le même, vu en dessous.

— 3. Le même, vu en dessus.

— 4. *H. labyrinthicula*, H. labyrinthicule, nob., grossi, vu du côté de l'ouverture, page 43.

— 5. Le même, de grandeur naturelle.

— 6. *H. Godarti*, H. de Godart, nob., de grand. nat. vu du côté de l'ouverture, page 41.

— 7. Le même, vu en dessus.

— 8. Le même, vu en dessous.

— 9. *Carychium Delocrei*, Carychie de Delocre, nob., de grand. nat. vu du côté de l'ouv., page 51.

— 10. *Testacella Deshayesii*, Testacelle de Deshayes, nob., de grand. nat. vu en dedans, page 35.

— 11. Le même, vu en dessus.

— 12. *Vertigo Dupuyi*, Vertigo de Dupuy, nob., grossi, vu du côté de l'ouverture, page 46.

— 13. Le même, de grandeur naturelle.

— 14. *Vertigo Myrmido*, Vertigo Myrmidon, nobis, de grand. nat. au trait, page 47.

— 15. Le même, grossi.

— 16. *Valvata marginata*, Valvée bordée, nob., vu en dessus, grossi, page 50.

— 17. Le même, vu de côté, au trait.

— 18. Le même, vu en dessous, grossi.

— 19. *Valvata conoidalis*, Valvée conoïdale, nob., de grand. naturelle, vu du côté de l'ouverture, page 49.

— 20. *Valvata piscinaloides*, Valvée piscinaloïde, nob., de grand. naturelle, vu du côté de l'ouverture, page 48.

— 21. Le même, grossi.

— 22. *Cyclas Normandi*, Cyclade de Normand, nob., de grand. naturelle, *Valve gauche*, page 59.

— 23. Le même, grand. nat. *Valve droite* d'un autre échantillon.

— 24. Le même, présentant la charnière grossie.

TABLE

DES ESPÈCES DÉCRITES DANS CE MÉMOIRE.

—

Testacella Deshayesii. 35
Helix Chaixii 37
— Collongeoni 38
— Nayliesi 39
— Gualinœi. 40
— Godarti 41
— Amberti 42
— labyrinthicula 43
Clausilia Terverii. 45
Vertigo Dupuyi. 46
— myrmido 47
Valvata piscinaloides. 48
— conoidalis. 49
— piscinalis 50
— marginata. 50
Carychium Delocrei 51
— minimum. 53
Lymnea Bouilleti 53
Planorbis Thiollieri 54
— planulatus. 56
— lens 57
— Prevostinus 57
Paludina semicarinata 58
— Desmarestii. 59
Cyclostoma elegans 59
Cyclas Normandi. 59
Récapitulation. 60

NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DES LAGRIES,

(INSECTES COLÉOPTÈRES HÉTÉROMÈRES),

PAR

E. MULSANT et F. GUILLEBEAU.

Présentées à la Société Linnéenne de Lyon, le 1er juillet 1854.

La vie évolutive des LAGRIES était encore un problème, lorsque, par les soins de M. de Haan, parurent, dans les tomes 18, 19, et 20, des Mémoires du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, les œuvres posthumes (1) du savant auteur du *Traité anatomique de la chenille qui ronge le bois de saule.*

Quoique ces observations fussent écrites depuis plus d'un demi-siècle, le Mémoire de Pierre Lyonnet sur les insectes dont il est ici question (2), n'en avait pas moins tout l'intérêt

---

(1) *Anatomie de différents insectes* (Mémoires du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, par les professeurs de cet établissement. *Paris*, *A. Belin*, t. 18 (1829) p. 233-312, pl. 9 à 15, et p. 377 à 464, pl. 19 à 24.—t. 19 (1830) p. 57-131, pl. 7 à 10, et p. 341-459, pl. 24 à 39. — t. 20 (1832) p. 1-241, pl. 1 à 20.

Ces différentes parties ont été reproduites en un volume intitulé :

Recherches sur l'anatomie et les métamorphoses de différentes espèces d'insectes, ouvrage posthume de Pierre Lyonnet, publié par M. W. de Haan. *Paris*, *J. B. Baillière*, 1832 *in* 4° et atlas de 54 planches.

(2) Mémoires du Muséum, t. 18. p. 417-420, pl. 22. *larve*, fig. 17, 18, 19; 21, antenne; 22, partie de la tête; 23, mandibule; 24, mâchoire et palpe maxillaire; 25, partie inférieure de la tête; 26, 27, labre; 28, 29, 30, *nymphe*; 31, *insecte parfait.*

Recherches, etc., p. 112-114, pl. 11. mêmes figures.

de la nouveauté [1]. Il est intitulé : *Ver Scarabée hexapode dont l'hiver est la saison.*

Il ne faudrait cependant pas conclure de ce titre, que la larve dont il va être ici question sort de l'œuf et se developpe pendant les mois les plus rigoureux de l'année. Elle éclot vers la fin de l'été, ou dans les premiers temps de l'automne, se nourrit et croît jusqu'à l'approche des froids, et quand la température est devenue assez basse pour engourdir les insectes, elle tombe, comme les autres, en léthargie. Mais elle prend si peu de soin pour se cacher et pour s'abriter, qu'il est facile de la trouver pendant la morte saison. Elle ressent alors aussi plus facilement que beaucoup d'autres, l'influence de la température extérieure, et lorsque des vents doux viennent exceptionnellement attiédir les airs, elle reprend pendant le milieu de la journée le mouvement et l'activité.

On nous permettra de donner la description de cette larve, quoique déjà elle ait été faite par Lyonnet, cet auteur ayant négligé de signaler quelques détails qui servent à la distinguer au premier coup-d'œil, de celle d'une autre espèce de ce genre dont nous parlerons ci-après.

Corps presque eruciforme ; parallèle, subsemicylindrique ; médiocrement convexe ; composé, outre la tête, de douze segments ; hexapode. *Tête* arrondie ; plus large que longue ; penchée ; convexe sur sa partie occipitale ; d'un flave brunâtre ou tirant sur la couleur de poix ; hérissée de poils peu épais ; marquée d'une ligne longitudinale médiane, naissant de sa partie postérieure, avancée longitudinalement jusqu'aux

---

[1] Latreille avait bien annoncé (Nouveau dictionnaire d'histoire naturelle, t. 17 (1817) p. 210), que M. Svaudoner avait suivi les métamorphoses de la *Lagria hirta*, mais ces observations n'ont pas été publiées.

deux cinquièmes postérieurs, bifurquée en devant en forme de V ; rayée d'un sillon très-marqué sur la suture frontale. *Epistome* transverse ; trapézoïde ; rétréci d'arrière en avant. *Labre* transverse ; presque trilobé, en devant ; hérissé de poils clair-semés. *Mandibules* peu apparentes dans le repos ; semi-cornées ; arquées ; bifides ou bidentées à l'extrémité, concaves et munies à leur bord, de quelques autres dents plus postérieures. *Mâchoires* à un lobe garni de cils flexibles ; munies chacune d'un palpe conique, de trois articles. *Palpes labiaux* coniques ; de deux articles apparents. *Antennes* aussi longuement prolongées que la moitié de la largeur du front ; de quatre articles : le premier ou basilaire, subruguleux, blanchâtre : le deuxième, annulaire, court : le troisième, trois fois aussi long qu'il est large, cylindrique, garni de poils fins et assez courts : le quatrième, petit, presque en forme de mamelon, peu distinctement séparé du précédent. *Yeux* représentés par deux à quatre points tuberculeux, noirs, presque unis transversalement, situés derrière chaque antenne. *Anneaux thoraciques* et *abdominaux* d'un brun flavescent ou tirant sur le brun de poix ; hérissés de poils longs, assez épais, en partie assez grossiers et assez raides, noirâtres, d'un brun de poix ou d'un gris brun : ces poils, disposés en houppe surtout près des bords latéraux, constituant une sorte de bande transversale, laissant glabre et finement pointillée l'intersection de chaque arceau et les parties voisines : le prothoracique, marqué sur son milieu, d'une tache allongée, brune : chacun des autres, noté sur sa partie médiane basilaire, d'une tache brune ou noirâtre, obtriangulaire, prolongée au moins jusqu'à la moitié de la longueur de l'arceau, et d'une autre tache de même couleur, oblique ou subarrondie, située près de chaque bord latéral : le segment prothoracique de deux tiers plus long que le suivant : les deuxième à onzième presque égaux : le douzième

presque conique, rétréci d'avant en arrière, et terminé par deux petites pointes cornées, fauves, divergentes, recourbées ; sans mamelon apparent sur sa face inférieure. *Dessous du corps* d'une couleur un peu plus livide que le dessus ; peu garni de poils. *Stigmates* au nombre de neuf paires : la première, près du bord antérieur du deuxième segment : les autres, à partir du quatrième anneau. *Pieds* médiocres ; disposés par paire, sous chacun des segments thoraciques ; composés chacun de quatre pièces : la dernière terminée par un ongle pointu.

Cette larve vit au pied des arbres et des haies. On la trouve pendant l'hiver et au premier printemps, au pied des chênes, sous les feuilles mortes dont elle se nourrit, ou sous les fagots entassés dans les bois. Quand on l'inquiète, elle courbe son corps en arc, se roule sur elle-même et demeure dans le repos. C'est là son unique moyen de défense. Quand la fin de sa vie rampante est arrivée, elle se retire, soit parmi des feuilles, soit dans quelque crevasse ou autres inégalités du sol, s'y tient deux ou trois jours dans le repos, puis, sans se construire de coque, se dépouille de son enveloppe et se montre sous la forme de nymphe.

Les larves recueillies par nous, au printemps, subirent, le 12 juin [1], leur seconde métamorphose et le 20 du même mois se transformèrent en insecte parfait. Voici la description de la nymphe :

Corps courbé en dehors, sur le dos ; composé de douze segments, la tête non comprise ; d'un blanc livide, au moment de sa transformation, mais offrant successivement une teinte moins pâle, plus obscure, surtout à mesure qu'approche le moment de la sortie de l'insecte parfait ; hérissé de poils

---

[1] La larve élevée par Lyonnet ne passa à l'état de nymphe que le 3 juillet.

assez fins et assez allongés, d'un fauve brun. *Tête* inclinée. *Palpes* étendus longitudinalement et parallèlement sur la partie médiaire de la poitrine. *Antennes* prolongées sur les côtés de celle-ci, jusque près des cuisses postérieures; voilées par l'extrémité des cuisses et par la base des jambes des deux premières paires de pieds. *Anneaux du corps* presque d'égale grosseur, jusqu'à l'extrémité du sixième arceau abdominal : les trois derniers graduellement rétrécis : le premier ou prothoracique, près d'une fois plus grand que le suivant, noté d'une tache d'un fauve obscur ou brunâtre de chaque côté de la ligne médiane : le deuxième, plus court que le troisième : ces trois segments thoraciques, dépourvus d'appendices sur les côtés : les six premiers anneaux de l'abdomen, offrant, de chaque côté, un appendice presque cylindrique, arrondi ou obtus à son extrémité, transversalement dirigé, débordant le corps au moins du tiers de la moitié du ventre : cet appendice, court ou rudimentaire, de chaque côté du septième anneau, à peu près nul sur les deux suivants : le dernier segment, fendu longitudinalement à son extrémité : chacune de ces deux parties terminée en pointe membraneuse. *Cuisses* dirigées en dehors, obliquement d'avant en arrière, avec les jambes repliées contre elles : celles des deux premières paires, ne débordant pas le corps : les postérieures, un peu plus longues, le débordant. *Tarses* dirigés longitudinalement de chaque côté de la ligne médiane du dessous du corps : les postérieurs prolongés jusqu'à l'extrémité du cinquième arceau ventral.

De cette nymphe sortit le 20 juin, la

Lagria hirta, Linné. *Tête et prothorax noirs : celui-ci ponctué ; hérissé de poils testacés. Ecusson rugueusement ponctué. Elytres d'un jaune testacé ; hérissées de poils de même couleur ; ruguleusement ponctuées ; à stries plus ou moins faibles. Repli un peu anguleux vers l'extrémité des postépisternums. Dessous du corps, noir sur la poitrine, ordinairement d'un brun testacé sur le ventre ou au moins sur les côtés.*

Pieds hérissés de poils testacés ; noirs sur les cuisses, ordinairement graduellement moins obscurs sur la moitié postérieure des jambes et sur les tarses.

♂. *Yeux* saillants de chaque côté ; séparés sur le front par un espace à peine plus grand que le diamètre transversal du troisième article des antennes. Dernier article de celles-ci aussi long que les trois précédents réunis, parallèle, obliquement coupé à son extrémité. *Prothorax* plus étroit que la tête, dans son diamètre transversal le plus grand. *Elytres* subparallèles, et, par là, paraissant plus allongées que chez la ♀.

♀. *Yeux* peu ou point saillants sur les côtés ; séparés sur le front par un espace égal au moins au diamètre transversal de l'un d'eux, dans sa partie visible en dessus. Dernier article des antennes aussi long que les deux précédents réunis, rétréci vers son extrémité, en ligne courbe à son côté externe. *Prothorax* aussi large à peu près que la tête, dans son diamètre transversal le plus grand. *Elytres* ovales, graduellement élargies jusque vers leur milieu.

Chrysomela hirta, Linn. Syst. nat. 10me édit.(1758) t. 1, p. 377. 76. — id. Syst. nat. (12me édit.) t. 1, p. 602. 119. — id. Faun. suec. p. 174. 578. — O. F. Muller, Faun. Insect. Frid. p. 9. 88. — P. L. S. Muller, G. v. Linn. Naturs. 5. 1 p. 201. 119. — Goeze, Entom. Beyt. t. 1. p. 297. 118. — Schrank, Enum. p. 99. 189. — De Villers, C. Linn. Entom. t. 1. p. 167. 189.

La cantharide noire à étuis jaunes, Geoffr. Hist. t. 1. p. 344. 6. (♂).

Tenebrio villosus, De Geer, Mem. t. 5. p. 44. 6, pl. 2, fig. 23 (♀), fig. 24 (♂).

Lagria hirta, Fabr. Syst. Entom. p. 125. 8. — id. Spec. Ins. t. 1, p. 160. 11. — id. Mant. Insector. t. 1. p. 93. 13. — id. Entom. Syst. t. 1. 2. p. 79. 4. — id. Syst. Eleutherator. t. 2, p. 70. 8. — Herbst, *in* Fuessly's Arch. 3me cah. (1784) p. 68. 1. — Roemer, Gen. p. 44. 35. pl. 34, fig. 22 (17) ♂. — Rossi, Faun. etr. 1. p. 108. 274. — id. ed. Helw. t. 1 (1795) p. 114. 274 ♀ et note ♂. — id. p. 453. 114. ♂ ♀. — Oliv. Encycl. meth. t. 7 (1792) p 446. 2 (♂). — id. Entom. t. 3, n° 49, p. 4. 2 pl. 1. fig. 1 a b. ♀, c. ♂. — id. Nouv. Dictionn. d'hist. nat. t. 12. (1803) p. 461. — Panz. Entom. Germ. p. 202. 2. (♀). — id. Faun. Germ. 107. 2. (♀). — id. Index, p. 142. ♂ ♀. — Cuv. Tabl. élém. p. 543. — Payk. Faun. suec. t. 2 p. 154. 1. (♂ ♀). — Walck. Faun. Par. t. 1. p. 159. 1 — Tigny, Hist. nat. t. 7. p. 142. pl. fig. 5. (♀). — Latr. Hist. nat. t. 10, p. 351 (♂ ♀).pl. 50, fig. 3 — id.

Gener. t. 2, p. 198. 1. (♂ ♀). — id. Nouv. Dict. d'Hist. nat. t. 17 (1817) p. 209. — Schönh. Syn. Ins. t. 3, p. 9, 10, ♂ ♀. — Gyllenh. Ins. suec. t. 2, p. 504, 1 ♂ ♀. — Lamarck, Anim. s. vert. t. 4. p. 377. 2. — Goldfuss, Handb. p. 353. — Dumeril, Dict. des sc. nat. t. 25 (1822) p. 127. 1. — Muls. Lettr. t. 2, p. 296. 1 (♀). — Steph. Illustr. t. 5, p. 33. 1 (♂ ♀). — id. Man. p. 328. 2575. ♂ ♂ — Curtis, Brit Entom. t. 15. (1836) p. 598. 13. — Sahlb. Ins. fenn. p. 441. 1. — de Casteln. Hist. nat. t. 2. p. 251. 1 pl. 20 fig. 3, ♂ — L. Duf. Excurs. p. 70. 434. — E. Blanchard, *in* Regne an. de Cuvier, édit. Croch. p. 53 bis, pl. 1, a, labre ; b, mandibule ; c, mâchoire et palpe max. ; d, lèvre ; e, antennes. — L. Redtenb. Faun. aust. p. 629. (♂. ♀).

Lagria pubescens, Fabr. Syst. entom. p. 125. 7 ? — id. Spec. ins. t. 1, p. 160. 10 ? — id. Mant. t. 1, p. 95. 12 (♀?) — id. Ent. Syst. t 2, p. 79. 3 (♀?). — id. Syst. Eleuth. t. 2 p. 70. 6. (♀ ?). — Oliv. Ency. meth. t. 7, p. 446. 6. — Panzer, Ent. Germ. p. 201. 1. (♂) — id. Faun. Germ. 107. 1. (♂). — Tigny, Hist. nat. t. 7 p. 143. — Latr. Hist. nat. t 10, p. 351. 2. — Muls. Lett. t. 2, p. 291. 2. (♂).

Coccinella hirta, Muller, Zool. Dan. prodr. p. 85. 957.

Cryptocephalus hirtus, Gmel. C. Linn. Syst. nat. t. 1, p. 1730. 236. — Goeze, Faun. Eur. t. 8, p. 418. 13. — Martyn, Engl. Entom. pl. 17, fig. 15.

Auchenia hirta, Marsh. Ent. brit t. 1, p. 218. 10.

Long. 0,0078 à 0,0081 (3 1/2 à 3 2/3 l.). plus grande larg. des élytres. 0,0028 à 0,0030 (1 1/2 à 1 2/5 l.). (♂) ; 0,0036 à 0,0039 (1 2/3 à 1 3/4 l.) (♀).

Elle habite la plus grande partie de l'Europe.

Linné décrivit le premier (1758) sous le nom spécifique de *hirta*, cette espèce qu'il plaça parmi ses Chrysomèles. De Géer, dans le t. 5 de ses Mémoires (1775), l'éloigna de ces derniers insectes, en raison du nombre des articles de ses tarses, et, pour ne pas trop multiplier les genres, la colloqua avec ses Ténébrions, quoiqu'il la trouvât peu convenablement placée dans leurs rangs. Il observa que les mâles ont le corps plus petit, plus étroit et plus allongé que celui des femelles.

1775. La même année, Fabricius, dans son Systema entomologiæ, constitua le genre *Lagria*, dans lequel trouva place la *Chrysomela hirta* de son illustre maître. Près de celle-ci, il en décrivit une autre espèce, sous le nom de *pubescens*. Il serait assez difficile de dire à quel insecte se rapporte la description qui accompagne cette dénomination spécifique, dans les premiers ouvrages du professeur de Kiel. Les expressions : *nigra*, *thorace marginato villoso*, *elytris glabris*

testaceis, ne peuvent s'appliquer à aucun des sexes de notre Lagrie ; peut-être Fabricius avait-il alors en vue un insecte d'un tout autre genre, la *Chrysomela pubescens* de Linné. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans son Entomologia systematica, il remplaça la phrase diagnostique citée plus haut, par celle-ci : *nigra, villosa thorace tereti : puncto medio impresso, elytris testaceis* ; et cependant, par une légèreté qui le rend souvent un guide peu sûr pour la synonymie, il continua à citer la phrase du Systema Naturae qui se rapporte à la *Chrysomela pubescens*.

Dans la dernière diagnose de Fabricius, il est facile de reconnaître notre Lagrie ; mais auquel des deux sexes cette description peut-elle s'appliquer ? Helwig, Panzer, Gyllenhal, et les auteurs plus modernes ont généralement cru y reconnaître le ♂. Latreille seul a soupçonné y voir la ♀ (¹), et nous croyons qu'il a raison. La ♀ seule, en effet, présente souvent sur le prothorax une dépression ou fossette plus ou moins sensible.

De Géer, avons-nous dit, avait déjà remarqué les différences que présentent dans leurs formes le ♂ et la ♀. Helwig, dans l'édition annotée qu'il donna de Rossi, signala en outre la différence que présente, dans sa longueur, chez les deux sexes, le dernier article des antennes. Malgré ces observations, Fabricius continua, dans son Systema Eleutheratorum, à séparer sa *Lagria pubescens* de son *hirta*. L'Entomologiste danois avait-il reconnu, dans ces insectes, deux espèces réellement distinctes? Rien ne le fait supposer. Il existe cependant une autre Lagrie, très-voisine de l'*hirta*, mais d'une taille généralement un peu plus grande ; elle paraît dans la

(¹) Genera, t. 2, p. 198, et Nouv. dict. d'hist. nat. t. 17 (1817) p. 210. Dans ce dernier ouvrage Latreille indiqua aussi le rapprochement qu'offrent entre eux les yeux du ♂.

saison printannière plutôt que dans les premiers jours de l'été.

Voici la description de sa Larve :

Corps presque eruciforme ; parallèle ; subsemicylindrique ; médiocrement convexe ; composé, outre la tête, de douze segments ; hexapode. *Tête* arrondie ; ponctuée ; convexe sur sa partie occipitale ; presque de couleur de poix ; hérissée de poils sur le front ; marquée d'une ligne longitudinale médiane, naissant de sa partie postérieure, bifurquée en devant, à partir des deux cinquièmes postérieurs. *Epistome* transverse. *Mandibules* presque cornées ; arquées ; courtes ; peu apparentes dans l'état de repos ; bifides ou bidentées à l'extrémité et munies, à leur bord, de quelques autres dents. *Mâchoires* à un lobe garni de cils flexibles ; munies chacune d'un palpe conique, de trois articles. *Palpes labiaux* coniques ; de deux articles apparents. *Antennes* de quatre articles : le basilaire, subglobuleux, blanchâtre : le deuxième, annulaire ; le troisième, cylindrique, allongé, cilié ou garni de poils, principalement sur les côtés : le quatrième, petit, presque en forme de mamelon, peu distinct du précédent. *Yeux* représentés par trois ou quatre points tuberculeux, situés presque transversalement derrière les antennes. *Anneaux thoraciques* et *abdominaux* presque d'un brun de poix ou de café brûlé ; hérissés de poils longs, assez épais, en partie assez grossiers et assez raides, noirâtres, d'un brun de poix ou d'un gris brun, disposés presque en forme de houppe, surtout près des bords latéraux, constituant sur chaque anneau une bande transversale, laissant glabres et finement pointillées l'intersection de chaque anneau et ses parties voisines : l'anneau prothoracique près d'une fois plus long que chacun des deux suivants : ceux-ci un peu plus grands que les premier à huitième de l'abdomen : le dernier rétréci d'avant en arrière et terminé par deux pointes noires, obtuses, presque contiguës. *Dessous du corps* noirâtre ; peu garni

de poils couchés ou mi-couchés. *Pieds* au nombre de six, disposés par paire, sous chacun des segments thoraciques : la dernière, terminée par un ongle aigu.

Cette larve presque semblable à celle de la *L. hirta*, en diffère par sa teinte ordinairement un peu plus foncée, et par le dernier anneau du corps terminé par deux pointes presque contiguës et parallèles, et paraissant souvent n'en constituer qu'une seule, peu ou point recourbées, noires, obtuses à leur extrémité. Elle vit également de feuilles sèches au pied des haies ou dans les bois. Long. 0,0100 à 0,0112 (4 1/2 à 5 l.).

Elle ne prend pas plus de précautions que la précédente pour subir sa métamorphose. Dans ce second état, elle a tant d'analogie pour la forme avec celle de la *L. hirta*, qu'il est inutile d'en donner la description.

Les nymphes se sont montrées le 23 mai, et le 30 du même mois a paru l'insecte parfait, dont voici la description :

Lagria atripes. *Tête et prothorax noirs : celui-ci, à peine pointillé; hérissé de poils testacés. Ecusson pointillé. Elytres d'un jaune testacé ; hérissées de poils de même couleur ; ruguleusement ponctuées ; à stries plus ou moins faibles. Repli graduellement et très-faiblement rétréci. Dessous du corps et pieds ordinairement très-noirs, luisants. Dessous des tarses garni de poils d'un fauve testacé.*

♂ et ♀. Mêmes caractères distinctifs que chez l'espèce précédente.

Environs de Lyon et midi de la France.

Long. 0,0090 à 0,0095 (4 à 4 1/4 l.) Plus grande largeur des élytres 0,0033 (1 1/2 l.) (♂) ; 0,0045 à 0,0048 (2 à 2 1/8 l.) (♀).

Obs. Elle a la taille plus grande ; les antennes proportionnellement un peu plus épaisses ; l'écusson plus allongé et plus triangulaire ; les pieds à peine pointillés au lieu d'être ponctués ; le ventre rarement brun de poix sur les côtés.

NOTE

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DES

SERPENTS,

PAR

E. MULSANT.

Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 10 janvier 1853.

Dans le mois de septembre 1852, le garde-champêtre d'une commune des environs de Tournus (Saône-et-Loire), faisait dans la campagne sa ronde accoutumée, quand son attention se trouva tout-à-coup excitée par un bruit qui se faisait à quelques pas de lui. Deux Ophidiens, une vipère (1) et une couleuvre verte et jaune (2), se trouvaient aux prises et s'attaquaient avec fureur. Ni la présence du garde-champêtre, ni celle d'un passant qui s'était arrêté pour être témoin de

---

(1) *Vipera berus*, Daudin.

(2) *Coluber viridi-flavus*, Lacépède.

ce duel singulier, ne purent les porter à fuir. Le combat dura plus d'une demi-heure avec des chances variables; tantôt les deux ennemis se tenaient entrelacés, en cherchaut à s'étreindre et à se déchirer, tantôt ils se séparaient, s'éloignaient de quelques pieds et revenaient fondre l'un sur l'autre avec une nouvelle rage. Dans l'une de ces rencontres, la couleuvre dont la gueule était démesurément ouverte, engloutit la tête de la vipère, qui s'engagea de près de trois pouces dans son œsophage. Le garde-champêtre put alors saisir ce singulier Ophidien à deux queues sans tête, et durant le trajet assez long que fit cet homme, la vipère continua à rester engagée dans le corps de son ennemi [1] :

---

[1] Cette vipère en partie avalée par la couleuvre fait aujourd'hui partie du Musée du lycée de Lyon.

DESCRIPTION

DES

OMOCRATATES ET DES HÉLIOPATHATHES

DERNIERS INSECTES DE LA TRIBU DES **PANDARITES**,

PAR

E. MULSANT et Cl. REY.

Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 13 février 1854.

TROISIÈME RAMEAU.

LES OMOCRATATES.

Caractères. *Yeux* au moins aussi longs que larges, dans leur partie visible en dessus. *Prothorax* s'appuyant ordinairement sur les élytres, parfois un peu séparé de celles-ci, chez les dernières espèces, mais alors angles huméraux des étuis non arrondis; plus ou moins brusquement rétréci, puis parallèle, au devant des angles postérieurs. *Intervalle des élytres* voisin du repli, en partie invisible quand l'insecte est examiné en dessous.

A ces caractères, on peut ajouter :

Tête généralement assez enfoncée dans le prothorax; chargée au côté interne des yeux d'un pli souvent peu saillant; ordinairement peu ou point sillonnée sur la suture frontale. *Antennes* prolongées, en général, jusqu'aux trois quarts ou presque jusqu'aux angles postérieurs du prothorax; à troisième article d'un tiers ou de moitié plus long que le suivant : les quatrième à huitième presque obconiques ou en partie submoniliformes : les neuvième et dixième au moins, plus larges que longs : le

onzième généralement ovalaire, surtout chez les ♂, parfois orbiculaire ou même à peine aussi long que large, surtout chez les ♀. *Prothorax* échancré en devant ; plus ou moins arqué sur les quatre cinquièmes antérieurs de ses côtés, rétréci et subparallèle ensuite ; à angles postérieurs prononcés et à peu près rectangulairement ouverts ; le plus souvent en ligne un peu arquée en devant, à la base. *Ecusson* plus large que long. *Elytres* en ogive obtuse et à peine sinuée à leur partie postérieure. *Dessous du corps* ordinairement ridé ou marqué d'assez gros points unis en sillons, sur les côtés de l'antépectus. *Postépisternums* arqués à leur côté interne, et rétrécis dans leur seconde moitié. *Pieds* médiocres, simples. *Corps* en général peu ou médiocrement convexe.

Les caractères distinctifs des Omocratates sont d'avoir le prothorax rétréci et plus ou moins parallèle au devant des angles postérieurs, et généralement appuyé sur les élytres ; mais ces caractères ne sont pas également prononcés chez tous les insectes de ce rameau. Quelques-uns des premiers, par leur prothorax parfois peu rétréci ou sinué plutôt que parallèle au devant des angles postérieurs, semblent lier cette division à la précédente ; les derniers, au contraire, par leurs élytres un peu détachées du prothorax, et un peu obliquement coupées, d'avant en arrière, depuis le quart externe de leur base jusqu'à l'angle huméral, font une transition presque insensible aux Héliopathates, chez lesquels les élytres seront plus visiblement encore séparées du prothorax, et arrondies à leurs angles huméraux.

Les Omocratates ♂, soumis à notre examen, nous ont tous offert les deuxième et troisième articles des tarses antérieurs dilatés, et souvent les mêmes des intermédiaires plus ou moins élargis, et sous ce rapport, ils se distinguent de ceux du rameau précédent, chez lesquels tous les tarses sont grêles ; cependant il serait possible que la première espèce, dont le faciès rappelle celui de certains Microsites, mais que le rétrécissement de son

prothorax rattache aux Omocrates, fit exception à cette règle. Cette dilatation de quelques-uns des articles des tarses est loin d'être d'ailleurs uniforme chez toutes les espèces : chez la plupart, elle est très-prononcée : chez les Maladères et espèces voisines, au contraire, elle est très-faible. Enfin, chez les ♂ de plusieurs insectes de ce rameau, les cuisses postérieures et souvent les intermédiaires, et les jambes des deux dernières paires, sont ciliées en dessous ; chez les autres, elles sont entièrement glabres, comme chez toutes les ♀.

Les Omocratates peuvent être partagés en deux genres.

		GENRES.
Élytres	non obliquement coupées à la base, à partir du quart externe de celle-ci ; offrant les angles huméraux à peu près rectangulairement ouverts. Prothorax ordinairement appuyé à la base sur les élytres.	*Omocrates.*
	obliquement coupées, d'avant en arrière, depuis le quart externe de leur base, jusqu'aux angles huméraux qui, par là, sont plus ouverts que l'angle droit. Prothorax sensiblement séparé des élytres, surtout aux angles huméraux de celles-ci.	*Maladeras.*

Genre *Omocrates*, OMOCRATE.

(ὠμοκρατὴς, qui a de fortes épaules)

CARACTÈRES. *Elytres* non obliquement coupées à la base, à partir du quart externe de celle-ci jusqu'à l'angle huméral ; offrant ces angles à peu près rectangulairement ouverts.

α. Prothorax en ligne arquée en arrière et sans sinuosités, à la base; offrant les bords postérieurs moins prolongés en arrière que la partie médiane. *saxicola.*

αα. Prothorax en ligne presque droite ou un peu arquée en devant à la base ; offrant une sinuosité plus ou moins faible, vers chaque cinquième ou sixième externe de celle-ci.

β. Prothorax presque parallèle sur les côtés, à peine arqué sur les quatre cinquièmes antérieurs de ceux-ci; presque en ligne

droite à son bord antérieur, quand l'insecte est examiné en dessus ; en ligne bissubsinuée à la base, avec la partie médiaire à peu près aussi prolongée que les angles. *collaris.*

ββ. Prothorax arqué sur les quatre cinquièmes antérieurs environ des côtés, et plus ou moins brusquement rétréci postérieurement ; en ligne un peu arquée en devant à la base, avec les angles postérieurs un peu plus prolongés en arrière que le milieu.

γ. Bord supérieur du repli très-visible jusqu'au sixième au moins de sa longueur, quand l'insecte est examiné perpendiculairement en dessus. Troisième, cinquième et septième intervalles des stries des élytres saillants sur toute leur longueur. *gibbus.*

γγ. Bord supérieur du repli ordinairement invisible après l'angle huméral ; parfois un peu visible après cet angle, mais alors troisième, cinquième et septième intervalles des élytres plans sur la majeure partie de leur longueur.

δ. Elytres marquées de points-fossettes.

ε. Troisième, cinquième et septième intervalles des élytres saillants sur toute leur longueur. *fossulatus.*

εε. Troisième, cinquième et septième intervalles des élytres non ou à peine sensiblement saillants sur la majeure partie de leur longueur. *foveipennis.*

δδ. Elytres marquées de rangées de points plus ou moins petits.

ζ. Base des élytres offrant, réunies, une ligne droite, depuis une fossette juxta humérale jusqu'à l'autre, ou échancrée entre chaque fossette et l'écusson.

η. Quatrième strie ou rangée striale des élytres marquée environ de vingt-cinq points. *lineato-punctatus.*

ηη. Quatrième strie ou rangée striale des élytres marquée au moins de trente points.

θ. Prothorax offrant un peu avant la moitié sa plus grande largeur. *indiscretus.*

θθ. Prothorax offrant vers les deux tiers sa plus grande largeurr. *abbreviatus.*

ζζ. Base des élytres offrant, prises ensemble, une ligne un peu arquée en devant, depuis une fossette humérale jusqu'à l'autre.

i. Prosternum non sillonné ou marqué seulement d'une fossette obsolète. *planiusculus.*

ii. Prosternum sillonné. *viaticus.*

1. ⊕. saxicola.

Oblong; médiocrement convexe; d'un noir mat. Prothorax arqué sur les cinq sixièmes de ses côtés, brusquement rétréci et parallèle ensuite; offrant vers les trois cinquièmes sa plus grande largeur; arqué en arrière à la base; rugueusement et finement ponctué. Elytres arquées en arrière, prises ensemble, à la base; à stries peu profondes et peu distinctement ponctuées. Intervalles rugueusement et densement pointillés; peu convexes : les troisième, cinquième et septième plus ou moins convexes et saillants, au moins vers leur extrémité.

Phylax saxicola, (Chevrolat) *in* litter.

Long. 0,0067 (3 l.) Larg. 0,0022 à 0,0026 (1 à 1 1/5 l.).

Corps oblong, médiocrement convexe; d'un noir mat. *Tête* densement et peu uniment ponctuée; offrant à peine ou n'offrant pas les traces d'une dépression sur la suture frontale. *Antennes* prolongées environ jusqu'aux trois quarts des côtés du prothorax (♀); noires à la base, graduellement d'un brun fauve ou fauves, à l'extrémité. *Prothorax* échancré en arc assez régulier, en devant; un peu obtusément arqué sur les cinq sixièmes antérieurs de ses côtés, parallèles ensuite; à peine plus large aux angles postérieurs qu'aux antérieurs; à peu près rectangulairement ouverts à ceux-là; sensiblement en arc dirigé en arrière, ordinairement sinué au devant de l'écusson, et sans sinuosité sur le reste, à la base; muni latéralement d'un rebord étroit et non saillant; muni à la base d'un rebord plus étroit, peu apparent et non interrompu; d'un tiers environ plus large que long; médiocrement convexe; densement ponctué; subréticuleux; offrant parfois sur la ligne médiane une trace lisse, raccourcie à ses extrémités. *Ecusson* petit, ponctué. *Elytres*

offrant, réunies, leur base en arc dirigé en arrière, pour recevoir le bord arqué en arrière du prothorax, avec les angles huméraux un peu avancés, et embrassant un peu la partie rétrécie du prothorax; subparallèles jusqu'aux trois cinquièmes (♀); très-médiocrement ou assez faiblement convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés et plus faiblement à la partie postérieure; à stries linéaires assez faibles, et marquées de points assez petits, peu distincts, ne crénelant pas les intervalles (environ trente de ces points sur la quatrième): les quatrième et cinquième encloses par les voisines, plus courtes, prolongées environ jusqu'aux quatre cinquièmes. *Intervalles* densement et rugueusement ou ruguleusement ponctués; presque plans ou à peine subconvexes en devant: les troisième, cinquième et septième, plus ou moins convexes et saillants au moins postérieurement, et parfois presque sur toute leur longueur. *Bord supérieur du repli* invisible en dessus après l'angle huméral. *Dessous du corps* marqué sur les côtés de l'antépectus de points médiocres ou assez gros, peu unis en sillons; un peu plus finement ponctué sur le reste. *Prosternum* assez large; obsolètement sillonné. *Postépisternums* presque parallèles sur leur première moitié, rétrécis dans la seconde: deux fois et demie au moins aussi longs qu'ils sont larges dans leur milieu. *Pieds* ponctués assez finement; comprimés: jambes de devant presque aussi larges en devant que la moitié de leur arête externe.

Patrie: l'Espagne, (collect. Chevrolat).

♂ Inconnu.

♀ Cuisses et jambes glabres. Articles des tarses non dilatés.

Obs. Cette espèce a un peu le port du *M. bœticus*. Elle se distingue facilement de toutes les suivantes par son prothorax et ses élytres densement et rugueusement ponctués, et surtout par son prothorax arqué en arrière à son bord postérieur.

2. **O. collaris.**

Suballongé ; assez faiblement convexe ; noir, peu luisant. Prothorax presque en ligne droite, en devant ; presque parallèle sur les quatre cinquièmes antérieurs, parallèle postérieurement ; subtrisinué à la base, ponctué avec une faible tendance à la réticulation. Elytres à peine munies d'une petite dent dirigée en dehors, à l'angle huméral ; à stries peu profondes même postérieurement, ponctuées (environ vingt-cinq points sur la quatrième). Intervalles pointillés, d'une manière à peine ruguleuse ; à peine subconvexes en devant : les troisième, cinquième et septième, saillants postérieurement. Prosternum ovalaire, relevé en rebord et chargé d'un relief longitudinal.

Long. 0,0067 (3 l.) Larg 0,0028 (1 1/4 l.).

Corps suballongé ; assez faiblement ou très-médiocrement convexe ; noir, peu luisant, surtout sur la tête et sur le prothorax. *Tête* ponctuée, avec une faible tendance à la réticulation sur le front ; à peine déprimée sur la suture frontale. *Antennes* prolongées au moins jusqu'aux angles postérieurs (♂) ; noires, graduellement moins obscures vers l'extrémité. *Prothorax* presque en ligne droite en devant, avec une faible dépression ou sinuosité postoculaire ; presque en parallélogramme d'un quart plus large que long ; à peine arqué sur les quatre cinquièmes de ses côtés, parallèle et à peine retréci postérieurement ; en ligne subtrisinuée à la base, c'est-à-dire offrant une faible sinuosité vers chaque sixième externe, et une autre plus faible au devant de l'écusson ; à angles postérieurs un peu dirigés en arrière par l'effet de la sinuosité, et un peu moins ouverts que l'angle droit ; muni latéralement d'un rebord étroit, non saillant ; muni à la base d'un rebord très-étroit, presque interrompu dans son milieu ; faiblement convexe ; ponctué, avec une faible tendance à la réticulation. *Ecusson* transverse. *Elytres* très-légèrement sinuées après l'angle huméral, et offrant cet angle en forme de

très-petite dent un peu dirigée en dehors ; subparallèles jusqu'aux trois cinquièmes ou à peine élargies graduellement jusqu'à la moitié ; très-peu convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés et plus faiblement à leur partie postérieure ; à stries peu profondes, même postérieurement, marquées de points séparés par un espace généralement plus grand que leur diamètre (environ vingt-cinq sur la quatrième strie) : les quatrième et cinquième plus courtes. *Intervalles* finement ponctués, à peine ruguleux ; très-faiblement subconvexes en devant : les sutural, troisième, cinquième et septième postérieurement convexes et saillants. *Dessous du corps* marqué, sur les côtés de l'antépectus, de gros points presque unis ou unis en sillons ; moins grossièrement ponctué sur le reste. *Prosternum* ovalaire ; relevé en rebord dans sa périphérie et chargé sur son milieu d'une ligne élevée. *Pieds* ponctués. *Cuisses* ruguleuses. *Jambes* antérieures, triangulairement élargies, presque aussi larges à l'extrémité que la moitié de leur arête interne.

Patrie : l'Espagne méridionale, (collect. Aubé.)

♂. Trois premiers articles des tarses antérieurs et intermédiaires garnis de sortes de ventouses en dessous : les deuxième et troisième des antérieurs, fortement : les mêmes des intermédiaires, faiblement dilatés.

♀. Inconnue.

Obs. Cette espèce a un faciès équivoque : par son port, par la dent presque indistincte et un peu dirigée en dehors des angles huméraux de ses élytres, elle semble se rapprocher des derniers *Pandarinus*, dont elle s'éloigne par son prothorax à peine bissinué à la base, par l'avant dernier intervalle des élytres invisible en dessous ; par le voisin du repli non visible à sa partie antérieure. Elle a quelque analogie avec quelques-uns des derniers *Micrositus*, dont elle diffère par son prothorax à peine arqué sur les côtés et par les deuxième et troisième articles des tarses dilatés, chez le ♂. Ce dernier caractère et celui d'avoir la cin-

quième partie des côtés du prothorax parallèle, indiquent sa place parmi les *Omocrates*, au milieu desquels la forme de son prothorax lui donne un air un peu étranger.

3. **O. gibbus**; Fabricius.

Oblong; médiocrement convexe; d'un noir un peu luisant. Prothorax arqué sur les côtés jusqu'aux cinq sixièmes, parallèle postérieurement: faiblement coupé en arc dirigé en avant et peu sensiblement bissinué, à la base; ponctué, non réticuleux. Elytres à stries peu profondes en devant, ponctuées (environ 22 à 25 points sur la quatrième). Intervalles pointillés ou ponctués, souvent plus ou moins ruguleux; à peine convexes en devant: les troisième, cinquième et septième convexes et saillants, au moins vers l'extrémité, parfois sur presque toute leur longueur. Bord supérieur du repli visible en dessus, au moins jusqu'au sixième de sa longueur.

Opatrum gibbum, Fabr. Syst. entom. p. 76. 2. — Id. Spec. ins. t. 1. p. 90. 3. — Id. Mant. ins. t. 1. 50. 3. — Id. Ent. syst. t. 1. p. 89. 4. — Id. Syst. eleuth. t. 1. p. 116. 6. — Gmel. Car Linn. Syst. nat. t. 1. p. 1632. 3. — Panz Ent. germ. p. 35. 2. — Id. Faun germ. 39. 4. — Illig. Kaef. Preuss. p. 108. 3. — Id. Mag. t. 1. p. 359. 6. — Walck. Faun. par. t. 1. p. 29. 2. — Sturm, Deutsch. Faun. t. 2. p. 170. 3. — Oliv. Ency. méth. t. 8. p. 501. 27. — Lamarck. Anim. s. vert. t. 4. p. 413. 2. 7. — Gyllenh. Ins. suec. t. 2. p. 598. 2. — Duméral. Dict. des sc. nat. t. 36. p. 157. 3. — Sahlb. Ins. fenn. p. 482. 2.

Opatrum convexum, Kugel. n° 3. (Voy. Panz. Faun. Germ. 39. 4).

Tenebrio pilipes, Herbst, Naturs. t. 7. (Kaef.) p. 260. 29. pl. 112. fig. 3. B. (♂).

Tenebrio gemellatus, Marsh. Entom. brit. p. 475 (♂).

Tenebrio arenosus, Marsh. Ent. brit. p. 475. (♀).

Pedinus gibbus, Latr. Hist. nat. t. 10. p. 283. 3. — Panz. Index entom. p. 28. 3. — Le pelet. et A. Serville, Encycl. méth. t. 10. p. 26. 5.

Ptinus maritimus, Leach, Edinb. Encycl. t. 9 p. 102. — Samouelle, The Entomol. p. 92. pl. 4. fig. 2.

Helophilus gibbus, Dej. Catal (1821). p. 65. — L. Duf. Excurs. p. 67. 397.

Pedinus gibbium, Curtis, Guide. 255. 1.

Philan gibbus, Steph. Illustr. t. 5. p. 2. 1. — Id. Man. p. 324. 2544.

Heliopathes gibbus, (Dej.). Catal. (1833). p. 191. — Id. (1837). p. 212. — L. Redtemb. Faun. austr. p. 598. — Ed. Perris, Lettre, etc. *in* Mém. de l'Acad. des sc. de Lyon (cl. d. sc.) 1850. p. 471.

Omocrates gibbus, Muls. Hist. nat. des Coléopt. de France (Latigènes). p. 155. 2.

Long. 0,0078 à 0,0090 (3 1/2 à 4 l.). Larg. 0,0033 à 0,0045 (1 1/2 à 2 l.).

Corps oblong; médiocrement ou assez faiblement convexe; d'un noir peu ou un peu luisant. *Tête* densement ponctuée; déprimée ou obsolètement et largement sillonnée sur la suture frontale. *Antennes* à peine prolongées à peu près jusqu'aux deux tiers des côtés du prothorax; assez épaisses; moniliformes à partir du cinquième article, avec les neuvième et dixième cupiformes: les neuvième à onzième un peu plus gros; noires, graduellement moins obscures ou fauves à l'extrémité. *Prothorax* en arc obtus dirigé en arrière et sinué derrière chaque œil, à son bord antérieur; assez faiblement arqué sur les quatre cinquièmes antérieurs de ses côtés; plus étroit et parallèle ou presque parallèle postérieurement; offrant vers la moitié sa plus grande largeur; un peu moins large ou à peine aussi large dans ce point que les élytres dans leur milieu; muni latéralement d'un rebord uniforme, peu saillant, convexe; faiblement en arc dirigé en avant et peu ou point sensiblement sinué, à la base, vers chaque cinquième ou sixième externe de celle-ci; muni à cette dernière d'un rebord très-étroit et presque interrompu dans son milieu; une fois (♀) ou près d'une fois (♂) plus large à son bord postérieur que long sur son milieu; médiocrement convexe; uniformément marqué de points à peu près semblables à ceux de la tête. *Ecusson* transverse; arqué à son bord postérieur; deux fois plus large à la base que long sur son milieu; ponctué. *Elytres* peu ou point émoussées à l'angle huméral; n'offrant pas à celui-ci une petite dent ou un angle dirigé en dehors; presque parallèles jusqu'à la moitié, faiblement rétrécies ensuite jusqu'aux deux tiers, en ogive postérieurement; médiocrement convexes; à stries peu profondes en devant, rendues plus profondes postérieurement par la saillie des intervalles, ponctuées (environ vingt-deux à vingt-cinq

points sur la quatrième). *Intervalles* pointillés ou plus ou moins finement ponctués; parfois un peu ruguleux, ou presque rugueux : les deuxième, quatrième et sixième presque plans ou à peine convexes : les premier ou sutural, troisième, cinquième et septième, sensiblement relevés en toit et d'une manière ordinairement plus prononcée vers leur extrémité : le troisième, postérieurement uni au septième, en enclosant les quatrième à sixième. *Repli* visible en dessus au moins jusqu'au sixième de la longueur, et faisant habituellement paraître les élytres un peu élargies depuis l'angle huméral jusqu'à ce point ; ponctué. *Dessous du corps* d'un noir plus luisant que le dessus ; ponctué et presque sillonné sur les côtés de l'antépectus ; un peu moins grossièrement ponctué sur les médi et postpectus, et plus finement sur le ventre ; rayé de quelques lignes ou légers sillons longitudinaux sur la partie antéro-médiaire du premier arceau ventral. *Prosternum* rugueusement pointillé ou ponctué ; offrant après le milieu des hanches sa plus grande largeur, en ogive postérieurement ; perpendiculairement coupé à son bord postérieur, ne dépassant pas le bord de l'arceau ; longitudinalement et assez profondément sillonné. *Postépisternums* arqués à leur côté interne, rétrécis à partir de la moitié de celui-ci et légèrement sinués un peu avant l'extrémité ; de moitié à peine aussi larges vers celle-ci que vers le tiers de leur longueur ; ponctués. *Pieds* noirs, avec les tarses d'un brun rouge ou d'un rouge brun : *cuisses* assez grossièrement ponctuées ; ruguleuses ; garnies de poils clair-semés et peu apparents : les postérieures peu ou point sensiblement arquées ; non canaliculées en dessous sur la majeure partie de leur longueur : *jambes* garnies, surtout vers leur tranche interne, de poils peu apparents : les antérieures, triangulairement élargies depuis la base jusqu'à l'extrémité, à peu près aussi larges en devant que la moitié de leur longueur ; creusées d'une fossette dans la partie médiaire de leur bord antérieur ; faiblement arquées ; planes ou plutôt un peu con-

caves et râpeuses, en dessous ; les intermédiaires et postérieures droites ; grossièrement ponctuées ; râpeuses, spinosules ou denticulées vers leur tranche externe. *Tarses* filiformes : dernier article des antérieurs aussi grand que les trois précédents réunis : premier article des postérieurs presque aussi grand que les deux suivants, réunis, un peu moins long que le dernier.

Patrie : diverses parties de l'Europe et de l'Asie occidentale.

Obs. Cette espèce se distingue des autres par les 3me, 5me et 7me intervalles des stries des élytres saillants sur une partie plus ou moins considérable de leur longueur ; par le bord supérieur de son repli très-visible en dessus jusqu'au 6me ou au 5me de sa longueur, etc.

Les stries sont parfois réduites, surtout en devant, à des rangées striales de points. La ponctuation des intervalles varie de finesse.

♂. *Cuisses postérieures*, et moins sensiblement les intermédiaires, garnies en dessous de cils flavescents. *Jambes de devant* à tranche externe presque droite. *Jambes intermédiaires* et *postérieures* hérissées en dessous de cils de même couleur graduellement plus longs dans leur partie médiaire. *Quatre premiers articles des tarses antérieurs et intermédiaires* garnis en dessous de cils flavescents : les deuxième et troisième des antérieurs, dilatés : le troisième, plus sensiblement.

♀. *Cuisses* et *jambes* glabres. *Arête* externe des jambes de devant sensiblement arquée en dehors. *Tarses*, tous filiformes, presque glabres en dessous.

4. ⊕. fossulatus.

Oblong ; très-médiocrement convexe ; d'un noir un peu luisant. Prothorax arqué sur les quatre cinquièmes, subparallèle ensuite ; offrant vers la moitié sa plus grande largeur ; sensiblement en arc dirigé en avant et très-légèrement bissubsinué à la base ; ponctué avec quelque tendance à la réticulation. Elytres à rangées striales de points-fossettes (treize à dix-sept sur la quatrième strie) : les points des troisième, quatrième, cinquième et sixième stries, en partie unis transversale-

ment. Intervalles pointillés : les troisième, cinquième et septième, saillants sur toute leur longueur : les autres, plans.

Long 0,0128 (5 3/4 l.) Larg. 0,0045 à 0,0048 (2 à 2 1/8 l.)

♂ *Corps* oblong ou suballongé ; très-médiocrement convexe ; noir, peu luisant. *Tête* marquée de points petits et médiocrement rapprochés ; peu ou point déprimée sur la suture frontale. *Antennes* prolongées à peu près jusqu'aux angles postérieurs du prothorax ; noires, à dernier article pubescent et gris cendré à son extrémité ; à peine aussi long que large : le troisième, de moitié plus grand que le suivant. *Prothorax* échancré en arc obtus, en devant, c'est-à-dire presque en ligne droite dans la partie médiaire de cette échancrure ; arqué sur les quatre cinquièmes ou cinq sixièmes antérieurs de ses côtés, parallèle ensuite ; faiblement plus large aux angles postérieurs qui sont rectangulairement ouverts, qu'aux antérieurs ; coupé en arc assez faiblement dirigé en avant, et offrant à peine les traces de deux ou de trois faibles sinuosités, à la base ; muni sur les côtés d'un rebord peu saillant ; très-étroitement et peu distinctement rebordé, à la base ; de près de moitié plus large à celle-ci que long sur son milieu ; médiocrement convexe ; pointillé sur le dos, marqué sur les côtés de points moins fins ou moins légers et médiocrement serrés. *Ecusson* presque en demi-cercle élargi ; à peine ou très-finement pointillé. *Elytres* à peu près en ligne droite à la base ; creusées à celle-ci d'une fossette pour recevoir les angles du prothorax ; à angles huméraux prononcés et un peu avancés ; subparallèles jusqu'aux trois cinquièmes ; peu convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés et plus faiblement à leur partie postérieure ; à rangées striales de points-fossettes : ces points parfois allongés ou linéaires sur les deux premières stries, en majeure partie unis d'une manière obliquement transversale sur les troisième et quatrième, et cinquième et sixième rangées (environ treize à dix-sept de

ces points-fossettes sur la quatrième). *Intervalles* finement et superficiellement ou légèrement ponctués : les troisième, cinquième et septième, saillants sur toute leur longueur : les troisième et septième, postérieurement unis, en enclosant le cinquième. *Bord supérieur du repli* invisible en dessus. *Dessous du corps* luisant; couvert sur les côtés de l'antépectus de rides ponctuées un peu superficielles; ponctué sur les autres parties pectorales, et plus finement et plus légèrement sur le ventre. *Prosternum* presque plan, ordinairement creusé d'un sillon médiaire et rayé, sur sa moitié antérieure, d'une ligne, près de chacun de ses bords. *Postépisternums* ruguleusement ponctués; arqués à leur côté interne, plus rétrécis dans leur seconde moitié; deux fois et demie à trois fois aussi longs que larges sur leur milieu. *Pieds* ponctués : cuisses subruguleuses : les antérieures et intermédiaires un peu renflées : jambes de devant triangulairement élargies; aussi larges en devant que les deux cinquièmes environ de leur arête externe : les autres non sillonnées sur l'arête dorsale.

Patrie : l'Espagne, (collect. Chevrolat).

♂. *Cuisses* et *jambes* toutes glabres en dessous. Jambes intermédiaires munies d'une petite dent ou d'une sorte de talon à l'extrémité de leur arête inférieure. *Trois premiers articles des tarses antérieurs* et *intermédiaires* garnis de sortes de ventouses en dessous : premier, et surtout deuxième et troisième articles des tarses antérieurs, et un peu moins fortement ceux des intermédiaires, dilatés.

♀ Elle doit avoir les élytres moins parallèles; le ventre peu ou point concave sur le milieu des deux premiers arceaux du ventre; les tarses non dilatés, etc.

Obs. Cette espèce est facile à distinguer des précédentes par ses élytres notées de points fossettes; par le nombre assez petit de ces points, par leur union en fossettes obliquement transversales sur les troisième et quatrième, et cinquième et sixième

rangées; par les troisième, cinquième et septième intervalles saillants sur toute leur longueur.

5. ⊕. **fovcipennis.**

Oblong; assez faiblement convexe; d'un noir peu luisant. Prothorax arqué sur les cinq sixièmes, rétréci et parallèle ensuite; offrant vers les trois cinquièmes sa plus grande largeur; sensiblement en arc peu ou point subsinué à la base; réticuleux. Elytres un peu saillantes aux épaules; à stries assez faibles et marquées de points-fossettes allongés (environ dix-sept sur la quatrième). Intervalles pointillés, ruguleux; faiblement subconvexes: les troisième et septième plus convexes et saillants postérieurement.

(Long. 0,0123 (5 1/2 l.). Larg. 0,0051 (2 1/4 l.).

♂. *Corps* oblong ou suballongé; très-médiocrement convexe; noir, presque mat. *Tête* marquée de points ayant, surtout sur le front, une tendance plus prononcée à la réticulation; peu ou point déprimée sur la suture frontale. *Antennes* prolongées jusqu'aux quatre cinquièmes au moins des côtés du prothorax; noires, à dernier article pubescent et gris-cendré à son extrémité, ovalaire, plus long que large: le troisième, d'un tiers plus grand que le suivant. *Prothorax* échancré en arc obtus en devant; irrégulièrement arqué sur les cinq sixièmes antérieurs de ses côtés, c'est-à-dire élargi en ligne d'abord peu courbe jusque vers les quatre septièmes ou un peu moins, puis rétréci en ligne plus courbe jusqu'aux cinq sixièmes, parallèle ensuite; coupé en arc assez faiblement dirigé en avant, à la base, et offrant à peine des traces de sinuosités vers chaque cinquième externe du bord postérieur; muni sur les côtés d'un rebord assez étroit, un peu saillant surtout sur ses deux tiers antérieurs; à peine rebordé sur chaque tiers externe de la base, sans rebord dans son milieu; médiocrement convexe; marqué de points moins petits près des côtés que sur le dos, et offrant,

près de ceux-là, une tendance plus marquée à la réticulation. *Ecusson* presque en demi-cercle, ou en triangle obtus et à côtés courbes ; presque impointillé. *Elytres* en ligne droite, à la base ; à angles huméraux prononcés, et presque en forme de très-petite dent, indiquée par une sinuosité presque imperceptible après l'angle huméral ; faiblement élargies depuis ce point jusque vers la moitié de leur longueur, rétrécies ensuite, faiblement jusqu'aux deux tiers ; peu convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés, et plus faiblement à leur partie postérieure ; à rangées striales de points-fossettes allongés, en partie sublinéaires (environ quinze à dix-sept sur la quatrième rangée) : les deux premières, postérieurement converties en stries peu profondes : la deuxième, postérieurement unie à la septième. *Intervalles* pointillés, d'une manière un peu ruguleuse ; presque plans ou faiblement subconvexes : les troisième et septième postérieurement unis et saillants : le cinquième à peine plus saillant que ses voisins. *Bord supérieur du repli* invisible en dessus, si ce n'est vers l'extrémité. *Dessous du corps* luisant ; couvert, sur les côtés de l'antépectus, de rides ponctuées ; assez densement ponctué sur les autres parties pectorales, et un peu plus finement sur le ventre. *Prosternum* peu arqué ; creusé d'un sillon longitudinal médiaire, ordinairement terminé par une fossette. *Postépisternums* densement et rugueusement ponctués ; arqués à leur côté interne, plus rétrécis dans leur seconde moitié ; trois fois environ aussi longs qu'ils sont larges dans leur milieu. *Pieds* ponctués : *cuisses* ruguleuses : les antérieures et intermédiaires sensiblement renflées : *jambes de devant* triangulairement élargies, aussi larges à l'extrémité que les deux cinquièmes de la longueur de leur arête externe.

Patrie : l'Espagne, (collect. Chevrolat).

♂. *Cuisses postérieures* un peu arquées ; garnies en dessous d'un duvet assez court et flavescent. *Jambes intermédiaires* et *postérieures* garnies d'un duvet semblable sur leur arête

inférieure. *Deuxième et troisième articles des tarses antérieurs et intermédiaires* garnis en dessous d'un duvet serré en forme de brosse ou de sortes de ventouses : les deuxième et troisième des antérieurs, fortement : les mêmes des intermédiaires, très-faiblement dilatés.

♀. Inconnue.

Obs. Cette espèce se distingue de la précédente par sa taille un peu plus avantageuse ; par son corps moins luisant ou presque mat ; par son prothorax et son front marqués de points ayant une tendance plus visible à la réticulation ; par les troisième, cinquième et septième intervalles de ses élytres, non saillants sur toute leur longueur ; par les points-fossettes non unis transversalement avec ceux de la rangée voisine.

Le ♂, par ses cuisses postérieures et par ses jambes intermédiaires et postérieures garnies de duvet, ne peut être confondu avec celui de l'*O. fossulatus*.

Les points-fossettes de ses élytres éloignent l'*O. foveipennis* de toutes les autres espèces de ce genre.

6. O. lineato-punctatus.

Suballongé ; très-médiocrement convexe ; d'un noir luisant. Prothorax arqué sur les côtés, sinué vers les cinq sixièmes et presque parallèle postérieurement ; offrant vers les deux tiers environ sa plus grande largeur ; ponctué, avec tendance à la réticulation près des côtés. Elytres munies à l'angle huméral d'une petite saillie ; à stries à peu près réduites à des rangées striales de points (environ vingt-cinq sur la quatrième). Intervalles assez finement ponctués, plans : les troisième et septième obtusément saillants postérieurement. Prosternum presque à un seul sillon. Epimères postérieures à peu près aussi étroites en devant qu'en arrière.

Pandarus lineato-punctatus (de Brême) suivant M. Deyrolle.

Long. 0,0125 (5 1/2 l.). Larg. 0,0045 à 0,0048 (2 à 2 1/8 l.).

Corps suballongé : peu convexe ; noir, un peu luisant, surtout sur les élytres. *Tête* ponctuée, d'une manière presque réticuleuse sur le front, un peu plus fine sur l'épistome ; peu ou point déprimée sur la suture frontale. *Antennes* prolongées jusqu'aux trois quarts ou quatre cinquièmes des côtés du prothorax ; noires, avec les derniers articles un peu moins obscurs, souvent peut-être par l'effet de leur courte pubescence : le dernier, d'un brun fauve ou fauve dans sa dernière moitié ; à troisième article d'un tiers plus grand que le suivant. *Prothorax* échancré en arc presque régulier en devant ; un peu irrégulièrement arqué sur les quatre cinquièmes ou cinq sixièmes de ses côtés, subparallèle ensuite ; offrant environ vers les deux tiers (au moins chez le ♂) sa plus grande largeur ; à angles postérieurs rectangulairement ouverts ; en ligne subtrisinuée, presque droite ou à peine arquée en devant, à la base, c'est-à-dire offrant une légère sinuosité vers chaque dixième externe et une autre au devant de l'écusson ; muni sur les côtés d'un rebord peu saillant ; muni à la base d'un rebord très-étroit presque oblitéré dans son milieu ; d'un tiers au moins plus large à la base que long sur son milieu ; très-médiocrement convexe ; marqué de points plus médiocres sur le dos que sur les côtés, offrant, surtout près de ces derniers, une tendance assez prononcée à la réticulation. *Ecusson* presque en demi cercle élargi, ou en triangle obtus ou tronqué postérieurement ; plus large que long ; presque impointillé. *Elytres* à peine et brièvement sinuées après l'angle huméral, offrant, par là, cet angle un peu en forme de petite dent obtuse ; très-légèrement élargies (♂) jusque vers la moitié de leur longueur, peu rétrécies jusqu'aux deux tiers, en ogive obtuse et subsinuée postérieurement ; à rebord marginal peu ou point visible après l'angle huméral ; très-médiocrement convexes sur le dos jusqu'à la septième rangée striale, convexement déclives sur les côtés, et plus faiblement à leur partie postérieure ; à rangées striales de points médiocres (environ vingt-

trois à vingt-cinq sur la quatrième) : les deux premières, presque en forme de stries linéaires et très-légères : la troisième unie à la sixième, en enclosant les quatrième et cinquième plus courtes, prolongées à peine jusqu'aux quatre cinquièmes. *Intervalles* finement ponctués ; plans : le troisième, à peine moins plan à partir de la base, graduellement subconvexe et saillant vers son extrémité, uni à celle-ci au septième, qui est subconvexe comme lui. *Dessous du corps* marqué sur les côtés de l'antépectus de gros points unis en rides ou sillons ; moins grossièrement ponctué sur les autres parties pectorales et surtout sur le ventre. *Prosternum* creusé d'un sillon assez profond, prolongé presque jusqu'à l'extrémité. *Postépisternums* rugueusement et densement ponctués ; arqués à leur côté interne, plus rétrécis dans leur seconde moitié ; trois fois et demie environ aussi longs qu'ils sont larges dans leur milieu. *Pieds* ponctués. *Cuisses* ruguleuses. *Jambes antérieures* triangulairement élargies, aussi larges à leur extrémité que le tiers ou un peu plus de leur arête externe : les intermédiaires, offrant ordinairement, vers l'extrémité de leur arête dorsale, les faibles traces d'un léger sillon.

Patrie : les parties méridionales de l'Espagne, (coll. Deyrolle).

♂. *Cuisses intermédiaires* et *postérieures* garnies en dessous de poils roux fauve. *Jambes intermédiaires* et *postérieures*, à peine arquées sur leur arête interne et garnies sur cette dernière de cils épais, d'un roux fauve, graduellement plus longs vers la partie médiaire des jambes, et plus courts aux extrémités. *Trois premiers articles des tarses antérieurs* garnis en dessous de sortes de ventouses. *Tarses intermédiaires* et *postérieurs* garnis en dessous de poils allongés d'un roux fauve : deuxième et troisième articles des tarses antérieurs, fortement dilatés : trois premiers articles des tarses intermédiaires, et moins faiblement les deuxième et troisième, un peu élargis.

♀. Inconnue.

Obs. Cette espèce se distingue facilement de l'*O. saxicola*, par

sa taille, par le bord postérieur de son prothorax non arqué en arrière ; du *collaris*, par son prothorax plus arqué sur les quatre cinquièmes antérieurs, plus rétrécis postérieurement; du *gibbus*, par ses intervalles tous plans sur presque toute leur longueur; des *fossulatus* et *foveipennis* par ses élytres non marquées de points-fossettes. Elle se rapproche davantage des deux espèces suivantes, dont elle s'éloigne par les points moins nombreux de ses rangées striales.

7. O. indiscretus.

Suballongé ; peu convexe ; noir, un peu luisant. Prothorax subtrisinueusement échancré en devant ; médiocrement élargi jusqu'à la moitié ou un peu plus, sinueusement rétréci ensuite ; coupé un peu en arc dirigé en devant et subsinué vers chaque sixième externe, à la base; à rebord basilaire non interrompu dans son milieu ; ponctué avec tendance à la réticulation, et avec les intervalles lisses. Elytres en ligne droite, à la base, entre chaque fossette humérale ; très-faiblement convexes, surtout près de la base ; à rangées striales de points ronds assez petits (trente au plus sur la quatrième). Intervalles finement pointillés ; plans : les troisième et septième subconvexes et un peu saillants postérieurement.

Long. 0,0100 (4 1/2 l.) Larg. 0,0036 (1 2/3 l.)

Corps suballongé ; peu convexe ; noir, un peu luisant. *Tête* ponctuée, d'une manière plus fine et plus serrée sur l'épistome, moins serrée et avec quelque tendance à la réticulation, sur le front; paraissant, vue à certain jour, offrir les traces d'une carène longitudinale médiaire presque indistincte; à peine déprimée sur la suture frontale. *Antennes* prolongées presque jusqu'aux angles postérieurs du prothorax (♂) ou un peu moins (♀); noires, graduellement moins obscures et un peu pubescentes vers l'extrémité. *Prothorax* médiocrement échancré en devant,

et d'une manière légèrement trisinueuse, offrant les angles antérieurs avancés en espèce de dent, et une dépression médiocre derrière chaque œil ; élargi en ligne un peu courbe jusqu'à la moitié ou un peu plus, rétréci ensuite d'une manière sinuée jusqu'aux angles postérieurs qui sont prononcés, rectangulairement ouverts ; en ligne à peu près droite sur les deux tiers médiaires de sa base, avec les angles postérieurs un peu dirigés en arrière, offrant, par là, une très-légère entaille ou sinuosité vers chaque sixième externe du bord postérieur ; muni sur les côtés d'un rebord écrasé, peu apparent ; muni à la base d'un rebord très-étroit et non interrompu ; de près de moitié plus large à la base que long sur son milieu ; très-médiocrement convexe ; marqué de points médiocrement rapprochés et séparés par des intervalles lisses, plus petits sur le dos, moins petits et offrant une légère tendance à la réticulation près des côtés. *Ecusson* arqué en arrière ; une fois plus large que long ; pointillé. *Elytres* en ligne droite à la base, d'une fossette humérale à l'autre ; offrant les angles huméraux un peu avancés en forme de dent ; sensiblement élargies depuis les épaules jusqu'à la moitié ; très-peu convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés et plus faiblement à leur partie postérieure ; à neuf rangées striales de points assez petits, ronds, séparés longitudinalement les uns des autres par un espace généralement plus grand que leur diamètre (ordinairement environ trente-deux de ces points sur la quatrième strie, mais parfois beaucoup plus) : la première rangée, subterminale : la deuxième, presque liée postérieurement à la septième : la troisième, unie à la sixième : les quatrième et cinquième unies, encloses par leurs voisines et à peine prolongées jusqu'aux quatre cinquièmes. *Intervalles* finement pointillés ; plans : les troisième et septième subconvexes, un peu saillants et unis à leur extrémité. *Dessous du corps* marqué sur les côtés de l'antépectus de gros points unis ou presque unis en sillons ; ponctué sur les autres parties pectorales,

et un peu plus finement sur le ventre. *Prosternum* pointillé ; peu profondément sillonné sur son milieu. *Postépisternums* densement ponctués ; un peu arqués à leur côté interne, plus sensiblement rétrécis dans leur seconde moitié ; trois fois environ aussi longs qu'ils sont larges dans leur milieu. *Pieds* ponctués : cuisses ruguleuses : jambes antérieures médiocrement élargies ; les autres non sillonnées.

Patrie : L'Espagne, (collect. Aubé, Chevrolat, Deyrolle, Schaum ; Muséum de Paris).

♂. *Cuisses* intermédiaires parcimonieusement, *cuisses* postérieures, *jambes* intermédiaires et postérieures, garnies assez densement de longs poils flavescents. Deuxième et surtout troisième *articles des tarses* antérieurs très-dilatés : les mêmes des intermédiaires, un peu plus larges que les autres.

♀. *Cuisses* et *jambes* intermédiaires et postérieures glabres en dessous. Jambes de devant un peu arquées sur leur arête externe. *Tarses* grêles.

Obs. Cette espèce portait dans les diverses collections qui nous ont été confiées, les épithètes de *lineato-punctatus*, *abbreviatus*, *hybridus*, et plus généralement celle de *nivalis*, que nous aurions adoptée si elle n'eût déjà été appliquée à une autre espèce de nos Parvilabres par Géné.

Elle se distingue de l'*O. lineato-punctatus*, par une taille un peu moins avantageuse ; par son prothorax plus sensiblement arqué en devant et plus faiblement bissubsinué à la base ; par ses élytres plus légèrement convexes ou plus rapprochées de la surface plane, sur le dos ; à rangées striales marquées de points plus rapprochés et plus nombreux. Elle est facile à séparer des autres espèces précédentes par les caractères déjà indiqués.

Quelquefois le rebord basilaire du prothorax semble être très-étroitement interrompu dans son milieu, mais en regardant ce rebord sous le point de vue le plus favorable, on en voit toujours les traces plus ou moins distinctes.

8. **O. abbreviatus** ; Olivier.

Oblong ou suballongé ; médiocrement convexe; noir, un peu luisant. Prothorax obtusément arqué sur les côtés jusqu'aux cinq sixièmes, subparallèle ensuite, offrant vers les deux tiers sa plus grande largeur ; coupé en arc un peu dirigé en devant, et à peine subsinué vers chaque sixième externe, à la base ; à rebord basilaire ordinairement interrompu dans son milieu ; ponctué , ou avec tendance à la réticulation. Elytres en ligne droite à la base, entre chaque fossette humérale ; médiocrement ou peu fortement convexes ; à rangées striales de points presque carrés, assez petits (trente ou plus sur la quatrième). Intervalles pointillés ; plans : les troisième et septième, convexes ou subconvexes et saillants postérieurement.

Tenebrio abbreviatus, Olivier, Entom. t. 3, n. 57, p. 17. 22 pl. 2 fig. 21 (suivant l'exemplaire typique existant dans la collection de M. Chevrolat).

Tenebrio tristis ? Herbst, Naturs. (Kaef) t. 7, p. 245. 3 pl. 11 fig. 3.

Pedinus hybridus, Latr. Hist. nat. t. 10. p. 384. 4. (*Pedina hybrida*, sans doute par erreur typographique) — Id Nouv. dict. d'Histoire nat. t. 25 (1817) p. 112. — Germar, Faun. insect. Eur. 11. 12. — Id. Insect. Spec. p. 143. 238. — Le Pelet. Saint-Farg. et A. Serville, Encycl. méth. t. 10, p. 25. 3.

Heliophilus hybridus, (Dej.) Catal. (1821) p. 65.

Heliopathes hybridus, (Dej.) Catal. (1833) p. 191. — Id. (1837) p. 212.

Dendarus hybridus, De Casteln. Hist. nat. t. 2, p. 209. 2. — Gaubil, Catal. p 219.

Omocrates abbreviatus, Muls. Hist. nat. des coléopt. de Fr. (Latigènes) p. 151. 1.

Long. 0,0127 à 0,0147 (5 1/2 à 6 1/2 l.) Larg. 0,0045 à 0,0056 (2 à 2 1/2 l.).

Corps oblong ; d'un noir un peu luisant. *Tête* marquée de points médiocrement rapprochés ; à suture frontale ordinairement indistincte sur sa majeure partie médiaire ; presque sans pli au côté interne des yeux. *Antennes* prolongées jusqu'aux trois quarts des côtés (♀), ou presque jusqu'aux angles postérieurs (♂) du prothorax ; médiocrement épaisses, à sixième et septième articles presque parallèles (♂) ou submoniliformes (♀) ; les neuvième et dixième presque cupiformes ; noires, graduelle-

ment moins obscures ou fauves à l'extrémité. *Prothorax* en arc obtus dirigé en arrière et sinué derrière chaque œil, à son bord antérieur; élargi presque jusqu'aux deux tiers, puis rétréci en ligne plus courbe jusqu'aux six septièmes, parallèle postérieurement; offrant vers les trois cinquièmes ou les deux tiers, sa plus grande largeur; à peine aussi large ou un peu moins large dans ce point que les élytres dans leur milieu; muni latéralement d'un rebord écrasé, ordinairement rétréci ou affaibli postérieurement; faiblement en arc dirigé en avant et peu ou point sensiblement bissinué, à la base; muni à celle-ci d'un rebord très-étroit, et ordinairement interrompu ou presque interrompu dans son milieu; près d'une fois (♀) ou de trois quarts (♂) plus large à son bord postérieur que long dans son milieu; médiocrement convexe; uniformément marqué de points à peu près semblables à ceux de la tête. *Ecusson* en triangle obtus, une fois au moins plus large à la base que long dans son milieu; obsolètement ponctué. *Elytres* peu ou point émoussées à l'angle huméral; offrant ordinairement à cet angle une dent faible et obtuse dirigée en dehors, plus apparente chez la ♀ que chez le ♂; élargies en ligne courbe jusque vers la moitié, rétrécies ensuite, avec l'extrémité obtuse; à bord supérieur du repli formant une sorte de rebord sur le septième postérieur de leur longueur; médiocrement convexes; à stries légères ou peu profondes, linéaires: les deux premières postérieurement plus marquées, par la subconvexité des intervalles, notées de points ne les débordant pas (environ trente-deux à quarante de ces points sur la quatrième). *Intervalles* finement et densement ponctués; plans; les deuxième, quatrième et sixième postérieurement rétrécis: les premier, troisième et cinquième plus larges; les premier et deuxième subconvexes à leur extrémité. *Repli* invisible en dessus presque immédiatement après l'angle huméral, jusqu'aux cinq sixièmes de la longueur; peu pointillé, souvent ruguleux. *Dessous du corps* plus luisant

que le dessus ; ponctué et sillonné sur les côtés de l'antépectus ; moins grossièrement ponctué sur les médi et postpectus ; plus finement ponctué sur le ventre ; rayé de quelques rides longitudinales sur la partie antéro-médiaire du premier arceau ventral. *Prosternum* ponctué ; offrant vers le milieu des hanches sa plus grande largeur ; obtusément tronqué postérieurement ; rayé d'un sillon longitudinal médiaire, non prolongé jusqu'à l'extrémité, quelquefois presque oblitéré. *Postépisternums* arqués à leur côté interne, rétrécis à partir de la moitié de leur longueur ; râpeux ou rugueusement ponctués. *Pieds* noirs avec les tarses à peine moins obscurs. *Cuisses* ponctuées, ruguleuses : les postérieures peu ou point arquées, canaliculées en dessous sur la presque totalité de leur longueur. *Jambes antérieures* ponctuées ; triangulairement élargies depuis la base jusqu'à l'extrémité ; aussi larges en devant que les deux cinquièmes de leur arête inférieure ; à peine arquées, planes ou plutôt un peu concaves et râpeuses en dessous : les intermédiaires et postérieures, droites, grossièrement ponctuées, râpeuses, spinosules et dentées vers leur tranche externe. *Tarses* filiformes : *premier article des postérieurs* moins long que les deux suivants réunis, sensiblement moins long que le dernier.

Patrie : Cette espèce habite nos provinces du midi. On la trouve depuis les Alpes jusqu'aux Pyrénées. Elle se plaît souvent au bord des champs cultivés. Pendant le jour elle vit cachée ; elle ne sort de sa retraite qu'aux approches de la nuit.

Obs. Elle offre des modifications qui en varient la physionomie ; le ♂ a généralement le corps moins arqué longitudinalement, moins large et paraissant, par là, plus allongé ; le prothorax ordinairement plus large que les élytres : celles-ci, parallèles ou à peu près jusqu'aux trois cinquièmes. Chez la ♀, au contraire, les étuis sont habituellement sensiblement élargis dans leur milieu ; au moins aussi larges vers ce point que le prothorax dans son diamètre transversal le plus grand ; plus

convexes ou plus renflés vers les deux tiers de leur longueur ; mais on trouve des exceptions à ces règles.

Indépendamment de ces différences sexuelles, les divers individus présentent souvent plusieurs autres variations plus ou moins sensibles. Ainsi le prothorax, ordinairement ponctué d'une manière simple ou à peu près, offre parfois, près des côtés, quelque tendance à la réticulation ou se montre même presque réticuleux ; son rétrécissement latéral est tantôt assez brusque, tantôt plus graduel ; cette partie rétrécie, quelquefois presque parallèle, plus habituellement un peu obliquement longitudinale, prend rarement la forme d'une sinuosité ; sa base offre les traces plus ou moins indistinctes ou plus ou moins sensibles d'une double subsinuosité ; son rebord basilaire ordinairement interrompu dans son milieu, est quelquefois visiblement entier ; sa surface offre quelquefois de chaque côté de la ligne médiane, un gros point enfoncé dont la situation varie.

Les élytres ont, surtout chez le ♂, l'angle huméral relevé en forme de dent obtuse d'une manière plus marquée (*Heliopathes humerosus*, Chevrolat) ; chez la ♀, les angles sont habituellement moins saillants et moins rectangulairement ouverts. Les rangées striales de points sont parfois très-légères (*Heliopathes nitidus*, Chevrolat), quelquefois assez faibles (*Heliopathes sublœvis*, Solier) ; d'autres fois elles sont plus ou moins prononcées, ou même se transforment en stries.

Quelques individus ♀, se rattachant à ces variations extrêmes, offrent avec les exemplaires typiques des différences assez marquées pour paraître devoir constituer des espèces particulières. Ils ont les élytres peu relevées ou un peu déclives aux angles huméraux, moins ou peu distinctement munies d'une petite dent obtuse à ces angles, et paraissant, par là, plus ovalaires ; quelques-uns de ces exemplaires ont, au lieu de rangées striales, de véritables stries et même rendues quelque-

fois plus prononcées par la subconvexité des intervalles : les troisième, cinquième et septième de ceux-ci sont souvent alors plus saillants, au moins vers leur extrémité postérieure ; dans ce cas, parfois les cinquième et sixième stries s'unissent près de la base, au lieu de s'avancer parallèlement jusqu'à elle. A ces variations, d'ailleurs assez rares, se rapportent les *Heliopathes proximus* Solier et *intermedius* Chevrolat, des collections. Ces modifications ne sont évidemment que des variations de l'espèce. On trouve toutes les transitions entre l'état normal et les individus présentant les différences signalées ci-dessus. Nous n'avons jamais vu aucun ♂ montrer ces variations singulières, et l'on trouve réunis, sous la même pierre, des ♂ présentant les caractères généraux de l'espèce, et des ♀ conformes à l'*H. proximus* de Solier.

L'*O. abbreviatus* a beaucoup d'analogie avec l'*O. indiscretus*. Il se distingue de celui-ci par son prothorax moins visiblement subtrisinué à son bord antérieur, plus dilaté sur les côtés, arqué d'une manière obtuse jusque vers les quatre cinquièmes ou cinq sixièmes, et assez brusquement rétréci et parallèle ou subparallèle postérieurement, offrant vers les deux tiers sa plus grande largeur, plus indistinctement entaillé ou sinué vers chaque sixième externe de la base, montrant, par là, les angles postérieurs moins sensiblement dirigés en arrière, à rebord basilaire ordinairement interrompu ; par ses élytres ordinairement plus parallèles, au moins chez le ♂, à partir des angles huméraux, habituellement moins avancées à ces angles, plus convexes à la base et sur le reste de leur surface, plus fortement déclives à leur partie postérieure, marquées de rangées striales formées de points moins ronds ou plus carrés, et séparés longitudinalement les uns des autres par des espaces luisants ; néanmoins la séparation des individus de ces deux espèces offre encore par fois des difficultés.

9. O. planiusculus.

Suballongé ; très-faiblement convexe ; d'un noir mat. Prothorax médiocrement arqué sur ses quatre cinquièmes antérieurs, parallèle et plus étroit postérieurement ; assez finement ponctué. Elytres un peu arquées en devant, à la base, entre les deux fossettes humérales ; parallèles jusqu'aux deux tiers ; à rangées striales de points assez petits (environ vingt-huit à trente-trois sur la quatrième); quelquefois distinctement striées. Intervalles pointillés ; plans : les premier, troisième et septième, obtusément saillants à l'extrémité. Prosternum plan ou obsolètement marqué d'une fossette.

Heliopathes planiusculus, (Chevrolat) *in* litter.

Long. 0,0112 (5 l.) Larg. 0,0042 (1 7/8 l.)

Corps suballongé ; très-faiblement convexe ; d'un noir mat. *Tête* densement ponctuée ; déprimée sur le milieu de la suture frontale. *Antennes* prolongées jusqu'aux trois cinquièmes (♀) ou aux trois quarts (♂) des côtés du prothorax ; épaisses ; submoniliformes à partir du sixième ou du septième articles ; noires, graduellement moins obscures, souvent fauves à l'extrémité. *Prothorax* échancré en arc régulier, en devant ; médiocrement arqué sur les quatre cinquièmes antérieurs de ses côtés, parallèle et plus étroit postérieurement ; offrant soit vers la moitié, soit parfois avant ou après celle-ci, sa plus grande largeur ; sensiblement plus large dans ce point que les élytres ; muni latéralement d'un rebord uniforme , assez étroit, peu ou point saillant ; sensiblement en arc dirigé en avant, offrant de faibles marques des sinuosités, à la base ; muni à celle-ci d'un rebord très-étroit et non interrompu dans son milieu ; faiblement convexe ; uniformément et assez finement ponctué ; non réticuleux. *Ecusson* en arc ou en triangle transverse. *Elytres* émoussées à l'angle huméral et embrassant un peu les angles postérieurs du prothorax ; en ligne un peu arquée en devant, d'une fossette

humérale à l'autre, à la base ; parallèles jusqu'aux deux tiers ; faiblement ou très-faiblement convexes ; à rangées striales de points assez petits, souvent affaiblis en devant et vers l'extrémité (environ 26 à 33 sur la quatrième rangée) : les première et deuxième ordinairement légèrement striées : les troisième et sixième postérieurement unies en enclosant les quatrième et cinquième. *Intervalles* plus ou moins superficiellement pointillés ; plans : les sutural, troisième et septième, obtusément saillants à leur extrémité : le troisième, lié au septième. *Repli* ordinairement un peu visible jusqu'au huitième de la longueur, quand l'insecte est examiné en dessus. *Dessous du corps* souvent presque lisse sur les côtés des hanches antérieures, ponctué, ridé, superficiellement sillonné, ou parfois marqué de points unis en sillons sur la moitié externe de l'antépectus. *Prosternum* pointillé ; subconvexe , plan ou obsolètement creusé d'une fossette. *Cuisses postérieures* à peine arquées ; non canaliculées en dessous sur la plus grande partie de leur longueur. *Jambes* médiocrement dilatées : les intermédiaires planes, ponctuées et non sillonnées sur leur arête externe. *Tarses* un peu épais.

Patrie : Les environs de Tanger, (collect. Chevrolat, Deyrolle).

♂. Inconnu.

♀. *Tarses* grêles.

Obs. Nous l'avons reçu de feu Solier sous le nom de *Heliopathes nivalis* (Rambur), et il paraît avoir été appelé *cylindricus* par le même écrivain marseillais, dans les cartons du Muséum de Paris.

Quelquefois les rangées striales des élytres sont transformées en légères stries ; les intervalles de ces stries ou rangées striales sont moins superficiellement pointillés, et le rebord supérieur du repli, formant la tranche marginale, au lieu d'être visible jusqu'au huitième de la longueur, est peu apparent après l'angle huméral ; mais ces différences ne sont vraisemblablement que de légères modifications de l'espèce. L'*O. planiusculus* se distingue

de tous les précédents par ses élytres offrant leur base en arc faiblement dirigé en avant, depuis une fossette humérale jusqu'à l'autre, disposition qui se montrera plus prononcée dans le genre suivant ; par ses étuis parallèles à partir de l'angle huméral jusqu'aux deux tiers de leur longueur, offrant le bord supérieur du repli généralement visible jusqu'au sixième ou un peu plus de sa longueur ; par le prosternum plan ou creusé seulement d'une fossette obsolète.

Quelquefois les jambes intermédiaires offrent les traces d'un sillon, sur leur arête dorsale.

10. O. viaticus.

Suballongé ; très-faiblement convexe ; d'un noir mat ou presque mat. Prothorax médiocrement arqué sur les cinq sixièmes antérieurs, subparallèle et plus étroit, postérieurement ; à rebord basilaire non interrompu ; assez finement ponctué Elytres un peu arquées en devant, à la base, entre les deux fossettes humérales ; faiblement élargies jusqu'au septième de leur longueur, avec le bord du repli visible en dessus jusqu'à ce point, parallèles ensuite jusqu'aux deux tiers ; à rangées striales de points assez petits (environ 30 sur la quatrième). Intervalles pointillés ; plans : les premier et troisième saillants à l'extrémité. Prosternum sillonné.

Long. 0,0123 (5 l.). Larg. 0,0045 (2 l.)

Patrie : l'Espagne, (collect. Deyrolle).

♂. *Cuisses* et *jambes* toutes glabres, en dessous. *Tarses* garnis en dessous de poils fauves : les deuxième et troisième articles des antérieurs et moins distinctement le premier des mêmes pieds, faiblement dilatés.

Obs. L'exemplaire unique que nous avons eu sous les yeux, a beaucoup d'analogie avec l'*O. planiusculus*, dont il semblerait n'être qu'une variété ; il paraît cependant s'en distinguer spécifiquement par son prothorax moins parallèle sur les côtés, au

devant des angles postérieurs et plus brièvement rétréci au devant de ces angles ; un peu moins finement ponctué ; par ses élytres un peu élargies depuis l'angle huméral jusqu'au point où le bord supérieur du repli est visible, c'est-à-dire jusqu'au septième environ de sa longueur ; par ses rangées striales de points moins petits ; par les premier et troisième intervalles plus saillants postérieurement : le troisième, en toit à son extrémité au lieu d'être convexe comme chez l'espèce précédente, et paraissant à peine lié avec le septième, qui n'est pas sensiblement saillant ; par son prosternum visiblement sillonné longitudinalement sur son milieu. Enfin, chez cet exemplaire, par une particularité qui pourrrait être accidentelle, mais qui semble ne l'être pas, le prothorax au lieu de s'appuyer sur les élytres en est sensiblement écarté et offre ainsi une transition avec la disposition qu'il montrera dans le genre suivant.

Genre *Meladeras*, Méladère.

(μέλας, noir ; δέρας, peau).

Caractères. *Elytres* un peu obliquement coupées d'avant en arrière, c'est-à-dire graduellement écartées du prothorax, depuis le quart externe de leur base jusqu'aux épaules qui, par là, sont obtuses ou plus ouvertes que l'angle droit ; souvent un peu séparées du segment prothoracique même dans leur milieu.

Cette coupe s'éloigne de la précédente, par ses élytres qui se montrent déjà isolées du prothorax, au moins à partir de l'espèce de pédoncule de celui-ci (c'est-à-dire à partir du quart ou du cinquième externe de la base des étuis réunis), et d'une manière graduellement plus sensible à partir de ce point jusqu'à leurs angles huméraux. Les épaules montrent, par là, la disposition à devenir subarrondies, comme elles le sont dans le genre suivant ; mais les Méladères se rattachent encore aux Omocrates,

par leur prothorax rétréci et parallèle ou presque parallèle sur le sixième ou cinquième postérieur de ses côtés, et par ses angles à peu près rectangulairement ouverts.

Les ♂ des espèces suivantes qu'il nous a été donné d'observer, ont les cuisses et les jambes toutes glabres en dessous; les trois ou quatre premiers articles des tarses antérieurs et intermédiaires généralement garnis en dessous de poils longs, obliquement inclinés en devant et non en forme de brosses ou sortes de ventouses; les deuxième et troisième articles des tarses antérieurs, et moins sensiblement le premier, faiblement dilatés : les mêmes des intermédiaires peu ou point sensiblement élargis.

α. Elytres offrant les angles huméraux assez prononcés et munis d'une sorte de petite dent, formée par le bord supérieur du repli.
β. Intervalles des stries des élytres assez finement ponctués. *quadratulus.*
ββ. Intervalles des stries des élytres paraissant impointillés à la vue. *obscurus.*
αα. Elytres subarrondies aux épaules et sans dent à celles-ci. *amœnus.*

1 M. quadratulus.

Suballongé; assez médiocrement convexe; noir, un peu luisant. Prothorax arqué sur les côtés jusqu'aux quatre cinquièmes, sinueusement rétréci ou subparallèle ensuite; à angles postérieurs presque rectangulairement ouverts; à peine arqué en devant et bissubsinué, à la base; assez finement ponctué, avec une très-légère tendance à la réticulation. Elytres à peine élargies dans leur milieu; offrant le bord supérieur du repli relevé en petite dent obtuse à l'angle huméral et visible presque jusqu'au huitième; à rangées striales de points assez petits. Intervalles un peu superficiellement pointillés: les troisième et septième, postérieurement subconvexes et saillants.

Dendarus barbarus, Lucas, Explor. sc. de l'Algérie, (anim. articul.), p. 329. 829. (suivant les exemplaires typiques du Muséum).

Heliopathes quadratulus, (Deyrolle), *in* litter.

Long. 0,0100 à 0,0112 (4 1/2 à 5 l.) Larg. 0,0039 à 0,0045 (1 3/4 à 2 l.).

Corps suballongé ; subparallèle ; assez médiocrement convexe ; noir, un peu luisant. *Tête* ponctuée, plus finement et plus densement sur l'épistome que sur le front ; à peine sillonnée sur la suture frontale ; offrant après les yeux un léger sillon transversal, parfois peu distinct. *Antennes* prolongées jusqu'aux trois quarts environ des côtés du prothorax (♀), noires, graduellement moins obscures à l'extrémité. *Prothorax* échancré en arc faiblement bissinué, à son bord antérieur ; peu régulièrement arqué jusqu'aux quatre cinquièmes ou un peu plus de ses côtés, c'est-à-dire élargi en ligne un peu courbe jusqu'aux trois septièmes de sa longueur, offrant vers ce point ou à peu près sa plus grande largeur, rétréci ensuite d'une manière graduelle d'abord, puis brusquement ou d'une manière subsinuée à partir des quatre cinquièmes ou un peu plus, et presque parallèle postérieurement ; à angles postérieurs presque rectangulairement ou peu ouverts ; coupé en ligne à peine arquée en devant, à la base, en formant vers chaque sixième externe de celle-ci, une très-légère entaille ou subsinuosité, offrant, par là, les angles postérieurs un peu dirigés en arrière, mais toutefois la ligne qui forme leur côté basilaire est plus ou moins sensiblement recourbée en devant ; muni sur les côtés d'un rebord peu saillant ; muni à la base d'un rebord plus étroit et peu ou point interrompu ; d'un tiers plus large à la base que long sur son milieu ; médiocrement convexe ; assez finement ponctué, avec une très-légère tendance à la réticulation près des côtés ; luisant sur les intervalles des points. *Ecusson* en triangle, au moins une fois plus large que long ; légèrement pointillé. *Elytres* s'appuyant ordinairement peu sur le prothorax, dans le milieu de leur base ; graduellement plus séparées de ce segment à partir du côté externe du pédicule de celui-ci, c'est-à-dire à partir du quart ou du cinquième externe de leur base ; à angles huméraux assez prononcés et un peu plus ouverts que l'angle droit ; offrant le bord supérieur du repli relevé en forme de petite dent

obtuse à ces angles, et visible ensuite en dessus jusqu'au huitième ou un peu moins de sa longueur; peu et brièvement élargies après l'angle huméral, à peine élargies ensuite jusque vers leur moitié; très-médiocrement convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés et à leur partie postérieure; à rangées striales de points assez petits, longitudinalement séparés les uns des autres par un espace égal à une fois ou deux leur diamètre sur la première moitié, plus rapprochés sur la postérieure (environ trente-cinq à quarante-deux de ces points sur la quatrième rangée). *Intervalles* un peu superficiellement pointillés: les sutural, cinquième, et surtout troisième et septième, subconvexes et plus ou moins saillants à leur partie postérieure: les troisième et septième, unis postérieurement en angle aigu. *Dessous du corps* marqué, sur les côtés de l'antépectus, de points assez gros unis en sillons, moins grossièrement ponctué sur le reste. *Prosternum* sillonné.

Patrie: l'Algérie, (Muséum de Paris *type*; collect. Deyrolle).

Obs. Le prothorax offre souvent le rebord basilaire entier, parfois il semble presque interrompu; sa ponctuation varie un peu, mais en général les intervalles des points sont un peu luisants et montrent, surtout près des côtés, quelque tendance à la réticulation. Les intervalles des stries des élytres sont ordinairement plans sur la majeure partie de leur longueur, mais parfois les troisième, cinquième et septième sont moins plans, très-légèrement subconvexes, et plus ou moins sensiblement un peu moins plans ou plus élevés que les autres, sur toute leur longueur; la ponctuation de ces intervalles varie un peu: toujours visible à la vue ou à une faible loupe, elle a quelquefois de la tendance à se montrer légèrement ruguleuse.

Nous n'avons pu adopter le nom donné par M. Lucas, ce nom spécifique ayant été appliqué par Erichson à une autre espèce de Pandarite.

2. M. obscurus.

Suballongé : subparallèle ; assez faiblement convexe ; d'un noir mat. Prothorax arqué sur les côtés jusqu'aux quatre cinquièmes ou un peu plus, sinueusement rétréci ou subparallèle ensuite ; légèrement en arc dirigé en devant et subsinué vers chaque sixième externe, à la base ; à angles postérieurs presque rectangulairement ouverts ; pointillé. Elytres subparallèles jusqu'aux deux tiers ; offrant le bord supérieur du repli relevé en petite dent obtuse à l'angle huméral et visible jusqu'au huitième ; à rangées striales de points assez petits. Intervalles paraissant impointillés à la vue ; plans : les troisième et septième postérieurement subconvexes et saillants,

Dendarus obscurus, (Gaubil). Catal. 219. (suivant l'exemplaire typique).

Long. 0,0100 à 0,0112 (4 1/2 à 5 l.) Larg. 0,0039 à 0,0045 (1 3/4 à 2 l.).

Patrie : l'Algérie, (collect. Gaubil, Godart).

Obs. Cette espèce a beaucoup d'analogie avec le *M. quadratulus* ; elle semble cependant s'en distinguer par son prothorax mat ou à peu près ; plus finement ponctué et offrant les intervalles des points plans au lieu d'être légèrement relevés ; par le bord postérieur coupé en ligne un peu plus sensiblement arquée en devant, dans ses deux tiers médiaires, offrant les légères entailles ou sinuosités plus marquées, et par le côté postérieur des angles de derrière en ligne un peu courbée en arrière ; par la raie servant de limite en devant au rebord basilaire, plus faible après les sinuosités et dilatée au devant de celles-ci en forme de dent ; par ses élytres à peu près parallèles (au moins chez le ♂), depuis le dixième jusqu'aux deux tiers de leur longueur, plus faiblement convexes sur le dos, plus abruptement déclives postérieurement ; par les intervalles des stries des élytres non luisants, plans sur la majeure partie de leur longueur, paraissant impointillés à la vue simple, ainsi que le repli.

3. M. amœnus.

Suballongé ; assez faiblement convexe ; d'un noir mat. Prothorax arqué sur les cinq sixièmes de ses côtés, et assez brusquement rétréci et parallèle ensuite ; médiocrement convexe ; densement et finement ponctué. Elytres séparées du prothorax par un intervalle ; obliquement coupées depuis le quart externe de leur base jusqu'aux épaules ; subarrondies à celles-ci ; presque planes sur le dos, convexement déclives sur les côtés ; à rangées striales de points assez petits. Intervalles visiblement et assez finemement ponctués.

Dendarus amœnus, Gaubil, Cat. p, 219. (Suivant l'exemplaire typique).

Long. 0,0100 (4 1i2 l.) Larg. 0,0036 (1 2/3 l.).

Corps suballongé ; assez faiblement convexe ; d'un noir mat. *Tête* ruguleusement ponctuée sur l'épistome et d'une manière plus fine sur sa partie postérieure; peu ou point déprimée sur la suture frontale ; marquée après les yeux d'un sillon transversal uu peu anguleusement dirigé en avant. *Antennes* prolongées à peine jusqu'aux deux tiers ou trois quarts (♂) des côtés du prothorax ; noires, avec les derniers articles graduellement fauves. *Prothorax* échancré en arc bissubsinueux , en devant ; médiocrement arqué sur les côtés jusqu'aux cinq sixièmes ou six septièmes de sa longueur, sinueusement et assez fortement rétréci à partir de ce point , presque parallèle vers l'extrémité de ses bords latéraux ; médiocrement convexe ; densement et finement ponctué. *Ecusson* en triangle une fois et demie plus large que long, obtus à son extrémité postérieure. *Elytres* séparées du prothorax, même dans leur partie médiaire, par un intervalle ; graduellement plus détachées de celui-ci, depuis le quart externe de leur base, jusqu'aux épaules ; subarrondies à celles-ci, n'offrant pas ou offrant à peine les traces d'un angle prononcé , à ces dernières ; à bord supérieur du repli invisible en dessus;

parallèles jusqu'aux deux tiers ; presque planes sur le dos, subconvexement déclives sur les côtés et à leur partie postérieure ; à rangées striales de points assez petits, longitudinalement séparés les uns des autres par un espace deux fois aussi grand que leur diamètre sur la moitié antérieure, plus rapprochés postérieurement (environ 33 à 35 de ces points sur la quatrième rangée) : les première et deuxième rangées converties en stries assez faibles à leur partie postérieure. *Intervalles* finement ponctués (ces points très-visibles à la vue simple ou à une faible loupe) ; plans: les sutural, septième, neuvième et surtout le troisième, subconvexes et assez faiblement saillants à leur partie postérieure. *Dessous du corps* marqué sur les côtés de l'antépectus, de points unis en sillons, ponctué sur le reste. *Prosternum* sillonné.

Patrie : l'Algérie, (collect. Gaubil).

Obs. Cette espèce se distingue des deux précédentes, par ses épaules arrondies à l'angle huméral, n'offrant pas cet angle muni d'une sorte de petite dent ; par le bord supérieur du repli peu ou point visible en dessus, après les épaules.

La ponctuation des intervalles est d'ailleurs moins faible, plus visible et plus serrée.

QUATRIÈME RAMEAU.

LES HÉLIOPATHATES.

Caractères. *Yeux* au moins aussi longs qu'ils sont larges, dans leur partie visible en dessus ; coupés par les joues. *Prothorax* séparé des élytres par un intervalle ; écointé ou fortement rétréci en ligne oblique depuis les deux tiers ou cinq septièmes de ses côtés jusqu'à sa base ; en ligne droite ou un peu arquée en devant, à cette dernière, avec les sinuosités basilaires peu ou point marquées. *Elytres* plus ou moins arrondies à l'angle huméral.

A ces caractères on peut ajouter :

Tête plus ou moins enfoncée dans le prothorax ; chargée, au côté interne des yeux, d'un pli plus ou moins saillant ; peu ou point déprimée sur la suture frontale. *Antennes* moins longuement prolongées que les côtés du prothorax ; graduellement subcomprimées et grossissant un peu vers l'extrémité ; à troisième article de moitié environ plus long que le suivant : les neuvième et dixième au moins plus larges que longs. *Prothorax* échancré en arc dirigé en arrière, à son bord antérieur : cette échancrure tantôt assez régulière, tantôt offrant une sinuosité postoculaire plus ou moins sensible, et souvent une autre moins faible dans le milieu ; plus ou moins irrégulièrement arqué sur les côtés, c'est à dire élargi en ligne courbe, jusque vers les deux tiers ou cinq septièmes, offrant ordinairement dans ce point un angle plus ou moins émoussé et très obtus ou très-ouvert, puis obliquement coupé ou rétréci jusqu'à la base, d'un tiers au moins plus large que long. *Elytres* rétrécies au moins à partir des trois cinquièmes ou deux tiers, en ogive obtuse et subsinuée postérieurement ; rebordées aux épaules, et jusqu'au sixième ou au cinquième de la longueur, par le bord supérieur du repli. *Dessous du corps* marqué sur les côtés de l'antépectus de points assez gros, unis en forme de rides ou de sillons ; assez densement ponctué sur les autres parties pectorales et plus finement sur le ventre. *Prosternum* en général obtusément tronqué à sa partie postérieure, et creusé d'un sillon longitudinal, quelquefois en partie oblitéré ou raccourci. *Pieds* médiocres ; simples. *Jambes antérieures* comprimées, graduellement élargies depuis la base jusqu'à l'extrémité, râpeuses et presque planes en dessous : les autres, grossissant faiblement depuis la base jusqu'à l'extrémité, grossièrement ponctuées dans leur seconde moitié, parfois denticulées et en partie denticulées sur la moitié postérieure de leur arête dorsale. *Corps* très-médiocrement convexe.

Ce rameau est réduit au genre Heliopathe.

Genre *Heliopathes*, heliopathe, Mulsant [1].

Caractères. Voyez ceux du rameau.

Les ♂ ont les cuisses intermédiaires presque glabres : les cuisses postérieures, les jambes intermédiaires et postérieures garnies en dessous de longs cils ; les trois premiers articles des tarses antérieurs garnis en dessous de sortes de ventouses : les articles des tarses suivants munis en dessous de longs poils disposés sur deux rangées : les deuxième et troisième articles des tarses antérieurs fortement dilatés : les mêmes des intermédiaires, à peine plus larges ou moins grêles que les autres.

Les ♀ ont les cuisses et les jambes glabres en dessous, tous les tarses grêles et garnis en dessous de chaque article de poils moins longs que chez le ♂.

De tous les genres de Parvilabres décrits jusqu'ici, celui d'*Heliopathes* présente sans contredit le plus de difficultés pour la distinction des espèces; car non-seulement elles offrent généralement entre elles des différences assez faibles, mais les caractères servant à les séparer se modifient souvent chez les individus de la même espèce, au point de rendre très-équivoques les différences caractéristiques. Ainsi quelquefois le prothorax est

---

[1] Feu le comte Dejean avait établi dans son catalogue (1821, p. 65), sous le nom d'*Heliophilus*, une coupe renfermant des espèces appartenant à divers groupes de nos Héliopathaires ; plus tard (1833 catal. p. 191), il transforma en *Heliopathes* le nom de *Heliophilus* antérieurement appliqué à une coupe d'insectes diptères de la famille des Syrphiens. Le genre *Heliopathes* a été resserré dans des limites plus étroites et plus précises, (Hist. nat. des coléopt. de France (*Latigènes*), p. 157).

plus ou moins arrondi vers les cinq septièmes de ses côtés, ou offre un angle émoussé; ses angles postérieurs, parfois très-prononcés, se montrent d'autres fois plus ou moins obtus; sa ponctuation tantôt réduite, même près des côtés, à offrir une tendance plus ou moins faible à la réticulation, constitue d'autres fois un véritable réseau. Les rangées striales de points ou les stries ponctuées des élytres, suivant la manière dont elles sont prononcées, et les intervalles de ces stries, suivant la finesse de leur ponctuation et l'état de leur surface, contribuent surtout à opérer des modifications plus capables de tromper un œil peu exercé. Souvent, en effet, ces intervalles sont plans en majeure partie chez la ♀, tandis que les troisième, cinquième et septième se montrent, principalement chez le ♂, subconvexes ou subtectiformes d'une manière affaiblie d'arrière en avant, mais prolongeant leur convexité plus ou moins près de la base. Les stries, par suite de ces variations, se montrent plus profondes et s'éloignent ainsi de leur état normal. Si l'on ajoute que chez les ♂ le prothorax est généralement plus large, les élytres plus étroites, plus parallèles, et souvent au point d'offrir un faciès très-sensiblement différent de celui de la ♀, on comprendra facilement combien offre de difficultés la séparation des espèces, difficultés qui, pour être complètement résolues, ont besoin d'études locales attentivement suivies.

1. H. lusitanicus; Herbst.

Noir, presque mat sur le prothorax, un peu luisant sur les élytres. Prothorax subarrondi ou fortement arqué sur les côtés, n'offrant pas ou offrant à peine les traces d'un angle obtus vers les cinq septièmes de ceux ci : très-émoussé ou subarrondi aux angles postérieurs ; à rebord marginal écrasé ou comme nul ; en ligne droite et à peu près sans rebord, à la base ; réticuleux près des côtés. Elytres à stries ponctuées (vingt-huit à trente cinq points sur la quatrième), souvent subsulciformes. Intervalles assez finement et peu densement ponctués ; ordi-

nairement subconvexes : les premier, troisième, cinquième et septième postérieurement saillants.

Tenebrio lusitanicus, Herbst, Naturs (Kaef) t. 7, p. 244, 4, pl. 111, fig. 4.

Long. 0,0125 (5 1/2 l.) (♂), 0,0107 (4 3/4 l.) (♀). Larg. 0,0045 (2 l.) (♂), 0,0049 (2 1/6 l.) (♀).

Patrie : le Portugal et les parties méridionales de l'Espagne, (collect. Aubé, Chevrolat, Deyrolle, Godart, de Kiesenwetter, Reiche, Schaum; Muséum de Paris).

Obs. Cette espèce se distingue de toutes les autres, par son prothorax subarrondi ou fortement arqué sur les côtés, n'offrant pas ou offrant à peine vers les deux tiers ou cinq septièmes de ceux-ci les traces d'un angle très-émoussé ; subarrondi ou émoussé aux angles postérieurs; muni latéralement d'un rebord écrasé ou à peu près nul, surtout depuis les deux tiers jusqu'aux angles postérieurs; en ligne à peu près droite et à peu près sans rebord, à la base; réticuleux entre le dos et les côtés, mais à réseau écrasé ou non tranchant ; par ses élytres à stries marquées d'assez gros points; par ses intervalles marqués de points assez ou médiocrement petits et séparés les uns des autres par un espace à peu près double de leur diamètre. Ces intervalles sont généralement plus ou moins subconvexes en devant chez les ♀, et rendent alors les stries plus profondes ou subsulciformes ; chez les ♂, ils se rapprochent davantage de la surface plane et parfois sont presque entièrement plans, et les stries sont nécessairement alors plus faibles. Néanmoins les caractères fournis par le prothorax suffisent généralement pour permettre de reconnaître facilement l'espèce.

2. H. cribrato-striatus.

Oblong ; très-médiocrement convexe ; luisant. Prothorax irrégulièrement arqué sur les côtés, subanguleux et offrant sa plus grande largeur

vers les cinq septièmes de ses côtés, ordinairement légèrement subsinué entre ce point et les angles postérieurs qui sont assez prononcés; muni d'un rebord latéral un peu saillant; presque réticuleux près des côtés. Elytres à rangées striales de points mi-fossettes, souvent en partie linéairement allongés (seize à vingt-trois sur la quatrième strie). Intervalles un peu superficiellement pointillés : les troisième, cinquième et septième, saillants postérieurement: le troisième, souvent subconvexe sur la majeure partie de la longueur.

Heliopathes cribrato-striatus, (Chevrolat) *in* litter.
Heliopathes Goudoti, (Solier) *in* Mus. Paris.
Heliopathes tangerianus, (Deyrolle) *in* litter.

Long. 0,0095 à 0,0112 (4 1/4 à 5 l.) Larg. 0,0036 à 0,0050 (1 2/3 à 2 l.)

Patrie : les environs de Tanger et quelques autres endroits de l'Algérie.

Obs. Cette espèce offre encore des moyens de distinction assez faciles dans la grosseur, et le petit nombre des points des rangées striales ou légères stries de ses élytres. Elle a le front semi-réticuleusement ponctué; le prothorax échancré en devant d'une manière subtrisinuée, élargi en ligne courbe jusqu'aux cinq septièmes, offrant vers ce point un angle émoussé très-ouvert, rétréci ensuite en ligne presque droite ou plutôt un peu subsinuée jusqu'aux angles postérieurs qui sont assez prononcés, en ligne légèrement arquée en devant à la base, offrant souvent vers chaque cinquième ou sixième externe les traces d'une sinuosité; muni sur les côtés d'un rebord saillant, muni à la base d'un rebord très-étroit, interrompu dans son tiers médiaire, presque réticuleusement ponctué près des côtés; les élytres marquées de faibles stries ou de rangées striales de points plus ou moins gros, séparés longitudinalement les uns des autres par un espace double de leur diamètre, au moins sur leur première moitié, souvent linéairement allongés; les intervalles un peu superficiellement pointillés ou finement ponctués.

Le troisième de ces intervalles est parfois plus ou moins subconvexe, et conséquemment un peu plus élevé sur toute sa longueur ou sur presque toute sa longueur ; d'autres fois il n'est pas plus saillant que les autres jusqu'aux trois cinquièmes ou deux tiers.

3. H. interstitialis.

Noir, peu luisant. Prothorax trisubsinuément échancré en devant ; très-obtusément anguleux vers les cinq septièmes de ses côtés, rétréci ensuite en ligne très-légèrement sinuée ; à angles prononcés ; muni d'un rebord basilaire un peu saillant ; à rebord basilaire ordinairement peu interrompu ; ponctué, presque réticuleux près des côtés. Elytres, arrondies aux épaules, à stries très-légères ou à rangées striales de points médiocres (vingt-huit à trente sur la quatrième). Intervalles peu densement pointillés : les troisième, cinquième et septième graduellement saillants ou un peu en toit à partir du tiers ou de la moitié de leur longueur.

Heliopathes interstitialis, (Chevrolat), Gaubil, Catal. p. 219 (type).

Long. 0,0100 à 0,0125 (4 1/2 à 5 1/2 l.). Larg. 0,0038 à 0,0045 (1 2/3 à 2 l.).

Patrie : l'Algérie, (collect. Deyrolle, Gaubil, Godart).

Obs. Cette espèce a quelque analogie avec les *H. cribrato-striatus* et *transversalis*. Elle se distingue du premier par les rangées striales de ses élytres marquées de points moins gros et plus nombreux, et du second, par ses élytres arrondies aux épaules ; de tous les deux, par ses troisième, cinquième et septième intervalles graduellement saillants à partir de la moitié au moins de leur longueur : le troisième parfois presque depuis la base. L'*H. interstitialis* a le prothorax échancré en devant d'une manière trisubsinuée, très-obtusément anguleux vers les cinq septièmes, en général légèrement sinué près des angles postérieurs qui sont prononcés, sans rebord sur le cinquième ou le quart médiaire de sa base ; les élytres n'offrant ordinairement

que des rangées striales de points, chez le ♂, au moins jusqu'aux deux tiers de la longueur, souvent montrant, chez la ♀, des stries légères et linéaires ; les intervalles pointillés, ordinairement d'une manière superficielle.

4. H. transversalis.

Oblong ; subparallèle ; médiocrement convexe ; noir, luisant. Prothorax subarrondi ou très-obtusément anguleux vers les cinq septièmes de ses côtés, à peine subsinué près des angles postérieurs qui sont assez prononcés ; muni d'un rebord latéral peu saillant ; en ligne droite et rebordé sur le quart externe de la base, sans rebord et un peu arqué en devant sur le tiers médiaire de celle-ci, finement ponctué, surtout sur le dos. Elytres à angle huméral émoussé et un peu ouvert ; à stries peu profondes ou réduites à des rangées striales de points (trente-trois à trente-huit sur la quatrième). Intervalles assez finement ponctués : les troisième, cinquième et septième postérieurement saillants.

Heliopathes transversalis, (Chevrolat) *in* litter.

Long. 0,0112 à 0,0123 (5 à 5 1/2 l.). Larg. 0,0056 (2 1/2 l.).

Patrie : l'Espagne, (collect. Chevrolat, Deyrolle).

Obs. Cette espèce se distingue en général de toutes les autres, par son corps subparallèle, même chez la ♀ ; par les angles huméraux de ses élytres émoussés, mais seulement un peu plus ouverts que l'angle droit, au lieu d'être subarrondis ; par son prothorax superficiellement pointillé sur le dos, finement ponctué et non réticuleux près des côtés, coupé à peu près en ligne droite sur le quart externe ou un peu plus et muni sur cette partie d'un rebord étroit, coupé en arc faible et dirigé en avant et sans rebord sur la partie intermédiaire.

L'*H. transversalis* a le front assez finement ponctué, non réticuleux ; le prothorax subtrisinuément échancré en devant, mais avec les faibles sinuosités parfois peu marquées ; les stries

des élytres tantôt réduites à des rangées striales de points, surtout sur la moitié externe, tantôt plus ou moins prononcées (les deux premières surtout); les intervalles assez finement et peu profondément ponctués, tantôt presque plans, tantôt plus ou moins subconvexes et rendant alors les stries plus prononcées : le troisième, parfois un peu saillant sur presque toute sa longueur; le prosternum creusé d'une fossette sulciforme, à partir de la moitié des hanches au moins, tronqué à l'extrémité; les jambes intermédiaires sillonnées et denticulées sur la moitié postérieure de leur arête.

5. H. montivagus.

Noir, peu luisant. Prothorax subtrisinuément échancré en devant; arrondi ou à peine anguleux vers les cinq septièmes de ses côtés; à angles postérieurs assez prononcés; à rebord latéral peu saillant, parfois écrasé; assez finement ponctué, avec tendance à la réticulation près des côtés. Elytres subarrondies aux épaules; à rangées striales de très-petits points. Intervalles paraissant à peu près impointillés : les troisième, cinquième et septième à peine saillants à l'extrémité.

Heliopathes montivagus, (Rambur) suivant MM. Aubé et Deyrolle.

Long. 0,0112 à 0,0123 (5 à 5 1/2 l.) Larg. 0,0045 à 0,0050 (2 à 2 1/4 l.)

Patrie : l'Espagne, (collect. Aubé, Deyrolle, Godart).

Obs. Cette espèce est assez facile à distinguer par ses élytres à rangées striales de points très-petits, souvent peu faciles à compter, d'un diamètre à peine plus large que le septième ou le huitième de la largeur d'un intervalle, généralement au nombre de quarante au moins sur la quatrième rangée; surtout par les intervalles paraissant à peu près impointillés, au moins à la vue simple. Elle a la tête ponctuée avec quelque tendance à la réticulation sur le front; le prothorax peu ou point anguleux vers les cinq septièmes de la longueur de ses côtés, tantôt en

ligne faiblement courbe depuis ce point jusqu'aux angles postérieurs, tantôt en offrant une très-légère sinuosité, sans traces de rebord basilaire sur le tiers ou la moitié médiaire du bord postérieur, plus finement et plus légèrement ponctué sur le dos que sur les côtés, offrant près de ceux-ci une tendance plus ou moins prononcée à la réticulation.

6. **H. avarus.**

Noir, ordinairement un peu luisant. Prothorax subtrisinuément échancré en devant ; subarrondi vers les cinq septièmes et subsinué près des angles postérieurs ; muni latéralement d'un rebord graduellement plus épais et plus saillant vers la moitié des côtés, affaibli depuis les cinq septièmes jusqu'aux angles postérieurs qui sont prononcés ; réticuleusement ou presque réticuleusement ponctué, surtout près des côtés. Elytres subarrondies aux épaules ; à rangées striales de points médiocres, séparés longitudinalement par un espace plus grand que leur diamètre (trente à trente-cinq sur la quatrième rangée). Intervalles marqués de points assez petits, assez rapprochés ; plans où à peu près: les troisième, cinquième et septième à peine saillants vers l'extrémité.

Heliopathes ambiguus ? (Dejean) Catal. (1837) p. 212.

Long. 0,0100 à 0,0112 (4 1/2 à 5 l.). Larg. 0,0045 à 0,0056 (2 à 2 1/2 l.).

Patrie : la Sicile, (collect. Aubé, Deyrolle).

Obs. Cette espèce offre dans la forme et la saillie du rebord latéral du prothorax, dans la subsinuosité voisine des angles postérieurs de celui-ci, dans la grosseur, le peu de rapprochement et le chiffre peu élevé des points des rangées striales des élytres, ses caractères les plus distinctifs.

Elle a la tête presque réticuleusement ponctuée sur le front, peu ou point déprimée sur la suture frontale ; le prothorax subtrisinué à l'échancrure de son bord antérieur, élargi jusqu'aux cinq septièmes, subarrondi dans ce point, rétréci ensuite en ligne presque droite et légèrement sinuée près des angles pos-

térieurs, muni latéralement d'un rebord offrant vers la partie médiaire de sa longueur plus de saillie et plus d'épaisseur, graduellement affaibli depuis les cinq septièmes jusqu'aux angles postérieurs qui sont assez prononcés, coupé en ligne presque droite à la base ou à peine arquée en devant dans le tiers médiaire de celle-ci, sans rebord sur le quart médiaire de cette dernière, offrant parfois vers chaque sixième externe du bord postérieur les traces d'une sinuosité, ponctué assez finement sur le dos, et d'une manière presque réticuleuse près des côtés; les élytres subarrondies aux épaules, ordinairement un peu élargies à celles-ci par le bord du repli, à rangées striales de points d'un diamètre égal environ au quart des intervalles vers le tiers de leur longueur : ces points inégalement rapprochés, longitudinalement séparés les uns des autres sur leur première moitié par un espace plus grand que leur diamètre ou souvent double de celui-ci; les intervalles plans ou à peu près sur la majeure partie de leur longueur, marqués de points assez ou médiocrement petits, séparés les uns des autres par un espace visiblement plus grand que leur diamètre (ordinairement cinq de ces points sur la largeur des premier à quatrième intervalles, vers le tiers de leur longueur); le prosternum presque parallèle depuis les hanches, sillonné.

Cette espèce porte dans quelques collections le nom de *H. ambiguus* (Dejean); mais peut-être cette indication est-elle douteuse, car le catalogue de l'entomologiste parisien donne à l'*ambiguus* la Grèce pour patrie.

7. H. ibericus.

Noir, luisant. Prothorax subtrisinuément échancré en devant; arqué sur les côtés, c'est à-dire arrondi vers les cinq septièmes, rétréci ensuite en ligne plus ou moins courbe; à angles postérieurs ordinairement émoussés; muni d'un rebord latéral affaibli postérieurement; ponctué, avec tendance à la réticulation près des côtés. Elytres arrondies aux

épaules; à rangées striales de points assez petits (environ trente-cinq à trente-huit sur la quatrième). Intervalles pointillés : les troisième, cinquième et septième, saillants et un peu en toit vers leur extrémité, et ordinairement d'une manière plus affaiblie sur une partie de leur longueur.

Heliopathes hispanicus? (Dejean) Catal. (1837) p. 212.

Long. 0,0090 à 0,0112 (4 à 5 l.). Larg. 0,0036 à 0,0045 (1 2/3 à 2 l.).

Patrie : l'Espagne, (collect. Aubé, Chevrolat, Deyrolle, Godart ; Muséum de Paris).

Obs. Cette espèce se distingue principalement par son prothorax presque régulièrement arqué sur les côtés, c'est-à-dire arrondi ou subarrondi vers les cinq septièmes et rétréci ensuite en ligne plus ou moins courbe ; par les rangées striales de points assez petits, égaux environ au septième de la largeur du troisième intervalle, vers le tiers de sa longueur ; par ses intervalles pointillés, offrant les troisième, cinquième et septième ordinairement légèrement en toit sur une partie de leur longueur.

Mais ces divers caractères se modifient un peu chez des individus paraissant provenir des mêmes localités et constituer la même espèce. Ainsi le prothorax est rétréci tantôt en ligne courbe à partir des cinq septièmes, tantôt d'une manière plus droite : dans le premier cas, les angles postérieurs sont plus ou moins émoussés : dans le second, ils le sont peu. Son rebord basilaire est interrompu à peu près dans son tiers médiaire. Les points des rangées striales, toujours assez petits, sont souvent un peu allongés, et alors séparés longitudinalement les uns des autres par un espace à peine aussi grand que leur diamètre ; d'autres fois ils sont plus arrondis, et alors naturellement l'espace qui les sépare est moins restreint. Les intervalles sont tantôt assez unis, d'autres fois un peu inégaux, légèrement bossués ou subruguleux ; en général, les troisième, cinquième et septième prolongent, plus ou moins près de la base, mais d'une

manière affaiblie, d'avant en arrière, leur figure subtectiforme; quelquefois cependant ils en offrent à peine des traces. Ces différentes variations, si elles se rapportent réellement à la même espèce, rendent assez difficiles les limites à assigner à celle-ci.

Peut-être est-ce là le véritable *H. hispanicus* du catal. Dejean, que quelques personnes paraissent avoir confondu avec notre *H. luctuosus*. Il diffère de ce dernier, par ses élytres offrant des rangées striales de points plutôt que de véritables stries; par ses intervalles moins densement ponctués; par les troisième, cinquième et septième offrant, au moins à partir de la moitié de la longueur, une saillie plus ou moins sensible.

Près des *H. montivagus*, *ibericus* et *rotundicollis* paraissent devoir se ranger quelques individus constituant peut-être une espèce particulière (*H. Perroudi*), mais dont nous n'avons eu sous les yeux que quelques individus ♀. Ils ont le prothorax subtrisinuément échancré en devant, très-obtusément anguleux vers les cinq septièmes, à angles postérieurs émoussés; les élytres à rangées striales de points petits, peu faciles à compter ou à apercevoir; les intervalles finement pointillés, plans ou à peu près : les troisième, cinquième et septième faiblement et obtusément saillants vers l'extrémité.

Patrie : l'Espagne, (collect. Chevrolat, Perris, Perroud).

Obs. Le corps est proportionnellement un peu plus large que chez la plupart des autres espèces.

8. **H. rotundicollis.**

Noir, luisant. Prothorax assez régulièrement échancré en devant; subarrondi ou obtusément anguleux vers les cinq septièmes de ses côtés, rétréci en ligne presque droite ou un peu sinuée près des angles postérieurs qui sont prononcés; muni sur les côtés d'un rebord plus saillant dans son milieu; assez finement ponctué, presque réticuleux sur les côtés. Elytres subarrondies aux épaules; à rangées striales de points

assez petits (trente-cinq à trente-huit sur la quatrième). Intervalles finement ponctués; plans: le troisième, un peu en toit et saillant vers l'extrémité, et parfois sur une partie de sa longueur: les troisième et septième, à peine saillants à l'extrémité.

Dendarus rotundicollis, Lucas Explor. scient. de l'Algér. (anim. articul.) p. 329. 900. pl. 29. fig. 6. (suivant les exemplaires typiques du Muséum de Paris).

Long. 0,0100 à 0,0106 (4 1/2 à 4 3/4 l.). Larg. 0,0036 à 0,0042 (1 2 3 à 1 7 8 l.).

Patrie: l'Algérie et les parties méridionales de l'Espagne, (Muséum de Paris *type*; collect. Chevrolat, Deyrolle).

Obs. Cette espèce se distingue principalement par son prothorax généralement échancré d'une manière assez régulière en devant, c'est-à-dire n'offrant pas ou offrant à peine les traces des trois sinuosités qu'on voit chez beaucoup d'autres; muni d'un rebord latéral plus saillant que chez la plupart des autres, surtout dans le tiers médiaire des bords latéraux; assez finement ponctué sur le dos, ponctué d'une manière presque réticuleuse près des côtés; par ses élytres à rangées striales de points assez petits (cinq fois environ plus étroits que le diamètre du troisième vers le tiers de sa longueur), séparés les uns des autres sur la première moitié de la quatrième strie par un espace à peu près double de leur diamètre; par ses intervalles finement ponctués, offrant les cinquième et septième à peine saillants vers leur extrémité.

Le prothorax, à partir des deux cinquièmes des élytres jusqu'aux angles postérieurs, se rétrécit souvent en ligne légèrement courbe d'abord, puis presque droite ou faiblement sinuée; d'autres fois en ligne presque droite sur toute sa longueur et moins insensiblement sinuée près des angles : dans ce dernier cas, le prothorax est moins arrondi vers les cinq septièmes ou plus sensiblement rapproché d'un angle très-émoussé. Les intervalles des stries des élytres sont ordinairement plans, sur la majeure partie de leur longueur, surtout chez la ♀; mais souvent, chez

le ♂ surtout, le troisième intervalle est légèrement saillant ou un peu en toit sur une grande partie de sa longueur; parfois même les cinquième et septième ont une tendance plus ou moins prononcée à montrer une légère saillie tectiforme.

9. H. agrestis

Noir, peu luisant. Prothorax échancré en devant en arc régulier ou obtus; subarrondi ou peu anguleux vers les cinq septièmes, rétréci ensuite en ligne presque droite; à angles postérieurs à peine émoussés; muni d'un rebord latéral étroit et un peu saillant; un peu finement ponctué, avec tendance à la réticulation ou presque réticuleux sur les côtés. Elytres subarrondies aux épaules, à stries prononcées ou subsulciformes, marquées de points crénelant un peu les intervalles (vingt-cinq à trente sur la quatrième). Intervalles densement et assez finement ponctués, plus ou moins ruguleux, très-médiocrement convexes en devant: les troisième, cinquième et septième plus saillants surtout postérieurement.

Heliopathes agrestis (Des.). Catal. (1833). p. 191. — Id. (1837). p. 212 (suivant MM. Chevrolat et Deyrolle).

Long. 0,0090 à 0,0100 (4 à 4 1/2 l.), Larg. 0,0033 à 0,0036 (1 1/2 à 1 2/3 l.).

Patrie : les parties méridionales de l'Espagne, (collect. Aubé, Chevrolat, Deyrolle).

Obs. Cette espèce se distingue assez facilement de toutes les autres par son corps proportionnellement plus étroit, surtout chez le ♂; par son prothorax non subtrisinué en devant, c'est-à-dire échancré en arc soit régulier, soit obtus ou presque en ligne droite dans sa partie médiaire; par les stries de ses élytres rendues plus ou moins subsulciformes, suivant le plus ou moins de convexité des intervalles; par ces derniers généralement ruguleux et densement ponctués, subconvexes même en devant et d'une manière plus sensible postérieurement; par son prosternum creusé d'un sillon large et pointillé, naisssant au niveau de la partie antérieure des hanches.

Les points assez fins dont les intervalles des stries des élytres sont marqués, sont ordinairement plus rapprochés les uns des autres que le diamètre de l'un d'eux, mais quelquefois, surtout chez les ♀, les intervalles sont moins ruguleux, les points plus petits et conséquemment moins rapprochés.

Les individus chez lesquels les stries sont devenues plus profondes par la convexité plus prononcée des intervalles, correspondent à l'*H. striato-foratus* de M. Deyrolle.

10. **H. luctuosus**, Le-Peletier-Saint-Fargeau et A. Serville.

Noir, luisant. Prothorax échancré en devant en arc à peine subtrisinué : subarrondi ou très-obtusément anguleux vers les deux tiers ou un peu plus de ses côtés, rétréci ensuite en ligne peu ou point subsinuée ; à angles postérieurs peu ou point émoussés ; muni sur les côtés d'un rebord étroit, saillant, affaibli vers son extrémité ; ponctué avec tendance à la réticulation ou presque réticuleux près des côtés. Elytres subarrondies aux épaules ; à stries distinctes, ponctuées (trente-trois à trente-huit points sur la quatrième). Intervalles assez finement et densement ponctués, subruguleux, presque plans en devant : les troisième, cinquième et septième saillants vers leur extrémité : le troisième souvent légèrement en toit sur une partie de sa longueur.

Pedinus luctuosus, Le-Peletier-Saint-Fargeau et A. Serville, Encycl. méthodique t. 10. p. 27, 9. (suivant l'exemplaire typique existant dans la collection de M. Chevrolat).

Heliopathes hispanicus, (Dej.) Catal. (1837) p. 212, suivant Solier.

Heliopathes luctuosus, Mulsant, Hist. nat. des Coléopt. de Fr. (Latigènes) p. 219.

Long. 0,0090 à 0,0100 (4 à 4 1/2 l.). Larg. 0,0033 à 0,0045 (1 1/2 à 2 l.).

Patrie : le midi de la France; l'Espagne septentrionale,(collect. de Kiesenwetter) ; la Grèce, (collect. Reiche).

Obs. Cette espèce a pour caractères distinctifs principaux d'avoir le prothorax peu ou point sensiblement échancré dans le milieu de son bord antérieur ; les élytres visiblement quoique peu

profondément striées, à stries linéaires égales environ au septième de la largeur du troisième intervalle, vers le tiers de sa longueur; les intervalles marqués de points assez petits, séparés les uns des autres par un espace à peine égal à leur diamètre.

Ordinairement le rebord basilaire ne dépasse pas le cinquième externe du bord postérieur ou dépasse peu ce point. Les intervalles des stries des élytres sont généralement plans en devant et jusqu'aux deux tiers environ ; cependant quelquefois le troisième et même le cinquième se montrent très-légèrement en toit obtus à partir du quart ou même moins de la longueur. Le prosternum est souvent creusé d'un sillon large et peu profond ; d'autres fois il ne montre pas de traces de sillon.

Nous avons vu dans la collection de M. de Kiesenweter un individu provenant des environs de Figueras, ayant beaucoup d'analogie avec le *luctuosus,* mais en différant par une taille proportionnellement un peu plus courte ; par son prothorax plus sensiblement subsinué près des angles postérieurs ; par ses stries marquées de points un peu plus écartés et conséquemment moins nombreux (environ vingt-huit sur la quatrième); par son prosternum moins largement sillonné et paraissant plus visiblement muni d'un léger rebord, mais vraisemblablement cet individu qui semblerait constituer une espèce spéciale (*Heliopathes rupestris*) n'est-il qu'une légère variété de l'*H. luctuosus.*

11. **H. emarginatus**; Fabricius.

Noir, luisant. Prothorax subtrisinuément échancré en devant; obtusément anguleux vers les cinq septièmes de ses côtés, rétréci ensuite en ligne droite ou subsinuée; à angles postérieurs prononcés; muni d'un rebord latéral assez étroit, sensiblement saillant; ponctué, avec tendance à la réticulation surtout près des côtés. Elytres arrondies aux épaules ; à stries ordinairement réduites en devant à des rangées striales de points (trente cinq à trente-huit sur la quatrième). Intervalles pointillés, un peu ridés : les troisième, cinquième et septième plus

sensiblement subconvexes en devant que les autres, progressivement saillants vers leur extrémité.

Blaps emarginata, Fabricius, Entom. syst. t. 1. p. 108, 9. — Id. Syst. Eleuth. t. 1, p. 142, 10 (suivant l'exemplaire typique). — Herbst, Naturs. (Kaef.) t. 8. p. 194. 15. — Schoenh. Syn. ins. t. 1. p. 145. 13.

Heliopathes subvariolosus, Lucas, Explor. scient. de l'Algér. (anim. articulés). p. 330. 901. (suivant l'exemplaire typique existant au Muséum de Paris).

Long. 0,0106 à 0,0125 (4 3/4 à 5 1/2 l.). Larg. 0,0045 à 0,0056 (2 à 2 1/2 l.).

Corps oblong; d'un noir luisant. *Tête* couverte de points presque ronds, très-serrés; obsolètement déprimée transversalement sur la suture frontale et après les yeux. *Antennes* prolongées à peine jusqu'aux deux tiers des côtés du prothorax; noires, avec la dernière moitié du onzième article d'un fauve testacé; à troisième article de moitié plus long que le quatrième: les quatre derniers plus larges que longs: le dernier, turbiné. *Prothorax* échancré en arc subtrisinué à son bord antérieur; irrégulièrement arqué sur les côtés, obtusément anguleux ou subarrondi vers les cinq septièmes de ses côtés et rétréci ensuite en ligne presque droite, jusqu'aux angles postérieurs, qui sont très-ouverts et prononcés; muni latéralement d'un rebord assez étroit, à peu près uniforme, sensiblement saillant; en ligne presque droite ou à peine arquée en devant, à la base; muni à celle-ci d'un rebord léger et très-étroit, interrompu dans son tiers ou son quart médiaire; de moitié environ plus large à la base que long dans son milieu; assez faiblement convexe; couvert sur le dos de points analogues à ceux de la tête, mais presque réticuleux sur les côtés ou offrant une tendance à la réticulation. *Ecusson* en triangle obtus; pointillé. *Elytres* arrondies aux épaules; presque parallèles jusqu'aux deux tiers (♂) ou faiblement élargies vers leur milieu (♀), rétrécies ensuite d'une manière sinuée; assez faiblement convexes sur le dos; à stries première et deuxième plus ou moins légères: les

autres généralement réduites en devant à des rangées striales de points assez petits, ne crénelant pas ou crénelant peu les intervalles (environ trente-cinq à trente-huit de ces points sur la quatrième). *Intervalles* pointillés, un peu ridés : les sutural, troisième, cinquième et septième graduellement saillants d'avant en arrière, et faisant souvent, par là, paraître quelques-unes des rangées striales plus prononcées ou sulciformes. *Bord supérieur du repli* visible aux épaules (quand l'insecte est examiné en dessus), jusqu'au huitième ou au sixième de la longueur des étuis. *Dessous du corps* marqué sur les côtés de l'antépectus de gros points unis en sillons. *Prosternum* largement et en général peu profondément sillonné ; rayé près de ses bords latéraux, vers la moitié antérieure des hanches. *Cuisses postérieures* un peu ridées. *Jambes intermédiaires* ordinairement sillonnées sur la seconde moitié de leur arête externe.

Patrie : le Maroc, (Muséum de Copenhague *type*) ; l'Algérie, (Muséum de Paris); le Portugal et l'Espagne, (collect. Aubé, Chevrolat, Deyrolle, Godart).

Obs. Les élytres sont plus ou moins légèrement pointillées : les troisième et septième intervalles sont ordinairement obtusément saillants ou faiblement en toit ; le cinquième l'est ordinairement d'une manière plus sensible, et habituellement il est plus saillant que le troisième.

ADDENDA ET ERRATA.

Les trois espèces suivantes, appartenant aux derniers rangs de la branche des Pandaraires, semblent lier d'une manière si insensible le genre *Pandarinus* à celui de *Bioplanes*, qu'en leur donnant place dans ce dernier, il est nécessaire d'en modifier les caractères indiqués.

Le prothorax n'est pas toujours ni notablement échancré, ni bissubsinueusement échancré à son bord antérieur; et le premier article des tarses postérieurs n'est pas toujours plus court que les deux suivants réunis et que le postérieur.

En lui retranchant ces deux caractères, ce genre se distinguera de celui de *Pandarus* par sa tête enfoncée dans le prothorax; par ses antennes plus courtes; par ses yeux presque coupés ou coupés par les joues; par ses élytres plus brièvement et plus fortement rétrécies, et plus abruptement déclives à leur partie postérieure; par ses tarses simples dans les deux sexes.

Il s'éloigne du genre *Pandarinus*, par sa tête engagée dans le prothorax, offrant les angles antérieurs de ce segment aussi avancés que le bord postérieur des yeux, caractère qui les distingue des *Rizalus*; par les yeux transversalement dirigés sur le front, caractère qui empêche de le confondre avec les autres Pandarines. Les troisième et septième intervalles des élytres sont unis postérieurement : le cinquième, plus court et enclos par ses voisins ou par les troisième et septième. Le prosternum est mi-sillonné. Les côtés de l'antépectus sont marqués de gros points presque unis en sillons.

α. Stries des élytres presque réduites à des rangées striales de points sur la majeure partie de leur longueur.

1. B. plorans.

Oblong ; presque parallèle ; faiblement convexe ; d'un noir un peu luisant. Prothorax échancré en arc médiocre en devant ; arqué sur les cinq sixièmes de ses côtés, sinueusement rétréci postérieurement ; presque aussi étroit aux angles postérieurs qu'aux antérieurs; muni latéralement d'un rebord moins étroit que le basilaire ; densement ponctué, presque réticuleux près des côtés. Elytres à stries à peu près réduites à des rangées de points sur la majeure partie de leur longueur, prononcées postérieurement (quarante points au moins sur la quatrième). Intervalles ruguleusement et un peu finement ponctués ; plans jusqu'aux trois quarts, graduellement en toit ou sensiblement convexes postérieurement : les troisième, cinquième et septième à peine plus saillants : le septième presque indistinctement en carène sur toute sa longueur.

Long. 0,0112 (5 l.). Larg. 0,0045 (2 l.).

Patrie : les environs de Jérusalem, (collection Reiche).

Les élytres n'offrent point de sinuosité après l'angle huméral. Le premier article des tarses postérieurs est à peine aussi long ou moins long que les deux suivants réunis et que le dernier.

Obs. Cette espèce se rapproche des derniers *Pandarinus* par son corps presque parallèle, peu convexe ; par sa tête un peu moins profondément engagée dans le prothorax que chez les espèces suivantes ; par ses yeux ayant une légère tendance à se montrer un peu obliquement dirigés ; par ses élytres moins brièvement et moins obtusément rétrécies, moins abruptement perpendiculaires que chez les autres Bioplanes.

Elle s'éloigne du *B. meridionalis* par son corps moins court, moins luisant ; par son prothorax moins profondément échancré en devant, plus brièvement rétréci postérieurement, presque aussi étroit aux angles postérieurs qu'aux antérieurs, plus visiblement réticuleux en dessus, avec les intervalles formant ce réseau, plus tranchants ; par les stries de ses élytres à peu près

réduites, sur la majeure partie de leur longueur, à des rangées striales de points, caractère qui suffit pour l'éloigner des deux espèces suivantes.

αα. Stries des élytres plus ou moins prononcées.

β. Premier article des tarses aussi long que les deux suivants réunis, et que le dernier. Intervalles des élytres rugueusement ponctués.

2. B. crassiusculus.

Oblong; médiocrement convexe; un peu épais; noir, peu luisant, en dessus. Prothorax plus ou moins échancré en arc en devant; arqué jusqu'aux six septièmes au moins des côtés, rétréci et subparallèle ensuite; plus large aux angles postérieurs qu'aux antérieurs; offrant, vers les quatre septièmes ou un peu plus de sa longueur, sa plus grande largeur; densement ponctué, réticuleux au moins près des côtés. Elytres à stries médiocres en devant, plus prononcées postérieurement; ponctuées (vingt-quatre à trente points sur la quatrième). Intervalles rugueusement et un peu finement ponctués; convexiuscules en devant, plus sensiblement convexes à l'extrémité: les troisième, cinquième et septième ordinairement en toit et un peu plus saillants vers leur extrémité.

Pandarus crassiusculus, Chevrolat, in litter.

Long. 0,0112 à 0,0135 (5 à 6 l.). Larg. 0,0032 à 0,0067 (2 1/3 à 3 l.).

Patrie : la Syrie, (collect. Chevrolat).

Tête densement et ruguleusement ponctuée; faiblement déprimée ou sillonnée sur la suture frontale. *Antennes* prolongées jusqu'aux deux tiers (♀) ou aux trois quarts (♂) des côtés du prothorax; noires, graduellement moins obscures à l'extrémité ou du moins sur une partie des derniers articles. *Prothorax* presque trisubsinué à son bord antérieur; tantôt faiblement, tantôt assez fortement échancré en arc à ce bord; assez fortement arqué sur les sept huitièmes (♀) ou les cinq sixièmes ou six

septièmes (♂) de ses côtés, rétréci et parallèle ensuite ou parfois un peu élargi d'avant en arrière sur cette partie rétrécie ; muni d'un rebord latéral un peu plus étroit que le basilaire. *Elytres* sans sinuosité après l'angle huméral ; subparallèles jusqu'aux deux tiers ou moins (♂), ou faiblement élargies dans leur milieu (♀) ; médiocrement convexes, surtout sur le dos.

Obs. Cette espèce se distingue du *B. plorans*, par son prothorax visiblement plus large aux angles postérieurs qu'aux antérieurs ; plus fortement arqué sur les côtés, plus brièvement rétréci, et surtout par ses élytres plus abruptement déclives postérieurement et à stries très-évidentes, etc. Elle s'éloigne du *B. meridionalis* par sa taille plus avantageuse ; par son corps plus épais ; par son prothorax réticuleux ; par ses élytres rugueusement ponctuées ; par la longueur de son premier article des tarses, etc.

Elle varie un peu suivant les sexes et suivant les individus. Le ♂, à en juger par les individus que nous avons eus sous les yeux, paraît avoir le prothorax moins fortement élargi, moins réticuleux et moins rugueusement ponctué ; les élytres plus parallèles ; les intervalles plus saillants. Le prothorax, par une anomalie peut-être, s'est montré peu échancré à son bord antérieur, chez l'exemplaire ♂. Quelquefois il montre sur la ligne médiane une trace linéaire imponctuée ; d'autres fois il est noté de deux gros points, situés, un de chaque côté de la ligne médiane, vers le tiers de l'espace compris entre cette ligne et les bords latéraux, vers les deux cinquièmes de la longueur. Les intervalles des stries des élytres sont tantôt, jusqu'aux deux tiers de leur longueur, presque plans près de la suture, graduellement plus convexiuscules du côté externe, surtout chez la ♀, tantôt plus sensiblement convexes ou un peu en toit : le septième s'unit en devant au neuvième, en se liant faiblement à l'angle huméral.

ββ. Premier article des tarses postérieurs moins long que les deux suivants réunis et que le dernier.

3. **B. meridionalis.**

Page 77, ligne 14, au lieu de OMOCRATATES, lisez : OLOCRATATES.

Page 79, ligne 14, au lieu de *Omocrates, lisez : Olocrates,* et de même, même page, ligne 20, etc.

Le nom de OMOCRATES ayant déjà été appliqué à un autre genre de Coléoptères par M. Burmeister, nous lui substituerons celui de OLOCRATES.

TABLEAU MÉTHODIQUE

DES

PANDARITES.

PREMIÈRE BRANCHE. **Eurynotaires.**

PREMIER RAMEAU. *Eurynotates.*

MELANOPTERUS, Mulsant et Rey.

Porcatus, Muls. et Rey.	Afrique méridionale.
Marginicollis, Muls. et Rey.	Cap de Bonne-Espérance.
Edwarsii, Muls. et Rey.	Afrique méridionale.

EURYNOTUS, *Kirby.*

(*Eurynotus*).

Muricatus, Kirby.	Cap de Bonne-Espérance.
Asperatus, Muls. et Rey.	Id.

(*Biolus*).

Asperipennis, (SOLIER), Muls. et Rey.	Id.
Norrisii, (BUQUET), Muls. et Rey.	Id.

(*Solenopistoma*).

Denticosta, (DEYROLLE) Muls. et Rey.	Id.
Acutus, Wiedemann.	Id.

(*Zadenos*).

Ruficornis, Germar.	Id.
Bohemani, Muls. et Rey.	Id.
Delalandii, Muls. et Rey.	Id.

(*Minorus*).

Rugicollis, (CHEVROLAT), Muls. et Rey.	Id.

LASIODERUS, Muls. et Rey.

Sulcipennis, Muls. et Rey.	Id.

DEUXIÈME RAMEAU. *Isocerates.*

Isocerus, (Megerle), Latreille.

Purpurascens, Herbst.	Portugal, Espagne mérid. Algérie.

DEUXIÈME BRANCHE. **Pandaraires.**

Pandarus (Megerle), Muls. et Rey.

Carinatus, (Chevrolat), Muls. et Rey.	Sardaigne.
Coarcticollis, Muls.	France, Corse, Italie.
Pectoralis, Muls. et Rey.	Espagne, Algérie.
Aubei, Muls. et Rey.	Espagne.
Insidiosus, Muls. et Rey.	Id.
Sinuatus, (Aubé), Muls. et Rey.	Turquie asiat.
Græcus, Brullé.	Grèce, Syrie.
Stygius, (Helfer), Waltl.	Grèce.
Simius, Muls. et Rey.	Id.
Lugens, (Dejean), Muls. et Rey.	Italie, Sicile.
Dalmatinus, (Dejean), Germar.	Dalmatie, Italie, Sicile.
Torpidus, Muls. et Rey.	Smyrne.
Victoris, Muls. et Rey.	Albanie.
Mœsiacus, (Friwaldsky), Muls. et Rey.	Iles ioniennes, Turquie.
Cribratus, (Klug) Waltl.	Roumélie, Turquie, Caucase, Syrie.
Punctatus, (Steven) Le Pelet. et A. Serville.	Caucase, Russie mérid.
Extensus, Faldermann.	Géorgie.
Messenius, Brullé.	Grèce.
Ottomanus, (Motschoulsky) Muls. et Rey.	Turquie, Afrique.
Tentyrioides, Brullé.	Grèce.

Pandarinus Muls. et Rey.

(*Rizalus*).

Piceus, Olivier.	Egypte, Algérie.

(*Pandarinus*).

Tenellus, (Waltl?), Muls. et Rey.	Grèce.
Cœlatus, Brullé.	Iles Ioniennes, Grèce.

(*Paroderus*).

Elongatus, (Solier), Muls. et Rey.	Espagne.
Pauper, Muls. et Rey.	Turquie d'Asie, Syrie.

Bioplanes, Mulsant.

Plorans, Muls. et Rey.	Syrie.
Crassiusculus, (Chevrolat), Muls. et Rey.	Syrie.
Meridionalis, (Dejean), Mulsant.	France méridionale, Algérie.

TROISIÈME BRANCHE. **Héliopathaires.**

PREMIER RAMEAU. *Melambiates.*

MELAMBIUS, Muls. et Rey.

Barbarus, Erichson.	Algérie, Egypte.

LITOBORUS, Muls. et Rey.

Moreleti, Lucas.	Algérie.
Planicollis, WALTL?, Mulsant et Rey.	Espagne, Sicile, Algérie.

DEUXIÈME RAMEAU. *Micrositates.*

PHYLAX, (DEJEAN), Mulsant.

Costatipennis, Lucas.	Algérie.
Undulatus, Muls. et Rey.	Id.
Variolosus, Olivier.	Portugal, Espagne, Algérie.
Littoralis, Mulsant.	France mérid.
Ingratus, Muls. et Rey.	Algerie.
Segnis, Muls. et Rey.	Algérie?
Ignavus, Muls. et Rey.	Algérie.

MICROSITUS Muls. et Rey.

(*Hoplarion*).

Tumidus, (GAUBIL), Muls. et Rey.	Algérie.

(*Micrositus*).

Orbicularis, (FRIWALDSKY), Muls. et Rey.	Ile de Crète.
Plicatus, Lucas.	Algérie.
Distinguendus, (GAUBIL), Muls. et Rey.	Id.
Montanus, (CHEVROLAT), Muls. et Rey.	Espagne.
Ulyssiponensis, Germar.	Portugal, Espagne.
Agricola (DEJEAN), Muls. et Rey.	Espagne.
Obesus, (DE BRÈME), Muls. et Rey.	Id.
Bœticus, (RAMBUR), Muls. et Rey.	Id.

(*Platyolus*).

Miser, (RAMBUR), Muls. et Rey.	Id.
Heeri, Muls. et Rey.	Id.
Gibbulus, Motschoulsky.	Id.
Gustavii an præced. var?	Id.
Melancholichus, Muls. et Rey.	Tanger.
Semicostatus, (CHEVROLAT), Muls. et Rey.	Espagne, Algérie, Majorque.
Furvus, Muls. et Rey.	Espagne.

Subcylindricus, Motschoulsky.	Espagne.
Longulus, Muls. et Rey.	Id.

TROISIÈME RAMEAU. *Olocratates.*

OLOCRATES, Mulsant.

Saxicola, (CHEVROLAT), Muls. et Rey.	Espagne.
Collaris, Muls. et Rey.	Id.
Gibbus, Fabricius.	Europe, Asie occid.
Fossulatus, (CHEVROLAT), Muls. et Rey.	Espagne.
Foveipennis, (CHEVROLAT), Muls. et Rey.	Id.
Lineato-punctatus, (DE BRÈME), Muls. et Rey.	Id.
Indiscretus, Muls. et Rey.	Id.
Abbreviatus, Olivier.	Eur. mérid. Indes orient.
Planiusculus (CHEVROLAT), Muls. et Rey.	Tanger.
Viaticus, Muls. et Rey.	Espagne.

MALADERAS, Muls. et Rey.

Quadratulus, (DEYROLLE), Muls. et Rey.	Algérie.
Obscurus, (GAUBIL), Muls. et Rey.	Id.
Amœnus; (GAUBIL), Muls. et Rey.	Id.

QUATRIÈME RAMEAU. *Heliopathates.*

HELIOPATHES, Mulsant.

Lusitanicus, Herbst.	Portugal, Espagne.
Cribrato-striatus, (CHEVROLAT), Muls. et Rey.	Algérie, Tanger.
Interstitialis, (CHEVROLAT), Muls. et Rey.	Algérie.
Transversalis, (CHEVROLAT), Muls. et Rey.	Espagne.
Montivagus, (RAMBUR), Muls. et Rey.	Id.
Avarus, Muls. et Rey.	Sicile.
Ibericus, Muls. et Rey.	Espagne.
Rotundicollis, Lucas.	Algérie, Espagne.
Agrestis, (DEJEAN), Muls. et Rey.	Espagne.
Luctuosus, Le Pel.-St.-Farg. et A. Serv.	France mérid., Grèce, Espagne.
Emarginatus, Fabricius.	Algérie, Maroc, Espagne, Portugal.

TABLE

DES

OLOCRATATES ET DES HÉLIOPATHATES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

BLAPS . . . . . .
emarginata 130

DENDARUS . . . . . .
amœnus 112
barbarus 108
hybridus 99
obscurus 111
rotundicollis 126

HELIOPATHATES . 115

HELIOPATHES 115
agrestis 127
ambiguus 122
avarus. 122
cribrato-striatus 117
emarginatus 129
gibbus. 85
Goudoti 118
hispanicus. 124-128
hybridus 99
ibericus 123
interstitialis 119
luctuosus 128
lusitanicus 116
montivagus 121
planiusculus 104
quadratulus 108
rotundicollis 125
subvariolosus 130
tangerianus 118
transversalis 120

HELIOPHILUS . . . . .
gibbus 85
hybridus 99

OLOCRATATES . . 77

OLOCRATES. 79
abbreviatus 99
collaris 83
fossulatus. 88
foveipennis 91
gibbus. 85
indiscretus 96
lineato-punctatus . . . 93
planiusculus 104
saxicola 81
viaticus 106

MALADERAS 107
amœnus 112
obscurus 111
quadratulus 108

OPATRUM . . . . . .
convexum 85
gibbum 85

PANDARUS . . . . . .
crassiusculus 135
lineato-punctatus. . . . 93

PEDINUS. . . . . .
gibbium 85
gibbus. 85
hybridus 99

luctuosus 128

PHYLAN. . . . . .
gibbus 85

PHYLAN. . . . . .
saxicola 81

PTINUS . . . . . .
maritimus 85

TENEBRIO . . . . . .
abbreviatus 99

arenosus 85
gemellatus. 83
lusitanicus. 117
pilipes 85
tristis ? 99

ADDENDA.

BIOPLANES . . . . . .
crassiusculus. 139
plorans 134

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE DU GENRE PAUSSUS,

PAR

E. MULSANT.

(Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 12 juin 1854.)

Paussus Mariæ.

Suballongé; en majeure partie d'un rouge brun : deuxième article des antennes épais, ovale : le dernier, comme replié sur lui-même, creusé d'une cavité elliptique rayée de chaque côté de quatre ou cinq sillons verticaux séparés par des intervalles convexes, relevé en forme de dent à son extrémité. Prothorax creusé vers le milieu de sa longueur d'un sillon transverse sur les deux tiers médiaires de sa largeur; armé d'une dent, de chaque côté, entre les angles de devant et ce sillon ; peu convexe ; entaillé au bord antérieur du sillon. Elytres glabres; imponctuées, brunes, bordées de rouge brun. Pygidium muni d'un rebord postérieur cilié et dentelé.

Long. 0,0059 (2 2/3 l.). Larg. 0,0022 (1 l.).

Corps suballongé; presque plat. *Tête* d'un rouge brun; rugueuse ou presque râpeuse sur le front et sur sa partie antérieure, presque lisse postérieurement; creusée après le front,

d'un sillon transversal assez faible; entaillée en angle très-ouvert au bord antérieur de l'épistome, avec les angles de devant subarrondis. *Antennes* d'un rouge brun; à deuxième article épais, ovalaire; marqué de points serrés, donnant chacun naissance à un poil cendré assez court, peu apparent. Dernier article une fois et demie plus long que le premier; comme replié sur lui-même; ponctué vers ses deux extrémités et peu sensiblement sur le reste; garni de poils peu nombreux, fins, courts et d'un fauve livide; tronqué à la base, avec l'angle antéro-interne vif et presque en forme de dent; déprimé d'abord, parallèle et séparé jusqu'au tiers de sa longueur de la partie repliée, soit réellement, soit par un sillon; offrant sa partie repliée, c'est-à-dire la partie externe ou postérieure, elliptique, concave, creusée de chaque côté de cette concavité de quatre ou cinq sillons verticaux, séparés par des intervalles convexes ou des espèces de côtes: cette partie elliptique comprimée et tranchante à son bord apical, et relevée en forme de dent à la partie supérieure de celui-ci. *Prothorax* d'un rouge brun; presque carré, d'un cinquième environ plus long que large; tronqué à son bord antérieur; bissubsinué à sa base; peu convexe; à peu près impointillé; faiblement rebordé en devant, à peine relevé en rebord à sa base; creusé, vers le milieu de sa longueur, d'un sillon transverse profond, couvrant les deux tiers médiaires de sa largeur; marqué d'une entaille au milieu du bord antérieur de ce sillon; tranchant sur les côtés, élargi, en forme de dent, entre les angles de devant et la partie antérieure du sillon transverse, qui, dans ce point, se prolonge jusqu'au bord externe, presque parallèle ensuite ou plutôt rétréci au devant des angles postérieurs. *Ecusson* petit; triangulaire, plus long que large; d'un rouge brun ou d'un brun rouge. *Elytres* d'un tiers plus larges en devant que le prothorax à son bord postérieur; une fois et demie plus longues que lui; subarrondies aux épaules; graduellement un peu élargies depuis les épaules jusqu'à l'extrémité; tronquées à

celle-ci, ou faiblement échancrées en arc, prises ensemble; sans rebord sensible et brièvement ciliées sur les côtés; presque planes sur le dos, déprimées de chaque côté de la suture ; à peu près impointillées; brunes, avec la périphérie d'un rouge brun. *Pygidium* d'un rouge brun; muni, à sa partie postérieure, d'un rebord cilié et dentelé : ces dentelures subcoriaces. *Dessous du corps* d'un brun rouge ou d'un rouge brun, parfois d'un rouge brun testacé. *Pieds* bruns ou d'un brun rouge; marqués de points donnant chacun naissance à un poil livide : cuisses antérieures et intermédiaires peu épaisses, presque cylindriques : jambes grêles : cuisses et jambes postérieures convexes en dessus, planes en dessous : les cuisses, renflées, ovalaires : les jambes, très-dilatées, presque parallèles.

Patrie : Tarsous (Caramanie).

Cette espèce a été rapportée de Tarsous par M. Alexandre Wachanru. Puisse-t-elle longtemps rappeler le souvenir de son épouse chérie, de cette pauvre Marie, enlevée si douloureusement à sa tendresse, et à l'étude des insectes, qui avait su la passionner !

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE DE BUPRESTIDE,

PAR

E. MULSANT.

(Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 12 juin 1854.)

Lampra mirifica.

Dessus du corps d'un vert ou d'un vert bleu sur la moitié médiaire, doré ou d'un vert doré à reflets cuivreux sur les côtés. Prothorax un peu anguleux vers les deux cinquièmes ; grossièrement ponctué près des côtés, plus finement sur le dos ; orné d'une bande longitudinale médiaire lisse, ordinairement d'un noir violet, paré habituellement d'une autre bande interrompue, de même couleur dans la direction de chaque sinuosité. Elytres en arc dentelé et dirigé en arrière à leur extrémité ; ruguleusement ponctuées ; parées sur les intervalles sutural, deuxième, troisième, cinquième, septième et neuvième, de taches ou plaques lisses carrées, d'un noir violet, généralement isolées : le septième n'en offrant que deux, et le neuvième une au plus, avant le milieu de la longueur.

Long. 0,0100 à 0,0125 (4 1/2 à 5 1/2 l.). Larg. 0,0036 à 0,0052 (1 2/3 à 2 1/3 l.).

Corps suballongé; peu convexe. *Tête* d'un vert doré, presque dorée sur le front; rugueusement couverte de points confluents; rayée, à partir de sa partie postérieure, d'une ligne longitudinale

médiaire, qui se change parfois sur le front en un relief peu marqué. *Epistome* échancré à son bord antérieur et enfermant le labre dans cette échancrure. *Antennes* à peu près aussi longuement prolongées que les côtés du prothorax ; comprimées et dentées au côté interne, à partir du quatrième article ; garnies de quelques poils blanchâtres; d'un noir violet. *Prothorax* assez faiblement échancré en arc à son bord antérieur; élargi en ligne presque droite jusqu'aux deux cinquièmes ou parfois un peu plus de la longueur de ses côtés, sensiblement anguleux dans ce point, presque parallèle ou à peine rétréci ensuite; sinué ou entaillé à la base vers chaque cinquième externe de celle-ci, avec la partie intermédiaire arquée en arrière et un peu plus prolongée que les angles : ceux-ci, rectangulaires ; de deux tiers environ plus large que long; marqué, près des côtés, de points gros, ronds, confluents et séparés par des espaces tranchants; moins grossièrement ponctué sur le dos ; offrant sur la ligne médiane une bande longitudinale lisse, imponctuée ; ordinairement d'un noir violet, vert sur le dos, c'est-à-dire sur la moitié médiaire environ de sa largeur, doré sur les côtés, souvent avec des nuances d'un rouge cuivreux; ordinairement paré dans la direction de chaque sinuosité basilaire, d'une bande longitudinale d'un noir violet, interrompue dans son milieu; offrant parfois, entre chacune de celles-ci et la médiane, une autre bande de même couleur, naissant du bord postérieur et avancée jusqu'aux deux cinquièmes postérieurs ; creusé d'une fossette près des côtés, vers le milieu de la longueur ; noté d'un point fossette à l'extrémité de la ligne médiane. *Ecusson* une fois plus large que long ; un peu élargi d'avant en arrière ; bissinué à son bord postérieur, avec la partie médiaire un peu prolongée en pointe ; lisse; vert, vert violâtre ou brun violet. *Elytres* d'un cinquième ou d'un sixième plus larges en devant que le prothorax à ses angles postérieurs ; subarrondies aux épaules ; presque parallèles jusqu'à la moitié de leur longueur, ou plutôt faiblement

sinueuses entre les épaules et cette moitié, rétrécies ensuite, arquées chacune en arrière et denticulées à l'extrémité ; munies d'un bord latéral peu relevé en gouttière très-étroite, et denticulé à partir de la moitié de sa longueur; peu convexes; à dix stries, y comprise la juxta-marginale ou celle formée par le rebord ; vertes, ou plus ordinairement d'un vert bleuâtre depuis la suture jusqu'à la cinquième strie, depuis la base jusqu'à la moitié, et jusqu'à la quatrième depuis cette moitié jusqu'à l'extrémité, dorées ou d'un doré à reflets d'un cuivre rouge doré, sur les côtés ; parées sur les intervalles sutural, deuxième, troisième, cinquième, septième et neuvième, de taches ou plutôt de plaques lisses, presque carrées, d'un noir violet, généralement isolées : le septième intervalle n'en offrant que deux, depuis la base jusqu'à la moitié : le neuvième n'en offrant point ou n'en montrant qu'une petite, jusqu'au même point. *Intervalles* plans; ponctués un peu rugueusement sur les parties non couvertes des taches d'un noir violet: les quatrième à sixième plus courts: les autres à peu près prolongés jusqu'à l'extrémité. *Dessous du corps* ponctué ; d'un vert doré sur les parties pectorales, à reflet bleu sur le ventre, surtout à l'extrémité de celui-ci. Dernier arceau de l'abdomen échancré presque en demi-cercle à l'extrémité, avec les extrémités de ces arcs en angle aigu. *Pieds* d'un vert doré.

Cette espèce est exclusivement méridionale.

DESCRIPTION

DE LA

LARVE DE L'ÆGOSOMA SCABRICORNE,

Par E. MULSANT et A. GACOGNE.

(Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 14 août 1853).

Larve allongée; hexapode. *Tête* transverse; enchâssée en majeure partie dans le prothorax et pouvant s'y enfoncer jusqu'à la partie antérieure du front; d'un quart ou d'un tiers moins large que le premier segment; rayée d'une ligne longitudinale médiaire avancée jusqu'à la partie antérieure du front; d'un blanc livide, avec le bord antérieur en partie d'un fauve testacé ou noir : le bord un peu inégal, ridé, armé d'une petite dent cornée, noire, de chaque côté de la ligne médiane. *Antennes* situées près de la base des yeux; très courtes; coniques, composées de quatre articles. *Epistome* transverse; près d'une fois plus large que long; membraneux. *Labre* en ogive; subcoriace, garni de poils roussâtres. *Mandibules* fortes; noires; cornées, peu arquées; obliquement coupées à leur tranche interne. *Mâchoire* à un lobe,

garnies ainsi que toute la surface interne de la partie inférieure de la bouche, de poils roussâtres. *Palpes maxillaires* coniques ; de quatre articles. *Menton* presque cordiforme. *Languette* saillante; au moins aussi avancée que les palpes labiaux : ceux-ci, coniques ; de deux articles. *Corps* composé de douze segments ; blanc ou d'un blanc un peu livide ; graduellement et assez faiblement rétréci, depuis le premier anneau jusqu'au douzième ; marqué en dessus d'une ligne obscure formée par le vaisseau dorsal et prolongée depuis le deuxième anneau, ou moins visiblement depuis la moitié du premier, jusqu'au tiers du douzième ; garni de poils fins et très clair-semsé, peu apparents ; subdéprimé sur le premier arceau, presque quadrangulaire sur les deuxième à dixième, subcylindrique sur les deux derniers : le premier arceau ou le prothoracique, près d'une fois plus large que long; aussi grand que les trois ou quatre suivants réunis ; parsemé de points donnant chacun naissance à un poil court, roussâtre ; rayé, près de chaque côté, d'une ligne longitudinale, naissant au tiers de la longueur dans la direction des antennes, prolongée jusqu'au bord postérieur en s'incourbant : deuxième et troisième anneaux courts : les quatrième à dixième offrant en dessus, sur leur moitié médiaire au moins, une boursoufflure transverse, rétractile, servant à la progression de l'animal : onzième et douzième anneaux lisses : le douzième en ogive ; offrant à l'extrémité trois tubercules ou mamelons en partie rétractiles : anus paraissant à trois fentes divergentes, deux constituant, réunies, une ligne faiblement en arc dirigé en arrière : la postérieure, verticale. *Dessous du corps* muni sur les quatrième à dixième arceaux de boursoufflures analogues à celles du dessus, rétractiles et servant à la progression. *Pieds* très-courts ; coniques; submembraneux ; composés de quatre pièces : la dernière rétrécie en pointe unguiforme. *Stigmates* au nombre de neuf paires : la prothoracique, plus

grosse, située à peu près sur la limite des premier et deuxième arceaux, notablement plus rapprochée des pattes que les autres : ceux-ci situés sur les arceaux quatrième à onzième.

Cette larve vit dans les troncs cariés du tilleul, du maronnier, du peuplier et de quelques autres arbres. Elle se transforme en Nymphe vers le mois de juillet.

Voici la description de celle-ci :

Nymphe allongée ; d'un blanc flavescent, au moins dans les premiers jours de sa transformation. *Tête* penchée ; offrant l'épistome et le labre distincts : celuici embrassé par les mandibules : ces dernières, saillantes, arquées dans leur seconde moitié, contiguës à l'extrémité. *Palpes* dirigés perpendiculairement en dessous. *Antennes* sétacées ; courbées sur les côtés du corps jusqu'au quatrième anneau, recourbées en dedans à partir de celui-ci ; prolongées dans le point extrême de leur partie recourbée jusqu'à la moitié du sixième arceau ; contiguës à la partie des cuisses voisine du genou des deux premières paires de pattes, s'appuyant à leur extrémité vers la partie de la jambe voisine du genou des pattes intermédiaires. *Corps* de douze anneaux : le premier ou prothoracique, en trapèze ; en arc faiblement bissinué à son bord postérieur ; au moins une fois plus large que long ; de moitié au moins plus grand que le deuxième : le troisième ou métathoracique, un peu plus long que le premier ; de deux tiers environ plus grand que le quatrième : les quatrième à dixième, presque égaux en longueur ; cylindriques ; graduellement et assez faiblement rétrécis à partir du sixième : le onzième, progressivement plus rétréci : le douzième, court, en grande partie emboité dans le précédent, tronqué ou à peu près à son extrémité ; marqué en dessous d'une impression triangulaire. Ces anneaux garnis en dessus de poils spinosules, roussâtres, très-courts, pulviformes, inégalement répartis,

plus nombreux près du bord postérieur de chaque arceau, peu ou point apparent sur le douzième arceau. *Elytres* et *ailes*, déhiscentes, couchées sur les côtés du corps, en convergeant vers leur extrémité; situées au-dessous des deux premières paires de pattes, voilant en partie la postérieure. *Stigmates* visibles sur les anneaux quatrième à onzième: celui du quatrième anneau, oblique au lieu d'être transverse; plus grand que les autres, voisin du côté externe des ailes. *Pieds* offrant les jambes repliées contre les cuisses, et, avec celles-ci, obliquement dirigées d'avant en arrière, sans déborder les côtés du corps : genoux de la dernière paire prolongés jusqu'à la moitié du quatrième arceau ventral : tarses parallèlement allongés, de chaque côté de la ligne médiane : les postérieurs ne dépassant pas l'extrémité des ailes.

Cette Nymphe, quand elle est inquiétée, tourne pendant un instant sur elle-même avec une grande rapidité.

L'insecte parfait paraît ordinairement vers les premier jours du mois d'août, quelquefois à la fin de juillet.

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE D'HELOPS,

PAR

MM. E. MULSANT et GODART,

Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 10 juillet 1854.

Helops superbus.

Oblong ; convexe ; luisant ; bronzé-cuivreux, en dessus. Tête pubescente. Prothorax et élytres glabres : le premier, bissinueusement échancré en devant ; élargi jusqu'aux deux cinquièmes, sinueusement rétréci ensuite ; en ligne droite à la base ; d'un quart plus large à celle-ci que long sur son milieu ; moins déclive près des côtés ; ponctué. Élytres ovales-oblongues, offrant après leur moitié leur plus grande largeur ; munies latéralement d'un rebord tranchant sur toute la longueur, et visible en dessus ; à stries souvent d'un vert métallique, ponctuées (cinquante à soixante points sur la quatrième). Intervalles presque plans en devant, plus ou moins convexes postérieurement ; pointillés : le huitième ordinairement uni postérieurement au deuxième. Dessous du corps et pieds, pubescents ; bruns ou paraissant d'un brun verdâtre.

♂. Trois premiers articles des tarses antérieurs et intermédiaires garnis en dessous de sortes de ventouses : le premier plus sensiblement dilaté : celui des antérieurs, de moitié à peine plus long que large : le premier des intermédiaires, un peu moins d'une fois aussi long que large : les trois autres graduellement plus étroits.

♀. Tarses sans ventouses en dessous, garnis seulement de poils soyeux. Trois premiers articles des antérieurs et intermédiaires faiblement dilatés, et d'une manière graduellement plus faible, du premier au troisième : le premier des tarses intermédiaires, une fois plus long que large.

Long. 0,0157 à 0,0180 (7 à 8 l.). Larg. 0,0050 à 0,0061 (2 1/4 à 2 3/4 l.).

Corps oblong ou ovalairement suballongé ; longitudinalement arqué ; convexe ; bronzé ou d'un bronzé un peu cuivreux, et luisant, en dessus. *Tête* ponctuée ; garnie de poils courts, fins et peu épais, couchés ; à suture frontale creusée d'un sillon arqué en arrière. *Palpes* bruns ou d'un brun un peu métallique. *Antennes* de même couleur; un peu pubescentes; prolongées environ jusqu'au quart des élytres ; à troisième article cinq fois aussi long que le deuxième, plus long que les deux suivants pris ensemble : le dernier, allongé, assez régulièrement arqué à son côté externe. *Prothorax* échancré d'une manière bissinuée à son bord antérieur, avec la partie intermédiaire entre chaque sinuosité, peu arquée au devant ou presque en ligne droite ; cilié sous le bord de cette partie médiaire ; presque en forme de cœur tronqué, c'est-à-dire élargi jusqu'aux deux cinquièmes de ses côtés et d'un huitième ou d'un dixième plus large dans ce point qu'à ses angles antérieurs, rétréci ensuite d'une manière sinuée jusqu'aux angles postérieurs qui sont presque rectangulairement ou peu ouverts ; à peine plus large à ceux-ci qu'aux angles de devant ; d'un quart ou d'un tiers plus large à la base que long sur son milieu ; muni sur les côtés d'un rebord étroit et un peu saillant ; muni à la base d'un rebord à peu près pareil; tronqué en ligne droite à celle-ci, ou a peine entaillé dans le milieu de celle-ci ; convexe, mais sensiblement moins déclive près des bords latéraux ; bronzé à reflets d'un rouge cuivreux ; marqué de points plus petits, moins rapprochés et plus légers sur le dos, confluents et ruguleux près des bords, moins petits et médiocrement rapprochés entre ceux-ci et le dos ; offrant parfois sur la partie longitudinale médiaire de celui-ci, surtout sur la partie postérieure, les traces plus ou moins apparentes d'un très-léger sillon ou d'une ligne lisse. *Ecusson* en triangle presque équilatéral, à côtés légèrement curvilignes, à extrémité non obtuse ; assez fine-

ment ponctué ; légèrement pubescent ; bronzé ou d'un bronzé faiblement cuivreux. *Elytres* un peu plus larges en devant que le prothorax à ses angles postérieurs qu'elles n'embrassent pas ou qu'elles embrassent à peine ; élargies jusqu'aux trois cinquièmes de leur longueur, plus sensiblement et en ligne plus courbe depuis la base jusqu'au quatorzième de leur longueur, offrant ensuite vers le sixième de celle-ci une légère sinuosité, rétrécies en ligne courbe à partir des trois cinquièmes jusqu'à l'angle sutural ; munies sur les côtés d'un rebord visible quand l'insecte est examiné en dessus, tranchant sur toute sa longueur, relevé de manière à former une gouttière étroite ; longitudinalement et obtusément arquées, c'est-à-dire presque planes longitudinalement sur la suture depuis le cinquième jusqu'aux deux tiers, fortement déclives dans le dernier quart ; peu convexes sur la partie médiaire de la suture, convexement déclives sur les côtés ; ordinairement d'un vert métallique ou d'un vert bronzé sur les stries, d'un rouge cuivreux ou d'un bronzé cuivreux sur les intervalles, ou sur leur milieu ; à neuf stries, y comprise la juxta-marginale : ces stries marquées de points qui ne crénèlent pas ou crénèlent à peine les intervalles : la deuxième plus ou moins visiblement unie à son extrémité à la septième : les troisième à sixième variablement unies postérieurement et plus courtes : la huitième, avancée à peu près jusqu'à l'angle huméral ; offrant en outre une strie juxta-suturale rudimentaire ordinairement prolongée jusqu'au septième de la longueur. *Intervalles* peu densement pointillés ; parfois presque plans, ou peu convexes sur une partie de leur longueur (principalement chez la ♀), et offrant alors les stries légères ou presque réduites à des rangées striales de points, ordinairement plus ou moins convexes même en devant et surtout postérieurement, et rendant alors les stries plus prononcées : les huitième et neuvième posté-

rieurement unis et plus ou moins distinctement liés à leur extrémité au deuxième. *Repli* prolongé, en se rétrécissant, jusqu'à l'angle sutural. *Dessous du corps* brun foncé, et garni de poils couchés, assez fins, jaunâtres, qui lui donnent une teinte d'un noir ou brun verdâtre ; ponctué d'une manière finement réticuleuse sur les côtés de l'antépectus ; marqué de points médiocrement rapprochés sur les autres parties pectorales ; plus finement, assez densement et ruguleusement ponctué sur le ventre. *Prosternum* longitudinalement convexe ; élargi après les hanches et dépassant à peine le bord postérieur de l'arceau ; tronqué à l'extrémité ; creusé, entre les hanches, d'un sillon longitudinal médiaire, et ordinairement rayé en outre d'une ligne juxta-marginale ; convexe ou en toit obtus, après les hanches. *Postépisternums* presque parallèles ; quatre ou cinq fois aussi longs qu'ils sont larges dans leur milieu. *Pieds* assez allongés ; grêles ; de la couleur du dessous du corps sur les cuisses, graduellement d'une teinte un peu moins obscure sur les tarses : ceux-ci garnis en dessous de poils d'un jaune mi-doré : jambes garnies, surtout en dessous, de poils semblables, mais moins épais.

Patrie : la Corse.

Obs. Les intervalles des élytres varient sous le rapport de l'état de leur surface ; ordinairement ils sont plus ou moins convexes à leur base et d'une manière graduellement plus marquée à l'extrémité, et dans ce cas, les stries sont plus prononcées ou plus profondes ; mais parfois, surtout chez la ♀, ils sont à peu près plans à la base et sur presque toute leur longneur, et alors les stries, presque réduites à des rangées striales de points, sont plus légères, moins régulièrement dirigées : les troisième à sixième s'unissent, à leur extrémité, d'une manière variable ou équivoque ; et le huitième intervalle se lie à peine au deuxième.

DESCRIPTION

DE

DEUX COLÉOPTÈRES

NOUVEAUX OU PEU CONNUS,

PAR

MM. E. MULSANT et GUILLEBEAU.

Leistus Revelierii.

Antennes brunes sur les quatre premiers articles, d'un testacé rosâtre sur les autres. Tête et prothorax d'un noir bleu : celui-ci, cordiforme, avec les angles postérieurs en forme de petite dent dirigée en dehors. Elytres subparallèles ; d'un bleu noir ; à stries ponctuées. Intervalles impointillés, subconvexes. Mandibules fauves. Dessous du corps d'un brun noir. Cuisses brunes : jambes et tarses d'un rouge testacé brunâtre.

Long. 0,0078 à 0,0090 (3 1/2 à 4 l.). Larg. 0,0029 (1 1/3 l.).

Corps oblong ; subdéprimé ; luisant, en dessus. *Tête* lisse ou à peine ruguleuse ; transversalement sillonnée après les yeux ; noire ou d'un noir bleuâtre : mandibules fauves. *Antennes* brunes ou d'un brun noir sur leurs quatre premiers articles, d'un blanc rosâtre sur les autres. *Prothorax* cordiforme, sinué

au devant des angles postérieurs qui sont en forme de petite dent dirigée en dehors ; anguleusement un peu avancé dans le milieu de son bord antérieur ; une fois environ moins large à la base que dans son diamètre transversal le plus grand ; relevé en rebord tranchant sur les côtés, sans rebord à la base ; d'un tiers au moins plus large dans son diamètre transversal le plus grand que long sur son milieu ; creusé, après le bord antérieur, d'une impression obtriangulaire, étendue jusqu'aux angles de devant, prolongée jusqu'aux deux septièmes de la longueur ; sillonné transversalement au devant de sa base ; rayé d'une ligne longitudinale médiaire entre l'impression antérieure et le sillon antébasilaire ; fortement ponctué sur l'impression, sur le sillon et jusqu'à la base et plus faiblement le long du rebord latéral, lisse sur le reste ; offrant de chaque côté de la ligne médiane deux faibles subconvexités presque orbiculaires ; noir ou d'un noir bleu. *Ecusson* triangulaire ; caréné ; d'un noir bleuâtre. *Elytres* oblongues ; arrondies aux épaules, en ogive postérieurement, parallèles entre ces deux points ; rebordées ; subdéprimées en dessus ; à neuf stries ponctuées : la juxta-suturale à peu près terminale : les deuxième et troisième, subterminales : les quatrième et cinquième, et sixième et septième postérieurement unies et graduellement plus courtes : la huitième, réduite postérieurement à une rangée de points ; offrant en outre une strie rudimentaire juxta-suturale prolongée jusqu'au cinquième de la longueur. *Intervalles* subconvexes ; lisses, impointillés ; d'un bleu noir ou d'un noir bleu, avec l'extrémité des huitième, neuvième intervalles et du rebord, obscurément fauve. *Dessous du corps* noir ou d'un noir brun ; lisse sur les côtés de l'antépectus et sur le ventre ; ponctué sur le milieu de l'antépectus et sur les côtés des autres parties pectorales. *Pieds* bruns sur les cuisses, d'un rouge testacé brunâtre sur les autres parties, et graduellement plus clair depuis la base des jambes jusqu'à l'extrémité des tarses.

Patrie : le nord de la Corse.

Elle a été découverte par M. Jules Revelière, à qui nous l'avons dédiée.

Obs. Cette espèce a de l'analogie avec le *L. nitidus* pour la forme ; mais elle a le corps plus étroit. La couleur des quatre premiers articles de ses antennes la distingue suffisamment de toutes les espèces voisines.

Attelabus atricornis.

Prothorax et élytres d'un roux testacé : partie au moins de la bordure basilaire du premier, repli des secondes, antennes et tout le reste du corps, noir. Elytres striément ponctuées ou à stries ponctuées légères et un peu affaiblies sur les côtés.

Long. 0,0042 à 0,0048 (1 7/8 à 2 1/8 l.). Larg. 0,0025 à 0,0033 (1 1/8 à 1 1/2.).

Corps oblong ; longitudinalement arqué. *Tête* noire ; lisse ; presque impointillée sur sa partie postérieure ; parsemée de points peu profonds sur le front ; offrant sur la partie antérieure de celui-ci une courte carène longitudinale ; creusée au côté interne des yeux d'un sillon étroit ; creusée, entre les antennes, d'un sillon faisant suite à la carène frontale ; densement ponctuée sur l'épistome. *Antennes* prolongées à peine jusqu'aux deux tiers des côtés du prothorax ; pubescentes ; entièrement noires. *Prothorax* tronqué en devant ; élargi en ligne un peu courbe d'avant en arrière ; tronqué en ligne à peine bissubsinueuse de chaque côté de sa partie médiaire, à la base ; rayé au devant de celle-ci d'une ligne le faisant paraître muni d'un rebord basilaire noir au moins dans sa moitié médiaire et parfois en totalité ; sans rebord sur les côtés ; d'un tiers plus large à la base que long sur son milieu ; peu convexe sur le dos, convexement presque perpendiculaire latéralement ; très-superficiellement pointillé ; roux ou d'un roux pâle. *Ecusson* presque en

carré au moins aussi large que long ; arrondi aux angles postérieurs ; noir, luisant. *Elytres* un peu plus larges en devant que le prothorax à ses angles postérieurs ; deux fois et quart ou deux fois et demie aussi longues que lui ; émoussées aux épaules ; subsinueusement parallèles jusqu'aux deux tiers, arrondies chacune à l'extrémité ; peu convexes sur le dos ; à neuf stries très-légères ou rangées striales de points, sinuées vers le tiers ou les deux cinquièmes ; les septième et huitième réduites à des rangées de points ; offrant en outre une rangée juxta-suturale rudimentaire ; d'un roux testacé. *Intervalles* superficiellement ponctués. *Pygidium* voilé ; noir. *Repli*, *dessous du corps* et *pieds* noirs. *Cuisses* renflées. *Jambes* pubescentes et denticulées sur l'arête interne.

Patrie : le nord de la Corse.

Cette espèce a été découverte par M. Jules Revelière.

Obs. Elle diffère de l'*A. curculionoides* par une taille ordinairement un peu plus petite ; par la teinte d'un roux testacé de son prothorax et de ses élytres ; par ses antennes, son bord basilaire du prothorax au moins en partie, et par son repli, noirs ; par son prothorax superficiellement pointillé ; par son pygidium ordinairement voilé par les étuis.

ESSAI SPÉCIFIQUE

SUR LES SCOPAEUS

DES ENVIRONS DE LYON,

PAR

E. MULSANT et Cl. REY.

Lu à la Société Linnéenne de Lyon, le 13 mars 1854.

GENRE **Scopaeus**, Erichson (1).

Obs. Ce genre a été détaché avec raison des *Lathrobium* par feu Erichson qui n'en mentionne que quatre espèces européennes; plusieurs autres ayant été découvertes depuis cette époque, nous avons cru devoir en faire connaître les caractères en publiant ce petit essai. Bien que le savant cité plus haut ait parfaitement décrit les quatre espèces déjà connues, nous avons été obligés d'en répéter les descriptions, afin qu'étant mises en regard de celles des nouvelles espèces, on puisse mieux en saisir les différences principales.

Les neuf espèces qui, pour nous, composent ce petit genre, ne diffèrent entre elles, au premier coup-d'œil, que par des nuances de taille, de forme ou de couleur. Mais ces caractères, du reste de peu d'importance, acquièrent une grande valeur par le concours que viennent leur prêter des distinctions bien saillantes dans la structure du sixième arceau ventral des ♂.

---

(1) Gener. et spec. staphylinorum, p. 604.

Outre les caractères génériques indiqués par Erichson, on peut encore observer que les tibias antérieurs sont obtusément spinosules en dessous, et que la pièce prébasilaire est lisse comme dans le genre *Pœderus* et les premiers *Pœderini*, au lieu qu'elle est ponctuée dans les *Stilicus*, les *Sunius* et la plupart des *Lithocharis*. La pièce basilaire, également lisse, est creusée en forme de sillon longitudinal, plus ou moins resserré.

PREMIÈRE DIVISION.

Tête suborbiculaire ou obovale, à angles postérieurs fortement arrondis, pas plus large en arrière que vers les yeux, obtusément arrondie ou légèrement tronquée à la base.

Prothorax non canaliculé, surtout au sommet.

1. Scop. lævigatus, Gyllenhal.

Elongatus, modicè convexus, pube subtili brevi griseâ sericans; subtiliter punctulatus, subnitidus, nigro-piceus, antennis pedibusque rufo-testaceis; capite suborbiculato; thorace subovato, basi distinctè bifoveolato; elytris thorace longioribus; abdomine ponè medium dilatato, apicem versùs fortiùs attenuato.

Pœderus lævigatus. Gyl. Ins. Suec. IV. 483, 4-5.
Lathrobium lævigatum. Er. Col. March. 1. 510, 12. — Heer. Faun. helv. 237, 3.
Scopaeus lævigatus. Er. Gen. et Spec. Staph. 605, 1.

Long. 0,0033 (1 ligne 1/2).

Var. *a.* Capitis vertice thoraceque piceo-rufescentibus. Elytris apice dilutiùs rufo-piceis.
Var. *b.* Capite, thorace elytrisque rufescentibus.

♂. Cinquième arceau ventral largement, mais peu profondément échancré. Le sixième avec une entaille profonde et circulaire dont l'ouverture est terminée de chaque côté par deux dents : la première saillante et noirâtre, la deuxième située à la suite de la précédente et recourbée extérieurement.

♀. Cinquième arceau ventral simple. Le sixième légèrement prolongé en triangle arrondi.

Corps allongé ; assez convexe ; d'un noir de poix assez brillant ; couvert d'une pubescence fine, courte, soyeuse et grisâtre.

Tête un peu plus large que le prothorax ; suborbiculaire ; assez convexe postérieurement, un peu rétrécie et déprimée en avant ; légèrement arrondie sur les côtés, fortement aux angles postérieurs, et un peu moins large en arrière que vers les yeux ; d'un noir de poix assez brillant, avec le tubercule antennifère ordinairement plus clair ; finement et densement ponctuée ; parée de quelques longs poils autour des yeux, et d'un autre solitaire près des angles postérieurs. *Yeux* assez grands ; noirs ; médiocrement saillants, inférieurement subarrondis, et subsinueux à leur bord supérieur. *Parties de la bouche* d'un roux-testacé, avec le troisième article des *palpes maxillaires* plus obscur. *Labre* pilosellé.

Antennes plus courtes que la tête et le prothorax réunis ; un peu plus épaisses à l'extrémité ; pubescentes, d'un roux-testacé ; à premier article en massue allongée : les deuxième et troisième obconiques : le deuxième plus grêle et plus d'une fois plus court que le premier : le troisième un peu plus petit et un peu plus grêle que le deuxième : les quatrième à dixième graduellement plus courts et insensiblement plus épais : les huitième, neuvième et dixième pas plus longs que larges : le dernier subovalaire, subitement acuminé au sommet, d'une moitié plus long que le précédent.

Prothorax près d'une moitié plus étroit que les élytres ; subovale ; légèrement arrondi aux angles antérieurs et sur les côtés ; atténué au sommet, triangulairement échancré à celui-ci ; obtusément tronqué à la base, très finement rebordé à celle ci [1] ;

---

[1] Ce rebord, qui existe dans toutes les espèces, est excessivement fin et visible seulement à un certain jour.

un peu plus étroit en arrière et largement arrondi aux angles postérieurs; assez convexe; d'un noir de poix assez brillant; finement et densement ponctué; offrant sur son milieu un espace longitudinal lisse, étroit; marqué vers la base de deux fossettes distinctes, arrondies, rapprochées, séparées entre elles par une carène courte, lisse. *Cou* brillant, lisse, d'un brun plus ou moins rougeâtre.

Ecusson semi-circulaire, finement ponctué, d'un noir de poix.

Elytres près d'un tiers plus longues que le prothorax, très-légèrement arrondies sur les côtés; légèrement convexes et simultanément impressionnées le long de la suture derrière l'écusson; aussi finement, mais un peu moins densement ponctuées que la tête et le prothorax; d'un noir de poix assez brillant, avec l'angle externe et souvent tout le bord apical roussâtre.

Abdomen assez fortement rebordé; beaucoup plus finement et plus densement ponctué que le reste du corps; couvert d'une pubescence plus fine et beaucoup plus serrée; convexe; assez fortement élargi après le milieu et puis subitement rétréci en arrière (♂); d'un noir de poix peu brillant, avec le bord postérieur des cinquième et sixième segments et le septième entièrement d'un testacé plus ou moins obscur : celui-ci assez saillant (♂): le cinquième distinctement membraneux à son bord apical : les quatre premiers paraissant, à un certain jour, plus ou moins visiblement (les premier et deuxième surtout) et très-étroitement bordés de testacé à leur sommet. *Anus* pilosellé.

Dessous de la tête brillant, distinctement ponctué; d'un brun plus ou moins rougeâtre. *Dessous du prothorax* brillant, glabre, lisse, rougeâtre. *Poitrine* presque lisse; d'un noir brillant. *Ventre* très-finement et très-densement ponctué; finement pubescent; d'un noir de poix assez brillant (♂), avec le sommet des quatre premiers arceaux, la moitié postérieure du cinquième et le

sixième entièrement d'un testacé-rougeâtre. *Pieds* pubescents ; d'un roux-testacé. *Tibias intermédiaires* passablement dilatés. Les *antérieurs* assez forts, avec deux ou trois longs poils au-dessus du sinus de leur arête inférieure.

Hab. Cette espèce est très-répandue dans les endroits humides, parmi les mousses, les feuilles mortes et autres détritus végétaux.

Obs. Outre les distinctions sexuelles ci-dessus indiquées, la ♀ diffère encore du ♂ par une forme généralement un peu plus grêle, par son prothorax un peu moins atténué au sommet et un peu plus fortement arrondi aux angles antérieurs, et par son abdomen moins convexe, moins élargi vers le milieu et beaucoup moins rétréci postérieurement. Le ventre est aussi plus mat.

Dans cette espèce la couleur de la tête, du prothorax, des élytres et du ventre varie du noir de poix au roux-ferrugineux. Souvent l'extrémité des élytres est seule de cette dernière couleur. Dans les variétés claires, les quatre premiers segments abdominaux sont visiblement bordés de testacé à leur sommet.

2. Scop. apicalis.

Elongatus, gracilis, subdepressus, pube subtilissimâ brevi griseâ densiùs sericans; subtilissimè punctulatus, parùm nitidus, fusco-piceus, antennis subelongatis pedibus anoque rufo-testaceis; capite breviter obovato; thorace oblongo, basi distinctè bifoveolato; elytris thorace paulò longioribus; abdomine ponè medium levissimè dilatato, apicem versùs attenuato.

Long. 0,0053 (1 ligne 1/2).

Var. *a*. Capitis basi, thorace elytrisque piceo-rufis.

♂. Cinquième arceau ventral très-légèrement sinueux. Le sixième bissinueusement échancré et marqué en avant de l'échancrure d'une légère dépression longitudinale.

♀. Cinquième arceau ventral simple. Le sixième légèrement prolongé en triangle arrondi.

Corps allongé, étroit ; subdéprimé ; d'un brun de poix peu brillant ; densement couvert d'une pubescence très-fine, courte, soyeuse et grisâtre.

Tête à peine plus large que le prothorax ; en ovale court et obtusément tronqué ; légèrement convexe postérieurement, assez rétrécie en avant où elle est largement et triangulairement déprimée ; très-légèrement arrondie sur les côtés, assez fortement aux angles postérieurs et pas plus large en arrière que vers les yeux ; d'une couleur de poix peu brillante et un peu rougeâtre sur le vertex, avec le tubercule antennifère d'un roux testacé ; très-finement et très-densement ponctuée ; parée de quelques longs poils autour des yeux et d'un autre solitaire près des angles postérieurs. *Yeux* assez grands ; noirs ; peu saillants ; inférieurement subarrondis, et subsinueux à leur bord supérieur. *Parties de la bouche* d'un roux testacé assez clair. *Labre* pilosellé.

Antennes un peu plus courtes que la tête et le prothorax réunis ; à peine plus épaisses à l'extrémité ; pubescentes ; d'un roux testacé ; à premier article en massue allongée : les deuxième et troisième assez allongés, obconiques, subégaux : le deuxième plus grêle et plus d'une fois plus court que le premier : le troisième un peu plus grêle que le deuxième : les quatrième à dixième graduellement un peu plus courts et insensiblement plus épais, mais toujours sensiblement plus longs que larges : le dernier, ovalaire, acuminé au sommet, d'une moitié plus long que le précédent.

Prothorax d'un tiers plus étroit que les élytres, oblong, assez fortement arrondi aux angles antérieurs, presque droit sur les côtés ; atténué au sommet et circulairement échancré à celui-ci ; obtusément tronqué à la base, très-finement rebordé à celle-ci ; un peu plus étroit en arrière et largement arrondi aux angles postérieurs ; peu convexe ; d'un brun de poix peu brillant et un

peu roussâtre ; très-finement et très-densement ponctué, offrant sur son milieu un espace lisse, très-étroit, à peine visible ; marqué vers la base de deux fossettes ovales, assez distinctes, rapprochées, séparées entre elles par une carène étroite, lisse, assez saillante, atteignant presque le quart de la longueur du prothorax. *Cou* brillant, lisse, d'un brun de poix plus ou moins rougeâtre.

Ecusson semi-circulaire ; très-finement ponctué ; d'un brun de poix obscur.

Elytres à peine d'un quart plus longues que le prothorax ; presque droites sur les côtés; déprimées, à peine impressionnées derrière l'écusson ; presque aussi finement et presque aussi densement ponctuées que la tête et le prothorax ; d'un brun de poix peu brillant, avec l'extrémité un peu plus claire.

Abdomen assez fortement rebordé ; beaucoup plus finement et plus densement ponctué que le reste du corps ; couvert d'une pubescence plus fine et beaucoup plus serrée ; légèrement convexe ; presque linéaire ou faiblement élargi vers le milieu et sensiblement rétréci en arrière (♂) ; d'un brun de poix opaque, avec la moitié postérieure du cinquième segment, les sixième et septième entièrement d'un roux testacé : celui-ci assez saillant (♂) : le cinquième distinctement membraneux à son bord apical ; les quatre premiers plus ou moins visiblement (les premier et deuxième surtout) et très-étroitement bordés de testacé à leur sommet. *Anus* pilosellé.

Dessous de la tête brillant; distinctement ponctué, rougeâtre. *Dessous du prothorax* brillant, glabre, lisse, rougeâtre. *Poitrine* très légèrement ponctuée, d'un noir de poix assez brillant. *Ventre* très-finement et très-densement ponctué, finement et densement pubescent, d'un brun de poix opaque avec le bord apical des quatre premiers segments, les deux tiers postérieurs du cinquième, les sixième et septième entièrement d'un roux testacé. *Pieds* pubescents, d'un roux testacé. *Tibias intermédiaires*

peu dilatés. Les *antérieurs* médiocres, avec deux ou trois longs poils au-dessus du sinus de leur arête inférieure.

Hab. Belleville, sur les bords de la Saône. Très-rare.

Obs. La ♀ se distingue en outre du ♂ par son abdomen moins rétréci en arrière.

Dans la var. *a*, la partie postérieure de la tête, le prothorax et les élytres sont d'un roux de poix plus ou moins clair. Les quatre premiers segments abdominaux sont aussi plus distinctement bordés de testacé à leur sommet.

On remarque quelquefois, en avant de la carène du prothorax une courte et très-légère trace de sillon longitudinal, visible seulement à un certain jour.

Cette espèce diffère du *Sc. laevigatus* par une forme plus étroite et plus déprimée, par sa ponctuation plus fine, par sa tête et son prothorax plus allongés, par ses antennes plus longues et plus grêles, par son abdomen beaucoup moins élargi vers le milieu, par la couleur plus claire de l'anus, et enfin par la structure du sixième arceau ventral du ♂.

Peut-être doit-elle être rapportée au *Scopaeus bicolor* Baudi, (Studi entomologici. T. 1. p. 135)? mais le cinquième segment ventral du ♂ n'est point longitudinalement impressionné, ni profondément échancré.

3. Scop. sericans.

Elongatus, gracilis, parùm convexus, pube subtilissimâ brevissimâ griseâ densiùs sericans; subtilissimè punctulatus, parùm nitidus, rufopiceus, abdomine opaco nigricante, antennis pedibusque testaceis; thorace lætè rufo, oblongo, basi bifoveolato; capite breviter ovato, oculis parvis; elytris thorace vix longioribus; abdomine ponè medium leviter dilatato, apicem versùs attenuato.

Long. 0,0033 (1 ligne 1/2).

Var. *a*. Elytris rufis, basi aut circà scutellum infuscatis.

Var. *b*. Corpore toto rufo, thorace, pedibus, antennis, palpisque dilutioribus.

♂. Cinquième arceau ventral très-légèrement sinueux. Le sixième avec une entaille triangulaire profonde.

♀. Cinquième arceau ventral simple. Le sixième légèrement prolongé en triangle arrondi.

Corps allongé, étroit, peu convexe, peu brillant, plus ou moins rougeâtre, avec l'abdomen obscur; couvert d'une pubescence très-fine, très-courte, soyeuse et grisâtre.

Tête à peine plus large que le prothorax; en ovale court et obtusément tronqué; légèrement convexe postérieurement, assez rétrécie en avant où elle est largement et triangulairement déprimée; très-légèrement arrondie sur les côtés, assez fortement aux angles postérieurs et pas plus large en arrière que vers les yeux; d'un roux de poix peu brillant et un peu plus clair sur le vertex, avec le tubercule antennifère d'un roux testacé; très-finement et très-densement ponctuée; parée de quelques longs poils autour des yeux et sans long poil solitaire apparent vers les angles postérieurs. *Yeux* assez petits, noirs, peu saillants, inférieurement subarrondis et un peu aplatis ou imperceptiblement subsinueux à leur bord supérieur. *Parties de la bouche* d'un roux testacé assez clair. *Labre* pilosellé.

Antennes plus courtes que la tête et le prothorax réunis; un peu plus épaisses à l'extrémité; pubescentes; d'un roux testacé; à premier article en massue allongée: les deuxième et troisième subégaux, obconiques: le deuxième plus grêle et plus d'une fois plus court que le premier: le troisième un peu plus grêle que le deuxième; les quatrième à dixième graduellement plus courts et un peu plus épais: les huitième, neuvième et dixième à peine aussi longs que larges, presque transversaux: le dernier brièvement subovalaire, subitement acuminé au sommet, d'un tiers plus long que le précédent.

Prothorax près d'un tiers plus étroit que les élytres, oblong, légèrement arrondi aux angles antérieurs, presque droit sur les côtés; atténué au sommet et circulairement échancré à celui ci;

très-légèrement sinueux au milieu de la base, très-finement rebordé à celle-ci ; peu convexe ; d'un rouge clair, assez brillant ; très-finement et très-densement ponctué, offrant sur son milieu un espace longitudinal lisse, très-étroit ; marqué vers la base de deux fossettes plus ou moins arrondies, quelquefois bien apparentes et séparées entre elles par un intervalle assez étroit, plus ou moins caréné, d'autrefois obsolètes et séparées par un intervalle assez large, peu élevé et obtus. *Cou* lisse, brillant, plus ou moins rougeâtre.

Ecusson semi-circulaire, finement ponctué, d'un roux de poix plus ou moins ferrugineux.

Elytres à peine plus longues que le prothorax, presque droites sur les côtés ; subdéprimées et simultanément impressionnées le long de la suture derrière l'écusson ; un peu moins finement et un peu moins densement ponctuées que la tête et le prothorax ; d'un roux brunâtre peu brillant, avec l'extrémité et quelquefois les épaules un peu plus claires.

Abdomen rebordé, plus finement et beaucoup plus densement ponctué que la tête et le prothorax ; couvert d'une pubescence plus fine et beaucoup plus serrée ; légèrement convexe, un peu élargi après le milieu et assez subitement rétréci en arrière (♂) ; d'un noir de poix opaque, avec le bord postérieur des cinquième et sixième segments et le septième entièrement d'un testacé plus ou moins obscur : celui-ci assez saillant : le cinquième distinctement membraneux à son bord apical : les quatre premiers, à un certain jour, plus ou moins visiblement (les premier et deuxième surtout) et très-étroitement bordés de testacé à leur sommet. *Anus* pilosellé.

Dessous de la tête, distinctement ponctué, brillant, d'un rouge-clair. *Dessous du prothorax* brillant ; glabre ; lisse ; d'un rouge-clair. *Poitrine* finement ponctuée ; d'un brun de poix assez brillant. *Ventre* très-finement et très-densement ponctué ; fine-

ment et densement pubescent ; d'un rouge-ferrugineux peu brillant, plus ou moins clair.

Pieds pubescents ; testacés. *Tibias intermédiaires* peu dilatés. Les *antérieurs* médiocres, avec deux ou trois longs poils au-dessus du sinus de leur arête inférieure.

Hab. Cette espèce se rencontre sur les bords du Rhône, parmi les débris accumulés par les débordements du fleuve.

Obs. La ♀ se distingue en outre du ♂ par son abdomen moins élargi vers le milieu et moins rétréci à l'extrémité, et par le ventre plus opaque.

Dans la var. *a*, les élytres sont rougeâtres, avec la base ou seulement la région scutellaire plus obscure. Dans la var. *b*, le corps est entièrement rougeâtre avec le prothorax, les pieds, les antennes et les palpes plus clairs.

Cette espèce diffère de la précédente par sa couleur, par sa tête un peu plus étroite, par ses élytres plus courtes, par ses antennes moins longues et moins grêles, et enfin par la structure du sixième arceau ventral du ♂. Ses yeux sont aussi proportionnellement bien moindres que dans les deux autres espèces de cette division.

DEUXIÈME DIVISION.

Tête plus ou moins carrée, à angles postérieurs légèrement arrondis, sensiblement plus large en arrière que vers les yeux, fortement tronquée ou échancrée à la base.

Prothorax finement canaliculé, au moins au sommet.

4. Scop. rubidus.

Elongatus, leviter convexus, pube subtili brevi griseâ sericans; subtiliter punctulatus, subnitidus, rufus, capite elytrorumque basi infuscatis, abdomine nigricante, antennis pedibusque rufo-testaceis; capite subquadrato; thorace subovato, basi obsoletè bifoveolato, anticè

et posticè tenuissimè canaliculato; elytris thorace paulò longioribus; abdomine ponè medium modicè dilatato, apicem versùs leviter attenuato.

Long. 0,0033 (1 ligne 1/2).

Var. *a*. Capite elytrisque totis rufis.

♂. Cinquième arceau ventral largement, mais peu profondément échancré. Le sixième avec une entaille triangulaire, assez profonde et peu aiguë. Ces deux arceaux ombragés de longs poils sur les bords de leur échancrure.

♀. Cinquième arceau ventral simple. Le sixième légèrement prolongé en triangle obtus, arrondi.

Corps allongé, légèrement convexe, assez brillant, rougeâtre, avec la tête et l'abdomen obscurs; couvert d'une pubescence assez courte, fine, soyeuse et grisâtre.

Tête plus large que le prothorax; presque carrée; légèrement échancrée à sa base; assez convexe postérieurement, rétrécie et un peu déprimée en avant; légèrement arrondie sur les côtés et aux angles postérieurs; sensiblement plus large en arrière que vers les yeux; d'un roux-brunâtre assez brillant et un peu plus obscur antérieurement, avec le tubercule antennifère ferrugineux; finement et densement ponctuée; parée de quelques longs poils autour des yeux, et sans long poil solitaire vers les angles postérieurs. *Yeux* médiocres; noirs; assez saillants; subarrondis. *Parties de la bouche* d'un roux-testacé, avec les *mandibules* plus obscures. *Labre* pilosellé.

Antennes sensiblement plus courtes que la tête et le prothorax réunis; plus épaisses à l'extrémité; pubescentes; d'un roux-testacé; à premier article en massue allongée: les deuxième et troisième subégaux, obconiques: le deuxième plus grêle et plus d'une fois plus court que le premier: le troisième un peu plus grêle que le deuxième: les quatrième à dixième graduellement plus courts et plus épais: le septième à peine aussi long que

large : les huitième, neuvième et dixième assez sensiblement transversaux : le dernier ovalaire, acuminé au sommet, plus de moitié plus long que le précédent.

Prothorax près d'un tiers plus étroit que les élytres; subovale, légèrement arrondi aux angles antérieurs, presque droit sur les côtés ; atténué au sommet et circulairement échancré à celui-ci ; tronqué à sa base; très-finement rebordé à celle-ci ; un peu plus étroit en arrière et largement arrondi aux angles postérieurs; légèrement convexe ; d'un rouge de brique brillant; beaucoup plus finement et plus légèrement ponctué que la tête et les élytres, offrant sur son milieu un espace longitudinal lisse, très-étroit ; marqué vers la base de deux fossettes ovales, obsolètes, séparées entre elles par un intervalle assez large, peu élevé, et souvent réunies en arrière par un sillon transversal ; présentant en outre en avant un sillon longitudinal fin, court et quelquefois peu apparent, et un autre un peu plus long situé sur l'intervalle des deux fossettes. *Cou* lisse, brillant ; d'un brun plus ou moins rougeâtre.

Ecusson semi-circulaire ; finement ponctué ; brunâtre.

Elytres un peu plus longues que le prothorax ; presque droites sur les côtés ; légèrement convexes, simultanément et légèrement impressionnées derrière l'écusson ; pas plus finement, mais un peu moins densement ponctuées que la tête ; d'un rougeâtre assez brillant, avec la moitié antérieure plus ou moins obscure.

Abdomen rebordé ; beaucoup plus finement et plus densement ponctué que les élytres ; couvert d'une pubescence plus fine et plus serrée; assez convexe, sensiblement élargi après le milieu et légèrement rétréci en arrière ; d'un noir peu brillant, avec le bord postérieur des cinquième et sixième segments d'un testacé obscur : le septième ordinairement caché : le cinquième distinctement membraneux à son bord apical : les quatre premiers, à un certain jour, plus ou moins visiblement bordés de testacé à leur sommet. *Anus* pilosellé.

Dessous de la tête brillant ; distinctement ponctué ; rougeâtre. *Dessous du prothorax* brillant ; glabre ; d'un rouge clair. *Poitrine* finement ponctuée ; d'un brun de poix assez brillant. *Ventre* très-finement et densement ponctué ; finement pubescent ; d'un noir de poix assez brillant, avec l'extrémité du cinquième arceau et le sixième d'un roux testacé plus ou moins obscur.

Pieds pubescents ; d'un roux testacé. *Tibias intermédiaires* passablement dilatés. Les *antérieurs* assez forts, avec deux ou trois longs poils au-dessus du sinus de leur arête inférieure.

Hab. Cette espèce est un peu plus rare que la précédente. Elle se rencontre de la même manière et dans les mêmes localités.

Obs. La ♀ se distingue en outre du ♂ par son abdomen encore moins rétréci à l'extrémité, et par son ventre plus opaque, à pubescence plus serrée et moins longue.

Les élytres et la tête sont quelquefois entièrement rougeâtres, sauf la partie antérieure de celle-ci qui reste toujours un peu plus obscure.

Cette espèce, quant à sa forme assez robuste et assez convexe son prothorax peu allongé et son abdomen assez élargi, semble être à la deuxième division ce que le *Sc. lævigatus* est à la première. Elle est seule, avec le *Sc. sericans*, qui ne présente pas de poil solitaire plus long, vers les angles postérieurs de la tête. Elle lui ressemble beaucoup par les couleurs, mais s'en éloigne par la forme de la tête et des antennes, par son prothorax canaliculé, et par les longs poils qui ombragent l'échancrure des cinquième et sixième arceaux du ventre chez les ♂.

5. Scop. didymus. Erichson.

Elongatus, leviter convexus, pube subtili brevi griseâ sericans; subtiliter punctulatus, nitidulus, niger, antennis pedibusque piceo-testaceis; capite subquadrato; thorace oblongo, basi obsoletiùs bifoveolato, anticè et posticè tenuissimè canaliculato; elytris thorace paulò

longioribus; *abdomine ponè medium levissimè dilatato, apicem versùs leviter attenuato.*

Scop. didymus. Er. Gen. et Spec. Staph. 602, 2.

Long. 0,0030 — 0,0033 (1 ligne 1/3 — 1 1/2.)

Var. *a*. Capite, thorace, elytrisque fusco-piceis.
Var. *b*. Pedibus antennisque basi piceis.

♂. Cinquième arceau ventral très-légèrement échancré. Le sixième avec une entaille triangulaire assez profonde et marqué en avant de l'entaille de deux sillons légèrement arqués en dehors.

♀. Cinquième arceau ventral simple. Le sixième légèrement prolongé en triangle obtus, arrondi.

Corps allongé; légèrement convexe; assez brillant; noir; couvert d'une pubescence courte, fine, soyeuse et grisâtre.

Tête un peu plus large que le prothorax; presque carrée, tronquée ou très-légèrement échancrée à sa base; légèrement convexe postérieurement, un peu rétrécie et très faiblement déprimée en avant; légèrement arrondie sur les côtés et aux angles postérieurs; un peu plus large en arrière que vers les yeux; d'un noir brillant, avec le tubercule antennifère roussâtre; finement et densement ponctuée; parée de quelques longs poils autour des yeux et d'un autre solitaire aux angles postérieurs. *Yeux* médiocres, noirs, peu saillants, subarrondis. *Parties de la bouche* couleur de poix. *Palpes* d'un testacé ferrugineux avec le troisième article des *maxillaires* plus obscur. *Labre* pilosellé.

Antennes sensiblement plus courtes que la tête et le prothorax réunis; un peu plus épaisses à l'extrémité; pubescentes; d'un testacé ferrugineux assez obscur; à premier article en massue allongée: les deuxième et troisième subégaux, obconiques: le deuxième plus d'une fois plus court que le premier, le troisième un peu plus grêle que le deuxième: les quatrième à dixième graduellement plus courts et insensiblement plus épais: le sep-

tième pas plus long que large : les huitième, neuvième et dixième légèrement transversaux : le dernier ovalaire, subitement acuminé au sommet ; de moitié plus long que le précédent.

Prothorax d'un tiers plus étroit que les élytres ; oblong, légèrement arrondi aux angles antérieurs, presque droit sur les côtés; atténué au sommet et circulairement échancré à celui-ci; tronqué à sa base et très-finement rebordé à celle-ci ; un peu plus étroit en arrière et largement arrondi aux angles postérieurs ; très-légèrement convexe ; d'un noir brillant ; densement et un peu plus finement ponctué que la tête et les élytres ; offrant un espace longitudinal lisse, très-peu apparent et souvent nul ; marqué vers la base de deux fossettes arrondies, obsolètes, séparées entre elles par un intervalle ordinairement peu élevé, et souvent réunies en arrière par un sillon transversal ; présentant sur le dos un sillon longitudinal très-fin, plus marqué à la base et au sommet, et le plus souvent interrompu au milieu. *Cou* lisse, brillant, d'un brun de poix.

Ecusson semi-circulaire ; finement ponctué ; d'un noir assez brillant.

Elytres un peu plus longues que le prothorax ; presque droites sur les côtés ; très-légèrement convexes et simultanément impressionnées le long de la suture derrière l'écusson ; finement et densement ponctuées ; un peu moins brillantes que la tête et le prothorax ; noires, avec l'extrémité quelquefois d'un brun de poix.

Abdomen rebordé, beaucoup plus finement et plus densement ponctué que le reste du corps ; couvert d'une pubescence plus fine et plus serrée ; légèrement convexe ; faiblement élargi après le milieu et légèrement rétréci en arrière ; d'un noir peu brillant, avec l'extrémité des cinquième et sixième segments couleur de poix : le septième caché ou à peine saillant : le cinquième distinctement membraneux à son bord apical. *Anus* pilosellé.

Dessous de la tête brillant ; distinctement ponctué ; d'un brun

ferrugineux. *Dessous du prothorax* brillant; glabre; lisse; d'un brun ferrugineux obscur. *Poitrine* légèrement ponctuée; d'un noir de poix assez brillant. *Ventre* très-finement et très-densement ponctué; d'un noir de poix assez brillant, avec l'extrémité des cinquième et sixième arceaux plus claire.

Pieds pubescents, d'un testacé obscur. *Tibias intermédiaires* peu dilatés. Les *antérieurs* médiocres, avec deux ou trois longs poils au-dessus du sinus de leur arête inférieure.

Hab. Cette espèce se rencontre, mais peu communément, sous les pierres, dans les expositions chaudes de nos collines.

Obs. Dans la var. *a*, la tête, le prothorax et les élytres sont d'un brun de poix un peu roussâtre. Dans la var. *b*, les pieds et quelquefois la base des antennes sont d'une couleur de poix plus ou moins foncée.

Erichson paraît n'avoir connu que cette dernière variété, qui est rare dans nos localités. En outre, il ne signale pas les deux sillons du sixième arceau ventral du ♂. Néanmoins, tous les autres caractères cadrant exactement avec la description originale de l'auteur prussien, il n'y a point pour nous de doute sur l'identité de l'espèce en question.

6. Scop. abbreviatus.

Elongatus, leviter convexus, pube subtili brevi griseâ sericans; subtilissimè punctulatus, nitidulus, piceus, elytris abdomineque nigris, pedibus incrassatis antennisque rufo-testaceis; capite subquadrato, thorace oblongo, basi obsoletè bifoveolato, anticè et posticè tenuissimè canaliculato; elytris thorace brevioribus, distinctiùs punctatis; abdomine ponè medium modicè dilatato, apicem versùs leviter attenuato.

Scop. brevipennis. Guillebeau, in litteris.

Long. 0,0028 (1 ligne 1/4)

Var. *a*. Thorace ferrugineo.

Var. *b*. Capite thoraceque ferrugineis.

Var. *c*. Capite, thorace elytrisque ferrugineis.

♂. Cinquième arceau ventral légèrement et bissinueusement échancré. Le sixième avec une entaille triangulaire assez profonde.

♀. Cinquième arceau ventral simple. Le sixième légèrement prolongé en triangle obtus, arrondi.

Corps allongé ; légèrement convexe ; assez brillant ; couleur de poix, avec les élytres et l'abdomen plus obscurs ; couvert d'une pubescence courte, fine, soyeuse et grisâtre, pas très-serrée.

Tête un peu plus large que le prothorax ; presque carrée ; tronquée à la base ou très-légèrement échancrée au milieu de celle-ci ; assez convexe postérieurement ; rétrécie et très-faiblement déprimée en avant ; légèrement arrondie sur les côtés et aux angles postérieurs ; un peu plus large en arrière que vers les yeux ; d'une couleur de poix brillante, avec le tubercule antennifère d'un roux testacé ; très-finement et très-densement ponctuée ; parée de quelques longs poils obscurs autour des yeux et d'un autre solitaire vers les angles postérieurs. *Yeux* assez petits, noirs, peu saillants, subarrondis, *Parties de la bouche* ferrugineuses. *Palpes* d'un roux testacé, avec le troisième article des maxillaires souvent plus obscur. *Labre* pilosellé.

Antennes plus courtes que la tête et le prothorax réunis ; un peu plus épaisses à l'extrémité ; pubescentes ; d'un roux testacé ; à premier article en massue allongée : les deuxième et troisième obconiques : le deuxième plus grêle et plus d'une fois plus court que le premier : le troisième un peu plus grêle et un peu plus court que le deuxième : les quatrième à dixième graduellement plus courts et insensiblement plus épais ; le septième pas plus long que large : les huitième, neuvième et dixième à peine aussi longs que larges ou très-légèrement transversaux : le dernier ovalaire, acuminé au sommet, de moitié plus long que le précédent.

Prothorax antérieurement de la largeur des élytres ; oblong ; légèrement arrondi aux angles antérieurs ; presque droit sur les

côtés ; atténué au sommet et circulairement échancré à celui-ci ; obtusément tronqué à la base et très-finement rebordé à celle-ci ; un peu plus étroit en arrière et largement arrondi aux angles postérieurs ; légèrement convexe ; d'une couleur de poix brillante ; densement et plus finement ponctué que la tête, avec un espace lisse à peine visible ; marqué vers la base de deux fossettes plus ou moins ovales, obsolètes, souvent peu apparentes, séparées entre elles par un intervalle ordinairement peu élevé, et réunies en arrière par un sillon transversal ; présentant en outre sur le dos un sillon longitudinal très-fin, plus marqué à la base et au sommet, souvent interrompu au milieu, et quelquefois réduit à une légère trace vers le sommet. *Cou* brillant, lisse, d'un brun plus ou moins rougeâtre.

Elytres un peu plus courtes que le prothorax ; presque droites sur les côtés ; légèrement convexes, simultanément et faiblement impressionnées derrière l'écusson ; distinctement et rugueusement ponctuées ; d'un noir de poix et un peu moins brillantes que la tête et le prothorax.

Abdomen rebordé, encore plus finement et plus densement ponctué que le prothorax ; couvert d'une pubescence plus fine et plus serrée ; assez convexe ; sensiblement élargi après le milieu et faiblement rétréci vers le sommet ; d'un noir assez brillant, avec l'extrémité des cinquième et sixième segments couleur de poix : le septième caché : le cinquième distinctement membraneux à son bord apical. *Anus* pilosellé.

Dessous de la tête brillant, distinctement ponctué ; d'un rougeâtre plus ou moins clair. *Dessous du prothorax* brillant ; glabre ; lisse ; d'un brun de poix plus ou moins clair. *Poitrine* légèrement ponctuée ; d'un noir de poix assez brillant. *Ventre* finement et densement ponctué ; finement pubescent ; d'un noir de poix assez brillant, avec l'extrémité des cinquième et sixième arceaux d'un roux de poix plus ou moins clair.

Pieds pubescents ; d'un roux testacé ; robustes. *Tibias intermé-*

diaires assez fortement dilatés : les *postérieurs* passablement. Les *antérieurs* assez forts, avec deux ou trois longs poils au dessus du sinus de leur arête inférieure.

Hab. Cette espèce est assez rare aux entours de Lyon. Elle se rencontre au printemps et à l'automne, sous les pierres, aux bords des champs, principalement dans nos petites montagnes.

Obs. Elle se distingue facilement de toutes les autres par l'épaisseur des pieds et surtout des tibias intermédiaires; par ses élytres rugueusement ponctuées et plus courtes que le prothorax.

Souvent le prothorax est plus ou moins ferrugineux; quelquefois la tête et le prothorax, plus rarement la tête, le prothorax et les élytres sont aussi de cette même couleur.

Cette espèce figurait dans la collection de M. Guillebeau sous le nom de *brevipennis*, qui lui convenait parfaitement; et ce n'est qu'à regret que nous avons été forcés de le changer, à cause du *Pœderus brevipennis* et pour éviter, dans la même tribu au moins, la répétition de deux mêmes dénominations spécifiques.

7. Scop. cognatus.

Elongatus, leviter convexus, pube subtili brevi griseâ sericans; subtilissimè punctulatus, nitidulus, piceus, elytris abdomineque nigricantibus, pedibus incrassatis antennisque rufo-testaceis; capite subquadrato; thorace oblongo-ovato, basi obsoletè bifoveolato, anticè et posticè tenuissimè canaliculato; elytris thoracis longitudine, distinctiùs punctatis; abdomine ponè medium modicè dilatato, apicem versùs leviter attenuato.

Long. 0,0028 (1 ligne 1/4).

Var. *a*. Thorace ferrugineo.
Var. *b*. Capite thoraceque ferrugineis.
Var. *c*. Capite, thorace elytrisque ferrugineis.

♂. Cinquième arceau ventral légèrement échancré. Le sixième

avec une entaille triangulaire à sommet arrondi ; creusé de deux impressions arquées en dedans, postérieurement convergentes, et qui entourent latéralement l'entaille de manière à en faire réfléchir fortement les bords.

♀. Cinquième arceau ventral simple. Le sixième légèrement prolongé en triangle obtus, arrondi.

Corps allongé ; légèrement convexe ; assez brillant ; d'un brun de poix, avec les élytres et l'abdomen plus obscurs ; couvert d'une pubescence courte, fine et grisâtre, pas très-serrée.

Tête un peu plus large que le prothorax ; presque carrée ; tronquée à la base ou très-légèrement échancrée au milieu de celle-ci ; assez convexe postérieurement ; rétrécie et très-faiblement déprimée en avant ; légèrement arrondie sur les côtés et aux angles postérieurs ; un peu plus large en arrière que vers les yeux ; d'un brun de poix brillant, avec le tubercule antennifère d'un roux testacé ; très-finement et très-densement ponctuée, avec un espace lisse très-réduit sur le vertex, souvent nul ; parée de quelques longs poils obscurs autour des yeux et d'un autre solitaire vers les angles postérieurs. *Yeux* assez petits, noirs, peu saillants, subarrondis. *Parties de la bouche* ferrugineuses. *Palpes* d'un roux testacé, avec le troisième article des *maxillaire* plus obscur. *Labre* pilosellé.

Antennes plus courtes que la tête et le prothorax réunis ; un peu plus épaisses à l'extrémité ; pubescentes ; d'un roux testacé ; à premier article en massue allongée : les deuxième et troisième obconiques : le deuxième un peu plus grêle et plus d'une fois plus court que le premier : le troisième un peu plus grêle et un peu plus court que le deuxième : les quatrième à dixième graduellement plus courts et insensiblement plus épais : le septième pas plus long que large : les huitième, neuvième et dixième à peine aussi longs que larges ou très-légèrement transversaux : le dernier ovalaire, acuminé au sommet, de moitié plus long que le précédent.

Prothorax antérieurement de la largeur des élytres; ovale-oblong, légèrement arrondi aux angles antérieurs, presque droit sur les côtés; atténué au sommet et circulairement échancré à celui-ci; obtusément tronqué à la base et très-finement rebordé à celle-ci; un peu plus étroit en arrière et largement arrondi aux angles postérieurs; légèrement convexe; d'un brun de poix brillant; densement et plus finement ponctué que la tête, avec un espace lisse, très-réduit, à peine visible; marqué vers la base de deux fossettes plus ou moins ovales, obsolètes, souvent peu apparentes, séparées entre elles par un intervalle ordinairement peu élevé, et réunies en arrière par un sillon transversal; présentant en outre sur le dos un sillon longitudinal très-fin, plus marqué à la base et au sommet, et souvent interrompu au milieu. *Cou* brillant, lisse, d'un brun plus ou moins rougeâtre.

Elytres de la longueur du prothorax; presque droites sur les côtés; légèrement convexes; simultanément et faiblement impressionnées derrière l'écusson; distinctement et rugueusement ponctuées; d'un noir assez brillant.

Abdomen rebordé; encore plus finement et plus densement ponctué que le prothorax; couvert d'une pubescence plus fine et plus serrée; assez convexe; sensiblement élargi après le milieu et faiblement rétréci vers le sommet; d'un noir assez brillant, avec l'extrémité des cinquième et sixième segments couleur de poix : le septième caché : le cinquième distinctement membraneux à son bord apical. *Anus* pilosellé.

Dessous de la tête brillant; distinctement ponctué; d'un rougeâtre plus ou moins clair. *Dessous du prothorax* brillant; glabre; lisse; d'un brun rougeâtre plus ou moins clair. *Poitrine* légèrement ponctuée; d'un noir de poix assez brillant. *Ventre* finement et densement ponctué; finement pubescent; d'un noir de poix assez brillant, avec l'extrémité des cinquième et sixième arceaux d'un roux ferrugineux plus ou moins clair.

Pieds pubescents; d'un roux testacé; assez robustes. *Tibias*

intermédiaires assez fortement dilatés : les *postérieurs* légèrement. Les *antérieurs* assez forts, avec deux ou trois longs poils au dessus du sinus de leur arête inférieure.

Hab. Cette espèce se rencontre mais rarement, dans les champs et les jardins.

Elle ressemble beaucoup à la précédente, mais les élytres sont plus longues, le prothorax est un peu plus court et l'abdomen un peu moins convexe; enfin le sixième arceau ventral des ♂, dont nous avons vu quatre exemplaires identiques, est remarquable par les impressions arquées qui font réfléchir les bords de son échancrure.

La tête, le prothorax et les élytres varient du noir de poix au ferrugineux plus ou moins clair.

8. Scop. minutus. Erichson.

Elongatus, sublinearis, subdepressus; pube subtili brevissimâ griseâ densiùs sericans; subtilissimè punctulatus, subnitidus, piceus, antennis pedibusque testaceis; capite subquadrato; thorace oblongo, basi obsoletè bifoveolato, anticè et posticè tenuissimè canaliculato: elytris thoracis longitudine; abdomine ponè medium vix dilatato, apicem versùs levissimè attenuato.

Latrobium pumilum. Heer, Faun. helv. 236, 2.
Scopæus minutus. Er. Gen. et Spec. Staph. 606. 3.

Long. 0,0028 — 0,0030 (1 ligne 1/4 — 1 1/3).

Var. A. *Scop. debilis:* Corpore minore, angustiore.
Var. B. *Scop. intermedius:* Nigro-piceus, thorace elytris angustiore, his thorace longioribus.
Var. *a.* Capite thoraceque fusco-ferrugineis.
Var. *b.* Capite, thorace elytrisque fusco-ferrugineis.
Var. *c.* Capite, thorace, elytris anoque læté rufis.

♂. Cinquième arceau ventral très-obsolètement bissinueux. Le sixième avec une entaille triangulaire assez profonde.

♀. Cinquième arceau ventral simple. Le sixième légèrement prolongé en triangle obtus arrondi.

Corps allongé ; sublinéaire ; subdéprimé ; assez brillant ; couleur de poix ; densement couvert d'une pubescence très-courte, fine et grisâtre.

Tête un peu plus large que le prothorax ; presque carrée ; tronquée à la base ou légèrement échancrée au milieu de celle-ci ; légèrement convexe postérieurement ; rétrécie et très-faiblement déprimée en avant ; légèrement arrondie sur les côtés et aux angles postérieurs ; un peu plus large en arrière que vers les yeux ; d'une couleur de poix assez brillante, avec le tubercule antennifère testacé ; très-finement et densement ponctuée ; parée de quelques longs poils autour des yeux et d'un autre solitaire vers les angles postérieurs. *Yeux* assez petits ; noirs ; peu saillants ; subarrondis. *Parties de la bouche* ferrugineuses. *Palpes* testacés. *Labre* pilosellé.

Antennes plus courtes que la tête et le prothorax réunis ; un peu plus épaisses à l'extrémité ; pubescentes ; testacées ; à premier article en massue allongée : les deuxième et troisième subégaux, obconiques : le deuxième plus grêle et plus d'une fois plus court que le premier : les quatrième à dixième graduellement plus courts et insensiblement plus épais : les huitième, neuvième et dixième à peine plus larges que longs : le dernier ovale, acuminé au sommet ; d'une moitié plus long que le précédent.

Prothorax antérieurement de la largeur des élytres ; oblong, légèrement arrondi aux angles antérieurs, presque droit sur les côtés ; atténué au sommet, faiblement et circulairement échancré à celui-ci ; obtusément tronqué à la base et très finement rebordé à celle-ci ; un peu plus étroit en arrière et largement arrondi aux angles postérieurs ; subdéprimé ; d'un noir de poix assez brillant ; très-finement et densement ponctué, avec un espace lisse peu visible, souvent nul ; marqué vers la base de deux fossettes ovales, obsolètes, souvent peu apparentes, séparées

entre elles par un intervalle ordinairement peu élevé, et réunies en arrière par un sillon transversal; présentant en outre sur le dos un sillon longitudinal très-fin, plus marqué à la base et au sommet, le plus souvent interrompu au milieu, et quelquefois réduit à une légère trace vers le sommet. *Cou* brillant, lisse, d'un brun plus ou moins rougeâtre.

Ecusson semi-circulaire; finement ponctué; d'un brun de poix.

Elytres de la longueur du prothorax: presque droites sur les côtés; subdéprimées, simultanément et légèrement impressionnées derrière l'écusson; densement et beaucoup moins finement ponctuées que la tête et le prothorax, et un peu moins brillantes; d'un brun de poix, avec l'extrémité et quelquefois la suture un peu ferrugineuses.

Abdomen rebordé; encore plus finement et plus densement ponctué que la tête et le prothorax; couvert d'une pubescence plus fine et plus serrée; légèrement convexe; sublinéaire ou très-faiblement élargi vers le milieu, légèrement rétréci au sommet; d'un noir de poix peu brillant, avec l'extrémité des cinquième et sixième segments plus claire: le septième caché; le cinquième distinctement membraneux à son bord apical; les quatre premiers plus ou moins visiblement et étroitement bordés de testacé à leur sommet. *Anus* pilosellé.

Dessous de la tête brillant; distinctement ponctué; d'un brun plus ou moins rougeâtre. *Dessous du prothorax* brillant; glabre; lisse; d'un brun plus ou moins rougeâtre. *Poitrine* légèrement ponctuée; d'un noir de poix brillant. *Ventre* très-finement et très-densement ponctué; finement pubescent; d'un noir de poix assez brillant, avec l'extrémité du cinquième arceau et le sixième entièrement d'un ferrugineux plus ou moins obscur.

Pieds pubescents; testacés. *Tibias intermédiaires* passablement dilatés. Les *antérieurs* médiocres, avec deux ou trois long poils au-dessus du sinus de leur arête inférieure.

Hab. Cette espèce est commune partout, sur le bord des ri-

vières, sous les pierres dans les champs, parmi les mousses et les feuilles mortes dans les bois.

C'est une des plus variables, soit pour la forme, soit pour la couleur. Ses variétés, quant à la forme, peuvent se réduire à trois principales : 1°. *Sc. minutus* Er., variété typique, à prothorax de la largeur des élytres et élytres de la longueur du prothorax. 2°. variété *debilis*, à taille plus petite et plus grêle. 3°. variété *intermedius*, à prothorax plus étroit que les élytres et élytres un peu plus longues que le prothorax, variété ordinairement plus obscure et faisant en quelque sorte, quant à sa forme, le passage du *minutus* type au *minimus* Er. Dans ces trois catégories la couleur varie également du noir de poix au rouge ferrugineux.

Quelquefois le prothorax est assez distinctement canaliculé dans toute sa longueur, d'autres fois seulement au sommet. La ponctuation des élytres est aussi plus ou moins forte et plus ou moins rugueuse ; la taille plus ou moins étroite, et l'abdomen plus ou moins resserré à sa base. Nous conservons même un individu ♂, appartenant aux variétés claires et dont le cinquième arceau ventral est beaucoup plus distinctement bissinueux que dans les autres ♂ de la même espèce.

Toutes ces variations n'étant point constantes, et après avoir passé en revue une centaine de sujets et reconnu des passages insensibles de l'une à l'autre forme, nous avons été obligés de les réunir toutes sous une même espèce.

9. Scop. minimus Ericson.

Elongatus, linearis, subdepressus, pube subtili brevissimâ griseâ sericans; subtilissimè punctulatus, nigro-piceus, antennis pedibusque piceo-testaceis; capite oblongo-subquadrato, angulis posticis fortiùs rotundatis; thorace oblongo, basi obsoletè bifoveolato, apice subtilissimè canaliculato; elytris thoracis longitudine; abdomine ponè medium vix dilatato, apicem versùs leviter attenuato.

Lathrobium minimum, Er. Col. march. 1. 511. 13 — Heer. Faun. Helv. 256, 1.
Scopaeus minimus, Er. Gen. et Spec. Staph. 607. 4.

Long. 0,0028 (1 ligne 1/4).

Var. *a*. Capite thoraceque rufo-piceis.
Var. *b*. Pedibus fusco-piceis.

♂. Cinquième arceau ventral très-légèrement échancré. Le sixième avec une entaille triangulaire à sommet arrondi.

♀. Cinquième arceau ventral simple. Le sixième légèrement prolongé en triangle obtus, arrondi.

Corps allongé; linéaire; subdéprimé; assez brillant, d'un noir de poix ; couvert d'une pubescence très-courte, fine, soyeuse et grisâtre.

Tête plus large que le prothorax ; en carré long ; tronquée à la base ou très-légèrement échancrée au milieu de celle-ci ; légèrement convexe postérieurement ; rétrécie et très-faiblement déprimée en avant ; légèrement arrondie sur les côtés et assez fortement aux angles postérieurs ; un peu plus large en arrière que vers les yeux ; d'un noir de poix assez brillant, avec le tubercule antennifère testacé; très-finement et densement ponctuée; parée de quelques longs poils autour des yeux et d'un autre solitaire vers les angles postérieurs. *Yeux* assez petits ; noirs ; peu saillants ; subarrondis. *Parties de la bouche* ferrugineuses. *Palpes* testacés, avec le troisième article des *maxillaires* plus obscur. *Labre* pilosellé.

Antennes plus courtes que la tête et le prothorax réunis ; un peu plus épaisses à l'extrémité ; pubescentes ; d'un testacé de poix plus ou moins clair ; à premier article en massue allongée : les deuxième et troisième subégaux, obconiques : le deuxième plus d'une fois plus court que le premier : le troisième un peu plus grêle que le deuxième: les quatrième à dixième graduellement plus courts et un peu plus épais : les huitième, neuvième et

dixième pas plus larges que longs : le dernier ovalaire, acuminé au sommet, d'une moitié plus long que le précédent.

Prothorax un peu plus étroit que les élytres ; oblong ; légèrement arrondi aux angles antérieurs, presque droit sur les côtés ; atténué au sommet, très-faiblement et circulairement échancré à celui-ci ; obtusément tronqué à la base et très-finement rebordé à celle-ci ; un peu plus étroit en arrière et largement arrondi aux angles postérieurs ; subdéprimé ; d'un noir de poix assez brillant ; très-finement et très-densement ponctué, offrant un espace longitudinal lisse, très-réduit, souvent peu apparent ; marqué vers la base de deux fossettes ovales, obsolètes, quelquefois assez distinctes, séparées entre elles par un intervalle lisse, assez étroit, plus ou moins élevé ; présentant en outre vers le sommet un sillon longitudinal très-fin, assez court. *Cou* lisse, brillant, d'un noir de poix.

Ecusson petit ; semi-circulaire ; ponctué ; d'un noir de poix.

Elytres de la longueur du prothorax ; presque droites sur les côtés ; subdéprimées, simultanément et légèrement impressionnées derrière l'écusson ; un peu moins finement et un peu moins densement ponctuées que la tête et le prothorax ; un peu moins brillantes ; noires, avec la partie postérieure de la suture et l'extrémité souvent d'un ferrugineux obscur.

Abdomen rebordé ; très-finement et très-densement ponctué ; couvert d'une pubescence très-fine et très-serrée ; légèrement convexe ; sublinéaire ou très-faiblement élargi vers le milieu, légèrement rétréci vers le sommet ; d'un noir peu brillant, avec l'extrémité du cinquième segment et le sixième d'une couleur de poix plus ou moins claire : le septième caché : le cinquième distinctement membraneux à son bord apical : les quatre premiers plus ou moins visiblement et étroitement bordés de testacé à leur sommet. *Anus* pilosellé.

Dessous de la tête assez brillant ; distinctement ponctué, d'un brun de poix plus ou moins roussâtre. *Dessous du prothorax*

NATIONAL MUSEUM

ECHAUT SC - LYON IMP. EUGENE REY DEL

brillant; glabre; lisse; d'un brun de poix. *Poitrine* obsolètement ponctuée; d'un noir assez brillant. *Ventre* très-finement ponctué; finement pubescent; d'un noir assez brillant, avec l'extrémité des cinquième et sixième arceaux d'un roux de poix.

Pieds assez grêles; pubescents; d'une couleur de poix testacée, souvent assez claire. *Tibias antérieurs* médiocres, avec deux ou trois longs poils au-dessus du sinus de leur arête inférieure.

Hab. Cette espèce est rare dans nos localités. Elle préfère les contrées méridionales.

Obs. La couleur est quelquefois plus ou moins roussâtre sur la tête et le prothorax. Les pieds sont assez rarement d'une couleur de poix assez obscure.

Cette espèce se distingue aisément de ses voisines par sa forme plus linéaire, sa ponctuation plus fine, et surtout par les angles postérieurs de la tête plus largement arrondis.

EXPLICATION DES PLANCHES.

PLANCHE I.

Fig. 1. *Scopaeus laevigatus* ♂.
— 2. *Scopaeus laevigatus* ♀.
— 3. Tête, antenne et prothorax du *Scopaeus laevigatus* ♂.
— 4. Cinquième et sixième arceaux du ventre dans le *Scopaeus laevigatus* ♂.
— 5. Cinquième et sixième arceaux du ventre dans le *Scopaeus laevigatus* ♀ et dans tous les *Scopaeus*.
— 6. *Scopaeus apicalis* ♂.
— 7. Tête, antenne et prothorax du *Scopaeus apicalis*.
— 8. Cinquième et sixième arceaux du ventre dans le *Scopaeus apicalis*. ♂.

Fig. 9. *Scopaeus sericans* ♂.
— 10. Tête, antenne et prothorax du *Scopaeus sericans*.
— 11. Cinquième et sixième arceaux du ventre dans le *Scopaeus sericans* ♂.
— 12. *Scopaeus rubidus* ♂.
— 13. Tête, antenne et prothorax du *Scopaeus rubidus*.
— 14. Cinquième et sixième arceaux du ventre dans le *Scopaeus rubidus* ♂.

PLANCHE II.

Fig. 1. *Scopaeus didymus. Er.* ♂.
— 2. Tête et prothorax du *Scopaeus didymus*.
— 3. Cinquième et sixième arceaux du ventre dans le *Scopaeus didymus* ♂.
— 4. *Scopaeus abbreviatus* ♂.
— 5. Cinquième et sixième arceaux du ventre dans le *Scopaeus abbreviatus* ♂.
— 6. *Scopaeus cognatus* ♂.
— 7. Cinquième et sixième arceaux du ventre dans le *Scopaeus cognatus* ♂.
— 8. Tête, antennes et prothorax des *Scopaeus abbreviatus* et *cognatus*.
— 9. *Scopaeus minutus Er.* ♂.
— 10. *Scopaeus minutus*, variété *intermedius* ♂.
— 11. Tête, antenne et prothorax du *Scopaeus minutus*, variété *intermedius*.
— 12. Cinquième et sixième arceaux du ventre dans le *Scopaeus minutus* ♂.
— 13. Cinquième et sixième arceaux du ventre dans le *Scopaeus minutus* ♂ variété.
— 14. *Scopaeus minimus*. Er. ♂.
— 15. Tête, antenne et prothorax du *Scopaeus minimus*.
— 16. Cinquième et sixième arceaux du ventre dans le *Scopaeus minimus* ♀.

HARVARD UNIVERSITY

NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE

L'OXYPLEURUS NODIERI,

(COLÉOPTÈRE DE LA TRIBU DES LONGICORNES),

PAR

E. MULSANT et VICTOR MULSANT,

(Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 13 novembre 1854).

LARVE de **l'Oxypleurus Nodieri.**

Corps ovalairement dilaté et aplani sur la partie thoracique, presque tétragone ensuite et renflé vers l'extrémité ; composé, outre la tête, de douze segments. *Tête* enchâssée dans le segment prothoracique ; trois fois environ aussi large qu'elle est longue, sur sa partie frontale ; rayée sur celle-ci d'une ligne longitudinale médiaire ; d'un blanc flavescent, avec le bord antérieur obscur ou noirâtre ; marquée près de ce bord, de chaque côté de la ligne médiane, de trois ou quatre points enfoncés ; moins lisse près de ce bord que postérieurement ; hérissée de poils blonds, assez longs, clairsemés sur sa partie médiaire, plus nombreux et presque fasciculeusement disposés sur les côtés.

Epistome transverse ; une fois plus large que long ; noirâtre, avec le milieu translucide. *Labre* avancé en ogive ; un peu cilié ; noirâtre ou brun, avec le milieu rougeâtre, translucide, quand les mandibules sont ouvertes. *Mandibules* cornées ; noires ; entières à l'extrémité, armées plus inférieurement de quelques dents ; peu apparentes dans l'état de repos. *Mâchoires* à un lobe cilié. *Palpes maxillaires* coniques ; de trois articles. *Menton* presque carré. *Languette* saillante. *Palpes labiaux* coniques ; de deux articles. *Yeux* nuls ou représentés par un point tuberculeux, noir. *Antennes* très-courtes ; de trois ou quatre articles apparents : le basilaire, presque nul : le deuxième, cylindrique, moins long que large : les troisième et quatrième, transverses, très-courts : le quatrième, divisé en deux pointes inégales : l'externe, moins courte. *Dessous de la tête* offrant, sur la moitié médiaire de sa partie basilaire, une sorte de demi-cercle dirigé en arrière, semi-corné, d'un rouge flave ou presque carné, relevé postérieurement en bord tranchant, sur la partie médiaire. *Segment prothoracique* plus large que la tête à sa partie postérieure ; une fois plus long que le front ; dilaté en ovale transverse ; subarrondi sur les côtés ; trois fois et demie environ aussi large qu'il est long ; presque aplani ou à peine convexe sur le dos, subconvexement déclive sur les côtés ; d'un blanc flavescent ; hérissé, près des côtés, de poils blonds assez longs, moins nombreux que ceux de la tête. Deuxième et troisième segments thoraciques ridés ; presque entièrement voilés sur le dos par le premier, plus ou moins visibles sur les côtés ; d'un blanc de graisse. *Anneaux abdominaux* de même couleur ; hérissés, principalement sur les côtés, de poils blonds, fins et peu nombreux : les premier à sixième ridés ; faiblement et graduellement rétrécis, et presque tétragones : les septième et huitième, dilatés et constituant avec le neuvième une sorte d'ovale : les premier à septième rayés d'un sillon longitudinal médiaire, pourvus chacun d'un mamelon de chaque côté de ce sillon : les

huitième et neuvième régulièrement convexes : les premier à sixième, graduellement moins courts : les septième, huitième et neuvième, plus développés dans le sens de la longueur que les premiers des dits segments abdominaux, aussi longs chacun que les deuxième et troisième de ceux-ci réunis. *Anus* un peu voilé par le dernier segment, très-apparent, à la partie postérieure du corps ; offrant une fente transversalement arquée, et une autre longitudinale perpendiculaire sur le milieu de la première ; presque trimamelonné. *Dessous du corps* de la couleur du dessus de l'abdomen ; ridé ; pourvu sur les premier à septième arceaux du ventre de deux mamelons, situés, un de chaque côté de la ligne médiane : segment formant l'antépectus, beaucoup plus grand que les autres, échancré dans le milieu de son bord postérieur, et prolongé en arrière en forme d'arc, de chaque côté de cette partie intermédiaire. *Pieds* très-courts ; écartés ; disposés par paire sous chacun des anneaux thoraciques ; d'un blanc flavescent ; composé de trois ou quatre pièces : la basilaire peu prononcée : la deuxième, peu distinctement séparée de la précédente, terminée par un ongle long, très-grêle, très-pointu. *Stigmates* au nombre de neuf paires : la prothoracique située près du bord antérieur du deuxième segment, un peu au-dessous de la ligne longitudinale imaginaire qui passerait sur le milieu des côtés du corps : les autres stigmates un peu au-dessus de cette ligne, c'est-à-dire plus rapprochés des mamelons du dos que de ceux du ventre ; situés sur chacun des premier à huitième segments de l'abdomen.

Cette larve a été trouvée dans les environs de la Seyne-sur-mer (Var). Elle vit dans les souches de pins dans lesquelles elle creuse des galeries presque cylindriques : c'est là qu'elle se transforme en nymphe.

DESCRIPTION

D'UNE

NOUVELLE ESPÈCE DE PANDARINUS

(COLÉOPTÈRE DE LA TRIBU DES PANDARITES),

PAR

E. MULSANT ET CL. REY.

GENRE **Pandarinus**, Muls. et Rey.

Sous-Genre Dichromma, Dichromme (FRIWALDSKY).

CARACTÈRES. *Yeux* dirigés sur le front d'une manière un peu oblique. *Prothorax* presque tronqué en devant, quand l'insecte est vu perpendiculairement en dessus. *Elytres* passablement élargies vers le milieu de leur longueur, rétrécies ensuite, notablement moins larges vers les deux tiers que vers la moitié de leur longueur ; arquées longitudinalement ; brièvement sinuées après l'angle huméral ; armées à cet angle d'une dent un peu obtuse dirigée en dehors. *Antennes* un peu moins longuement (♀) ou à peine plus longuement (♂) prolongées que les angles postérieurs du prothorax. *Premier article des tarses postérieurs* moins long que les deux suivants réunis.

Cette nouvelle petite coupe, dans le genre *Pandarinus*, doit être placée entre le s.-g. *Rizalus* et celui de *Pandarinus*.

P. (*Dichromma*) foraminosus.

Oblong ; médiocrement ou peu fortement convexe ; d'un noir presque mat sur le prothorax, un peu luisant sur les élytres. Yeux un peu obliques. Prothorax bissubsinueusement tronqué en devant ; médiocrement arqué sur les côtés, offrant ordinairement vers le tiers de ceux-ci sa plus grande largeur, faiblement rétréci à partir de ce point, un peu sinué près des angles postérieurs ; pointillé, légèrement sur le dos. Elytres à stries marquées de points-fossettes(environ vingt sur la quatrième). Intervalles superficiellement pointillés : les premier, troisième et cinquième, postérieurement en toit.

Dichromma foraminosa (Fritwaldsky) teste de Kiesenwetter.

Long. 0,0112 à 0,0123 (5 à 5 1/2 l.) Larg. 0,0033 (1 1/2) ♂, 0,0045 (2 l.) ♀.

Corps oblong ; médiocrement ou peu fortement convexe ; d'un noir presque mat sur la tête et sur le prothorax, un peu luisant sur les élytres. *Tête* ponctuée ; presque sans pli sensible au côté interne des yeux chez la ♀. *Prothorax* presque tronqué en devant, avec deux faibles sinuosités postoculaires, quand l'insecte est vu perpendiculairement en dessus ; élargi en ligne courbe jusqu'au tiers ou un peu plus, faiblement rétréci jusqu'aux deux tiers ou presque aux trois quarts, plus sensiblement rétréci ensuite, et d'une manière un peu sinuée près des angles postérieurs ; à peine plus large à ceux-ci qu'aux antérieurs ; à peu près sans rebord sur les côtés ; faiblement et très étroitement rebordé à la base ; d'un sixième environ plus large à cette dernière qu'il est long sur son milieu ; sinué vers chaque sixième externe de son bord postérieur, avec la partie intermédiaire sensiblement arquée et un peu plus prolongée en arrière que les angles ; très-médiocrement convexe ; pointillé ; creusé, au devant de la base,

sur les deux tiers médiaires de la largeur, d'un sillon parfois très-prononcé (ordinairement chez le ♂) ou d'autres fois plus ou moins obsolète. *Elytres* brièvement et assez fortement sinuées ou entaillées après l'angle huméral : offrant, par là, cet angle en forme de dent obtuse dirigée en dehors et très-prononcée ; faiblement ou très-sensiblement élargies jusque vers la moitié de leur longueur ; à stries marquées de points-fossettes (environ vingt sur la quatrième) : celle-ci aboutissant ordinairement au point le plus avancé de la sinuosité basilaire du prothorax. *Intervalles* presque imponctués ou superficiellement pointillés : les premier, troisième, cinquième et septième au moins, plus ou moins sensiblement élevés : les premier, troisième et septième graduellement plus saillants, en toit ou en carène postérieurement : le troisième, uni à son extrémité avec le septième, en enclosant les quatrième à sixième. *Dessous du corps* marqué sur les côtés de l'antépectus de gros points peu ou point unis en sillons. *Prosternum* creusé d'un large sillon sur son milieu. *Postépisternums* marqués de points presque linéairement disposés. *Pieds* noirs. *Cuisses* glabres en dessous. *Jambes antérieures* presque cylindriques, peu élargies de la base à l'extrémité : les intermédiaires et postérieures sans traces de sillon sur leur arête externe.

Patrie : la Crète, (collect. de Kiesenwetter).

♂. Trois premiers articles des tarses antérieurs, et les deuxième et troisième des intermédiaires garnis en dessous de sortes de ventouses : les deuxième et troisième des antérieurs fortement dilatés : les mêmes des intermédiaires faiblement dilatés.

♀. Tarses non dilatés ; sans ventouses en dessous.

DESCRIPTION

DE

QUELQUES HÉMIPTÈRES-HOMOPTÈRES

NOUVEAUX OU PEU CONNUS,

PAR

E. MULSANT et Cl. REY.

TRIBU DES FULGORITES.

Dictyophora multireticulata.

Elongata, virescens; capite producto, conico, lateribus rotundato; vertice recto, fronte, prothorace scutelloque tricarinatis; homelytris vitreis, apice numerosissimè reticulatis, nervis viridibus; pedibus anticis rufo-testaceis.

Long. 0,012 — 0,014 mill. (5 1/2 — 6 lignes).

Corps allongé, conique.

Tête profondément sinueuse à la base, fortement prolongée en cône en avant, carénée sur les côtés qui sont arrondis en arrière. *Vertex* assez large, droit, chargé de trois carènes longitudinales, dont la médiane est aussi saillante que les latérales : celles-ci presque rectilignes et confluentes au sommet; les carènes d'un vert un peu foncé; leurs intervalles d'un vert un

peu jaunâtre, obsolètement ridés en travers. *Front* également chargé de trois carènes vertes, dont la médiane un peu plus forte : les deux latérales divergeant un peu avant de se réunir au sommet de la tête; les intervalles finement ridés en travers, d'un vert jaunâtre. *Chaperon* convexe, avec une seule carène discale, obtuse, verte : les côtés d'un vert un peu jaunâtre, avec des lignes obliques, obscures. *Rostre* atteignant la moitié du corps, d'un vert pâle avec l'extrémité noirâtre. *Yeux* grands, peu saillants, en ovale court, bruns. *Ocelles* situés au-dessous des yeux, saillants, brillants, testacés.

Antennes à article basilaire épais, d'un vert pâle, et chargé de points verruqueux roussâtres ; à *soie* brune.

Prothorax très-court; fortement bissinueux au sommet; profondément échancré à la base, et très-légèrement flexueux sur les côtés; chargé sur son disque de trois carènes longitudinales vertes: les intervalles et les côtés très-finement chagrinés, obsolètement ridés en travers; d'un vert obscurément jaunâtre. Un point enfoncé un peu en arrière, de chaque côté de la carène médiane.

Ecusson très-grand, en losange antérieurement arrondi et légèrement sinueux sur les côtés avant sa pointe postérieure qui est rebordée; très-finement chagriné, d'un vert opaque obscurément jaunâtre, avec trois carènes longitudinales d'un vert plus vif.

Homélytres allongées, plus larges en arrière, arrondies au sommet; trois fois plus longues que le reste du corps, débordant de beaucoup l'abdomen; d'une transparence vitrée, avec des nervures bien marquées, d'un vert plus ou moins bleuâtre à l'extrémité, où elles forment un réseau serré. *Ailes* diaphanes, à nervures brunes. *Dessous du corps* d'un vert pâle.

Pieds allongés, légèrement spinosules, verts : les deux *antérieurs* d'un roux testacé, avec les *cuisses* garnies en dessous avant leur sommet de cinq ou six courtes épines obscures; extrémité de tous les *tarses* d'un brun ferrugineux; genoux avec quel-

ques points noirs, et une tache de la même couleur en dessous et au sommet des cuisses. *Tibias* et *tarses postérieurs* avec quelques fortes épines noires à leur pointe.

Patrie : Environs de Lyon. Assez rare.

Obs. Cette espèce se trouve en compagnie de la *Dictyophora europœa*, Lin. avec laquelle elle a beaucoup d'analogie, et dont on pourrait la croire une simple variété. Mais l'examen d'une douzaines d'individus identiques nous a constamment présenté une taille plus grande, un front et un vertex plus larges, et les nervures de l'extrémité des homélytres deux fois plus nombreuses. Le vertex est aussi plus droit, moins relevé au sommet; sa carène médiane est toujours au moins aussi saillante que les latérales, tandis qu'elle l'est beaucoup moins dans l'*europœa*. Enfin chez celle-ci les carènes latérales du vertex sont sinueuses et rentrent un peu en dedans, au lieu que chez notre espèce elles sont presque droites et ressortent même plus ou moins en dehors.

Delphax tuberipennis.

Elongata, capite obtusè conico; fronte, vertice, prothorace scutelloque tricarinatis; fusco-brunnea : carinis frontis, geniculis, tibiarum apice, antennisque pallidis, his basi fusco lituratis; vertice, prothorace, scutello suturæque basi pallido-luteis; homelytris post medium pellucido-maculatis, et transversim trituberculatis.

Long. 0,004 mill. (1 1/2 lign.).

Corps allongé, antérieurement d'un jaune pâle; élytres brunes avec de grandes taches vitrées en arrière.

Tête en cône allongé et arrondi au sommet. *Vertex* chargé de trois carènes en comptant les marginales; d'un jaune pâle, avec l'intervalle des carènes un peu obscurci, surtout au sommet. *Front* allongé, brunâtre, avec trois carènes pâles. *Chaperon* et *rostre* brunâtres. Celui-là légèrement caréné en son milieu. *Yeux* grands, assez saillants, réniformes, d'un brun ferrugineux.

Ocelles petits, arrondis, saillants, testacés, situés au-dessous des yeux.

Antennes pâles, avec leur *soie* fine, un peu rembrunie : les premier et deuxième articles poilus, obscurs à leur sommet : le deuxième paré en outre d'un trait oblique, brunâtre.

Prothorax court, transversal, largement échancré à la base; prolongé en hémicycle au milieu de son bord antérieur; longitudinalement tricaréné; d'un testacé pâle.

Ecusson grand, en losange circulairement tronqué en avant, sinueux sur les côtés, et rebordé à sa pointe postérieure; longitudinalement tricaréné; d'un jaune pâle.

Homélytres oblongues, latéralement comprimées en arrière, trois fois et demie plus longues que le reste du corps; brunes, avec une bande suturale d'un jaune pâle s'étendant depuis l'écusson presque jusqu'au sommet de la clef, mais laissant aux deux tiers de sa longueur, sur la côte suturale, un petit point obscur; parées en outre de grandes taches transparentes et vitrées : une, allongée, située au tiers antérieur de la clef vers son bord externe; cinq de la même forme, situées après le milieu des élytres, et plus ou moins réunies en une bande transversale remontant obliquement en dehors; trois au-dessous de cette bande, irrégulièrement ovales, disposées en triangle, et placées vers la côte marginale; quatre autres subtriangulaires, touchant au bord postérieur; et enfin une dernière allongée, moins diaphane et souvent peu apparente, située derrière l'extrémité de la clef, vers la côte suturale. Les nervures sont granuleuses, saillantes à la base, faibles après le milieu; les première, deuxième et troisième en ce même endroit s'épaississent en espèces de tubercules : l'extérieur oblong; celui du milieu beaucoup plus grand, ovale; l'interne bien moins saillant, réduit à une carène obtuse, dont la partie antérieure, souvent détachée, forme un quatrième tubercule petit et arrondi. *Ailes* diaphanes, à nervures brunes.

Dessous du corps brunâtre, avec le *métasternum* et le bord des segments ventraux plus pâles.

Pieds antérieurs pâles ; les quatre *postérieurs* brunâtres, avec les genoux, l'extrémité des tibias et les tarses pâles. Tous les *ongles* obscurs. *Tibias postérieurs*, garnis d'épines à leur sommet, et seulement armés de deux plus fortes à leur tranche externe ; *tarses postérieurs* épineux inférieurement : toutes ces épines noires à leur extrémité.

Patrie : Environs de Nîmes. Juin. (Collect. Foudras).

TRIBU DES ISSITES.

Hysteropterum maculifrons.

Subovale, medio dilatatum, grisco-ferrugineum ; homelytris basi distinctè nervosis, posticè reticulatis, margine laterali pallidis ; fronte subconvexâ, tenuiter tricarinatâ ; lateribus punctis seriatis, disco maculis 4 majoribus, nigris.

Long. 0,005 — 0,006 mill. (2 — 2 1/3 lig.) Larg 0,003 mill. (1 1/2 l.).

Corps subovale, latéralement dilaté vers le milieu, d'un gris ferrugineux, avec le bord des élytres pâle.

Vertex transversal, plus de deux fois plus large que long, fortement échancré en arrière, subanguleusement cintré en avant ; concave ; d'un gris ferrugineux, avec une ligne longitudinale obscure, très-fine, et un petit sillon obsolète à la base. *Front* assez convexe ; chargé de trois carènes n'atteignant pas le chaperon : la médiane droite, les latérales sémicirculaires et se réunissant à leur partie supérieure ; d'un testacé ferrugineux, avec une série de points noirs le long et en dehors des carènes latérales : ces points plus nombreux auprès des yeux, et souvent confluents. Le disque a en outre quatre grandes taches noires, disposées deux à deux : les deux supérieures rapprochées, séparées l'une de l'autre seulement par la carène médiane (♀), quel-

quefois plus réduites et plus distantes entr'elles (♂) : les deux inférieures ou libres (♂), ou quelquefois réunies inférieurement (♀). *Chaperon* convexe, testacé, avec le sommet et des lignes obliques sur les côtés, ferrugineux. *Rostre* roussâtre, noir à son extrémité. *Yeux* grands, saillants, subarrondis ; d'un brun ferrugineux. *Ocelles* non apparents.

Antennes ferrugineuses, à *soie* fine et brune.

Prothorax très-court, transversal ; presque droit ou très-légèrement sinueux à la base ; prolongé à son bord antérieur en triangle arrondi ; d'un gris ferrugineux plus ou moins obscur ; déprimé à son milieu, où il présente deux points enfoncés, rapprochés et transversalement disposés, et de plus la trace d'une carène longitudinale à peine sensible.

Ecusson grand, transversal, triangulaire, sinueux sur les côtés, d'un testacé ferrugineux, avec deux points enfoncés rembrunis, écartés l'un de l'autre, situés vers les côtés, avant le sommet.

Homélytres anguleusement arrondies sur les côtés avant le milieu, où elles sont faiblement gibbeuses ; d'un gris ferrugineux plus ou moins obscur, avec les bords latéraux pâles ; chargées de nervures assez saillantes, nettement réticulées postérieurement : les aréoles de la base rugueuses ou vaguement réticulées. *Ailes* nulles.

Dessous du corps d'un gris ferrugineux plus ou moins obscur. *Ventre* plus pâle, avec une bande médiane et les côtés obscurs (♀), quelquefois entièrement d'un testacé roussâtre (♂). *Hanches* plus ou moins pâles.

Pieds assez courts, pubescents, spinosules, d'un testacé obscur, avec les *ongles*, les épines des *tibias* et des *tarses postérieurs*, obscurs : ceux-là avec deux fortes épines seulement le long de la tranche externe.

Patrie : Provence, Languedoc. Juin. Assez rare.

Obs. Cette espèce ressemble beaucoup à l'*Hyst. apterum*, Herr. Schaeff. Elle est généralement plus petite, le front est plus convexe ; les homélytres, bien que moins comprimées sur les côtés,

offrent vers le milieu de ceux-ci une gibbosité moins sensible, et leurs nervures sont aussi moins saillantes. Mais ce qui la distingue particulièrement de toutes ses congénères, ce sont les taches constantes du front.

GENRE **CONOSIMUS**.

(κωνος, cône, σιμος, camus.)

Corpus oblongo-ovale.

Vertex leviter transversus, antice obtusè angulatus.

Frons oblonga, tricarinata.

Oculi rotundati, integri. Ocelli non conspicui. Homelytra lateribus subgibbosa. Alis nullis.

Pedes breves, spinosuli.

Corps en ovale oblong. *Vertex* échancré à la base, prolongé en avant en triangle obtus; à peine plus large que long, concave, caréné sur les bords et au milieu. *Front* oblong, un peu plus large inférieurement, tricaréné. *Chaperon* en cône allongé. *Rostre* de trois articles apparents, atteignant la moitié du corps. *Yeux* gros, saillants, arrondis, entiers. *Ocelles* non apparents.

Antennes courtes, épaisses, à *soie* fine et assez longue.

Prothorax très-court, transversal, prolongé entre les yeux en triangle arrondi; caréné dans son milieu.

Ecusson grand, triangulaire.

Homélytres assez coriaces, élargies et subgibbeuses avant leur milieu, chargées de nervures saillantes plus ou moins réticulées. *Ailes* nulles ou rudimentaires.

Pieds assez courts, finement spinosules. *Tibias postérieurs* armés en dessous, à leur sommet, d'une rangée d'épines, et de deux autres plus fortes le long de la tranche externe. *Tarses postérieurs* avec les premier et deuxième articles inférieurement épineux à leur extrémité.

Obs. Ce genre se distingue des *Hysteropterum*, Am. et Serv. par son vertex beaucoup moins transversal, légèrement anguleux

en avant, par son front beaucoup plus allongé, et par ses yeux à bord inférieur entier ou presque entier.

C. cœlatus.

Ovalis, fortiter nervosus, vagè reticulatus, griseus, punctis maculisque fuscis variegatus, nervis carinisque pallidioribus; fronte leviter tricarinatâ, maculâ mediâ pallidâ; vertice antice angulato, prothoraceque medio carinatis; homelytris lateribus subgibbosis, pallido-subfasciatis, clavo medio oblongo-foveolato.

Long. 0 004. (1 1/2 lig.). — Larg. 0,0015 (2/3 l.).

Corps en ovale un peu allongé, grisâtre, variolé de points et de taches obscures.

Vertex à peine plus large que long, angulairement échancré à la base, prolongé au sommet en triangle obtus; concave, longitudinalement caréné en son milieu; d'un testacé grisâtre, avec ses saillies plus pâles, et une teinte obscure mouchetée de pâle, de chaque côté de la carène médiane.

Front en carré long, très-peu convexe, presque plan, d'un gris obscur moucheté de pâle, avec une tache au milieu pâle; chargé sur son disque de trois carènes pâles, dont l'intermédiaire, droite, se prolonge jusqu'au milieu du chaperon; les latérales légèrement arquées, n'atteignant pas le chaperon, et réunies à leur partie supérieure. *Chaperon* convexe, grisâtre, avec des mouchetures ferrugineuses. *Rostre* d'un testacé obscur, noir au sommet. *Yeux* grands, arrondis, saillants, plus ou moins obscurs. *Ocelles* non apparents.

Antennes d'un ferrugineux plus ou moins obscur : à *soie* noirâtre.

Prothorax très court, presque droit ou très-légèrement sinueux à la base, prolongé à son bord antérieur en triangle légèrement arrondi; longitudinalement déprimé et caréné en son milieu;

d'un gris pâle, avec une teinte obscure de chaque côté de la carène médiane.

Ecusson grand, transversal, triangulaire, sensiblement sinueux sur les côtés; offrant confusément les vestiges de trois carènes longitudinales, dont l'intermédiaire plus faible, à peine apparente; d'un gris plus ou moins obscur, avec les saillies plus pâles.

Homélytres anguleusement arrondies au milieu de leurs côtés, où elles présentent une gibbosité assez sensible; fortement relevées en arrière, et à bord satural cintré; grisâtres, variolées de points et de taches obscurs; parées un peu avant leur milieu d'une bande sinueuse, transverse, pâle, ceinte en avant et en arrière d'une teinte noirâtre; et en outre d'une petite tache obscure, aux trois quarts postérieurs, et derrière laquelle on distingue confusément une bande un peu plus pâle, oblique : les nervures très-saillantes, ordinairement pâles, ainsi que les réticulations qui sont vagues à la base, plus distinctes et plus fortes au sommet : la clef creusée vers son milieu, près de la suture, d'une excavation elliptique, dont le fond est paré d'un trait noir, légèrement arqué en dedans. *Ailes* nulles.

Dessous du corps d'un testacé ferrugineux, variolé de taches obscures. *Ventre* pâle, avec des points brunâtres.

Pieds assez courts, pubescents, spinosules, d'un testacé plus ou moins livide, avec les ongles, quelques mouchetures sur les cuisses, les épines des tarses et des tibias postérieurs, brunâtres : ceux-ci avec deux fortes épines seulement le long de leur tranche externe.

Patrie. Hyères, janvier et février. — Marseille, mai.

Obs. La couleur varie dans cette espèce. Chez les ♂, les homélytres sont ordinairement uniformément grisâtres, avec deux ou trois points rembrunis. Chez la ♀, elles sont quelquefois uniformément d'un gris obscur, avec la bande pâle réduite à un simple trait flexueux.

GENRE **PELTONOTUS**.

(πελτη, bouclier, νωτος, dos.)

Corpus crassum, subcylindricum.

Vertex transversus, antice truncatus.

Frons lata, tricarinata.

Oculi transversìm-ovati. Ocelli non conspicui.

Prothorax antice peltato-dilatatus. — Scutellum maximum, prothoracis latitudine. Homelytra abbreviata, tricarinata, subparallela. Alæ nullæ.

Pedes breves, spinosuli.

Corps épais, subcylindrique, antérieurement subdéprimé.

Vertex légèrement échancré à la base, tronqué au sommet, transversal, concave. *Front* large, tricaréné. *Chaperon* conique. *Rostre* de trois articles apparents, atteignant à peine la moitié du corps. *Yeux* gros, saillants, ovales, transversaux. *Ocelles* non apparents.

Antennes courtes et assez épaisses.

Prothorax court, transversal, échancré à sa base; caréné au milieu, et antérieurement dilaté sur les côtés de manière à recouvrir en partie le bord interne des yeux et les angles postérieurs de la tête. Sa partie postoculaire très-réduite, refoulée par les yeux.

Ecusson très-grand, transversal, aussi large que le prothorax, tricaréné.

Homélytres tronquées, ne couvrant qu'un tiers de l'abdomen; tricarénées, à côtés subparallèles; sans apparence de clef. *Ailes* nulles.

Abdomen fortement convexe en dessus, obtusément caréné en son milieu, avec la marge des segments relevée en carène.

Pieds assez courts, spinosules. *Tarses postérieurs* inférieurement dentés. *Tibias postérieurs* avec cinq ou sept dents à leur

sommet, et une seulement, après le milieu, sur la tranche externe.

Obs. Ce genre singulier s'éloigne des *Hysteropterum* par la structure de son prothorax, par le développement de son écusson, par ses homélytres tronquées et subparallèles, et par ses tibias postérieurs à une seule épine à la tranche externe.

P. raniformis.

Crassus, brevis, subcylindricus, infrà niger pallido-maculatus, suprà griseo-pallidus : frontis maculis reniformibus 2, *verticis subtriangularibus* 4, *thoracis vittâ mediâ, scutelli vittis* 3, *brunneis; homelytris fuscis, vittâ subobliquâ pallidiori; abdomine suprâ* 6 *nigrolineato; femorum maculis* 2 *et tarsorum apice obscuris. Fronte, thorace, scutello, abdomine bisseriatim, lateribus pupillatis.*

Long. 0,003 (1 1/3 l.). — Larg. 0,002 (3/4 l.)

Corps ramasssé, épais, cylindrique.

Vertex transversal, plus de deux fois plus large que long; postérieurement légèrement échancré en angle obtus, tronqué en ligne droite au milieu de son bord antérieur, figurant assez bien la moitié d'un octogone régulier; concave, d'un gris-pâle, avec quatre taches subtriangulaires, noirâtres, disposées en demi-cercle, séparées entr'elles par des intervalles paraissant, mais très-faiblement, relevés en carène : la carène intermédiaire droite : les deux latérales obliques, convergentes en arrière; creusé en outre, vers la base, de deux fossettes peu profondes, assez larges, arrondies, éloignées l'une de l'autre, situées près des yeux. *Front* large; assez convexe; chargé sur son disque d'une carène circulaire, inférieurement ouverte pour laisser passage à une carène médiane, qui, du vertex, va se prolonger jusqu'au milieu du chaperon; d'un testacé pâle, avec deux grandes taches noires, réniformes ou sémi-lunaires, situées en dedans de la carène circulaire, et seulement séparées entr'elles par la carène médiane.

Les côtés, en dehors de la carène sémi-circulaire, sont chargés de pupilles ou petites verrues ombiliquées, pâles, entremêlées d'une teinte noirâtre. *Chaperon* convexe, noir, pâle à la base. *Rostre* testacé, brunâtre au sommet. *Yeux* grands, transversaux, ovales, d'un noir-brun. *Ocelles* non apparents

Antennes courtes, épaisses, noires à la base, pâles au milieu, un peu obscures au sommet.

Prothorax transversal, près de quatre fois plus large que long; échancré à la base, obtusément tronqué au sommet, avec ses côtés antérieurement dilatés et recouvrant en partie le bord interne des yeux et les angles postérieurs du vertex ; d'un testacé pâle, avec une large bande médiane brunâtre, longitudinalement partagée par une carène pâle ; les côtés rembrunis et couverts de pupilles pâles. Les parties latérales situées entre les épaules et les yeux, sont très-réduites, et refoulées par l'extrémité postérieure de ceux-ci.

Ecusson très-grand, transversal, aussi large que le prothorax; antérieurement arrondi, postérieurement prolongé en triangle, et sinueux sur les côtés avant la pointe postérieure ; d'un testacé pâle, chargé de trois carènes encore plus pâles, et paré de trois larges bandes obscures : l'intermédiaire, longitudinalement divisée par la carène médiane, les latérales chargées de pupilles pâles.

Homélytres subparallèles, tronquées, raccourcies, recouvrant seulement le tiers de l'abdomen ; obscures, avec une bande longitudinale, légèrement oblique, d'une teinte plus claire ; les côtes marginale et suturale, et trois carènes discales, pâles : l'interne, légèrement fléchie en dehors vers la base, se recourbant à angle droit à son extrémité un peu avant le bord apical, qu'elle suit parallèlement jusqu'à la rencontre de celle du milieu : celle-ci, oblique, réunie à l'externe à peu près au quart de sa longueur : cette dernière, à partir de ce point de réunion, subparallèle à la côte marginale. *Ailes* nulles ou rudimentaires.

Abdomen très-convexe, chargé sur son milieu d'une carène obtuse, lisse, se dilatant un peu à chaque intersection des segments, dont les bords postérieurs sont saillants et comme relevés en carène; pâle, avec six bandes longitudinales noires : les deux intermédiaires seulement séparées entr'elles par la carène médiane, les quatre latérales chargées de pupilles testacées.

Poitrine pâle, avec des taches noires sur les côtés. *Ventre* noir, avec l'extrémité des segments pâle.

Pieds assez courts; pubescents; distinctement spinosules; d'un testacé livide, avec deux taches sur les cuisses, la base des tibias, le sommet des tarses, obscurs. Les épines des *tibias postérieurs* noires à l'extrémité.

Patrie : Faillefeu (Basses-Alpes).

TRIBU DES TETTIGOMÉTRIDES.

Tettigometra sulphurea.

Oblonga, sulphurea, crebrè punctata : clypeo, pectore pedibusque nigro-purpureis; tibiarum apice tarsisque pallidioribus, unguiculis nigris.

Long. 0,007 — 0,008 (2 2/3 — 3 lignes).

♂ Ventre obscur, avec un trait longitudinal au milieu, et les côtés, d'un jaune soufré.

♀ Ventre d'un jaune de soufre, avec de grandes taches noires sur les côtés.

Corps oblong, subelliptique; assez fortement et assez densement ponctué.

Tête échancrée à la base, prolongée en avant en triangle légèrement arrondi au sommet. *Vertex* déprimé sur son disque, relevé à son bord antérieur; rugueusement ponctué, d'un jaune de soufre. *Front* creusé sur son milieu; couvert de points rugueux, assez forts, se changeant inférieurement en rides transversales.

Chaperon convexe, chagriné, éparsement et rugueusement ponctué, noir, avec ses bords et son sommet carminés. *Rostre* rosat, avec l'extrémité noire. *Yeux* peu saillants, subdéprimés, plus ou moins obscurs. *Ocelles* petits, ferrugineux.

Antennes d'un jaune de soufre; à deuxième article granuleux au sommet : leur *soie* à peine de la longueur des trois premiers articles réunis.

Prothorax très-court; transversal; quatre fois plus large que long; légèrement échancré au milieu de sa base, et tronqué au milieu de son bord antérieur; d'un jaune de soufre; rugueusement ponctué; creusé sur son milieu d'un sillon obsolète, un peu plus prononcé à son sommet, de chaque côté duquel il présente une cicatrice arrondie, imponctuée et seulement très-finement chagrinée.

Epimères du mésothorax visibles en dessus; rugueusement ponctués; d'un jaune de soufre.

Ecusson grand; triangulaire; légèrement arrondi à la base, très-faiblement sinueux sur les côtés, à angles latéraux tronqués; d'un jaune orangé; rugueusement ponctué, et transversalement déprimé vers sa pointe postérieure.

Homélytres allongées, plus larges que le prothorax à leur base, un peu rétrécies en arrière; latéralement déclives, simultanément arrondies à leur sommet; trois fois et demie plus longues que la tête et le prothorax réunis; assez densement ponctuées; d'un jaune de soufre quelquefois un peu verdâtre; chargées de cinq principales nervures, peu saillantes, ramifiées et réticulées à leur extrémité.

Prosternum et mésosterum d'un noir-brun qui se change en carmin sur les côtés. *Métasternum* plus ou moins pâle ou rosat. *Ventre* jaune avec le milieu obscur (♂), ou d'un jaune de soufre avec le milieu de la base et les côtés tachés de noir (♀): ces taches grandes, transversales, souvent interrompues.

Pieds robustes; courts; pubescents; spinosules; d'un brun

plus ou moins pourpré, avec les genoux et le sommet des tibias un peu plus clair : les tarses d'un rose plus ou moins testacé, et les ongles noirs. Epines des *tibias* et *des tarses postérieurs* noires à leur sommet.

Patrie : Environs de Nîmes. Juin, sur l'*Onopordium acanthium*.

Obs. Cette espèce ressemble au *Tettigometra virescens*, Latr. Elle est une fois plus grande, et l'angle procéphalique est plus saillant et plus aigu.

Tettigometra impressifrons.

Breviter ovata, punctata, nitida, nigro-picea : puncto capitis antico, ano, metasterno, geniculis, tibiarum apice tarsisque pallidis ; vertice medio sensim, fronte profundiùs, latè excavatis.

Long. 0,003 (1 lig. 1/4) — Larg. 0,002 (2/3 lig.).

Corps court ; ovale ; ponctué ; d'un noir de poix brillant.

Tête échancrée à la base, prolongée en avant en triangle largement arrondi au sommet. *Vertex* impressionné sur les côtés auprès des yeux, et creusé en son milieu d'une large excavation ; rugueux, surtout dans le fond des impressions ; d'un brun de poix brillant, avec un point plus pâle et translucide au milieu du bord antérieur *Front* large ; plus ou moins obliquement ridé ; fortement creusé sur son milieu d'une large excavation dont le fond se transforme à la partie supérieure en une fossette arrondie ; d'un noir de poix brillant, avec la partie inférieure et la tranche supérieure, ordinairement plus claires : celle-ci parée sur son milieu, au-dessus de l'excavation, d'une petite tache pâle, subélevée, lisse, tuberculiforme. *Chaperon* convexe ; presque lisse, ou obsolètement ridé et ponctué ; d'un brun de poix brillant, avec l'extrémité un peu plus claire. *Rostre* testacé, brunâtre au sommet. *Yeux* légèrement saillants ; plus ou moins obscurs. *Ocelles* globuleux, très-petits, testacés.

Antennes courtes; couleur de poix, avec le sommet des premier et deuxième articles plus pâles : celui-ci granuleux à son extrémité.

Prothorax très-court; transversal; près de quatre fois plus large que long; légèrement échancré au milieu de sa base, et tronqué au milieu de son bord antérieur; couvert d'une ponctuation faible et confuse, qui se transforme, vers le milieu de la partie antérieure, en rides transversales plus ou moins distinctes; creusé derrière celles-ci d'un sillon longitudinal obsolète; de chaque côté du disque, d'une cicatrice ou impression arrondie, peu profonde, presque lisse ou finement chagrinée; et derrière les yeux, de deux autres impressions plus fortes, à fond sensiblement rugueux; d'un brun de poix brillant, avec un trait plus pâle, de chaque côté du sillon longitudinal.

Epimères du mésothorax rugueusement ponctués, d'un brun de poix.

Ecusson grand; triangulaire; arrondi à la base, très-légèrement sinueux sur les côtés; finement et rugueusement ponctué; transversalement impressionné vers l'angle postérieur : les latéraux tronqués; d'un noir de poix brillant, avec la pointe terminale pâle.

Homélytres plus ou moins raccourcies, couvrant en tout ou en partie l'abdomen; plus larges que le prothorax à leur base; latéralement déclives; rugueusement ponctuées; à nervures faiblement saillantes, plus ou moins réticulées au sommet; d'un noir de poix brillant, avec la côte suturale ordinairement pâle.

Abdomen très-finement et très-faiblement ponctué en dessus, d'un noir de poix, avec le segment roussâtre. *Ventre* obscur, avec une tache médiane et l'anus pâles (♂). *Poitrine* d'un brun de poix, avec les sutures, le *métasternum* et les *hanches* pâles.

Pieds robustes; assez courts; pubescents; couleur de poix, avec les genoux, le sommet des tibias, les tarses, et quelquefois

la base des cuisses postérieures, pâles. *Ongles* et épines des *tibias* et *tarses postérieurs*, brunâtres.

Patrie : Languedoc. Mai.

Obs. Cette espèce, au premier abord, ressemble à la variété noire de la *Tettigometra virescens* (*Tettigometra atra*, Hagenbach). Elle s'en distingue par une taille une fois moindre, une couleur plus brillante, et par les excavations de la tête. Ce dernier caractère empêche de la confondre avec la *Tettigometra piceola*, Burmeister.

TRIBU DES LÉVIPÉDES, Amyot.

Ptyelus notatus.

Oblongus, tenuiter albido-pubescens, punctulatus, pallido-flavus : vertice, prothorace scutelloque lineâ longitudinali nigro brunneâ ; homelytris lineâ subsuturali, vittâque submarginali, fuscis, ad angulum apicalem puncto nigriore ; capite triangulariter acute producto.

Long. 0,008 mill. (3 lignes).

Corps oblong ; finement ponctué, couvert d'une pubescence courte et blanchâtre.

Tête échancrée à la base, prolongée en avant en angle aigu à sommet légèrement arrondi. *Vertex* presque droit, à tranches latérales doublées ; chargé antérieurement de trois petites carènes : l'intermédiaire moins saillante : les latérales arquées, allant se réunir en s'arrondissant au sommet, et liées à la base par le moyen d'une petite ligne transversale enfoncée ; creusé vers la base de quatre fossettes : une au-devant de chaque ocelle, les deux autres contre les yeux ; marqué en outre sur le bord postérieur de deux cicatrices allongées, transversales, situées entre les yeux et les ocelles ; d'un jaune flave, avec une bande longitudinale noire. *Front* très-convexe, très-obsolètement sillonné sur son milieu ; d'un jaune flave, avec des rides obliques, obscures, sur les côtés. *Chaperon* et *joues* d'un jaune flave.

Rostre testacé, obscur au sommet. *Yeux* assez grands; subdéprimés; grisâtres, variolés de linéoles transversales brunes. *Ocelles* enfoncés; situés sur la partie postérieure du vertex, aussi distants entr'eux que des yeux.

Antennes pâles, à troisième article obscur.

Prothorax grand; transversal; d'une moitié plus large que long; arrondi à son bord antérieur, postérieurement prolongé en triangle échancré au sommet; faiblement ponctué; obsolètement sillonné sur son milieu; marqué en avant de quatre cicatrices arrondies, à fond imponctué, transversalement disposées, et rapprochées deux à deux; d'un jaune flave, avec les bords latéraux et une bande médiane, noirs.

Ecusson triangulaire; prolongé au milieu de sa base en angle arrondi, sinueux sur les côtés, à pointe postérieure très-aiguë; d'un jaune flave, avec une bande médiane obscure, faisant suite à celles du prothorax et du vertex.

Homélytres oblongues; de la largeur du prothorax à leur base, un peu plus larges au milieu; deux fois et demie plus longues que la tête et le prothorax réunis; déclives sur les côtés; finement ponctuées, et chargées de quatre principales nervures, assez saillantes, postérieurement ramifiées; d'un jaune flave, avec une ligne subsuturale et une bande submarginale, brunes : celle-ci partant des épaules et se terminant à l'angle sutural par un point d'un noir assez vif. *Ailes* blanchâtres, transparentes.

Dessous du corps et *pieds* d'un flave testacé, avec les *ongles* rembrunis, et les épines des *tibias* et *tarses* postérieurs, noires à leur sommet.

Patrie : Provence.

Obs. Cette espèce diffère de toutes les autres espèces de *Ptyelus* par le développement de son prolongement céphalique. Elle se rapproche beaucoup par la couleur du *Ptyelus lineatus*, Lin.

TRIBU DES SERRIPÈDES, Amyot.

GENRE **CHIASMUS**.

(χιασμος, croisement.)

Corpus oblongum.
Vertex triangularis.
Frons oblonga, subparallela.
Oculi magni, transversi. Ocelli conspicui.
Prothorax brevis, transversus.
Scutellum triangulare.
Homelytra apice sinuata, decussata.
Pedes elongati, spinosi.

Corps oblong,

Tête triangulaire, atténuée à son bord antérieur. *Vertex* subdéprimé; caréné à sa base. *Front* oblong, subparallèle. La partie inférieure de la tête située entre les yeux et la base du front, en quadrilatère pas plus long que large. *Joues* latéralement dilatées. *Plaques génales* subelliptiques. *Chaperon* en carré long. *Rostre* court; assez robuste; de deux articles apparents. *Yeux* grands; transversaux; peu saillants. *Ocelles* globuleux; distants; placés en avant de la ligne des yeux, vers le bord de la tranche latérale du vertex.

Antennes médiocres, avec leur *soie* assez longue, graduellement épaissie à la base.

Prothorax court; transversal.

Homélytres allongées; à cinq nervures saillantes; à bord sutural sensiblement sinueux en arrière, où elles se croisent assez fortement.

Pieds allongés, les postérieurs surtout. *Tibias antérieurs* faiblement épineux : les *postérieurs* beaucoup plus fortement. *Tarses* de trois articles : les quatre antérieurs à dernier article aussi long que les deux précédents pris ensemble : les

postérieurs à premier article aussi long que les deux suivants réunis.

Obs. Ce genre, par son prolongement céphalique, a beaucoup d'affinité avec le genre *Acocephalus*, Germ. Il en diffère par un front plus étroit, à côtés plus parallèles, et surtout par ses élytres postérieurement dilatées et croisées à leur suture.

Chlasmus translucidus.

Oblongus, capite trigono, suprà basi carinato; pallidus, pectore ventreque medio nigris; vertice scutelloque nigro luteoque variegatis; homelytris niveis, diaphanis, distinctè nervosis, posticè ad suturam sinuatim decussatis.

Long. 0,0035 mill. (1 ligne 1/3).

Corps allongé; peu brillant, finement chagriné.

Tête légèrement échancrée à la base, antérieurement prolongée en triangle émoussé au sommet. *Vertex* légèrement déprimé en avant, chargé en arrière d'une carène médiane assez saillante; finement chagriné; pâle, avec une teinte roussâtre sur les côtés auprès des yeux, et quatre principales taches noires : la première grande, en carré transversal, située à la partie postérieure du disque, et laissant pâles la carène et le bord postical : la deuxième beaucoup moins grande, occupant l'angle terminal où elle laisse sur la tranche une petite linéole pâle, et postérieurement liée à la précédente; les deux autres petites, situées au-devant des ocelles, vers le milieu de la tranche latérale: toutes ces taches à contours peu arrêtés, et émettant de petites linéoles ou petits points obscurs. *Ocelles* saillants; pâles, avec un point noir à leur sommet. *Front* allongé, subparallèle ou légèrement rétréci inférieurement; creusé supérieurement d'une fossette profonde; d'une couleur pâle, avec deux points noirs rapprochés au sommet de la tranche, et, sur les côtés, des ondulations

obliques, fines, composées de points obscurs : partie de la tête située entre les yeux et la base du front, en quadrilatère irrégulier, pas plus large que long. *Plaques génales* et *joues* pâles : celles-ci avec un point stigmatique noir à leur partie inférieure. *Chaperon* pâle, en carré long, avec la base et les angles inférieurs légèrement arrondis. *Rostre* court, épais, brunâtre. *Yeux* grands, transversaux, subdéprimés, noirâtres.

Antennes, ainsi que leur *soie*, pâles avec une tache obscure sur le deuxième article.

Prothorax transversal, un peu plus de deux fois plus large que long; arrondi au sommet, légèrement sinueux au milieu de sa base; obsolètement chagriné; blanchâtre, avec une teinte un peu jaunâtre et des points obscurs le long du bord antérieur.

Homélytres allongées, plus de trois fois plus longues que la tête et le prothorax réunis; de la largeur de celui-ci à leur base, faiblement élargies au milieu; dilatées en arrière à leur suture, où elles se recouvrent assez largement; chargées de cinq nervures saillantes, peu réticulées au sommet; blanches, avec les cellules diaphanes et transversalement ridées.

Poitrine noire, largement tachée de pâle en avant et sur les côtés. *Ventre* d'un testacé pâle, avec la base et le milieu noirâtres.

Pieds allongés; très-pâles, avec le sommet des *tarses* rembruni, les *tibias* ponctués de brun, et les quatre *cuisses antérieures* avec des taches de la même couleur.

Patrie : Marseille. Juin. Très-rare.

Rythoscopus ustulatus.

Elongatus, apice attenuatus, subtilissimè coriaceus, pallidus : scutello suturâque ferrugineo-maculatis; pectore antice nigro; homelytris nitidulis, pellucidis, apice subinfuscatis.

Long. 0,005 à 0,006 (2 à 2 1/4 lig.).

♂. *Côtés des joues* largement et profondément échancrés jusqu'à la rencontre des plaques génales. *Vertex* antérieurement d'une teinte roussâtre obscure, qui s'étend même sur une partie de la base du front. *Prothorax* d'un testacé obscur. *Pieds* et *dessous du corps* flaves.

♀. *Côtés des joues* légèrement sinueux. *Prothorax*, *vertex*, *front*, *dessous du corps* et *pieds* d'un blanc verdâtre, ou d'un vert glauque très-pâle.

Var. A. ♂. D'un vert pâle un peu jaunâtre. *Vertex* beaucoup moins roussi, seulement d'un testacé obscur à sa partie antérieure. *Prothorax* avec une grande tache rembrunie, occupant presque tout son disque et plus ou moins dilatée le long de la base.

Var. B ♂ ♀. D'un beau vert tendre, avec une bande suturale d'un roux ferrugineux.

Corps étroit, sensiblement rétréci en arrière.

Tête échancrée à la base, arrondie en avant ; très-finement chagrinée. *Vertex* transversal ; très-convexe à sa partie antérieure, où il présente des rides transversales très-fines , seulement visibles au moyen d'une forte loupe ; parsemé de quelques points enfoncés obsolètes ; creusé sur son milieu d'un très-léger sillon longitudinal, n'atteignant pas le front ; plus ou moins roussi dans le ♂, d'un vert glauque chez la ♀. *Front* très-légèrement convexe ; ovale, inférieurement rétréci ; flave (♂) ou d'un vert glauque (♀), avec quelquefois des stries obliques sur les côtés. *Joues* longitudinales ; étroites ; d'un vert pâle. *Plaques génales* allongées ; d'un vert pâle. *Chaperon* en carré long, tronqué à la base, sinueux sur les côtés et sensiblement élargi au sommet ; d'un vert pâle, et souvent flave chez le ♂. *Rostre* pâle, noirâtre à son extrémité. *Yeux* grands ; assez saillants ; subarrondis ; plus ou moins obscurs. *Ocelles* petits ; brillants, plus ou moins rembrunis.

Antennes pâles ; à *soie* longue, obscurcie au sommet ; terminée par un petit bouton solide, ovalaire, noir, souvent caduc, surtout chez les ♀.

Prothorax transversal, deux fois plus long que large; arrondi au sommet, légèrement sinueux au milieu de sa base; très-finement chagriné, parcimonieusement et obsolètement ponctué en arrière; d'un testacé plus ou moins obscur (♂), ou d'un vert très-pâle (♀).

Ecusson triangulaire; très-finement chagriné; marqué sur son milieu d'une impression en forme de chevron, dont l'ouverture est en arrière; d'un testacé pâle, paré à la base de deux taches triangulaires ferrugineuses, et d'une troisième arrondie, moins foncée, située avant la pointe postérieure: ces taches quelquefois isolées, d'autres fois réunies de manière à ne laisser pâles que le milieu de la base et les côtés, le plus souvent s'étendant au point d'envahir tout l'écusson qui paraît alors entièrement ferrugineux, avec les taches basilaires ordinairement plus obscures.

Homélytres allongées; postérieurement sinueuses et croisées à la suture; à peine aussi larges que le prothorax à leur base, sensiblement rétrécies depuis celle-ci jusqu'au sommet, où elles sont latéralement comprimées; près de cinq fois plus longues que la tête et le prothorax réunis; brillantes, à nervures peu saillantes, rembrunies à l'extrémité, et encloses de points enfoncés très-obsolètes; pâles et diaphanes, avec leur sommet légèrement enfumé, et la suture parée d'une bande ferrugineuse prolongée jusqu'au sinus sutural et quelquefois interrompue après le milieu. *Ailes* pâles, légèrement irisées.

Dessous du corps flave (♂), ou d'un vert très-pâle (♀). *Poitrine* noire au milieu de sa partie antérieure.

Pieds allongés, épineux, flaves (♂), ou d'un vert pâle (♀), avec les ongles et les épines terminales des *tibias* et *tarses* postérieurs, couleur de poix.

Patrie: Avignon, île de la Barthelasse, sur le peuplier blanc. Mai, Juin. Assez commun.

Obs. La variété A se prend aux environs de Lyon, ainsi que

la variété B, qui mérite d'être signalée à part. Nous la nommerons :

Bythoscopus salicetorum. Cette variété locale, qu'on pourrait bien prendre pour une espèce distincte, diffère du type par sa couleur générale d'un beau vert tendre. Les taches de l'écusson et de la suture sont les mêmes, mais la tête n'est jamais roussie chez les ♂, et l'on ne peut trouver d'autres distinctions sexuelles que celle que présente la structure des deux derniers segments ventraux.

Patrie : Environs de Lyon. Dans les saulaies.

Bythoscopus ocularis.

Elongatus, subtilissimè coriaceus, fusco-luteus, vertice scutelloque pallescentibus : hoc basi maculis duabus triangularibus, illo maculis duabus rotundatis, nigris ; prothorace anticè obscuro-maculato ; hemelytrorum nervis albis, plus minusve fusco-interruptis ; pedibus flavis.

Long. 0,004 mill. (1 lig. 3/4).

♂. *Vertex, chaperon* et *front* flaves ou jaunes : celui-ci avec deux rangées longitudinales de petites linéoles transverses, brunes. *Soie* des antennes terminée par un petit *bouton* solide, elliptique, aplati.

♀. *Chaperon* et *front* flaves, variés sur leur milieu de maculatures brunâtres : le dernier paré en outre latéralement de deux rangées longitudinales de linéoles transverses. *Vertex* pâle, avec une bande transversale, bissinueuse, d'un brun ferrugineux, s'étendant d'un œil à l'autre, et de plus un trait oblique obscur au devant des ocelles. *Bouton des antennes* nul ou caduc.

Tête échancrée à la base, antérieurement arrondie, très-finement chagrinée ; d'un flave plus ou moins pâle, varié de brun et de ferrugineux chez les ♀. *Vertex* transversal, con-

vexe à sa partie antérieure, où il présente de fines rides transversales; marqué sur son milieu d'une trace faible de sillon ou espèce de suture rappelant le rapprochement des parties similaires; paré supérieurement, dans les deux sexes, de deux gros points arrondis, noirs.

Front faiblement convexe; en ovale court, légèrement échancré au sommet; très-finement chagriné. *Chaperon* en carré-long, brusquement élargi au sommet: celui-ci rebordé, noir dans les deux sexes. *Joues* à côtés presque droits. *Plaques génales* grandes, allongées. *Rostre* épais; plus ou moins rembruni. *Yeux* grands; subarrondis; plus ou moins obscurs, assez saillants sur les côtés. *Ocelles* petits; brillants, d'un testacé pâle.

Antennes d'un roux testacé : leur *soie* obscure au sommet, terminée par un bouton noir (♂), souvent caduc (♀).

Prothorax transversal, deux fois plus long que large, très-faiblement sinueux au milieu de sa base, largement arrondi au sommet; très-finement chagriné, couvert sur son disque de points rugueux, épars, obsolètes ou bien se transformant en rides transversales courtes, peu visibles; d'une teinte livide, mêlée quelquefois de maculatures d'un ferrugineux clair, avec deux traits transversaux brunâtres à sa partie antérieure.

Ecusson triangulaire, très-faiblement sinueux sur les côtés; marqué sur son milieu d'une impression en forme de chevron dont l'ouverture est en arrière; finement chagriné; pâle, avec deux taches triangulaires noires à sa base, toujours bien tranchées.

Homélytres allongées; de la largeur du prothorax à leur base, graduellement rétrécies depuis celle-ci jusqu'à leur sommet où elles sont latéralement comprimées; assez fortement sinueuses et croisées en arrière à la suture; près de cinq fois plus longues que la tête et le prothorax réunis; peu brillantes; à nervures faibles à la base, plus saillantes au sommet, encloses de points enfoncés obsolètes; d'un gris jaunâtre assez sombre, avec trois

taches blanchâtres : une sur le disque : deux suturales sur la clef: ces taches ordinairement peu visibles; les cellules apicales faiblement diaphanes; la côte marginale et la nervure externe plus ou moins rembrunies; les autres nervures blanchâtres, avec leur tiers postérieur brun interrompu de blanc. *Ailes* pâles, légèrement irisées, à nervures brunes.

Poitrine noirâtre, pâle sur les côtés. *Ventre* obscur, avec la base des segments, blanchâtre. *Anus* d'un testacé roussâtre.

Pieds allongés; épineux; d'un flave testacé, avec les arêtes inférieure et supérieure des quatre *tibias antérieurs*, l'arête inférieure seulement des postérieurs et les ongles, obscurs. Les cuisses présentent quelquefois avant leur extrémité une linéole ou tache brune, soit en dessus soit en dessous. Les épines apicales des *tibias* et *tarses postérieurs* sont aussi rembrunies.

Patrie : Hyères, la Seyne. Janvier, juin.

Obs. Cette petite espèce ressemble au *Bythoscopus notatus*, H. Schoeff.; mais elle est plus étroite et d'une teinte généralement plus claire. Les nervures des homélytres sont surtout moins saillantes et moins rembrunies.

Bythoscopus sinuatus.

Elongatus, subtilissimè coriaceus, capitis basi sub oculis sinuatâ; pallidus, pectore medio nigro : vertice prothoraceque posticè punctis duobus rotundatis nigris; scutello croceo basi nigro-bimaculato; homelytris apice attenuatis, subdiaphanis, nervis postice infuscatis.

Long. 0,0045 mill. (1 ligne 3/4).

Corps allongé; très-finement chagriné.

Tête arrondie en avant; fortement échancrée au milieu de sa base, sensiblement sinueuse à son bord postical au-dessous des yeux; pâle, avec les sutures des pièces inférieures rembrunies. *Vertex* transversal; convexe à sa partie antérieure; paré, à la

base, de deux gros points arrondis noirs, écartés; d'une teinte légèrement ferrugineuse sur les côtés auprès des yeux; et d'une bande médiane aussi ferrugineuse, longitudinalement partagée par une ligne pâle.

Front presque plan; allongé; un peu évasé à la base, circulairement rétréci au sommet; paré sur les côtés de deux lignes longitudinales composées de points ferrugineux confluents. *Chaperon* oblong, arrondi au sommet. *Joues* très-faiblement arrondies sur les côtés. *Plaques génales* grandes, très-allongées. *Rostre* assez long, pâle, noirâtre à son extrémité. *Yeux* assez grands; subtriangulaires; légèrement transversaux; assez saillants en arrière; plus ou moins obscurs. *Ocelles* assez grands; assez saillants; assez rapprochés; d'un rouge ferrugineux.

Antennes pâles, avec leur *soie* sensiblement épaissie à la base et un peu plus obscure au sommet.

Prothorax transversal, d'une moitié plus large que long; antérieurement arrondi, très-faiblement sinueux au milieu de la base; finement chagriné; couvert sur le disque de quelques points enfoncés, épars, obsolètes, à peine visibles; d'un flave testacé, avec deux gros points noirs en arrière, arrondis et écartés l'un de l'autre.

Ecusson triangulaire, à pointe postérieure brusque; très-finement chagriné; jaune, paré à la base de deux taches triangulaires noires, plus ou moins obsolètes, et marqné après le milieu d'une petite strie transversale noire, n'atteignant pas les côtés.

Homélytres allongées, quatre fois plus longues que la tête et le prothorax réunis; de la largeur de celui-ci à leur base; assez sensiblement rétrécies jusqu'au sommet où elles sont latéralement comprimées; pâles, chargées de cinq principales nervures fines mais bien distinctes, testacées et un peu rembrunies au sommet. Les aréoles diaphanes, brillantes, très-finement et très-légèrement chagrinées.

Dessous du corps pâle, avec le milieu de la poitrine noir.

Ventre flave (♂), ou jaune (♀), un peu rembruni à la base. *Abdomen* noir en dessus.

Pieds allongés; épineux; flaves, avec les ongles obscurs.

Patrie : Marseille, Avignon. Juin. Assez rare.

Obs. Cette espèce appartient à la division du *Prostigmoderus* Amyot, et ressemble beaucoup aux variétés pâles du *Bythoscopus venosus* Germar, qui en est le type. Elle en diffère par les deux points noirs du prothorax qui, au lieu d'être antérieurs, sont en arrière; par ses élytres beaucoup plus allongées et plus rétrécies à l'extrémité, et par le bord postérieur de la tête sinueux au-dessous des yeux. Le disque du prothorax n'est pas très-rugueux, ni transversalement ridé, mais seulement finement chagriné.

GENRE **STEGELYTRA.**

(Στεγή, toit, ἔλυτρον, élytre)

Corpus crassum, posticè compressum.

Caput obtusè trigonum. Vertex excavatus.

Frons elongata, subparallela.

Oculi magni, posticè suprà thoracis discum producti. Ocelli conspicui, antici.

Prothorax brevis, transversus.

Scutellum magnum, triangulare.

Homelytra posticè adscendentia, suturâ elevatâ.

Pedes elongati, spinosi.

Corps épais, oblong.

Tête échancrée à la base, prolongée antérieurement en triangle obtus. *Vertex* creusé d'une excavation plus ou moins profonde.

Front allongé, subparallèle, un peu plus étroit inférieurement. Partie de la tête, située entre lui et les yeux, longitudinale, étroite. *Joues* obtusément arrondies sur les côtés, non sensiblement dilatées. *Plaques génales* grandes, allongées. *Chaperon* un

peu plus large au sommet, oblong. *Rostre* épais; assez court; de deux articles apparents. *Yeux* grands; supérieurement subarrondis, angulairement prolongés en dessous; dilatés et saillants en arrière, de manière à cacher en partie le bord antérieur du prothorax. *Ocelles* situés auprès des yeux, au bord antérieur de la tête.

Antennes épaisses, avec leur *soie* fine et longue, épaissie à la base.

Prothorax court, transversal.

Ecusson transversal; triangulaire; grand.

Homélytres latéralement comprimées en arrière, légèrement sinueuses mais non croisées à la suture : celle-ci élevée en carène, plus haute que le dos du prothorax, et remontant à l'extrémité. *Ailes* bordées; à nervures fortes.

Pieds allongés, les postérieurs surtout; fortement épineux, avec les tibias postérieurs plus fortement encore. *Tarses* épineux, de trois articles : les quatre antérieurs à troisième article aussi long que les deux précédents réunis : les deux postérieurs à premier article aussi long que les deux suivants pris ensemble.

Obs. Ce genre lie les *Selenocephalus* aux *Macrospis*. Il se rapproche un peu de ces derniers par la forme de ses homélytres, mais il s'en éloigne par la conformation des parties inférieures de la tête, et surtout par la structure des yeux. La tête non amincie en avant, la forme des homélytres et des joues ne permettent pas de le réunir aux *Selenocephalus*, et le placent plus naturellement auprès des *Jassus*.

Stegelytra alticeps.

Oblongo-ovata, subrugosa, tenuiter hispido-pilosa, grisco-testacea, punctis obscuris subtilibus irrorata; capite obtusè trigono; vertice transversim excavato, medio fusco-ferrugineo, margine postico elevato. Elytris, lateribus compressis, vagè reticulatis, suturâ altissimis punctoque medio pallido notatis. Pedes pallidi, fusco-punctati.

Long, 0,006 (3 l.). — Larg. 0,0025 à 0,003 (1 1/4 à 1 1/2 l.).

Corps épais; un peu oblong, rétréci en arrière; peu brillant; rugueux; couvert de poils hispides, courts, couchés, blanchâtres, peu serrés.

Tête échancrée à la base; médiocrement prolongée en avant en triangle obtus, à bord antérieur non tranchant et assez épais. *Vertex* transversalement excavé; brièvement sillonné au milieu de sa base; plus ou moins obsolètement longitudinalement ridé; d'un testacé pâle, avec de petites mouchetures brunes et une grande tache transversale, dans son milieu, d'un ferrugineux plus ou moins brunâtre : son bord postérieur plus ou moins relevé, plus haut que le dos du prothorax, et creusé de quatre impressions, dont les extérieures se trouvent situées à l'angle interne des yeux.

Toute la *partie inférieure de la tête* d'un testacé pâle, couvert de petites mouchetures brunes plus ou moins distinctes et plus ou moins confluentes. *Front* assez convexe; allongé, subparallèle, un peu rétréci au sommet : intervalle entre lui et les yeux, étroit, allongé, longitudinal. *Joues* à côtés légèrement arrondis et peu dilatés. *Plaques génales* grandes, oblongues. *Chaperon* allongé, plus large au sommet. *Rostre* d'un testacé plus ou moins obscur, avec l'extrémité brune. *Yeux* grands; assez saillants; dilatés en dessous en triangle arrondi, prolongés en arrière par dessus le bord antérieur du prothorax; plus ou moins rembrunis. *Ocelles* peu saillants, brunâtres.

Antennes testacées : leur *soie* obscure au sommet; base du deuxième article ordinairement rembrunie.

Prothorax court, transversal, plus de trois fois plus large que long; faiblement sinueux au milieu de sa base, légèrement arrondi au sommet; finement ridé en travers; d'un testacé grisâtre avec de nombreuses mouchetures fines, obscures, et quelques poils courts, blanchâtres, légèrement hispides.

Ecusson en triangle transversal, à côtés faiblement sinueux; creusé en arrière d'une dépression transversale linéaire, qui en fait notablement relever la pointe terminale; rugueux en avant, finement ridé en travers après la dépression; d'un testacé grisâtre, plus ou moins variolé de ferrugineux.

Elytres de la largeur du prothorax à leur base, postérieurement rétrécies et comprimées sur les côtés, circulairement et obliquement tronquées au sommet; trois fois plus longues que la tête et le prothorax réunis; chargées de nervures assez distinctes, vaguement réticulées postérieurement; d'un gris testacé; criblées de petits points enfoncés rugueux, obscurs, et parcimonieusement couvertes de poils blanchâtres, courts, légèrement hispides, plus ou moins couchés. Suture ordinairement rembrunie, avec une tache pâle sur son milieu, une autre ponctiforme, quelquefois imperceptible, entre celle-ci et l'écusson, et une troisième, à peine visible, vers son sinus; relevée en carène, et plus haute que le dos du prothorax.

Dessous du corps pâle. *Ventre* testacé, avec des mouchetures brunes.

Pieds épineux : les postérieurs très-allongés; d'un testacé pâle, avec des points obscurs, quelquefois confluents sur les cuisses antérieures et intermédiaires, plus rares sur les postérieures. *Ongles* couleur de poix.

Patrie : Languedoc, Provence. Janvier, mars. Assez rare.

Obs. Quelquefois la couleur est plus claire, les mouchetures passant du brun foncé au ferrugineux clair. Quelquefois aussi le bord postérieur du vertex est moins relevé, et ses impressions à peine marquées.

Jassus cyclops.

Elongatus, apice attenuatus, nitidulus, capite obtusè trigono; pallidè testaceus : verticis basi puncto majore rotundato, alteroque minore utrinque sub oculis, nigris; suturâ obscuro-bipunctatâ; tibiis posticis obsoletè fusco-punctatis.

Long. 0,006 (2 2/3 l.)

Corps allongé, étroit, postérieurement rétréci ; assez brillant.

Tête prolongée en avant en triangle obtus, légèrement arrondie sur les côtés et fortement échancrée à la base; assez brillante; d'un fauve testacé en dessus, plus pâle en dessous. *Vertex* faiblement convexe, paré d'un gros point noir au milieu de sa base et de faibles traces d'arcs obscurs à son sommet. *Front* convexe; allongé; plus large à la base, légèrement sinueux sur les côtés et un peu rétréci à l'extrémité. *Joues* fortement arrondies sur les côtés; parées chacune au-devant de l'insertion des antennes d'un point noir un peu moins gros que celui du vertex. *Plaques génales* grandes, allongées, subelliptiques. *Chaperon* en carré long, guère plus large au sommet. *Rostre* pâle, un peu rembruni à l'extrémité. *Yeux* grands, assez saillants en arrière; plus ou moins obscurs. *Ocelles* peu saillants; pâles.

Antennes d'un testacé pâle, avec leur *soie* très-fine légèrement renflée à sa base, obscure au sommet, longue, atteignant la moitié du corps.

Prothorax transversal, deux fois plus large que long; arrondi au sommet, presque droit ou très-obsolètement bissinueux à la base; assez brillant; d'un testacé pâle.

Ecusson triangulaire ; d'un testacé pâle; marqué après son milieu d'une impression linéaire ou strie transversale arquée.

Homélytres allongées, cinq fois plus longues que la tête et le prothorax réunis; de la largeur de celui-ci à leur base, rétrécies en arrière où elles sont latéralement comprimées; d'un roux testacé à reflets brillants et dorés, avec les nervures peu saillantes, un peu plus obscures, et deux points brunâtres sur la suture de la clef : l'un à l'extrémité de la première cellule, l'autre à l'extrémité de la deuxième. *Ailes* pâles, irisées.

Dessous du corps et *pieds* très-pâles : ceux-ci allongés, épi-

neux, avec les ongles obscurs. Epines des tibias postérieurs rembrunies à leur base.

Patrie : Provence.

Jassus hæmatoceps.

Elongatus, posticè attenuatus, vertice basi subtiliter canaliculato ; rufescens, capite obtusè trigono, scutello thoraceque sanguineo variegatis, hoc basi nigro-bimaculato ; homelytris nitidulis, subpellucidis, maculis oblongis albidis, nervis rubris ; pectore ventrisque basi nigris ; pedes pallido-flavi, fusco-punctati.

Long. 0,0035 (1 1/3 l.).

Corps allongé, postérieurement rétréci ; assez brillant.

Tête échancrée à la base, prolongée en devant en triangle obtus, arrondi. *Vertex* finement canaliculé ; d'un testacé pâle, varié de veinules d'un rouge sanguin plus ou moins confluentes. *Front* légèrement convexe ; allongé, inférieurement rétréci et faiblement échancré au sommet ; d'un testacé pâle, et marqué à sa partie supérieure de quelques veinules d'un rouge sanguin. Partie de la tête comprise entre lui et les yeux, étroite, longitudinale ; pâle et veinée de rouge sur les côtés. *Joues* flaves ; faiblement dilatées sur les côtés. *Plaques génales* ovales ; flaves. *Chaperon* allongé ; faiblement sinueux sur les côtés, arrondi au sommet ; flave. *Rostre* assez long ; d'un testacé rougeâtre, avec l'extrémité noire. *Yeux* grands ; peu saillants ; transversaux ; plus ou moins obscurs. *Ocelles* très-petits ; obscurs.

Antennes flaves, avec une tache obscure sur le deuxième article.

Prothorax transversal, près de trois fois plus large que long, fortement arrondi en avant, et très-faiblement sinueux au milieu de sa base ; assez brillant, antérieurement pâle, postérieurement variolé de taches sanguines beaucoup moins vives que celles du vertex ; paré en outre à la base de deux taches nébuleuses.

Ecusson triangulaire ; marqué après le milieu d'une petite strie ou sillon transversal, légèrement arqué, n'atteignant pas les côtés ; d'un testacé pâle, varié en avant de taches sanguines.

Homélytres allongées, de la largeur du prothorax à leur base ; postérieurement rétrécies, sinueuses et croisées à la suture ; quatre fois et demie plus longues que la tête et le prothorax réunis ; d'un roux fauve à reflets brillants, avec des taches elliptiques blanchâtres, translucides, disposées de la manière suivante : trois à la base de la clef, seulement séparées par les nervures : une avant l'extrémité de la deuxième cellule, et une avant l'extrémité de la troisième ; enfin quatre sur le disque, situées l'une après l'autre, entre la troisième et la quatrième nervure à partir de la côte marginale. La côte suturale et les nervures sont rouges, celles-ci plus foncées vers le sommet. Les cellules marginales et apicales sont plus ou moins transparentes. *Ailes* pâles, légèrement irisées.

Dessous du corps flave : milieu de la *poitrine* et base du *ventre* noirs.

Pieds allongés ; épineux ; d'un flave testacé, avec un ou deux traits obscurs à la base des cuisses antérieures et intermédiaires, et les ongles couleur de poix. *Tibias postérieurs* distinctement, les *intermédiaires* obscurément, ponctués de brun.

Patrie : Hyères. Mars.

Obs. Cette espèce est voisine du *Jassus croceus*, H. Schæff., dont elle s'éloigne par son prolongement céphalique moins saillant, et par les taches sanguines de la tête.

Jassus didymus.

Elongatus, subdepressus, nitidulus, capite obtusissimè trigono ; nigricans : duabus lineolis apice frontis, duabus antè ocellos, thoracis maculâ lateralî lineâque longitudinali mediâ, croceis ; pedibus lividis, nigro-punctatis, femoribus infuscatis.

Long. 0,0035 (1 1/2 l.).

Corps allongé ; subdéprimé ; brillant ; noirâtre.

Tête échancrée à la base, faiblement et très-obtusément prolongée en avant en triangle arrondi ; très-finement chagrinée, d'un noir opaque. *Vertex* faiblement convexe ; paré à sa base d'une ligne longitudinale lisse et de deux plaques arrondies également lisses, brillantes. *Front* convexe ; ovale, inférieurement rétréci ; orné de deux traits jaunes à l'extrémité, et, sur les côtés, de linéoles transverses lisses. Partie comprise entre les yeux et le front oblongue, longitudinale, parée au devant des ocelles d'une linéole jaune. *Joues* anguleusement dilatées sur les côtés, et jaunes à leur angle de dilatation. *Plaques génales* ovales. *Chaperon* oblong, arrondi au sommet, d'un brun de poix, plus ou moins pâle sur les bords. *Rostre* assez épais, plus ou moins obscur. *Yeux* grands ; peu saillants ; pâles, avec le bord interne ferrugineux. *Ocelles* assez saillants, testacés.

Antennes plus ou moins obscures, à premier article plus pâle.

Prothorax transversal ; deux fois plus large que long; arrondi en avant, très-légèrement sinueux au milieu de sa base ; subdéprimé ; obsolètement ridé en travers ; d'un noir brillant, avec une ligne médiane jaune et une grande tache de la même couleur couvrant les côtés.

Ecusson triangulaire ; noir ; finement chagriné, avec un point jaune au milieu de sa base.

Hémélytres allongées, cinq fois plus longues que la tête et le prothorax réunis ; de la largeur de celui-ci à leur base ; subparallèles, très-peu élargies au milieu et très-peu rétrécies au sommet, où, au lieu d'être comprimées, elles sont seulement légèrement déclives sur les côtés ; d'une couleur brunâtre, brillante et légèrement translucide ; à nervures obsolètes et seulement apparentes au sommet. Elles sont faiblement sinueuses en arrière à la suture, où elles se recouvrent un peu. *Ailes* enfumées.

Dessous du corps d'un noir obscur, avec l'insertion des hanches et des taches sur les côtés du ventre, d'un jaune pâle.

Pieds allongés ; épineux ; livides, avec le sommet des tarses obscur, et les tarses et tibias postérieurs distinctement ponctués de brun : cuisses intermédiaires et postérieures rembrunies jusque près de l'extrémité : tibias intermédiaires obscurément maculés de brun.

Patrie : Bresse. Septembre. Rare.

Athysanus quadrinotatus.

Oblongus, nitidus, pallidus : pectore ventrisque basi, verticis obtusè trigoni punctis quatuor rotundatis, thoracis lineolis duo anticis, nigris ; scutello basi punctis duobus fuscis ; hemelytris vitreis, apice infuscatis, lætè fusco-nervosis, ad suturam posticè vix sinuatis ; pedibus fusco-punctatis.

Long. 0,006 (2 1/3 l.)

Corps oblong; brillant; translucide.

Tête échancrée postérieurement ; prolongée en devant en triangle obtus, arrondi ; brillante, pâle avec les sutures des pièces inférieures et quatre taches subarrondies transversalement disposées sur le *vertex*, noires : celui-ci légèrement déprimé vers sa base où il est finement canaliculé, et marqué de chaque côté en arrière de deux fossettes rembrunies. *Front* assez convexe ; rétréci au sommet où il est légèrement échancré ; présentant à sa partie supérieure et sur les côtés de faibles vestiges de linéoles transverses obscures. Partie inférieure de la tête, comprise entre les yeux et le front, oblongue, longitudinale ; parée à sa partie supérieure d'une petite tache noirâtre. *Joues* assez fortement dilatées sur les côtés. *Plaques génales* ovales. *Chaperon* oblong, un peu plus étroit à la base, fortement arrondi au sommet. *Rostre* d'un roux testacé, avec l'extrémité noirâtre. *Yeux*

grands, postérieurement saillants plus ou moins obscurs, avec leur bord antérieur pâle. *Ocelles* peu saillants; testacés.

Antennes d'un testacé pâle, avec leur *soie* plus obscure à l'extrémité.

Prothorax transversal ; près de trois fois plus large que long, arrondi en avant, très-faiblement sinueux au milieu de sa base ; chargé postérieurement sur son disque de rides transversales obsolètes ; brillant, pâle , paré antérieurement de deux traits noirâtres, transverses, laissant entre eux une traînée obscure paraissant indiquer les vestiges de deux autres traits intermédiaires, semblables mais oblitérés.

Ecusson triangulaire , postérieurement légèrement sinueux sur les côtés ; marqué après son milieu d'une impression linéaire ou strie transverse , faiblement arquée ; pâle et paré à la base de deux petites taches brunes et de deux autres intermédiaires mais obsolètes.

Homélytres allongées ; de la largeur du prothorax à leur base, s'élargissant un peu vers le milieu pour se rétrécir ensuite en arrière, où elles sont latéralement comprimées ; quatre fois plus longues que la tête et le prothorax réunis ; d'une couleur très-pâle et diaphane, avec le sommet enfumé : les côtes suturale et marginale, ainsi que la côte externe de la clef, d'un testacé assez pâle : les nervures, moins leur base, d'un brun noirâtre, qui tranche fortement sur le fond vitreux des aréoles. Les veinules qui séparent les cellules apicales, deviennent pâles dès qu'elles rencontrent la partie enfumée du sommet des homélytres. *Ailes* blanchâtres, à nervures fortes, obscures.

Poitrine noire, flave sur les côtés. *Ventre* flave, noir au milieu de la base et sur les côtés des segments.

Pieds assez allongés ; épineux ; flaves et ponctués de brun. *Ongles* couleur de poix.

Patrie : Montagnes du Beaujolais. Novembre. Rare.

Obs. Cette espèce a tout-à-fait le faciès de l'*Athysanus plebejus*

Fallen; mais elle s'en distingue facilement par ses élytres à cellules diaphanes et à nervures rembrunies, et par la disposition des taches du vertex.

Deltocephalus medius.

Elongatus, capite trigono ; pallido-chlorizans : verticis lineolis duabus, pectore ventrisque basi, nigris ; prothorace fusco-quadrilineato ; homelytris pellucidis, albescentibus , fortiùs nervosis ; pedibus fusco-punctatis.

Long. 0,0045 (1 3/4 à 2 l.).

Corps allongé ; pâle, légèrement verdâtre.

Tête échancrée à la base, antérieurement prolongée en triangle prononcé. *Vertex* déprimé ; pâle, paré sur son disque de quatre taches nébuleuses disposées en quadrille, et, entr'elles, marqué d'un léger sillon longitudinal qui n'atteint pas le sommet : celui-ci avec deux traits noirs longitudinaux , un peu plus écartés entr'eux en arrière qu'en avant.

Front convexe ; plus long que large, rétréci inférieurement et légèrement échancré au sommet ; nébuleux, avec une ligne médiane et sur les côtés des lignes transverses, pâles. *Joues* un peu dilatées sur les côtés ; pâles. *Plaques génales* pâles ; en ovale inférieurement lancéolé. *Chaperon* oblong, un peu plus étroit et légèrement arrondi au sommet; pâle. *Rostre* d'un testacé pâle, noirâtre au sommet. *Yeux* grands ; postérieurement saillants ; subarrondis ; noirâtres. *Ocelles* petits ; ferrugineux ; situés sur la tranche du vertex en avant de la ligne des yeux.

Antennes pâles, avec leur *soie* obscure au sommet.

Prothorax transversal; deux fois et demie plus large que long; arrondi au sommet, presque droit à la base ; très-obsolètement ridé en travers ; d'un jaune pâle, brillant, avec quatre bandes longitudinales nébuleuses.

Ecusson triangulaire ; d'un jaune paille ; marqué après son milieu d'une impression linéaire ou strie transversale très-

faiblement arquée, et paré à sa base de quatre taches obscures, plus ou moins recouvertes par le bord postérieur du prothorax.

Homélytres allongées, près de trois fois plus longues que la tête et le prothorax réunis ; à peine de la largeur de celui-ci à leur base, à peine plus larges après le milieu ; blanchâtres et diaphanes, avec un léger reflet d'un vert de chlore, surtout sur les nervures : celles-ci fortes, peu réticulées au sommet *Ailes* irisées de bleu, de vert et de violet.

Dessous du corps pâle, avec le milieu de la poitrine et la base du *ventre* noirs. Les bords latéraux de ce dernier jaunes avec des points noirs.

Pieds allongés; fortement épineux ; pâles, avec quelques traits nébuleux sur les cuisses : les tibias ponctués de brun, et les ongles obscurs.

Patrie : Environs de Lyon. Très-rare.

Obs. Cette espèce ressemble beaucoup au *Deltocephalus abdominalis*, Germar, dont elle diffère par les linéoles noires du vertex, par la couleur générale plus pâle et par les nervures des homélytres beaucoup plus fortes.

Deltocephalus luteus.

Oblongus, capite trigono ; opacus, luteus : homelytrorum costâ marginali basi albidâ ; pectore abdominisque medio nigris ; pedibus luteo-testaceis, tibiis nigro-punctatis.

Long. 0,0035 (1 1/3 l.).

Corps oblong; en dessus d'une teinte mate, argileuse.

Tête fortement échancrée à la base ; prolongée antérieurement en triangle assez prononcé, légèrement arrondie sur les côtés, d'un jaune d'ocre mat. *Vertex* très-légèrement convexe en avant, plan en arrière où il est marqué d'un fin sillon longitudinal. *Front* convexe ; oblong ; plus étroit au sommet où il est faiblement échancré ; paré sur les côtés de lignes transversales nébu-

leuses, guère plus foncées que le reste. *Joues* arrondies sur les côtés. *Plaques génales* oblongues. *Chaperon* en carré long, plus étroit et légèrement arrondi au sommet. *Rostre* roussâtre, obscur au sommet. *Yeux* grands; transversaux; postérieurement saillants; noirâtres. *Ocelles* très-petits, rembrunis.

Antennes jaunâtres, avec leur *soie* obscure à l'extrémité.

Prothorax transversal, près de deux fois et demie plus large que long; arrondi au sommet, très-légèrement sinueux à la base; d'un jaune d'ocre mat, avec une ligne médiane et la partie postérieure plus pâles.

Ecusson triangulaire, à angle terminal brusquement rétréci en pointe; marqué après son milieu d'une impression linéaire ou strie transverse, légèrement arquée; entièrement d'un jaune d'ocre mat, un peu orangé.

Homélytres oblongues, de la largeur du prothorax à leur base, un peu élargies en arrière; deux fois et demie plus longues que la tête et le prothorax réunis; ne dépassant pas de beaucoup l'abdomen; d'un flave pâle, avec des nervures bien distinctes et quelques points rembrunis autour des cellules apicales. La côte marginale est d'un jaune pâle jusqu'aux deux tiers de sa longueur.

Poitrine noire, avec une légère bordure d'un roux jaunâtre sur les côtés. *Ventre* noir au milieu et à la base, avec l'extrémité et de grandes taches sur les côtés, d'un roux jaunâtre.

Pieds allongés; fortement épineux; flaves, avec les tibias ponctués de brun et les ongles obscurs.

Patrie : Faillefeu (Basses Alpes).

Obs. Cette espèce ressemble beaucoup aux variétés pâles du *Deltocephalus ocellaris*; mais elle s'en distingue suffisamment par sa couleur mate, par son prolongement céphalique beaucoup moins aigu, et par les nervures des homélytres plus fortes.

GENRE **PROCEPS**.

(*Pro*, en avant ; *caput*, tête).

Corpus elongatum, sublineare.
Caput elongatum, acutissimè trigonum.
Frons elongata, apice subattenuata.
Oculi magni, subovati, transversi.
Prothorax brevis, transversus.
Scutellum triangulare.
Homelytra elongata, posticè paulo decussata et extrorsùm reflexa.
Pedes elongati, spinosi.

Corps allongé, sublinéaire.

Tête échancrée à la base, fortement prolongée en avant en angle très-aigu, aciculaire. *Vertex* plan ; profondément sillonné à la base. *Front* allongé, subatténué au sommet. *Joues* un peu arrondies et dilatées sur les côtés. *Plaques génales* oblongues, subelliptiques. *Chaperon* en carré long, un peu plus large au sommet. *Yeux* grands ; subovales ; transverses ; subdéprimés.

Ocelles saillants, situés au devant des yeux.

Antennes assez longues, leur *soie* fine, plus épaisse à la base.

Rostre court, de deux articles apparents.

Prothorax court, transversal.

Ecusson assez grand ; triangulaire.

Homélytres allongées ; latéralement comprimées en arrière et puis réfléchies en dehors, postérieurement sinueuses et un peu croisées à la suture.

Pieds allongés, surtout les postérieurs. Tibias antérieurs et intermédiaires médiocrement épineux : les postérieurs fortement. *Tarses* de trois articles : les antérieurs à troisième article de la longueur des deux précédents réunis ; les deux postérieurs à premier article aussi long que les deux suivants réunis.

Obs. Ce genre rappelle, par la forme de ses élytres, le *Jassus*

undatus, Germ. ; mais il ne peut être confondu avec lui ni avec ses congénères à cause de la forme singulière de son prolongement céphalique.

P. acicularis.

Elongatissimus, sublinearis ; infrâ cum pedibus pallidus, ventre basi nigro ; suprâ brunneus pallido irroratus, vertice lineâ mediâ testaceâ, homelytris posticè compressis et reflexis limbo laterali albido-pellucido.

Long. 0,005 (2 l.) Larg. 0,001 (1/3 l.).

Corps très-allongé, sublinéaire.

Tête postérieurement échancrée, prolongée antérieurement en cône très-allongé, légèrement sinueux sur les côtés. *Vertex* faiblement arqué dans le sens de sa longueur ; creusé, de la base jusqu'à la moitié, d'un sillon profond ; finement chagriné ; d'un noir brun opaque, avec une ligne longitudinale au milieu, et deux ou trois traits sur les côtés en avant des yeux, pâles : la ligne médiane étroite en avant, d'une largeur plus que double en arrière à partir de l'extrémité antérieure du sillon de la base.

Front droit vu de profil, transversalement convexe vu par devant ; pâle ; allongé, un peu plus large à la base et un peu rétréci au sommet. *Joues* pâles ; un peu dilatées et fortement arrondies sur les côtés. *Plaques génales* subelliptiques. *Chaperon* allongé, un peu plus large et légèrement arrondi au sommet ; pâle ainsi que les plaques génales. Partie inférieure de la tête, comprise entre les yeux et la base du front, irrégulière, pas plus large que longue ; brune avec un trait transversal pâle. *Rostre* testacé, cilié, noirâtre au sommet. *Yeux* grands ; transversaux ; subovales ; subdéprimés, plus ou moins obscurs. *Ocelles* saillants ; d'un ferrugineux clair ; placés au devant des yeux près de la tranche latérale.

Antennes pâles, avec leur *soie* graduellement épaissie à la base et obscure au sommet.

Prothorax transversal, deux fois plus large que long, arrondi au sommet, légèrement échancré à la base ; sensiblement voûté; très-finement chagriné ; brun, varié de petites linéoles transverses pâles, irrégulières ; obscurément paré de trois lignes longitudinales pâles : une médiane assez visible antérieurement disparaissant vers le milieu, et une autre de chaque côté, derrière les yeux, peu marquée.

Écusson grand ; triangulaire ; très-faiblement sinueux sur les côtés ; très finement chagriné ; postérieurement creusé d'un sillon transversal ; d'une couleur livide avec deux petites taches obscures au sommet, une teinte semblable au milieu de la base, et, de chaque côté de celle-ci, deux grandes taches triangulaires noires.

Homélytres allongées, sublinéaires ; de la largeur du prothorax à leur base, un peu plus larges après les épaules, et puis assez sensiblement rétrécies après le milieu, où elles sont latéralement comprimées, pour ensuite se recourber en dehors à leur sommet ; deux fois et demie plus longues que la tête et le prothorax réunis ; assez sensiblement sinueuses à la suture, en arrière, où elles se croisent un peu ; chargées de cinq nervures principales peu saillantes ; brunes avec des points pâles, transparents, le long des nervures, et deux taches de même couleur sur la clef : l'une au milieu, l'autre aux deux tiers près de la côte suturale ; les côtés, avec une large bordure blanchâtre et diaphane, intérieurement onduleuse ou brisée en arrière ; la partie brune du disque plus foncée à l'extrémité et le long de cette bordure latérale.

Dessous du corps pâle. *Ventre* flave, avec une tache noire à la base, s'étendant jusqu'au milieu.

Pieds allongés, épineux, flaves, avec les ongles obscurs.

Patrie : Hyères. Juin.

Typhlocyba lunaris.

Elongata, sublinearis, capite obtusè trigono ; pallida : homelytris vittâ suturali purpureâ ; capite, thorace scutelloque purpureo-maculatis; vertice scutelloque punctis duobus magnis nigris ; tarsis posticis dimidiato nigris.

Long. 0,003 à 0,004 (1 1/4 à 1 1/3 l.).

Corps étroit, allongé, sublinéaire.

Tête échancrée à la base ; prolongée antérieurement en triangle obtus ; pâle plus ou moins tachée de pourpre. *Vertex* légèrement convexe, avec deux gros points noirs en arrière, assez rapprochés ; un point d'un rouge pourpré vers le sommet, et deux taches de même couleur au côté interne des yeux, plus ou moins liées inférieurement à deux autres taches semblables, situées au haut du *front*. Celui-ci allongé, rétréci au sommet ; entièrement pâle, ainsi que les joues, les plaques génales et le *chaperon*. Ce dernier oblong, arrondi au sommet. *Joues* légèrement arrondies sur les côtés. *Plaques génales* en ellipse allongée. *Rostre* pâle, noir au sommet. *Yeux* grands ; peu saillants ; plus ou moins obscurs. *Ocelles* non apparents.

Antennes pâles ; à *soie* épaisse, à la base, à peine obscurcie au sommet.

Prothorax légèrement transversal ; d'une moitié plus large que long, arrondi au sommet, très-légèrement échancré ou presque droit à la base ; pâle, paré de taches sanguines qui l'envahissent presque tout entier, au point de le faire paraître pourpré, avec trois taches pâles sur le disque : l'une antérieure, les deux autres de chaque côté et un peu en arrière de celle-ci.

Écusson triangulaire, faiblement sinueux en arrière sur les côtés ; marqué d'une petite strie transverse avant son extrémité ; d'une couleur pâle plus ou moins teintée de pourpre, avec deux

gros points noirs à la base, subarrondis, situés aux angles latéraux.

Homélytres allongées, quatre fois plus longues que la tête et le prothorax réunis; de la largeur de celui-ci à leur base, sublinéaires ou faiblement rétrécies en arrière; pâles, brillantes, plus ou moins diaphanes postérieurement et sur les côtés; parées à la suture d'une large bande d'un rouge sanguin, droite à son côté externe, prolongée jusqu'aux trois quarts de leur longueur, laissant à la base derrière l'écusson une grande tache carrée pâle et une autre plus petite, cyathiforme, à l'extrémité de la clef; non rebordées au sommet, avec quatre cellules apicales : l'une externe, subtriangulaire; les trois autres, allongées, subparallèles. *Ailes* blanches, non bordées, avec deux cellules apicales.

Dessous du corps d'un jaune pâle.

Pieds assez allongés; épineux; pâles, avec les ongles obscurs. *Tarses postérieurs* pâles, avec leur dernière moitié d'un noir tranché.

Patrie : Hyères. Janvier. Rare.

Obs. Cette espèce est intermédiaire entre la *Typhlocyba blandula*, Rossi, et la *Typhlocyba tiliæ*, Amyot. Elle s'éloigne de celle-ci par la couleur du prothorax et du dessous du corps; de celle-là, par les taches noires du vertex et par la forme de la bande suturale, qui est droite en dehors, au lieu d'être flexueuse.

Typhlocyba bisignata.

Elongata, sublinearis, capite obtusè trigono; suprà pallida, infrà cœruleo-nigra : fronte ferrugineâ, verticè antice nigro-bipunctato, prothoracis disco leviter infuscato; homelytris vittis longitudinalibus viridi-luteis; pedibus pallidis.

Long. 0,003 (1 1/4 l.).

Corps allongé, sublinéaire.

Tête fortement échancrée à la base, prolongée antérieurement en triangle obtus. *Vertex* légèrement convexe, finement canaliculé en arrière ; pâle, avec une légère teinte orangée à la base, et deux gros points noirs, subtriangulaires, vers le sommet. *Front* convexe, allongé, rétréci au sommet ; ferrugineux, avec l'extrémité d'un noir irisé de bleuâtre, et, sur les côtés, des linéoles transverses, obscures, obsolètes. *Joues* très-faiblement sinueuses sur les côtés, ferrugineuses avec leur bord inférieur pâle. *Plaques génales* oblongues, ferrugineuses. *Chaperon* oblong, un peu plus large et arrondi au sommet, d'un noir velouté, bleuâtre sur les côtés. *Yeux* grands, peu saillants, obscurs. *Ocelles* non apparents.

Antennes pâles, à *soie* graduellement épaissie à la base.

Prothorax transversal, deux fois plus large que long ; fortement arrondi au sommet, légèrement sinueux au milieu de la base ; postérieurement couvert d'une teinte nébuleuse qui ne laisse que les côtés et le bord antérieur pâles : celui-ci paré de deux traits obscurs.

Écusson triangulaire ; d'un jaune pâle, avec une strie ou dépression linéaire transverse avant son sommet.

Homélytres de la largeur du prothorax à leur base ; sublinéaires, un peu rétrécies en arrière ; non bordées au sommet ; deux fois et demie plus longues que la tête et le prothorax réunis ; pâles, diaphanes, avec des bandes longitudinales opaques, peu tranchées, d'un jaune verdâtre ; terminées par quatre cellules : l'externe marginale, subtriangulaire : les trois autres, allongées, subparallèles. *Ailes* blanchâtres, légèrement irisées, diaphanes ; non bordées, avec deux cellules apicales.

Dessous du corps d'un noir bleuâtre irisé. Pénultième segment ventral pâle à son bord apical.

Pieds allongés ; épineux ; pâles, avec les ongles plus obscurs.

Patrie : Hyères. Janvier. Rare.

Obs. Cette espèce doit se ranger à côté de la *Typhlocyba tiliæ*, dont elle se distingue par la couleur des homélytes et par son écusson immaculé.

Typhlocyba rorida.

Elongata, sublinearis, capite trigono; pallida: scutelli apice, capitis punctis 7, prothoracis 5, purpureis; hemelytris punctis maculisque purpureis signatis.

Long. 0,003 (1 1/4 l.)

Corps allongé, sublinéaire.

Tête fortement échancrée à la base, antérieurement prolongée en triangle prononcé, légèrement arrondie sur les côtés; pâle et parée de sept points d'un rouge-cerise: quatre sur le vertex, dont deux en arrière, écartés, et deux en avant beaucoup plus rapprochés; et trois autres, à sa face inférieure, transversalement disposés, dont un au milieu de la base du front et un autre de chaque côté sur la partie comprise entre celui-ci et les yeux. *Vertex* légèrement convexe, sans trace de sillon à sa base. *Front* allongé, convexe, sensiblement rétréci au sommet. *Joues* faiblement arrondies sur les côtés. *Plaques génales* subelliptiques. *Chaperon allongé*, arrondi au sommet. *Rostre* testacé, légèrement rembruni à l'extrémité. *Yeux* grands, transversaux noirâtres. *Ocelles* non apparents.

Antennes assez longues, entièrement pâles: leur *soie* graduellement un peu plus épaisses à la base.

Prothorax légèrement transversal; d'une moitié plus large que long; fortement arrondi au sommet, faiblement échancré à la base; marqué en avant d'un sillon arqué parallèle au bord antérieur; pâle et paré de cinq points d'un rouge-cerise, disposés en quinconce: les deux postérieurs beaucoup plus écartés que les deux antérieurs.

Écusson triangulaire; pâle, avec une tache d'un rouge-cerise

à l'angle postical et une légère teinte nébuleuse, flavescente, aux angles latéraux.

Homélytres allongées, sublinéaires; de la largeur du prothorax à leur base, un peu plus étroites vers le sommet, où elles ne sont pas bordées et présentent quatre cellules apicales : l'externe, marginale, subtriangulaire : les trois autres allongées, subparallèles; pâles avec les côtés et l'extrémité diaphanes; parées chacune de cinq points principaux d'un rouge-cerise, et de trois taches principales de même couleur : les points sont ainsi disposés : trois sur la côte marginale, plus ou moins divisés ou géminés : un quatrième à l'extrémité du disque, situé à la base des première et deuxième cellules apicales internes : le cinquième aux deux tiers de la côte suturale, émettant antérieurement et en dehors un trait jaunâtre oblique. Les taches sont assez grandes, irrégulières : une, antérieure, située sur le bord externe de la clef : l'autre, après le milieu de celle-ci, dont elle occupe toute la largeur ; la troisième au milieu du bord interne du disque (elles sont plus ou moins dilatées de manière à se réunir et former une bande anguleuse dont le coude touche à la suture ; quelquefois celle de la base est oblitérée). On aperçoit aussi de petits points accidentels derrière la tache interne du disque, d'autres semblables entre cette dernière et le point intermédiaire de la côte marginale, et enfin un autre, ordinairement plus grand, entre cette même tache interne du disque et le point postérieur de la même côte marginale. *Ailes* pâles ; non bordées, avec deux cellules apicales.

Dessous du corps flave.

Pieds allongés; épineux ; flaves. *Ongles* obscurs, ainsi qu'une des rangées d'épines des tibias postérieurs.

Patrie : Hyères. Janvier. Rare.

Obs. Outre le dessin de la tête, du prothorax et des élytres, cette espèce diffère encore de la *T. blandula*, Rossi, par son prolongement céphalique beaucoup plus saillant.

Typhlocyba stigmatipennis.

Elongata, capite trigono; luteo-viridis, maculis pallidis variegata: clypeo, pedibus, ventreque cœruleo-virescentibus; homelytris pallido-virescentibus, vittis 4 interruptis luteo-viridibus et punctis duobus stigmatiformibus nigris.

Long. 0,004 mill. (1 3/4).

Corps allongé, un peu plus large au milieu, rétréci au sommet.

Tête fortement échancrée à la base, prolongée en avant en triangle obtus, arrondi; pâle et variée de taches d'un jaune verdâtre. *Vertex* presque plan, finement canaliculé à la base, transversalement déprimé en arrière; paraissant jaunâtre avec une bande médiane, le sommet et une tache arrondie, de chaque côté, vers les yeux, pâles; antérieurement paré de deux traits transverses, nébuleux, bleuâtres. *Front* très-allongé, rétréci au sommet, légèrement convexe; pâle, d'un vert plus ou moins bleuâtre à son extrémité, avec deux grandes taches nébuleuses jaunâtres, à la base. *Joues* étroites; presque droites sur les côtés; d'un vert pâle, avec leur partie inférieure d'un vert bleuâtre. *Plaques génales* d'un vert bleuâtre. *Chaperon* allongé; lancéolé au sommet; d'un vert bleuâtre. *Yeux* grands; transversaux; peu saillants; plus ou moins obscurs. *Ocelles* non apparents.

Antennes verdâtres, avec leur *soie* graduellement épaissie; la base, obscure au sommet.

Prothorax légèrement transversal; d'une moitié plus large que long; arrondi au sommet; très-légèrement échancré à la base; d'un jaune un peu verdâtre, avec les bords latéraux, la base et huit taches principales, d'un vert blanchâtre très-pâle: deux en arrière, liées à la bordure pâle de la base: une de chaque côté derrière les yeux, et quatre sur la partie antérieure du disque, disposées et plus ou moins réunies en croix.

Ecusson triangulaire; d'un jaune verdâtre, varié de taches pâles.

Hémélytres allongées ; de la largeur du prothorax à leur base ; sensiblement arrondies et élargies au milieu, puis légèrement rétrécies au sommet, où elles ne sont pas bordées, et présentent quatre cellules allongées, subparallèles; trois fois plus longues que la tête et le prothorax réunis ; postérieurement diaphanes ; d'un vert très-pâle, avec quatre bandes longitudinales interrompues, d'un jaune légèrement verdâtre : la première sur la clef, vers son tiers antérieur, dilatée en dedans à angle droit jusqu'à la suture, et interrompue après le milieu : la deuxième, couvrant la nervure interne du disque, aussi interrompue au milieu : la troisième, deux fois interrompue, couvrant la deuxième nervure : la quatrième sur la nervure latérale, plus ou moins dilatée à sa base, où elle se lie ordinairement avec la précédente ; parées en outre, avant le milieu, sur les côtés, d'une grande tache ou pellicule lactescente, allongée, plus ou moins visible, et postérieurement de deux points noirs stigmatiques : l'un, un peu plus fort, vers la base de la première cellule apicale à partir de la suture : l'autre vers la base de la deuxième, à partir du bord latéral. *Ailes* blanchâtres, diaphanes; bordées, avec deux cellules apicales allongées.

Poitrine d'un vert pâle. *Ventre* d'un vert pâle à la base, d'un vert bleuâtre au sommet.

Pieds allongés ; épineux ; d'un vert plus ou moins bleuâtre en se rapprochant de l'extrémité. *Ongles* obscurs.

Patrie : le midi de la France.

Typhlocyba nivea.

Elongata, sublinearis, posticè attenuata, capite obtusè trigono; nitidula, pellucido-nivea : ano, oculis unguiculisque obscuris.

Long. 0,0035 mill. (1 1/2 l).

Corps allongé ; brillant ; sublinéaire.

Tête fortement échancrée en arrière, prolongée en avant en

triangle obtus; entièrement d'une couleur très-pâle, blanchâtre. *Vertex* convexe; finement canaliculé à la base; quelquefois lavé de jaune très-pâle sur les côtés. *Front* convexe; allongé; rétréci au sommet. *Joues* faiblement arrondies sur les côtés. *Plaques génales* allongées, elliptiques. *Chaperon* oblong; circulairement rétréci en pointe mousse au sommet. *Yeux* grands; transversaux; peu saillants; pâles sur leurs bords, brunâtres sur leur milieu. *Ocelles* non apparents.

Antennes très-pâles, avec leur *soie* graduellement épaissie à la base et un peu obscurcie au sommet.

Prothorax à peine transversal, un peu plus large que long; arrondi au sommet et légèrement sinueux au milieu de sa base; brillant; blanchâtre, avec quelques fines rides transversales en arrière.

Ecusson triangulaire; très-pâle, avec une impression sulciforme transverse après son milieu.

Homélytres allongées, sublinéaires; de la largeur du prothorax à leur base, graduellement rétrécies vers leur sommet, où elles ne sont pas bordées et présentent quatre cellules apicales : une marginale, subtriangulaire, et trois autres allongées subparallèles; près de quatre fois plus longues que la tête et le prothorax réunis; entièrement blanches et diaphanes. Les nervures sont oblitérées sur la clef, et au nombre de trois sur le disque, seulement visibles en arrière. *Ailes* blanchâtres, diaphanes; non bordées, avec deux cellules apicales.

Abdomen pâle en dessus. *Dessous du corps* très-pâle. *Anus* noirâtre.

Pieds allongés; blanchâtres, très-pâles, avec les ongles obscurs. Tibias antérieurs et intermédiaires presque mutiques : les postérieurs fortement épineux.

Patrie : environs d'Avignon, île de la Barthelasse. Mai, juin. Assez commun sur le peuplier blanc.

Obs. Cette espèce diffère de la *Typhlocyba flavescens*, Fabr.

par sa couleur beaucoup plus pâle, et surtout par ses ailes non bordées et terminées par deux cellules.

Typhlocyba punctulum.

Elongato-sublinearis, posticè attenuata, capite obtusè trigono; subnitida; paleaceo-albida : verticis puncto apicali minuto, scutelli basi punctis duobus minutissimis, sanguineis; abdomine suprà segmentorum apice nigro.

Long. 0,0035 mill. (1 1/2 l.).

Corps allongé; assez brillant; sublinéaire.

Tête fortement échancrée en arrière; prolongée en avant en triangle obtus, arrondi; d'une couleur pâle tirant sur le jaune-paille, avec un petit point rouge au sommet du *vertex* : celui-ci convexe; finement et brièvement canaliculé à la base. *Front* convexe; allongé; rétréci au sommet. *Joues* faiblement arrondies sur les côtés. *Plaques génales* allongées, elliptiques. *Chaperon* oblong; arrondi au sommet. *Yeux* grands; transversaux; peu saillants; pâles sur leurs bords, brunâtres sur leur milieu. *Ocelles* non apparents.

Antennes pâles, avec leur *soie* graduellement épaissie à la base.

Prothorax à peine transversal, un peu plus large que long; arrondi au sommet et légèrement sinueux au milieu de sa base; assez brillant; d'un jaune paille très-pâle, avec de fines rides transversales en arrière.

Ecusson triangulaire; pâle; assez brillant, avec une impression sulciforme transverse après son milieu, et paré à la base de deux petits traits rouges situés aux angles latéraux.

Hémélytres allongées, sublinéaires; de la largeur du prothorax à leur base, graduellement rétrécies vers leur sommet, où elles ne sont pas bordées et présentent quatre cellules apicales : une marginale, subtriangulaire, et trois autres allongées, subparal-

lèles ; près de quatre fois plus longues que la tête et le prothorax réunis ; entièrement pâles et diaphanes ; les nervures plus ou moins oblitérées seulement visibles en arrière. *Ailes* pâles, irisées, diaphanes ; non bordées, avec deux cellules apicales.

Abdomen pâle, avec les segments noirs à leur bord apical. *Dessous du corps* pâle, avec l'anus et deux taches sur la poitrine, noirs.

Pieds allongés ; pâles. *Ongles* obscurs. Tibias antérieurs et intermédiaires faiblement, les postérieurs fortement épineux.

Patrie : Avignon, île de la Barthelasse. Assez rare.

Obs. Cette espèce ne diffère de la précédente que par sa couleur un peu moins blanche, tirant plus sur le jaune, par le point rouge du vertex et ceux de l'écusson, et surtout par les segments abdominaux qui sont bordés de noir à l'extrémité.

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE DE LUCANIDE

PAR

MM. E. MULSANT et GODART,

Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 10 juillet 1854.

Lucanus Fabiani.

Noir : élytres d'un noir châtain. Massue des antennes ordinairement de cinq articles. Jambes postérieures ordinairement armées de deux épines. Partie bifurquée de la soie de la plantule égale au moins au trois quarts de sa partie basilaire.

♂. *Mandibules* plus longues que la tête, arquées, terminées en pointe ; armées de deux dents au côté interne : l'une un peu après la moitié : l'autre vers les deux tiers de la longueur. *Epistome* en parallélipipède transversal ; pas plus déclive à peu près que la partie qui le suit. *Tête* presque en carré transversal.

♀. *Mandibules* plus courtes que la tête ; armées vers le milieu de la partie supérieure de leur côté interne, d'une dent assez obtuse, assez saillante, offrant vers le milieu de la partie inférieure du même côté les traces assez faibles d'une dent très-émoussée. *Epistome* transversal ; ordinairement échancré en arc à son bord antérieur. *Tête* rugueusement ponctuée.

Long. 0,0292 à 0,337 (13 à 15 l.) depuis la partie postérieure des élytres jusqu'à la partie antérieure de l'épistome. — Mandibules du ♂ environ 0,0067 (3 l.).

♂. *Epistome* en parallépipède transversal, trois fois environ aussi large qu'il est long ; relevé sur le milieu de son bord antérieur en une sorte de petit tubercule ou de dent rudimentaire plus ou moins prononcée ; offrant à peu près la même déclivité que le postépistome ; d'un noir châtain. *Tête* de même couleur ; transverse ; bissinuée à son bord antérieur,

c'est-à-dire sinuée entre le postépistome et les angles de devant; obliquement tronquée à ceux-ci ; sans rebord sur les côtés, après les yeux , ainsi qu'à sa partie postérieure ; presque plane ; densement et ruguleusement ponctuée ; souvent marquée de deux points enfoncés ou d'une impression transverse, occupant le quart médiaire de la largeur, vers les deux cinquièmes de la longueur. *Mandibules* châtaines ; ordinairement d'un tiers plus longues que la tête ; arquées ; terminées en pointe, armées de deux dents à leur côté interne : l'une vers les deux tiers de la longueur : l'autre, plus rapprochée de la moitié. *Palpes* et *antennes* d'un noir châtain ou d'un châtain noirâtre : massue de ces dernières d'un châtain grisâtre, ordinairement de cinq dents ou feuillets. *Prothorax* à peine plus large en devant que la tête à son bord postérieur ; un peu moins large que celle-ci vers les yeux ; bissinué et cilié de jaune à son bord antérieur ; à angles antérieurs saillants; élargi en ligne presque droite ou légèrement subsinuée jusqu'aux quatre septièmes de ses côtés, une fois plus large dans ce point qu'il est long sur son milieu, plus fortement rétréci ensuite jusqu'aux angles postérieurs, en formant près de ceux-ci une légère sinuosité, qui les fait paraître légèrement dentés ; un peu replié en dessous vers le point le plus large de ses côtés ; muni latéralement d'un rebord moins faible ou plus sensiblement relevé aux angles antérieurs et postérieurs ; presque en ligne droite à la base ; muni à celle-ci d'un rebord; faiblement convexe en dessus ; moins densement ponctué que la tête ; offrant longitudinalement sur la ligne médiane une trace lisse ou un sillon très-léger ; souvent noté, de chaque côté de cette ligne, d'un ou de deux points enfoncés : le premier, aux deux cinquièmes de la longueur et vers chaque tiers externe de la longueur : le second, à la moitié ou un peu après et vers le sixième externe de la largeur ; d'un noir châtain ; glabre comme la tête. *Ecusson* en ogive ; châtain ; ponctué et voilé à la base par des cils jaunes, lisse ou à peine ponctué

postérieurement; offrant souvent vers son extrémité les traces plus ou moins distinctes d'une légère carène longitudinale. *Elytres* d'un sixième plus larges en devant que le prothorax à ses angles postérieurs; un peu moins larges que lui dans son diamètre transversal le plus grand; près de trois fois aussi longues que lui; en ligne droite à la base; à angle vif aux épaules; un peu repliées en dessous à celles-ci; presque parallèles ou peu élargies jusqu'aux trois cinquièmes ou un peu plus, subarrondies postérieurement; munies latéralement d'un rebord graduellement élargi et aplani depuis les épaules où il est très-étroit et invisible en dessus, jusqu'à l'angle sutural; faiblement convexes; d'un châtain marron; glabres; munies d'une sorte de rebord sutural qui s'unit au précédent: ce rebord sutural à peine saillant, ordinairement distinct jusqu'à l'écusson, et borné par une strie ponctuée légère; marquées de points assez petits; notées d'une fossette humérale peu prononcée; chargées longitudinalement après celle-ci d'une nervure à peine distincte. *Dessous du corps* d'un noir châtain; garni de poils cendrés courts et peu épais; rugueusement ponctué sur le menton, marqué de points plus petits sur la poitrine et surtout sur le ventre. *Prosternum* un peu comprimé en carène après les hanches et légèrement relevé en dent au commencement de cette carène. *Pieds* d'un châtain ou d'un noir châtain; allongés; grêles: cuisses et jambes de devant plus longues que les suivantes: les jambes antérieures bidentées à leur extrémité externe et garnies sur le reste de leur bord externe de quelques dents souvent émoussées: jambes intermédiaires et postérieures armées ordinairement sur l'arête externe: celles-là, de trois: celles-ci parfois seulement de deux épines, mi-couchées. *Plantule* obtusément arrondie; saillante au delà de la base des ongles. *Soie* d'un brun châtain, bifide et d'un testacé livide à son extrémité: cette partie bifide de trois quarts aussi longue que la basilaire.

♀. *Epistome* en parallélipipède transverse; ordinairement un

peu échancré en arc à son bord antérieur ; moins penché que la partie antérieure de la tête ; rugueusement ponctué avec une trace un peu lisse sur son milieu. *Tête* plus étroite, même vers les yeux, que le prothorax à son bord antérieur ; élargie en ligne courbe depuis la base des mandibules jusqu'aux organes de la vision ; rugueusement ponctuée ; sans traces de dépression. *Mandibules* notablement plus courtes que la tête ; arquées ; terminées en pointe obtuse ; armées d'une dent assez saillante après le milieu de la partie supérieure de leur côté interne, offrant à la partie inférieure du même côté les traces plus ou moins faibles d'une dent émoussée. *Cuisses* plus fortes : jambes de devant sensiblement élargies depuis la base jusqu'à leur extrémité.

Cette espèce se trouve dans les environs de Lyon et dans diverses autres partie de la France.

Nous l'avons dédiée à M. Fabien Foudras, jeune entomologiste qui promet à la science un second savant du même nom.

Obs. Le ♂ est très-distinct de ceux du *L. cervus* et de l'*Hexaphyllus Pontbrianti*, par son épistome formant un parallélipipède transversal, et non un triangle ou une ogive, et à peu près de la même déclivité que la partie de la tête qui le suit. Dans le *L. cervus* l'épistome est en triangle rebordé. Ce triangle varie de forme suivant le développement des individus. Chez ceux de grande taille, il est allongé, à angle vif à son extrémité, à côtés presque droits ; chez les individus de taille plus ou moins petite, il perd de sa longueur proportionnelle, s'émousse plus ou moins au sommet et montre ses côtés sensiblement curvilignes ; mais même chez les plus petits avortons de ce Lucane, il n'offre jamais la forme transversale, ni le bord antérieur tronqué qu'il a chez le *L. Fabiani*. Ce dernier s'éloigne encore du *L. cervus* par la longueur plus grande de la partie bifurquée de la soie de la plantule. Enfin la forme des mandibules du ♂ sert encore de moyen de séparation de ces deux espèces. Celles du *L. Fabiani*

sont terminées en pointe et n'offrent que deux dents assez voisines, à leur côté interne, vers le point que nous avons indiqué. L'espèce nouvelle que nous décrivons se rapproche de l'*H. Pontbrianti* par ses mandibules; mais celles de ce dernier n'ont qu'une dent vers le milieu de leur côté interne, et se relèvent davantage à leur extrémité. D'ailleurs, l'épistome de l'*Hexaphyllus* est en ogive ou en triangle à côtés curvilignes, et plus déclive que la partie qui le suit, et chargé d'une carène longitudinale à peine indiquée.

Erichson (1), MM. Burmeister (2), Schaum (3) et Reiche (4) ont évidemment fait erreur en donnant pour synonymes de l'*Hexaphyllus Pontbrianti* les *L. barbarossa*, Fabr. ou *tetraodon*, Thunb.

L'un de nous a reçu du département du Var, de feu Doublier, un individu ayant quatre feuillets au lieu de cinq à la massue des antennes, qui se rattache visiblement à cette espèce.

Nous avons décrit le ♂, tels que se sont offerts à nous les individus que nous avions sous les yeux; il serait possible peut-être d'en trouver d'autres présentant quelques variations, principalement dans la configuration de la tête.

Par le nombre des feuillets des antennes, cette espèce se rapproche beaucoup de celle indiquée par M. Reiche (5) sous le nom de *pentaphyllus*; peut-être même lui est-elle identique; mais dans ce cas le nom spécifique proposé par le savant entomologiste de Paris, lui serait peu applicable, puisque la massue des antennes est parfois réduite à quatre feuillets.

---

(1) Archiv. f. Naturg. 9e année (1843), t. 2, p. 199. — Id. Bericht, w. d. Jarh. 1842 (tiré à part) *Berlin*, 1844, p. 55.

(2) Handb. d. Entom. t. 5. (1847), p. 349.

(3) Entomologische Zeitung. Stettin, 1849, p. 107.

(4) Annales de la Soc. Entomol. de Fr. t. 11 (1853) p. 69.

(5) Annales de la Soc. Entomol. de Fr. t. 11, p. 71.

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE DU GENRE MYCÉTOCHARE

(COLÉOPTÈRE DE LA TRIBU DES PECTINIPÈDES),

PAR

ETIENNE MULSANT et VICTOR MULSANT,

(Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 12 mars 1855).

Mycetochares fasciata.

Corps allongé ; noir ou noir brun ; hérissé en dessus de poils micouchés d'un fauve livide : joues, épistome, bouche et pieds d'un roux testacé. Prothorax noté d'une fossette obliquement transverse au devant de chaque quart externe de la base. Elytres une fois plus longues que larges dans leur milieu ; ruguleusement ponctuées ; presque sans stries ; ornées chacune d'une tache et d'une bande d'un roux testacé ; la tache, hnmérale, obliquement ovalaire, prolongée jusqu'au quart : la bande, substransversale, presque des deux tiers aux quatre cinquièmes de leur longueur. Hanches de devant séparées par un prosternum comprimé.

♂. *Corps* allongé ; presque parallèle. *Prothorax* presque parallèle dans sa seconde moitié. *Elytres* une fois au moins plus longues qu'elles sont larges dans leur milieu ; subparallèles jusqu'aux deux tiers.

♀ inconnue.

Long. 0,0 56 (2 1/2 l.). Larg. 0,0022 (1 l.) ♂.

♂. *Corps* suballongé ; peu convexe ; ordinairement noir ou d'un noir brun et garni en dessus de poils d'un fauve livide, clair-semés et mi-couchés. *Tete* marquée de points peu rapprochés sur le front, plus serrés sur l'épistome ; hérissée de poils cendrés ; creusée d'un sillon profond sur la suture frontale ; noire, avec les joues, l'épistome, le labre et les autres parties de la bouche, d'un roux testacé. *Antennes* nébuleuses ou d'un brun roussâtre ; à troisième article à peu près égal au quatrième. *Prothorax* déclive aux angles de devant et élargi jusqu'à la moitié de ses côtés, subparallèle ensuite ; paraissant presque semi-orbiculaire ; à angles postérieurs rectangulairement ouverts et assez vifs ; faiblement en arc bissinué et dirigé en arrière, à la base, avec les angles moins prolongés en arrière que la partie médiaire ; de deux tiers plus large à la base qu'il est long sur son milieu ; peu convexe ; sans rebords ; marqué, comme le front, de points peu épais, donnant chacun naissance à un poil d'un fauve livide ; ordinairement noir ou brun, parfois moins obscur surtout près des bords ; marqué au devant de chaque sinuosité basilaire, d'une fossette un peu obliquement transverse ; offrant parfois une légère dépression vers l'extrémité de la ligne médiane. *Ecusson* en triangle obtus à l'extrémité ; brun ; ponctué et garni de poils d'un fauve livide. *Elytres* presque parallèles jusqu'aux deux tiers, rétrécies ensuite en ligne presque droite, et obtuses chacune à l'extrémité ; trois fois et demie plus longues que le prothorax ; plus d'une fois plus longues qu'elles sont larges prises ensemble dans leur milieu ; peu convexes ; ruguleusement ponctuées et garnies de poils mi-couchés d'un fauve livide ; à fossette humérale assez marquée ; presque sans stries en n'offrant que près de la suture les traces de deux ou trois stries ; noires ou brunes, ornées chacune d'une tache et d'une bande transversale, d'un flave roussâtre : la tache, un peu obliquement ovale,

couvrant presque depuis l'épaule jusqu'au quart de la longueur, et depuis le côté externe jusqu'au tiers interne de la largeur vers sa moitié, en se rétrécissant d'arrière en avant à partir de ce point : la bande, prolongée depuis le bord externe, à peu près jusqu'à la suture, d'une longueur presque uniforme, couvrant presque depuis les deux tiers jusqu'aux quatre cinquièmes environ de leur longueur. *Dessous du corps* noir, brun ou brun roussâtre ; peu pubescent. *Hanches antérieures* visiblement séparées par un prosternum ordinairement d'un roux flave, comprimé par les hanches et réduit entre elles à une sorte de tranche. *Pieds* d'un roux pâle ou d'un roux testacé.

Cette espèce a été prise à Faillefeu (Basses-Alpes).

Obs. La teinte de quelques-unes des parties du corps offre quelques variations, suivant le développement de la matière colorante. Les individus que nous avons eus sous les yeux n'étaient pas d'un noir bien foncé.

DESCRIPTION DE LA LARVE

DE

L'HESPEROPHANES NEBULOSUS OLIVIER,

(COLÉOPTÈRE DE LA TRIBU DES LONGICORNES),

PAR

ÉTIENNE MULSANT et VICTOR MULSANT.

Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 9 juillet 1853.

Larve hexapode; allongée; presque tétragone; un peu rétrécie d'avant en arrière. *Tête* presque entièrement engagée dans le prothorax. *Front* livide, avec sa partie antérieure brune ou d'un brun rougeâtre. *Epistome* transverse; peu saillant; livide. *Labre* semi-orbiculaire; submembraneux; livide. *Mandibules* courtes; arquées; fortes; larges, d'un rouge brunâtre et subcornées à la base, cornées, noires et tronquées à l'extrémité; creusées d'un sillon transverse sur une partie de leur côté externe. *Mâchoires* submembraneuses; livides; à un lobe presque arrondi à son extrémité, garni de poils très-courts à sa partie antéro-interne. *Palpes maxillaires* à peine plus prolongés en avant que les mâchoires; de quatre articles: le basilaire plus large, livide: les suivants, graduellement rétrécis en forme de cône, rétractiles en partie; d'un rouge testacé livide. *Menton et*

languette submembraneux ; livides ; presque en parallélipipède transverse. *Palpes labiaux* coniques ; de deux articles apparents. *Antennes* insérées à la base des mandibules ; moins longuement prolongées en avant que celles-ci dans l'état de repos ; coniques ; de quatre articles en partie rétractiles : le premier, membraneux, d'un blanc livide, translucide, subcylindrique : les suivants graduellement plus étroits, garnis de quelques poils : le dernier grêle, plus court. *Yeux* nuls ou paraissant représentés par deux très-petits points obscurs, situés transversalement derrière les antennes. *Corps* presque tétragone ; paraissant composé de treize segments ; un peu rétréci d'avant en arrière du premier au cinquième anneau : presque d'égale grosseur et noueux du sixième au dixième ; d'un blanc de cire ; presque glabre, garni de poils roussâtres assez clair-semés. *Prothorax* transverse ; une fois plus large qu'il est long ; au moins aussi long que les deux suivants réunis ; médiocrement convexe ; rayé d'une ligne longitudinale médiaire ; offrant de chaque côté une sorte de plaque suborbiculaire et lisse ; ponctué sur la moitié antérieure de sa largeur, entre cette plaque et la ligne médiane, légèrement ridé sur la postérieure ; transversalement ridé vers les quatre cinquièmes de sa longueur, de manière à former un repli ou espèce de demi-arceau supplémentaire : anneaux quatrième à dixième bimamelonnés sur le dos : les sixième à dixième, faisant plus sensiblement saillir de chaque côté de la ligne médiane un mamelon court, obtus, rétractile : les onzième et douzième, convexes, sans mamelons, pourvus latéralement d'une tranche un peu rétractile : le dernier, obtus à l'extrémité. *Anus* presque en forme d'Y. *Dessous du corps* pourvu, sur les anneaux sixième à dixième, de deux mamelons rétractiles analogues à ceux du dessus. *Pieds* disposés par paire sous chacun des trois premiers segments ; très-courts ; coniques ; peu apparents ; d'un roux pâle ; composés de trois pièces garnies de quelques poils, et terminés par un ongle grêle, presque droit. *Stigmates* au nombre

de neuf paires : la première, située près du bord antérieur du deuxième segment, dans la direction longitudinale des mandibules, c'est-à-dire sur la ligne longitudinale qui serait intermédiaire entre les pieds et les autres stigmates : ceux-ci disposés vers la moitié des côtés du corps sur les quatrième à onzième anneaux.

Long. 0,0202 à 0,0247 (9 à 11 l.).

Cette larve vit dans le figuier ; elle se creuse ordinairement une retraite dans l'intérieur de l'écorce, en laissant intactes les parties internes et externes de celle-ci. Elle s'y transforme en nymphe vers le milieu de juin, et dix jours après, paraît l'insecte parfait.

DESCRIPTION

DE

QUELQUES ESPÈCES DE COLÉOPTÈRES

NOUVEAUX OU PEU CONNUS,

par

E. MULSANT et GODART.

Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 9 juillet 1855.

Harpalus serlatus.

Oblong ; peu convexe ; antennes et palpes d'un fauve testacé. Tête et prothorax d'un noir légèrement violâtre : celui-ci densement ponctué à sa base, déprimé vers chaque quart externe de celle-ci ; rayé d'une ligne longitudinalement médiaire. Elytres bissubsinuées postérieurement et terminées par une petite dent à l'angle sutural ; d'un brun verdâtre ; à stries linéaires, imponctuées. Intervalles à peine convexes ; marqués, près des stries, d'une rangée longitudinale de petits points. Dessous du corps noir. Cuisses brunes. Jambes et tarses d'un brun rouge.

Long. 0,0123 (5 1/2 l.) — Larg. 0,0048 (2 1/8 l.).

Corps oblong ; peu convexe. *Tête* noire ou d'un noir légèrement violâtre ou verdâtre ; chargée, derrière les yeux, d'un long poil hérissé ; imponctuée ou à peine marquée de quelques très-petits points ; creusée, de chaque côté, d'une fossette un peu ridée ou d'un sillon très-court lié à la suture frontale près des

côtés de l'épistome : celui-ci, garni de rides longitudinales dans la direction de la fossette précitée. *Labre* lisse ; garni en devant de quelques poils. *Mandibules* concaves sur leur côté externe; noires. *Palpes* d'un fauve testacé. *Antennes* de même couleur ; plus sensiblement pubescentes sur les cinq ou six derniers articles. *Prothorax* faiblement échancré en arc, en avant ; élargi en ligne courbe jusqu'aux deux cinquièmes de ses côtés, rétréci ensuite en ligne presque droite ; subarrondi aux angles de devant, émoussé aux postérieurs ; à peine plus large à ceux-ci qu'aux antérieurs ; tronqué à la base ; de moitié environ plus large à celle-ci qu'il est long sur son milieu ; muni à la base et sur les côtés d'un rebord étroit : ce rebord relevé latéralement en gouttière étroite ; très médiocrement convexe ; creusé d'une assez faible dépression longitudinale, naissant vers chaque quart externe de la base, et avancée jusqu'au tiers postérieur ; marqué sur les gouttières latérales, et surtout au devant du rebord basilaire, de points serrés, ruguleux et assez petits : ces points atteignant à peine le cinquième postérieur sur la ligne médiane, avancés jusqu'au tiers postérieur sur chaque dépression ; noté, après le bord antérieur, d'une ligne transversale en arc dirigé en arrière; rayé d'une ligne longitudinale médiaire, postérieurement confondue avec la ponctuation basilaire, non avancée en devant jusqu'au bord antérieur ; lisse sur le reste de sa surface ; d'un noir légèrement violâtre, avec le bord latéral à transparence rougeâtre ou d'un rouge brunâtre. *Écusson* triangulaire ; lisse; d'un noir légèrement verdâtre. *Élytres* à peine plus larges en devant que le prothorax à ses angles postérieurs; deux fois et quart environ aussi longues que lui ; faiblement et graduellement plus larges dans leur milieu ; obliquement et bissubsinueusement coupées des quatre cinquièmes de leur longueur à l'angle sutural ; terminées par une petite dent à ce dernier ; rebordées latéralement; offrant à la base le repli prolongé jusqu'à l'écusson ; peu convexes ; à neuf stries linéaires, étroites, imponctuées : les cin-

quième et sixième ordinairement unies postérieurement; offrant en outre une strie juxta-suturale rudimentaire, habituellement liée postérieurement à la première; d'un brun verdâtre, avec les côtés d'un brun violâtre, et la partie postérieure d'une transparence rougeâtre. *Intervalles* à peine convexes ou très obtusément tectiformes : le premier, à peu-près lisse : les deuxième à huitième, marqués chacun, près des stries, d'une rangée de petits points : ceux-ci peu nombreux sur le troisième et surtout sur le deuxième intervalle, assez serrés et moins régulièrement disposés sur les autres : le neuvième, marqué surtout sur la dernière moitié, d'une série de gros points. *Repli* fauve ou d'un rouge fauve. *Dessous du corps* noir ; presque lisse. *Prosternum* obtusément arrondi postérieurement; assez large entre les hanches; sillonné de chaque côté près de celles-ci. *Pieds* bruns ou d'un brun rougeâtre sur les cuisses, d'un brun rouge ou d'un rouge brun sur les jambes et les tarses : trochanters postérieurs dépassant la moitié de la longueur des cuisses : jambes de devant garnies au côté externe d'une rangée de petites épines, inermes du côté interne : jambes intermédiaires et postérieures armées d'une double rangée d'épines au côté externe, et d'une rangée de poils raides ou spiniformes à l'interne : tarses épineux en dessous.

Cette espèce a été découverte en Crimée par M. le lieutenant-général Ch. Levaillant.

Staphylinus, Ludovicae.

Allongé ; d'un noir brun; peu garni de poils obscurs : antennes d'un rouge brun ; à dernier article échancré. Pieds d'un rouge brun ou brunâtre.

Long. 0,0135 (6 l) Larg, 0,0022 (1 l.)

Tête environ aussi large qu'elle est longue depuis sa partie postérieure jusqu'au bord antérieur du labre ; tronquée à sa partie

postérieure; parallèle sur les côtés jusqu'à la partie antérieure des yeux; peu convexe; d'un noir brun; peu finement et assez densement ponctuée; garnie de poils fins, obscurs, presque couchés, peu apparents; hérissée de quelques longs poils noirâtres, sur les côtés, en devant et au côté interne des yeux; offrant une trace lisse et un peu saillante, naissant du milieu du bord postérieur et longitudinalement avancée jusqu'aux deux tiers antérieurs. *Antennes* à peine prolongées jusqu'au tiers des côtés du prothorax; d'un rouge brun; garnies de poils peu épais; à premier article à peu près aussi long que les deux suivants réunis: le troisième, faiblement plus large que le deuxième: les cinquième à neuvième graduellement un peu plus courts: les quatrième à huitième presque cylindriques, grossissant à peine vers l'extrémité, liés au précédent par un court pédicule: le onzième, échancré à son extrémité, terminé en pointe au côté externe. *Mandibules* et *palpes* noirs; les premières, sillonnées longitudinalement au côté externe. *Prothorax* séparé de la tête par une sorte de cou ou de pièce en ovale transverse, une fois au moins plus large qu'elle est longue sur son milieu, de moitié plus étroite que la tête. *Prothorax* plus étroit que la tête; un peu arqué en devant à son bord antérieur, avec les angles émoussés; presque parallèle ou à peine rétréci d'avant en arrière sur les côtés; obtusément arrondi ou arqué en arrière à son bord postérieur, avec les angles postérieurs subarrondis; d'un cinquième plus long sur son milieu qu'il est large aux angles de devant; muni latéralement d'un rebord replié en dessous, depuis les angles de devant jusqu'au tiers au moins de sa longueur; peu convexe; d'un noir brun; marqué de points presque aussi gros que ceux de la tête: garni de poils obscurs, couchés, fins, peu épais, peu apparents; hérissé sur les côtés de quelques longs poils. *Elytres* à peu près de la largeur du prothorax; d'un cinquième moins longues que lui; un peu voilées à leur base par ce segment; coupées en angle rentrant très-ouvert à leur

bord postérieur; munies latéralement d'un rebord invisible en dessus ; d'un noir brun ; plus finement ponctuées que le prothorax, et garnies de poils semblables mais plus nombreux. *Abdomen* d'un noir brun ; ruguleux ou subsquammuleux ; presque glabre sur le dos des premiers arceaux au moins, garni sur les côtés de ceux-ci et surtout sur ceux des postérieurs de poils fins, couchés, obscurs, peu épais. *Dessous du corps* d'un noir brun ou d'un brun noir ; ponctué, ruguleux : garni de poils obscurs, fins et couchés, peu épais. *Pieds* entièrement d'un roux brun ou brunâtre. Jambes droites ; garnies de poils d'un roux testacé : les antérieures inermes ; les postérieures, et surtout les intermédiaires, garnies de poils spinosules.

♂ Sixième arceau ventral échancré. Quatre premiers articles des tarses antérieurs dilatés.

Patrie : la Crimée. Découverte par M. le lieutenant-général Ch. Levaillant.

Nous avons consacré cette espèce à rappeler le souvenir de madame Louise d'Aumont, enlevée au printemps de ses jours, à l'entomologie qu'elle cultivait avec un remarquable talent.

Obs. Le *St. Ludovicae* doit entrer dans la neuvième division de ce genre, suivant l'ouvrage d'Erichson.

Agriotes monachus.

Suballongé, garni de poils d'un faure livide, couchés, assez fins, plus apparents sur les élytres que sur la tête et sur le prothorax. Tête brune, plus grossièrement ponctuée. Prothorax d'un brun noir ; ponctué ; offrant les traces d'une ligne longitudinale médiaire ; échancré au devant de l'ecusson ; lobé de chaque côté de cette échancrure ; à quatre entailles à son bord postérieur. Elytres d'un brun rougeâtre ; à stries linéaires : marquées de points ne les débordant pas. Intervalles finement ponctués, ruguleux transversalement à certain jour. Dessous du corps et pieds, garnis de poils, et d'un brun rouge plus foncé sur l'antépectus.

Long. 0,0112 (5 l.) — Larg. 0,0033 (1 l.)

Corps allongé ou suballongé. *Tête* presque semi-orbiculaire, une fois environ plus large à sa partie postérieure qu'elle est longue sur son milieu; brune; médiocrement convexe; marquée de points ronds, uniformément séparés par un espace étroit, presque réticuleux : ces points donnant chacun naissance à un poil fauve ou fauve livide, assez fin. *Épistome* tronqué ou faiblement échancré en arc, en devant. *Labre* ponctué et garni de poils d'un fauve livide. *Mandibules* noires. *Palpes* d'un rouge testacé brunâtre. *Yeux* noirs; brillants; entiers, peu saillants sur les côtés de la tête. *Antennes* insérées sous le rebord latéral des joues, au-devant des yeux; à peine plus longuement prolongées que les angles postérieurs du prothorax; d'un roux brunâtre; peu garnies de poils; à premier article renflé, un peu arqué à son côté interne : les deuxième et troisième presque égaux (le troisième un peu moins court que le deuxième), plus courts et plus étroits que le quatrième : les quatrième à onzième graduellement rétrécis : les quatrième à dixième subcomprimés, obtriangulaires. *Prothorax* tronqué ou presque bissubsinué en devant, avec les angles antérieurs un peu plus avancés; élargi d'avant en arrière sur les côtés, un peu en ligne courbe jusqu'aux deux cinquièmes et d'une manière subsinuée entre la moitié et les angles postérieurs; assez longuement prolongé en arrière à ceux-ci; échancré au devant de l'écusson, et muni d'un petit lobe de chaque côté de cette échancrure, échancré en arc ou presque en demi-cercle entre chacun de ces lobes et les angles postérieurs; marqué de quatre petites entailles à son bord postérieur : une, au côté externe de chaque lobe, qu'elle contribue à rendre plus visible en le détachant davantage du corps du segment : une autre, près de chaque angle extérieur, vers le huitième externe de la largeur; à peine plus long qu'il est large à ses angles postérieurs; sans rebord;

médiocrement convexe; longitudinalement arqué; creusé d'une dépression ou d'un sillon presque triangulairement élargi d'avant en arrière, au côté interne des angles postérieurs; légèrement caréné sur ces angles; offrant de légères traces d'une ligne longitudinalement médiaire; d'un brun noir; marqué de points moins gros que ceux de la tête donnant chacun naissance à un poil fauve livide, presque couché, garni par conséquent de poils plus nombreux qu'à la tête. *Ecusson* presque parallèle dans sa première moitié, en ogive subarrondie dans la seconde; près de moitié plus long sur son milieu qu'il est large à sa base; finement ponctué et garni de poils d'un fauve livide. *Elytres*, en devant, de la largeur à peu près du prothorax à ses angles postérieurs, embrassées aux épaules par ces angles; subgraduellement rétrécies jusqu'aux trois cinquièmes de leur longueur, et plus sensiblement ensuite de ce point à l'extrémité; sinueuses sur les côtés, vers les hanches postérieures: munies d'un rebord latéral; très-médiocrement convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés; d'un brun rougeâtre; à dix stries linéaires, marquées de points ne les débordant pas et plus petits ou moins distincts sur les deux premières, surtout en devant, que sur les autres: les troisième et quatrième, ordinairement unies vers les quatre cinquièmes ou cinq sixièmes, et postérieurement continuées par l'une des deux seulement: les septième et huitième pareillement unies, mais plus postérieurement: les sixième et septième un peu raccourcies en devant; offrant une dixième strie près du bord marginal, depuis les épaules jusque vers les hanches postérieures. *Intervalles* plans ou à peu près; marqués de petits points, semblables à certain jour à des piqûres produites par la pointe d'un canif, offrant à un autre jour des rugulosités transversales: ces points donnant chacun naissance à un poil assez fin, couché, d'un fauve livide, faisant à certain jour paraître les élytres d'un brun fauve. *Dessous du corps* d'un brun rouge testacé sur l'antépectus, d'un rouge testacé brunâtre sur

les autres parties pectorales, et un peu plus clair sur le ventre; garni de poils couchés d'un fauve livide; marqué sur l'antépectus de points ronds assez grossiers, finement ponctué sur les autres parties pectorales et surtout sur le ventre. *Prosternum* plat entre les hanches, subcomprimé postérieurement; *cavité mésosternale* rebordée, tronquée ou plutôt échancrée postérieurement. *Pieds* d'un rouge testacé ou d'un rouge testacé brunâtre; garnis de poils comme le ventre. *Tarses* un peu rétrécis d'avant en arrière; sans sole membraneuse sous aucun des articles. *Ongles* simples.

Patrie : la Crimée. Découverte par M. le lieutenant-général Ch. Levaillant.

Malachius stolatus.

Oblong ou suballongé. Tête d'un vert bleuâtre sur la moitié postérieure, flave ou d'un flave roussâtre sur l'antérieure; notée d'une fossette ponctiforme sur le milieu du front. Prothorax d'un vert bleuâtre, avec les angles antérieurs d'un flave roussâtre; relevé sur la deuxième moitié de ses bords latéraux et creusé d'un sillon au côté interne de cette partie. Elytres d'un roux testacé livide, ornées d'une bande suturale verdâtre, commune, couvrant la base et prolongée en se rétrécissant jusqu'aux trois quarts ou un peu plus de leur longueur. Dessous du corps et pieds d'un vert bleuâtre, hérissés de poils cendrés.

♂ Épistome chargé d'une saillie tranverse, trilobée. Antennes offrant les deuxième, troisième et quatrième articles prolongés en dessous : le deuxième en triangle avancé sous l'article suivant : le troisième en forme de lobe, coupé en ligne droite à son bord postérieur, en arc de cercle à son bord antérieur : le quatrième en forme de bec arqué.

♀ Inconnue.

Long. 0,0067 (3 l.) — Larg. 0,0022 (1 l.)

Corps oblong ou suballongé; presque parallèle; peu convexe. *Tête* d'un vert bleu ou d'un bleu vert métallique, et hérissée de

poils obscurs et peu épais, depuis la base des antennes jusqu'à sa partie postérieure, flave ou d'un flave roussâtre sur sa partie antérieure; creusée d'une fossette ponctiforme sur le milieu du front; chargée sur l'épistome d'une saillie transversale trilobée: le lobe médiaire triangulaire, crénelé, orné sur sa tranche de poils d'un flave roussâtre, frisés, parfois usés. *Mandibules* d'un flave roussâtre, avec l'extrémité d'un vert noirâtre et bidentée. *Palpes maxillaires* d'un vert noirâtre ou obscur. *Mâchoires* d'un flave roussâtre. *Antennes* prolongées jusqu'aux trois cinquièmes environ de la longueur du corps; d'un vert noirâtre, avec la partie inférieure des quatre premiers articles flave ou d'un flave roussâtre : le premier de ceux-ci, obconique : le deuxième, comprimé, inférieurement prolongé en triangle dont l'angle antéro-inférieur s'avance sous le troisième : celui-ci, comprimé, moins prolongé en dessous, en forme de lobe coupé en ligne droite à sa partie postérieure et en quart de cercle à sa partie antérieure : le quatrième, prolongé en dessous en forme de bec arqué : les suivants graduellement rétrécis, simplement dentés à leur côté inférieur. *Prothorax* arqué ou un peu anguleusement avancé en devant; obtusément et assez faiblement arqué en arrière à la base; presque parallèle sur les côtés; de deux cinquièmes plus large qu'il est long; obtus aux angles de devant; très-médiocrement convexe; obsolètement sillonné transversalement après le bord antérieur et au devant de la base; creusé d'un sillon obliquement longitudinal naissant de la moitié des bords latéraux et prolongé jusqu'à la base près des angles postérieurs; offrant la partie en dehors de ce sillon, relevée; presque lisse; hérissé de poils noirs peu épais; d'un vert bleu ou d'un bleu vert métallique, avec les angles de devant d'un flave roussâtre, depuis le quart externe du bord antérieur, jusqu'au tiers environ du bord latéral. *Ecusson* près d'une fois plus large que long; obtusément arrondi à son bord postérieur; d'un bleu vert ou d'un vert bleu. *Elytres*, en devant, à

peu près de la largeur du prothorax dans son milieu, plus larges que lui à la base; près de trois fois aussi longues que lui; presque parallèles ou un peu élargies jusqu'à l'extrémité; obtusément arquées en arrière à celle-ci (réunies), avec l'angle sutural de chacune émoussé ou subarrondi; peu convexes; laissant le pygidium à découvert; d'un flave roussâtre ou d'un roux testacé livide, parées d'une bande suturale commune, d'un vert métallique, couvrant toute la base, réduite aux trois septièmes de la largeur vers le dixième de la longueur, prolongée ensuite en se retrécissant graduellement jusqu'aux trois quarts ou un peu plus de la longueur; garnies de poils obscurs mi-relevés, peu nombreux, peu apparents. *Dessous du corps* et *pieds* d'un vert bleuâtre métallique; hérissés de poils cendrés assez longs: jambes postérieures plus longues, faiblement arquées vers les deux tiers,

Cette espèce a été découverte en Crimée par M. le lieutenant-général Charles Levaillant.

Nous n'avons vu que le ♂.

Silpha Levaillanti.

Oblongue; très-peu convexe; noire, avec les deux derniers anneaux du ventre d'un fauve roux; garnie de poils d'un roux testacé sur ces anneaux, sur la tête et sur les genoux. Prothorax creusé de trois rangées de fossettes, en arc transverse dirigé en arrière (4, 6, 5); garni de poils couchés d'un cendré flavescent, brillants. Élytres garnies de nervules analogues à des poils collés; ornées de trois nervures longitudinales: l'externe moins longue; chargées d'un calus entre les deuxième et troisième nervures; parsemées de petits tubercules.

Long. 0,0135 à 0,0157 (6 à 7 l.) — Larg. 0,0067 (3 l.) à la base des élytres.

Corps oblong; presque plat ou très-peu convexe; noir, garni ou couvert de poils sur la tête et sur le prothorax. *Tête* presque en triangle tronqué; au moins aussi large que longue; revêtue

de poils roux. *Labre* glabre, entaillé ou échancré à son bord antérieur; cilié. *Antennes* à peine prolongées au-delà des trois cinquièmes des côtés du prothorax; noires; de onze articles : le troisième plus grand que le quatrième : le quatrième un peu obconique : le cinquième transverse : les sixième à huitième graduellement perfoliés d'une manière plus sensible : les huitième à onzième constituant une massue subcomprimée, aussi longue que les cinquième à huitième réunis. *Prothorax* bissubsinueusement tronqué en devant, avec les angles antérieurs faiblement saillants; élargi d'avant en arrière en ligne faiblement arquée; de trois quarts au moins plus large à la base qu'en devant; en arc bisanguleux et dirigé en arrière à la base, c'est-à-dire tronqué ou à peine échancré au-devant de l'écusson, et obliquement coupé depuis les angles de cette troncature jusqu'aux angles postérieurs; muni sur les côtés d'un rebord graduellement affaibli depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs, sans rebord à la base; de trois quarts plus large à celle-ci que long sur son milieu; peu convexe; garni ou presque revêtu de poils couchés d'un cendré flavescent, brillants et subargentés et en partie visibles seulement à certain jour; rayé d'une ligne longitudinale médiaire légère et parfois indistincte, terminée par une fossette obsolète; creusé de diverses autres fossettes peu ou point garnies de poils, savoir : quatre, disposées en arc transversal et dirigé en arrière, vers le tiers ou un peu plus de la longueur, la plus externe de cette rangée située, de chaque côté, entre la ligne médiane et le bord latéral : six, en rangée transversale à peu près parallèle vers les deux tiers ou un peu après de la longueur : cinq, ordinairement plus obsolètes (en y comprenant celle qui termine la ligne médiane) liées ou presque liées à la base : la médiaire, moins postérieure. *Ecusson* aussi long qu'il est large à la base; sinueusement rétréci dans la seconde moitié de ses côtés et terminé en pointe; presque rayé ou chargé de nervules légères. *Élytres* aussi larges en

devant que le prothorax à ses angles postérieurs ; un peu élargies en ligne presque droite jusqu'aux deux tiers ou un peu plus, rétrécies ensuite en ligne un peu courbe; subarrondies à l'angle postéro-externe ; sinueusement et obliquement tronquées de manière à former une saillie à l'angle sutural; laissant à découvert les trois derniers arceaux du dos de l'abdomen; relevées sur les côtés en un rebord formant gouttière; très-peu convexes; chargées chacune de trois nervures longitudinales: les deux plus internes subterminales : la troisième, à peine prolongée au-delà des deux tiers; chargées vers ce point, entre les deuxième et troisième nervures d'un calus transverse. *Intervalles* garnis de très-légères nervules, presque semblables à des poils collés sur la surface des étuis et divergents ; chargés vers l'extrémité des étuis, de petits points tuberculeux irrégulièrement disposés et peu nombreux, parfois peut-être nuls. *Repli* graduellement rétréci jusqu'à l'angle postéro-externe des étuis, nul postérieurement. Trois derniers arceaux de l'abdomen non voilés par les élytres : le premier noir, cilié postérieurement de roux : les deux autres d'un fauve roux, garnis de poils d'un roux testacé. *Dessous du corps* noir ; finement ponctué ; garni de poils couchés, de même couleur : deux derniers arceaux d'un fauve roux, garnis de poils d'un roux testacé. *Prosternum* non prolongé entre les hanches. *Mesosternum* obtusément tronqué à son extrémité. *Pieds* noirs. *Cuisses* finement ponctuées et garnies de poils. *Genoux* garnis de poils roux. *Jambes* un peu cannelées; hérissées d'épines; les antérieures un peu arquées en dedans, les intermédiaires un peu sinueuses, au moins chez le ♂.

Cette espèce a été découverte en Crimée par M. le lieutenant-général Charles Levaillant. Nous l'avons dédiée à ce savant distingué, qui sait joindre à toutes les qualités d'un officier supérieur, un goût héréditaire pour l'histoire naturelle. M. Levaillant est l'un des fils du voyageur célèbre qui, le premier, osa s'aventurer dans les parties inconnues de l'Afrique australe.

Dermestes leopardinus.

Oblong; noir : labre, partie postérieure de la tête, prothorax, écusson et quart antérieur des élytres, garnis d'un duvet cendré flavescent, assez épais : médi et postpectus, revêtus d'un duvet blanc sale ; marqué, de chaque côté sur le dernier, de deux taches ponctiformes noires. Ventre noir, frangé de blanc au bord postérieur des arceaux; à peine poudré de blanc sur leur surface, et noté de chaque côté de ceux-ci d'une tache ponctiforme noire.

Long. 0,0100 (4 1/2 l.) — Larg. 0,0050 (2 1/3 l.)

Corps oblong; médiocrement convexe. *Tête* une fois plus large que longue; couverte de points ronds et presque contigus; noire; garnie d'un duvet cendré flavescent, depuis le milieu du front jusqu'à la partie postérieure, glabre sur la partie antérieure; rayée d'un sillon transversal sur la suture frontale: épistome court. *Labre* faiblement échancré; revêtu comme la partie postérieure de la tête, d'un duvet cendré flavescent. *Antennes* à peine prolongées au delà du quart des côtés du prothorax; de onze articles: le premier, renflé, ovalaire, au moins aussi long que le onzième: le deuxième, suborbiculaire, moins gros, mais d'un diamètre moins petit que le troisième: les troisième à sixième, submoniliformes, presque égaux, moins longs que larges: le huitième, en partie caché par la massue, presque nul au côté interne: les neuvième à onzième, constituant une massue subcomprimée, brusquement plus grosse, au moins aussi grande que les articles deuxième à huitième pris ensemble: les neuvième et dixième presque égaux: le onzième rétréci de la base à l'extrémité et paraissant presque formé de deux articles soudés: les premier à septième bruns ou d'un brun rouge: les neuvième à onzième noirâtres. *Yeux* hémisphériques, saillants sur les côtés de la tête. *Prothorax* déclive à ses angles de devant et paraissant,

par là, vu en dessus, presque en demi-cercle, de deux tiers plus large à la base qu'il est long sur son milieu; arqué en arrière sur la moitié médiaire de sa base, presque en ligne transverse droite, de chaque côté de cette partie arquée; à angles postérieurs rectangulairement ouverts; sans rebord ou à peine rebordé; convexe mais plus médiocrement d'avant en arrière; noir; densement et finement ponctué; garni d'un duvet cendré flavescent, assez épais; cilié sur la partie arquée en arrière de la base. *Écusson* noir; revêtu d'un duvet pareil; en triangle un peu plus large que long. *Élytres*, en devant, de la largeur du prothorax à ses angles postérieurs; près de trois fois aussi longues que lui; presque parallèles ou faiblement rétrécies jusqu'aux quatre septièmes ou un peu plus, en ogive obtuse ou subarrondie postérieurement; très-étroitement rebordées; peu convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés; finement ponctuées; garnies, comme le prothorax, sur le quart antérieur de leur longueur, d'un duvet cendré flavescent; garnies, sur le reste de leur surface, de poils noirs, plus courts, plus fins, plus couchés, moins épais et peu apparents. *Dessous du corps* noir; presque glabre sur les côtés de l'antépectus; revêtu, sur les médi et postpectus, d'un duvet très épais d'un blanc sale; marqué, de chacun de ces côtés, de deux taches ponctiformes, noires: la postérieure, joignant l'élytre vers le milieu de la longueur du postpectus: l'antérieure, plus interne, vers le bord postérieur du médipectus. *Ventre* légèrement poudré de blanc, avec une tache ponctiforme noire au côté externe de chaque arceau: bord postérieur de ceux-ci, paré d'une épaisse frange de poils d'un blanc de lait ou parfois d'un blanc sale. *Pieds* noirs.

Cette espèce a été prise en Crimée par M. le lieutenant-général Ch. Levaillant.

Obs. Elle a tant d'analogie avec l'espèce décrite par Steven, dans le t. 2 de la Synonymie des insectes de Schönherr, p. 89, qu'elle semblerait devoir se rapporter à cette espèce; cependant

la taille et la couleur du ventre diffèrent assez pour laisser des doutes à cet égard. Voici la description de Steven :

Dermestes dimidiatus niger, thorace, elytrisque antice griseis, abdomine albo.

Dermeste lardario *dimidio minor* et distinctissimus. Caput fulvo-tomentosum, fronte nuda. Antennarum clava triarticulata nigra. Thorax cinereo-villosus, immaculatus. Scutellum thorace concolor. Elytra nigra pubescentia antice ad quartam partem cinereo villosa. Pectus et *abdomen albo-tomentosa,* maculis marginalibus nigris. Pedes fusci.

L'exemplaire d'après lequel a été faite notre description diffère de l'espèce décrite par Steven 1° par sa taille, beaucoup plus grande que celle du *D. lardarius* ; 2° par le ventre noir, frangé de blanc au bord postérieur des arceaux ; 3° par ses pieds noirs.

Dermestes gulo.

Oblong; *noir et parsemé de poils d'un fauve flave mi-doré, en dessus. Prothorax profondément bissinué à la base. Dessous du corps noir et peu garni de poils sur l'antépectus*; *revêtu sur les autres parties pectorales et sur le ventre, d'un duvet épais, luisant,d'un cendré flavescent. Mésosternum étroit, trois ou quatre fois aussi long qu'il est large à l'extrémité.*

♂ Offrant sur la partie médiaire du quatrième arceau, plus près du bord postérieur que de l'antérieur, un espace ponctiforme, orbiculaire, dénudé, chargé d'un petit tubercule hérissé d'une mèche de poils cendrés flavescents.

♀ Sans marque distinctive sur le quatrième arceau ventral.

Long. 0,0090 (4 l.) Larg. 0,0033 (1 1/2 l.).

Corps oblong ou suballongé; médiocrement convexe. *Tête* plus large que longue ; finement ponctuée ; ordinairement creusée d'une fossette sur le milieu du front ; noire ou d'un noir brun ; garnie de poils d'un cendré nébuleux. *Labre* subéchancré; d'un

rouge testacé, garni de poils mi-dorés. *Palpes* d'un rouge testacé. *Antennes* prolongées environ jusqu'à la moitié des côtés du prothorax; d'un roux testacé; de onze articles : le premier un peu arqué, obconique, renflé : les deuxième à huitième moins gros que celui-ci, presque de même grosseur les uns que les autres, garnis de poils mi-dorés : le deuxième subglobuleux : le troisième moins court que le quatrième : celui-ci et le cinquième presque égaux : les sixième à huitième un peu plus courts : les neuvième à onzième constituant une massue subcomprimée, brusquement plus grosse, aussi longue que les deuxième à huitième articles : les neuvième et dixième presque égaux : le onzième, rétréci de la base à l'extrémité, subappendicé ou comme formé de deux articles soudés. *Yeux* saillants ; globuleux ; entiers. *Prothorax* tronqué en devant ; émoussé aux angles antérieurs ; élargi d'avant en arrière en ligne à peine arquée ; profondément bissinué à la base, avec la moitié médiaire arquée en arrière et un peu plus prolongée que les angles ; émoussé à ceux-ci ; garni à la base de cils d'un jaune mi-doré ; très étroitement rebordé sur les côtés et à son bord postérieur ; de deux tiers plus large à la base qu'il est long sur son milieu ; convexe, mais plus médiocrement d'avant en arrière ; noir ; ponctué finement et d'une manière presque squammeuse; garni de poils obscurs, presque couchés, entremêlés de poils plus nombreux, jaunâtres ou d'un roux flave, presque mi-dorés à certain jour. *Ecusson* presque en triangle, à côtés un peu curvilignes; noir, garni de poils d'un flave roux. *Élytres* en devant à peu près de la largeur du prothorax à ses angles postérieurs; trois fois aussi longues que lui ; une fois plus longues qu'elles sont larges réunies ; presque parallèles jusqu'aux deux tiers, rétrécies ensuite en ligne courbe jusqu'à l'angle sutural ; très-étroitement rebordées ; peu convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés ; ponctuées d'une manière assez fine, ruguleuse ou comme squammeuse ; noires ; garnies de poils couchés noirs ou obscurs, et parsemées de poils d'un roux flave, mi-dorés,

moins rares près de la base que sur le reste de leur surface. *Dessous du corps* noir brun et presque glabre sur les côtés de l'antépectus; revêtu, sur les autres parties pectorales et sur le ventre, de poils épais, couchés luisants, d'un cendré flavescent; cilié de flave cendré au bord postérieur des arceaux du ventre. *Hanches antérieures* non séparées par le prosternum. *Mésosternum* étroit, faiblement rétréci d'avant en arrière. *Pieds* bruns ou d'un brun rougeâtre; les intermédiaires et postérieurs surtout, garnis de poils d'un cendré flavescent.

Cette espèce se trouve assez rarement à Lyon, dans les habitations.

Obs. Elle doit entrer dans la première division établie par Erichson (Naturgesch. t. 3, p. 426),

Geotrupes funicola.

Ovale, oblong; convexe; noir en dessus. Mandibules arquées et sans sinuosités. Epistome unituberculé. Écusson ponctué et bissillonné sur les deux tiers de la ligne médiane. Élytres à quatorze stries ponctuées. Intervalles peu convexes, imponctués, faiblement ridés. Dessous du corps et des pieds violets.

Long 0.0200 à 0,0225 (9 à 10 l.) Larg. 0,0112 à 0,0135 (5 à 6 l.).

Corps ovale oblong; convexe; d'un noir opaque en dessus. *Épistome* rhomboïdal; émoussé à son angle antérieur; ruguleusement ponctué; chargé d'une carène terminée postérieurement par un tubercule subcorniforme. *Mandibules* arquées à leur côté externe; garnies d'une rangée longitudinale de cils sur la moitié externe de celui-ci; sans sinuosité à l'extrémité. *Antennes* noires, avec le premier article d'un bleu vert métallique et la massue d'un fauve brun ou d'un fauve cendré. *Prothorax* à peu près tronqué en devant quand l'insecte est vu en dessus; élargi en

ligne presque droite jusqu'aux deux tiers, subarrondi aux angles postérieurs; tronqué, avec une ligne à peine bissinueuse, à la base; garni dans toute sa périphérie d'un rebord à peine affaibli, mais non interrompu aux subsinuosités basilaires; convexe; noir, avec les côtés irisés d'un bleu violet métallique; rugueusement ponctué près de ceux-ci, presque lisse, marqué de petits points disseminés irrégulièrement; marqué sur la ligne longitudinalement médiaire, d'une rangée de points constituant une sorte de sillon graduellement plus sensible postérieurement; noté d'une fossette ponctiforme vers les trois cinquièmes de la longueur, près des bords latéraux. *Écusson* en triangle curviligne; noir, marqué sur ses deux tiers postérieurs de deux sillons ponctués ou formés par des points, et parfois presque confondus en un seul. *Élytres* à peine moins larges en devant que le prothorax à ses angles postérieurs; une fois environ plus longues que lui; presque parallèles jusqu'aux deux tiers, arrondies à l'extrémité; rebordées; non relevées en gouttière sur les côtés; convexes; chargées d'un calus huméral; noires, avec une teinte bleue ou bleuâtre près des côtés; à quatorze stries peu grossièrement ponctuées: les huitième à douzième affaiblies en devant ou non distinctes sur le calus. *Intervalles* peu convexes; imponctués; offrant des rides transversales. *Dessous du corps* d'un violet métallique. *Pieds* noirs en dessus, d'un violet métallique en dessous. *Jambes de devant* armées au côté externe de six ou sept dents émoussées; terminées par une dent simple *Jambes postérieures* à trois sillons transverses sur leur arête externe.

Mycterus ruficornis.

Oblong; noir, un peu bronzé en dessous: antennes, partie des palpes, jambes et tarses d'un rouge testacé pâle. Dessus du corps garni de poils flavescents, très courts, peu épais, laissant librement apparaître la couleur foncière.

Long. 0,0064 (2 7/8 l.) Larg. 0 0028 (1 1/4 l.).

Corps oblong ; très médiocrement convexe. *Tête* allongée en museau ; d'un cinquième ou d'un quart plus longue depuis son extrémité antérieure jusqu'au bord antérieur des yeux, que depuis ce point jusqu'à sa partie postérieure ; plate en dessus ; marquée de points assez épais, donnant chacun naissance à un poil flavescent, fin, couché. *Antennes* prolongées un peu au-delà des angles postérieurs du prothorax ; d'un rouge testacé pâle ; de onze articles : les quatrième à dixième, obconiques, un peu en forme de dent au côté interne : le onzième appendicé. *Palpes maxillaires* d'un rouge testacé, avec le dernier article noir dans sa moitié antérieure : cet article sécuriforme. *Prothorax* tronqué en devant ; élargi en ligne courbe jusqu'aux deux cinquièmes, puis en ligne droite jusqu'aux angles postérieurs ; en angle très-ouvert et dirigé en arrière à la base, avec les côtés de cet angle faiblement arqués en devant ; densement et ruguleusement ponctué ; rayé d'une ligne médiane légère ; marqué de trois petites fossettes ou points enfoncés liés à la base : l'un, au devant de l'écusson : chacun des autres vers le sixième externe du bord postérieur ; d'un noir un peu bronzé ; garni de poils flaves, très-courts, luisants et peu épais. *Écusson* presque orbiculaire ; noir ; ruguleusement ponctué. *Élytres* faiblement plus larges en devant que le prothorax à ses angles postérieurs ; graduellement élargies jusqu'aux deux tiers, subarrondies postérieurement, prises ensemble ; très-médiocrement convexes ; creusées d'une fossette humérale très-marquée et prolongée au moins jusqu'au cinquième de leur longueur ; ruguleuses ; marquées de points moins petits et moins rapprochés dans la direction de la fossette ; d'un noir un peu bronzé ; garnies de poils flavescents, très-courts, luisants, peu épais. *Dessous du corps* noir ; ruguleusement pointillé ; garni de poils d'un flave cendré, couchés. *Cuisses* noires : jambes et tarses d'un rouge testacé, pâle ou rosé.

Patrie : la Crimée, où elle a été découverte par M. le lieutenant-général Ch. Levaillant.

Obs. Cette espèce se rapproche par sa forme du *M. umbellatorum*.

Cerambyx Manderstjernae.

Dessus du corps glabre ; noir ou d'un noir châtain, passant insensiblement au marron à l'extrémité des élytres. Prothorax chargé de trois plis transversaux, soit après son bord antérieur, soit au-devant de la base : l'intermédiaire aussi saillant dans son milieu ; offrant sur la zône médiaire des reliefs bizarrement dessinés, à arête assez vive, offrant sur cette zône, à l'extrémité de la ligne médiane, une pièce gaufrée, non sillonnée. Élytres un peu obliquement tronquées en angle rentrant, à l'extrémité ; armées à l'angle sutural d'une épine plus longuement prolongée que l'angle externe de la troncature : cet angle peu émoussé.

Long. 0,0450 à 0,0495 (20 à 22 l.).

Corps allongé. *Tête* d'un noir châtain ; ponctuée ; à surface inégale ; marquée sur le milieu du front de deux sillons longitudinaux, prolongés depuis le bord postérieur des yeux jusqu'au niveau de la base des antennes, enclosant un relief allongé et étroit ; offrant au-devant de celui-ci un ovale transverse. *Yeux* très échancrés. *Antennes* sétacées ; de moitié plus longues que le corps dans le ♂, dépassant à peine les quatre cinquièmes, chez la ♀ : à articles subglobuleusement renflés vers le sommet : les premiers plus courts et plus noueux : les derniers comprimés et allongés, surtout chez le ♂ ; noires, garnies vers l'extrémité d'une pubescence cendrée et pulviforme. *Prothorax* d'un noir châtain ; tronqué en devant ; bissubsinué à la base ; tuberculeux latéralement et orné d'une épine droite vers le milieu de ses côtés ; à trois saillies transversales ou plis linéaires, soit après le bord antérieur, soit au-devant de la base : l'intermédiaire de chacune de ces lignes saillantes, raccourcie à ses extrémités, mais à peu

près aussi saillante que les autres sur son quart ou tiers médiaire; chargé sur sa zône médiane, c'est-à-dire entre chacune de ces trois saillies transversales, de sortes de rugosités ou de dessins en relief ne formant pas des plis transversaux : la pièce en relief située à l'extrémité de la ligne médiane, au-devant des trois saillies transversales de la base, non sillonnée et ordinairement cordiforme. *Écusson* subcordiforme ou en triangle à côtés curvilignes ; noir ; brièvement pubescent. *Élytres* d'un tiers au moins plus larges en devant que le prothorax à sa base ; cinq fois plus longues que lui ; subgraduellement rétrécies chez le ♂, plus parallèles chez la ♀ ; assez faiblement émoussées à leur angle postéro-externe ; tronquées un peu obliquement de dehors en dedans et d'arrière en avant à leur extrémité, et armées à l'angle sutural d'une épine plus longuement prolongée que leur partie postéro-externe ; peu fortement convexes ; creusées d'une fossette humérale d'un noir châtain, passant graduellement au marron à l'extrémité. *Dessous du corps* noir ou d'un noir châtain. *Pieds* de même couleur.

Patrie : la Crimée. Envoi de M. le lieutenant-général Ch. Levaillant.

Obs. Nous avons dédié cette espèce à M. de Manderstjerna, savant aussi remarquable par ses talents entomologistes que par les qualités brillantes qui le distinguent.

Le *C. Manderstjernae* a le port du *C. heros*, mais il s'en distingue par les caractères suivants : 1° les lignes transversales saillantes ou les plis transversaux, situées après le bord antérieur et au-devant de la base, offrent la ligne située entre les deux autres aussi saillante que celles-ci sur son quart ou tiers médiaire, tandis que chez le *C. heros* cette ligne est très-émoussée sur son arête et parfois peu distincte ; 2° par les reliefs de la zône médiaire, assez différents, plus saillants et à arête plus vive, bizarrement dessinés et non d'une manière transversale ; 3° par la petite pièce en relief, située à l'extrémité de la ligne médiane,

au-devant des plis transversaux de la base, ordinairement triangulaire et entièrement gaufrée, tandis que chez le *heros*, cette partie est graduellement sillonnée et déprimée. 4° par la forme de l'extrémité des élytres, beaucoup plus sensiblement tronquée, de manière à offrir un angle peu émoussé à la partie externe de cette troncature, tandis que chez le *C. heros*, le côté externe est subarrondi ; par la troncature plus sensiblement oblique d'arrière en avant, de dehors en dedans ; par l'épine dont l'angle sutural est armé, plus longue. Ces caractères tirés de l'extrémité des élytres et des reliefs du prothorax, donnent au *C. Manderstjernæ* un faciès qui frappe au premier coup d'œil.

Leptura saucia.

Allongée ; noire, hérissée de poils cendrés. Prothorax arrondi sur les côtés jusqu'aux deux cinquièmes, subparallèle ou légèrement sinué ensuite ; déprimé ou sillonné au-devant de la base et après le bord antérieur ; ponctué. Elytres rétrécies à partir de l'épaule, arrondies chacune à l'extrémité ; ornées chacune d'une tache d'un rouge testacé livide, peu nettement limitée, prolongée depuis l'épaule presque jusqu'aux deux cinquièmes, étendue jusqu'à la moitié, rétrécie d'arrière en avant, depuis ce point jusqu'au calus huméral.

Long. 0,0112 (5 l.). — Larg. 4,0033 (1 1/2 l.).

Corps allongé. *Tête* noire ; densement ponctuée ; hérissée de poils cendrés, surtout derrière les yeux ; brusquement rétrécie après ces organes ; peu profondément sillonnée sur la suture frontale. *Yeux* échancrés à leur côté interne. *Antennes* insérées à l'extrémité antérieure de l'échancrure des yeux ; prolongées jusqu'aux trois quarts environ du corps ; subfiliformes, faiblement plus grosses et plus soyeuses à partir du septième article ; noires, luisantes et garnies de quelques poils fauves sur les six premiers articles, d'un noir brun mat sur les derniers. *Prothorax* tronqué en devant ; élargi en ligne courbe jusqu'aux deux cinquiè-

mes, subparallèle ensuite ou plutôt légèrement sinué entre le milieu et les angles postérieurs ; tronqué à la base ; transversalement déprimé ou sillonné au-devant de celle ci et après le bord antérieur ; convexe ; noir ; marqué de points plus gros que ceux de la tête ; hérissé de longs poils cendrés ; offrant sur la ligne médiane les traces légères d'un sillon longitudinal étroit. *Ecusson* en triangle subéquilatéral ; noir ; ponctué ; hérissé de poils cendrés. *Elytres* de deux cinquièmes plus larges à la base que le prothorax à ses angles postérieurs ; trois fois à trois fois et demie aussi longues que lui ; émoussées ou subarrondies aux épaules ; graduellement rétrécies ensuite jusque vers l'extrémité, subarrondies chacune à celle-ci ; rebordées latéralement ; presque planes sur le dos, perpendiculairement déclives sur le côté des épaules, puis graduellement d'une manière convexe ; creusées d'une fossette humérale ; ponctuées d'une manière un peu ruguleuse, moins dense et moins profonde que le prothorax ; noires ou d'un noir légèrement bleuâtre ; ornées chacune d'une tache d'un rouge testacé livide, peu nettement limitée, prolongée sur le bord externe presque depuis l'épaule jusqu'au tiers ou presque aux deux cinquièmes de la longneur, étendue à sa partie postérieure, environ jusqu'à la moitié de la largeur de chaque étui, rétrécie d'arrière en avant depuis ce point jusqu'au calus huméral . *Dessous du corps* et *pieds* noirs ; hérissés de poils cendrés ou cendrés flavescents.

Cette espèce a été découverte en Crimée par M. le lieutenant-général Ch. Levaillant.

NOTICE

SUR

LOUISE-CAROLINE D'AUMONT,

PAR

E. MULSANT.

Lue à la Société Linnéenne de Lyon,

Quelle triste mission, me disais-je en prenant la plume, que celle d'avoir à enregistrer les pertes cruelles que ne cesse de faire la science! Mais combien ce ministère n'est-il pas plus pénible à remplir, lorsqu'il s'agit d'une femme douée des qualités les plus aimables, enlevée au printemps de sa vie, au milieu de tous les éléments de bonheur qu'il est possible de trouver sur la terre.

Louise-Caroline de Coucy, devenue plus tard madame d'Aumont, était née le 15 septembre 1827, à Hancourt (Marne). Elle descendait de la noble et ancienne famille de Coucy (1), dont les armes sont : six hermines en champ d'argent, avec cette devise : *Melius mori quam fœdari :* Plutôt la mort qu'une tache!

(1) Son père, l'un des plus dignes représentants de cette maison, est conservateur des eaux et forêts. Sa mère, née Joséphine Stokam, est d'origine suédoise.

LOUISE CAROLINE D'AUMONT.

Née à Hancourt, (Marne) le 15 Septembre 1827

Décédée à Toulon, (Var) le 19 Août 1853.

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

Louise montra, bien jeune encore, combien la Nature avait été prodigue à son égard. A peine échappait-elle à l'enfance, que déjà elle laissait deviner quelle femme accomplie elle devait être un jour. Elevée par une mère qui joignait, à tous les charmes de l'esprit, l'attrait des vertus dont elle offrait le modèle, ses heureuses dispositions se développèrent rapidement. Elle acquit une instruction solide et variée ; elle fit surtout de l'histoire une étude approfondie.

Elle arriva ainsi à la jeunesse, cette trop courte saison de la vie. En la voyant parée de tout ce qui pouvait alors ajouter au prestige de ses vingt-un printemps, sa mère devait être glorieuse de son œuvre et se trouver amplement dédommagée de ses peines. L'estime et l'affection dont Louise était entourée, l'admiration dont elle était l'objet, devaient compléter toutes ses joies, et lui dire que les sentiments de son orgueil maternel n'avaient rien d'exagéré.

Mais cet âge où, comme une fleur nouvellement épanouie, une jeune fille brille de toutes ses grâces, est aussi l'époque où le choix de son établissement devient la préoccupation et le souci de ses parents. Vers l'automne de 1848, M. Guéneau d'Aumont, major au 18e de ligne, en garnison à Troyes, fut présenté à ceux de Louise, fixés alors dans cette ville. Des convenances réciproques ne tardèrent pas à faire arrêter, pour les premiers mois de l'année suivante, une alliance entre les deux familles.

Louise avait une amie, mademoiselle Edulie Loizelot, dont l'entomologie était la distraction favorite. M. d'Aumont remit, pour cette dernière, à mademoiselle de Coucy, une boîte d'insectes de nos contrées, parmi lesquels figuraient plusieurs de ceux qui plaisent à tous les yeux. Louise les admira beaucoup, mais elle n'y attachait alors d'autre intérêt que celui qu'on accorde à des objets faits pour flatter la vue.

Vers la fin de la même année, elle fit, avec sa mère et sa sœur, le voyage de Paris On visita les environs. La campagne

avait alors perdu presque tous ses charmes ; les fleurs étaient passées, et les insectes avaient disparu avec elles. Louise cependant ne voulut pas regagner ses foyers sans emporter un souvenir entomologique à celui qui devait être bientôt l'arbitre de son bonheur. Malgré son inexpérience et la rareté des petits êtres auxquels elle faisait pour la première fois la chasse, elle finit par dénicher, sous des écorces de pins, sous lesquelles ils sommeillaient, plusieurs de ces coléoptères connus sous le nom général de *Bêtes du bon Dieu* (1).

Quelle satisfaction ne lui fit pas éprouver cette heureuse trouvaille ! Comme elle se réjouissait de la surprise agréable qu'elle allait causer ! Dans la suite, elle aimait, avec un plaisir indicible, à revoir, dans la collection de son époux, ces charmantes créatures, premier gage de sa sympathique tendresse, et ces insectes, tombés les premiers sous sa main, lui firent prendre en affection tous ceux de la même famille, dont elle recherchait avec soin les espèces indigènes.

L'hiver de 1848 à 1849 avait fui, et le printemps amenait avec lui l'époque de son mariage ; il eut lieu le 22 mai (2).

Après les jours consacrés aux fêtes et aux visites d'usage, M. d'Aumont dut se sendre à son poste ; Louise l'accompagna à Nevers, où le régiment tenait alors garnison. Elle commença bientôt à faire, avec son époux, quelques courses dans les alentours de cette ville. Le plaisir de se trouver avec celui qu'elle aimait, de l'aider dans ses recherches, était d'abord son unique mobile ; mais soit qu'une jeune femme se laisse facilement en-

---

(1) *Harmonia margine-punctata.*

(2) M. l'abbé Boulage, curé de Saint-Pantaléon, prononça, à ce sujet, dans l'église cathédrale de Troyes, un discours digne de la circonstance et des nobles familles dont les prières s'unissaient aux siennes, pour appeler sur les époux les bénédictions du ciel.

trainer aux penchants et aux goûts de son mari, ou qu'une âme douée de l'instinct du beau soit aisément impressionnée par les charmes de la Nature, les instincts merveilleux des insectes lui inspirèrent, pour l'étude de ces petits animaux, une passion véritable, passion d'autant plus vive qu'elle y trouvait un motif nouveau d'adorer Dieu dans ses œuvres, et d'élever plus souvent vers lui ses pensées de reconnaissance et d'amour.

Dans le but de favoriser, dans sa naissance, ce goût qui s'harmonisait si bien avec les siens, M. d'Aumont se plaisait à l'initier aux secrets des moyens à employer pour rendre les chasses plus fructueuses; mais en peu de temps, son esprit intelligent, son génie inventif, sa patience dans les recherches, la rendirent plus habile que son maître. Elle sut bientôt retirer du filet et du parapluie tous les services que peuvent rendre ces instruments. Il fallait la voir, accroupie au pied d'un arbre, pourchassant les insectes sous les écorces, dans le gazon, dans la mousse et autres lieux où ils aiment à se cacher; ou, pour fouiller le sable, employant, comme un rateau, ses doigts délicats réservés jusqu'alors aux plus gracieux ouvrages de femme. Avec quel soin minutieux elle épluchait les plantes, feuille à feuille, brin à brin, pour saisir les Apions, les Altises et autres coléoptères de petite taille, fixés à ces matières végétales ou cherchant sous elles un abri!

Par un goût rare, en général chez les débutants, elle s'attachait de préférence à la recherche des petites espèces, et elle savait les piquer avec une merveilleuse adresse. Elle avait compris de suite qu'en s'adressant à ces pygmées, elle trouverait des occasions plus fréquentes de remplir dans les cartons de son époux, des places inoccupées. Croyait-elle avoir fait une conquête ou une trouvaille un peu importante, elle annonçait sa bonne fortune par un cri particulier, par une exclamation singulièrement expressive; et quand elle acquérait la certitude que l'insecte tombé en son pouvoir manquait à la collection de son ami, ses yeux

humides de plaisir lui disaient combien elle était heureuse de pouvoir accroître ses trésors entomologiques. Louise mettait dans ses recherches une tenacité passionnée, et souvent elle finissait par lasser les rigueurs de la fortune qui, parfois, se montrait peu disposée à la favoriser. Un jour, son étoile avait été malheureuse; elle revenait ses flacons presques vides. Elle s'était laissé attarder, dans l'espoir de se voir enfin récompensée de ses peines; cet espoir ne fut pas déçu. Dans une flaque d'eau se jouaient, au soleil couchant, une foule d'Hydropores, parmi lesquels diverses espèces assez rares; elle se dédommagea amplement sur ces petits malheureux des mécomptes de la journée. La nuit vint trop tôt l'arracher à ses jouissances.

Ces promenades entomologiques, si fécondes en émotions et en plaisirs, étaient devenues pour elle un besoin. Aucune peine, aucune difficulté n'était désormais capable de refroidir son zèle; elle se jouait même parfois des dangers.. Ainsi, elle suivit un jour, pendant une demi-lieue, la levée assez étroite de la Loire, dans laquelle un faux pas ou une étourderie pouvait la faire tomber, pour avoir l'occasion d'envelopper dans son filet une foule d'insectes voltigeant sur ces bords, au crépuscule d'une belle soirée d'été.

Quand, retenu par son service, M. d'Aumont ne pouvait l'accompagner, elle s'aventurait sans lui dans les champs environnants, pour ne passer sans résultat aucune journée favorable. La Nature, il est vrai, ne la laissait jamais seule, même dans les lieux les plus retirés; elle les animait par la présence d'une foule de petits citoyens, régis par des lois souvent plus sages que les nôtres, et déployant des instincts dont notre intelligence reste souvent confondue; elle réalisait souvent à ses yeux les fictions les plus ingénieuses de la mythologie.

Les insectes n'étaient pas au reste le seul objet de ses recherches. Elle collectait aussi les coquilles fluviatiles et terrestres. Son époux avait commencé à se livrer à cette étude vers l'épo-

que de son mariage [1], et cette circonstance l'avait affectionnée à cette branche des sciences naturelles.

Vers la fin d'avril 1850, le régiment auquel M. d'Aumont était attaché fut envoyé à Laon. Louise voulut suivre en voiture, et par étapes, son mari obligé de marcher à cheval à la tête de son bataillon. Elle partageait ainsi une partie de ses peines et de ses privations, et toujours elle était la première à prendre le côté plaisant des mauvais gîtes dans lesquels il fallait passer la nuit. Dès qu'elle était arrivée au lieu du repos, elle mettait à profit les heures diurnes qui lui restaient jusqu'au crépuscule, pour courir à la chasse aux insectes. Partout elle butina sur sa route, et fit souvent d'admirables récoltes [2].

Ces pérégrinations par étapes, outre l'avantage qu'elles lui offraient de connaître le pays en détail, lui permettaient aussi d'emporter de chaque contrée quelque memento de son passage. Plus tard, en revoyant le fruit de ses recherches, elle vivait de souvenirs et d'illusions; chaque objet lui rappelait les lieux qu'elle avait visités, les champs qu'elle avait parcourus, et souvent jusqu'aux émotions qu'alors elle éprouvait. Sa collection était devenue, pour ainsi dire, l'histoire de ses promenades, de

---

(1) Il avait eu pour guides MM. Ray et Drouët, de Troyes, conchyliologistes zélés.

(2) En quittant Nevers, elle passa successivement par Gien, Montargis, Melun, La Ferté-Milon, Soissons et autres gîtes intermédiaires. Les bois de La Ferté-Milon surtout, lui offrirent, sous les feuilles tombées, bon nombre de Carabiques des genres *Lebia*, *Dromius*, etc. C'est là que, pour la première fois, elle vit, au sommet de la tige d'un *allium*, posé comme un grain de corail, ce joli Criocère (*C. brunnea*), qui en rappelle la couleur; c'est là enfin qu'elle trouva la belle *Helix incarnata*. Près de Bonny, elle rencontra quelques-uns de ces Longicornes singuliers, connus sous le nom de *Dorcadions*, qu'en raison de leurs formes, et surtout de leurs cornes retroussées, elle comparait à des chèvres en miniature.

ses voyages, de sa vie même, mais écrite dans un langage hiéroglyphique dont elle seule possédait la clef.

On arriva à Laon dans la première quinzaine de mai. La position charmante de cette ville, entourée de bouquets de bois, de sablonnières et de prairies, offrit un nouvel aliment à son activité et de nombreuses richesses pour sa collection (1).

Le respect humain, cet être fantastique qui souvent sert d'épouvantail, pour les actions même les plus louables, n'avait aucun empire sur l'esprit de Louise. Un jour, sur les boulevards de la ville, un Taupin, d'une espèce qu'elle ne possédait pas encore (2), vint se poser étourdiment sur l'épaulette de son époux. Elle ne l'eut pas plus tôt aperçu, que sa main s'était levée pour le saisir; mais, animé par les feux du soleil, l'insecte plus agile avait déployé ses ailes à son approche, et avait cherché son salut dans la fuite. Notre chasseresse n'était pas femme à renoncer ainsi à une conquête qu'elle s'était promise. Sans s'inquiéter des spectateurs, elle suivit, dans les airs, l'insecte d'un regard perspicace, et de poursuite en poursuite finit par s'en emparer.

Le 1er octobre de la même année, le régiment se mettait en route pour le Puy-en-Velay. Louise savait se créer, dans ses voyages, des jouissances variées. Les beaux sites, les vieux châteaux, avec leurs légendes et leurs souvenirs, réveillaient à chaque instant son imagination facilement enthousiaste, et servaient d'aliment à son esprit toujours avide de s'instruire. A l'aspect de ces manoirs féodaux, sur lesquels le temps avait laissé de si profondes traces de son passage, elle aimait à se reporter en esprit à ces siècles plus ou moins lointains, dont l'histoire lui était familière, et toujours elle savait trouver le moyen de

---

(1) Les *Harpalus ferrugineus*. — *Agrilus Guerini, chrysopterus*. — *Ectinus aterrimus*. — *Corymbites cruciatus*. — *Altica campanulae* et *atropa*. — *Psylliodes operosa*, etc., etc.

(2) *Corymbites castaneus*.

faire ressortir du spectacle de ces ruines quelques idées religieuses (1).

Quand on arriva au Puy, la neige couvrait déjà les champs. Louise et son époux utilisèrent ces jours de froidure, pour mettre en ordre leurs richesses amassées dans la belle saison ; mais, dès que la température devenait supportable, ils employaient une partie de leur temps à visiter les anciens monuments, si abondants dans les environs de la capitale du Velay (2). Plusieurs de ces promenades eurent pour but l'établissement de Walsh, où les RR. PP. jésuites ont rassemblé une foule d'objets d'histoire naturelle ou autres curiosités, rapportées de leurs missions lointaines, principalement de celles de la Chine, objets qu'ils mettent, avec une bienveillance empressée, à la disposition de tous les amateurs. Le *Scarabée hercule*, qu'elle y vit pour la première fois, lui donna une idée de la magnificence de cette faune entomologique des tropiques, dont jusqu'alors elle avait vu peu d'échantillons.

Vers le milieu de mars 1851, M. d'Aumont et son épouse vinrent passer deux jours à Lyon. Il y eut, à cette occasion, chez l'un de nos amis (3), réunion de divers entomologistes de la ville. Louise contribua pour une large part aux charmes de cette délicieuse soirée. Sa physionomie heureuse réflétait la candeur et la beauté de son âme. Les longues boucles de sa blonde chevelure encadraient à merveille son charmant et gracieux visage ; et, dans ses yeux bleus, il y avait je ne sais quoi de suave, qui lui

---

(1) Elle a laissé des notes destinées à raviver ses impressions de voyage, qui pourraient servir de modèle par leur concision et leur clarté.

(2) Les ruines du château de Polignac, bâti, suivant la tradition sur l'emplacement d'un temple d'Apollon. — Le château d'Espaly-Saint-Marcel, où Charles VII fut reconnu roi de France en 1422, etc.

(3) M. Gacogne.

donnait une expression d'angélique douceur. A tous les dehors extérieurs capables de faire naître la vanité dans le cœur d'une femme, elle joignait cette noble simplicité, cet oubli de soi-même dont les âmes supérieures donnent le plus souvent l'exemple. Douée d'une instruction rare, elle la dissimulait avec la modestie compagne ordinaire du vrai mérite ; cependant, malgré ses soins et comme à son insu, la pureté et l'élégance de son langage, ses observations fines et judicieuses, ses manières pleines de grâces servaient, comme d'indiscrets témoignages, à révéler une de ces éducations exceptionnelles qui décèlent souvent la noblesse de l'origine. L'entomologie fournit les principaux sujets de la conversation. Louise causait alors de cette science comme une personne qui en a fait une étude sérieuse. Elle parlait surtout de ses chasses avec cette animation qu'on met au récit d'un plaisir qu'on croit goûter encore, ou dont on a conservé un vivace souvenir. Les heures de cette soirée charmante s'envolèrent d'une aile trop prompte. Chacun de nous, en faisant ses adieux à M. d'Aumont, se sentait heureux du bonheur qui lui était échu.

Cet officier, peu de temps après, rejoignit à Clermont le reste de son régiment. Là, il ressentit assez vivement les atteintes d'une affection rhumatismale du cœur. Louise, si complètement identifiée avec l'existence de son mari, souffrait de ses douleurs, et avait pour lui ces attentions délicates, ces soins, cette sollicitude et ce dévouement que les femmes savent pousser parfois jusqu'à l'héroïsme. Les eaux de Saint-Sauveur furent jugées nécessaires. Madame d'Aumont fit avec un double motif de joie les préparatifs de ce voyage. Elle espérait y trouver le rétablissement d'une santé qui lui était chère, et son imagination s'enflammait déjà à la pensée des richesses entomologiques dont les Pyrénées devaient la mettre en possession.

Vers la fin de mai, les deux époux se mirent en route. Ils s'arrêtèrent à Toulouse, où M. Moquin Tandon leur fit avec empressement les honneurs du beau jardin botanique de la ville et

de sa riche collection de coquilles. Ils passèrent à Tarbes, longue cité, étendue sur la rive gauche de l'Adour, dans une plaine bornée par les premiers degrés des Pyrénées ; ils traversèrent Argelès, et suivirent les vallées si pittoresques qui conduisent à Saint-Sauveur, village situé à près de 800 mètres au-dessus du niveau de la mer, sur la rive gauche du Gave de Pau. A la vue de cette nature grandiose, de ces montagnes cachant dans les nues leurs pics sauvages, de ces routes bordées souvent d'affreux précipices, de ces ruisseaux roulant avec rapidité leurs ondes limpides, ou parfois tombant en cascades écumantes, Louise ne pouvait épuiser ses sentiments d'admiration, ni trouver des paroles pour les rendre. Pendant les sept semaines de leur séjour aux bains, les deux époux utilisèrent toutes les journées propices pour rayonner dans les environs. Il faut s'être livré à ces excursions dans les chaînes élevées, pour en connaître tous les charmes. L'entomologiste n'éprouve pas seulement alors de vives émotions à la rencontre des objets dont il s'enrichit, et dont le prix augmente à ses yeux en raison des peines qu'ils lui coûtent, la Nature le paie par mille autres faveurs du culte secret qu'il vient lui rendre. Elle donne des plaisirs à tous les sens. C'est pour lui qu'elle semble faire mûrir sur ces hauteurs les framboises succulentes et les fraises parfumées ; c'est pour lui qu'elle réserve la vue de ses beautés les plus rares, de ses horreurs les plus étonnantes ; c'est pour lui enfin qu'elle étale le panorama d'une horizon sans bornes, ou qu'elle déploie, à chaque matinée d'été, la pompe de ces levers de soleil dont la magnificence indicible jette l'âme dans une extase religieuse. Louise visita ainsi la plupart des lieux voisins : Cauterets, Barèges et Gavarnie, où de nombreuses cascades animent du bruit de leurs eaux un cirque immense qu'on dirait élevé par les Titans. Une de ces promenades lui fournit l'occasion de faire la découverte de la belle Chrysomèle [1].

---

[1] *Chrysomela Ludovicae.*

à laquelle son nom restera désormais attaché. Les Pyrénées lui procurèrent, avec le rétablissement de son époux, d'abondants trésors de leur faune si remarquable (1). Elle s'était promis de revenir leur payer plus d'une fois son tribut d'admiration et de reconnaissance ; mais ce rêve ne devait pas se réaliser.

Louise, à part les douceurs de la maternité dont elle ne devait pas jouir, goûtait tout le bonheur possible. Il s'accrut, vers la fin de l'été, par la visite de sa famille (2), et au printemps suivant par celle de son amie d'enfance, Mademoiselle Loizelot. L'arrivée de cette dernière fut le signal de nombreuses courses, dans lesquelles l'entomologie et l'amitié trouvèrent sans peine le secret de faire agréablement passer les heures. Dans une de ces excursions, la petite caravane, sous la conduite du savant M. Lecoq, dressa sa tente au village de Murol, à quatre lieues du mont Dor, et fit pendant trois jours, dans ce pays accidenté, des explorations que l'aimable cicérone sut rendre agréables, instructives et fructueuses (3).

Après avoir parcouru, du nord de la France aux Pyrénées, une partie de nos départements, il restait à Louise de connaître la Provence, cette terre privilégiée, où une foule d'insectes recherchés des naturalistes, aiment à se réchauffer aux rayons du soleil méridional. Les désirs qu'elle formait à cet égard ne tar-

---

(1) Les *Carabus splendens*, *festivus*, *pyrenaeus*, *Cristoforii*. — *Aptinus pyrenaeus*. — *Anchomenus cyaneus*. — *Zabrus obesus*. — *Silpha Souverbii*. — *Byrrhus pyrenaeus*. — *Dryops femorata*. — *Otiorynchus navaricus*, *fossor*, *monticola*, etc, etc.

(2) Son frère, accompagné de ses parents, était venu s'engager dans le 18e de ligne.

(3) Mlle Loizelot, à son départ, fut accompagnée jusqu'à Dijon par Louise et par son époux. Ceux-ci purent passer quelques semaines dans cette ville, où résident le père et la sœur de M. d'Aumont : le premier, professeur honoraire à la faculté des sciences, dont il a été pendant quarante ans l'un des membres actifs les plus distingués.

dèrent pas longtemps à être remplis. Au printemps de 1853, le 18e de ligne reçut l'ordre de se rendre à Toulon. M. d'Aumont ne voulut pas traverser Marseille sans y serrer la main à M. Wachanru, nouvellement de retour de Tarsous, où il avait perdu ce qu'il avait de plus cher (1). Au récit des malheurs de ce naturaliste, les yeux de Louise s'étaient remplis de larmes; hélas, elle était loin de prévoir que bientôt elle en ferait couler de non moins amères!

Arrivée à Toulon, le ciel si beau de ce pays, la flore et la faune de ces contrées, si différentes de celles du centre et du nord de la France, exaltèrent de nouveau son imagination et la bercèrent des rêves les plus séduisants. Chaque jour, des conquêtes intéressantes ou inattendues la poussaient à des excursions nouvelles. Peut-être mit-elle trop d'ardeur à ces courses, dont l'état embrasé de l'atmosphère augmentait les fatigues.

Un jour, elle était allée visiter Saint-Mandrier; la promenade maritime nécessaire pour arriver dans ce lieu, les beautés de l'hôpital, de ses jardins et de ses alentours, la singularité de cet écho babillard qui semble emprunter les mille voix de la renommée pour répéter les mots qu'on lui confie, les insectes, nouveaux pour elle, dont elle avait garni ses flacons, tout avait contribué à lui causer de délicieuses émotions. Jamais, peut-être, son âme ne s'était-elle ouverte à plus de jouissances. A son retour, mollement bercée sur les eaux, dans la nacelle légère qui la ramenait à la ville avec son époux, elle se serait volontiers écriée avec le poète :

O temps! suspends ton vol; et vous, heures propices!
Suspendez votre cours :
Laissez-nous savourer les rapides délices,
Des plus beaux de nos jours.

LAMARTINE.

---

(1) Madame Marie Wachanru, morte le 19 janvier 1853.

Mais le bonheur d'ici-bas est de courte durée, sans doute pour nous empêcher de nous attacher trop fortement à lui; celui de Louise touchait à son terme. Dans la longue traversée de la rade, son corps échauffé par la chaleur du jour, frissonna sous l'haleine refroidie de la brise du soir. Peu de temps après (1), il fallut s'aliter. Le mal se présenta d'abord sous une apparence assez bénigne, et la science semblait en promettre une terminaison prompte et facile à la tendresse alarmée de son époux; mais bientôt il fut impossible de se faire illusion; la malade elle-même ne put se méprendre sur la gravité de son état. La religion, sur laquelle elle s'était sans cesse appuyée, la soutint dans cette épreuve douloureuse. Résignée à la volonté de Dieu, elle lui fit le sacrifice de sa vie, et celui beaucoup plus pénible de se séparer de l'inconsolable ami qu'elle allait sous peu laisser après elle; fortifiée ainsi par les sentiments pieux qui n'avaient cessé de l'animer pendant tout le cours de son existence, son âme éminemment chrétienne alla recevoir au ciel le prix de ses vertus. C'était le 19 août 1853; elle n'avait pas encore 26 ans!

On pourrait graver sur sa tombe ces vers si connus, adressés par Malherbe à son ami Du Perrier :

Elle était de ce monde où les plus belles choses
Ont le pire destin,
Et rose elle a vécu ce que vivent les roses;
L'espace d'un matin.

---

(1) Le 19 juillet.

EXCURSION

D'UN NATURALISTE

DANS LES HAUTES-ALPES,

PAR

Alph. M. GACOGNE.

Lue à la Société Linnéenne.

J'avais si souvent entendu vanter la richesse de la flore des Hautes-Alpes et les précieuses captures que l'entomologiste y peut faire, que je désirais vivement explorer moi-même ce beau pays.

Je quittai Lyon le 14 août, avec M. Stéphane Bonnamour, jeune botaniste plein d'ardeur et de zèle. Notre projet était de parcourir le Lautaret, ensuite de gagner la vallée supérieure du Guil jusqu'au Mont-Viso, en prenant Abriès pour centre de nos opérations.

A deux heures du matin, le courrier nous laissait au relais de la Grave, commune placée sur la limite des départements de l'Isère et des Hautes-Alpes.

A une lieue de là, est un autre village appelé le Villard-d'Arène,

il est élevé de 1674 mètres au-dessus du niveau de la mer. Nous nous y établîmes chez M. Clot, dont l'auberge est ordinairement la station des naturalistes qui veulent explorer le Lautaret.

Le Lautaret est une montagne toute tapissée de verdure et de fleurs dans les mois de juin et de juillet. Elle commence à la sortie même du Villard-d'Arène. La route impériale de Grenoble à Briançon la traverse dans toute sa longueur ; cette route est fort bien entretenue, et s'élève par une pente douce jusqu'au col, au milieu de vastes prairies profondément accidentées, bornées de tous côtés par des montagnes, tantôt gracieuses et verdoyantes, tantôt offrant l'aspect d'immenses forteresses couronnées par des glaciers et par des neiges éternelles.

Le jour même de notre arrivée, mon compagnon et moi, munis du léger bagage des botanistes, nous suivions les prairies qui longent le grand chemin.

A peine avions-nous quitté les dernières maisons du village, que nous commencions nos récoltes en cueillant l'*Asperugo procumbens* L., et l'*Astragalus hypoglottis* L. L'*Euphrasia lanceolata* Gaud. couvrait littéralement les champs de blé qui bordent l'ancienne route.

Après avoir marché pendant une demi-heure, on arrive à un petit pont ; on trouve aussitôt un sentier à droite qui conduit dans la prairie ; en le suivant pendant quelques minutes, je trouvai le *Geranium aconitifolium* L'her., les *Potentilla nivea* L., et *multifida* L. L'*Artemisia tanacetifolia* All. se montrait çà et là, mais elle était rare.

En peu de temps je fis une abondante récolte : ma boîte ne suffisait point pour contenir les *Campanula barbata* L., la *Centaurea uniflora* L., l'*Asphodellus delphinensis* Gr., l'*Alchemilla hybrida* Hoffm., le *Trifolium badium* Schreb., l'*Anthericum liliastrum* L., l'*Hieracium picroïdes* Vill., la *Gentiana asclepiadea* L., la *Potentilla delphinensis* Gr., la *Linaria italica*

Trev. et une foule d'autres plantes, car je me bornerai uniquement à mentionner les espèces les plus remarquables de nos herborisations.

Je parvins bientôt à un torrent profondément encaissé, sur la rive opposée duquel végètent le *Cirsium autareticum* Mut, qui devrait s'appeler *lautareticum*, la *Gentiana Burseri* Lap., la *Swertia perennis* L., le *Cardius carlinæfolius* Lam., le *Dracocephalum Ruyschiana* L. Tout près de là, à Case Girarde, croît la rare *Achillea dentifera* DC.

De l'autre côté de la route impériale, je n'ai trouvé en dehors des espèces déjà citées, que le *Brassica Richerii* Vill., l'*Anemone narcissiflora* L., le *Nepeta graveolens* Vill. et le *Botrychium lunaria* Sw. ; mais l'*Artemisia tanacetifolia* était très-abondante.

Si l'on remonte toujours le ruisseau, il conduira au col même du Lautaret, où se trouve une pauvre cabane décorée du nom pompeux d'hospice, c'est un refuge pour le voyageur surpris par l'orage.

Non loin est un petit pré nommé Praz-Brunet, dans lequel nous avons recueilli l'*Orobus luteus* L., la *Phaca alpina* Jacq., le *Sisymbrium tanacetifolium* L., le *Bellidiastrum Michelii* Coss., le *Schœnus ferrugineus* L., le *Juncus alpinus* Vill., les *Phyteuma Halleri* All. et *betonicæfolia* Vill., l'*Hieracium sabrinum* Seb., les *Crepis paludosa* Moench. et *blattarioides* Vill. et le *Carex capillaris* L.

Sur la route même, à quelque distance de l'hospice, on trouve la *Paronychia polygonifolia* DC, et au sommet du pré appelé le Querlat, une plante rare, l'*Artemisia chamæmelifolia* Vill.

La chasse aux Coléoptères ne me fournit presque rien dans ces immenses prairies, cela n'est pas étonnant; le Lautaret n'a pas un arbre pour développer et nourrir les larves des insectes. J'ai vainement passé ma filoche sur les nombreuses plantes ; je n'ai pris que quelques *Oreina*, et des *Crepidodera femorata* Gyll., *melanostoma* Redt. et *ruficornis* Fab.

Je fus un peu plus heureux pour les Carabiques. Sous les pierres autour de l'hospice les *Cymindis humeralis* F., *hybrida* Heer et *punctata* Dej. se trouvaient assez communément en compagnie du *Pterostichus rufipes* Dej.

Quand on est sur le col même, si l'on regarde du côté du Pelvoux, on aperçoit quelques endroits où séjourne la neige pendant tout l'été. De là descend un petit ruisseau tout blanchi d'écume, qui tombe de rochers en rochers et roule sur un lit de pierres ; c'est la station d'un insecte rare qui, à ma connaissance, n'a jamais été pris que là en France : la *Nebria laticollis* Dej. Il faut la chercher sous les pierres et sous les mousses baignées par ce filet d'eau glacée ; elle est assez commune.

Les bords de la Romanche, au Villard-d'Arène, me donnèrent plusieurs *Nebria Jokischii* Sturm. et les espèces de Bembidions qu'on rencontre d'ordinaire dans les hautes montagnes. J'eus cependant la satisfaction de prendre une dizaine de *Peryphus bisignatus* Ménétr., insecte rare, que je n'ai plus retrouvé ailleurs. Je mentionne aussi l'*Aphodius nivalis* Muls. comme étant très-commun dans les pâturages de la serre des Vernois, près le Villard.

Cette année j'ai pu me convaincre une fois de plus, que le mois d'août est une époque beaucoup trop avancée pour la chasse aux insectes, même dans les plus hautes localités. Le meilleur moment m'a toujours paru la fin de juin, ou tout au moins les premiers jours de juillet. Le mois de septembre serait préférable à celui d'août, à cause de la seconde éclosion qui apparaît quand la saison est belle.

En face du Villard-d'Arène, sur l'autre rive de la Romanche qu'on passe sur un mauvais pont, se trouvent un bois de mélèzes et de vastes pâturages. Le pays forme un amphithéâtre de coteaux couronnés par des rochers gigantesques et par une haute montagne appelée le Bec. Nous résolûmes d'herboriser de ce côté le lendemain.

Nous suivîmes le sentier qui se dirige à droite, du côté de la Grave jusqu'à la serre des Vernois, dans l'espérance d'y trouver la *Ranunculus parnassifolius* L., mais nous ne pûmes découvrir aucun vestige de cette plante. Çà et là croissaient en abondance le *Dryas octopetala* L., le *Silene alpina* THOM., et une toute petite Potentille d'un pouce de hauteur, variété naine de la *Tormentilla erecta* L.

Nous revînmes sur la montagne du Bec. Le chemin passe à travers le bois; plus on s'élève, plus la végétation devient abondante et variée. On trouve dans la partie supérieure : l'*Aquilegia alpina* L., l'*Astrantia minor* L., le *Linum alpinum* JACQ., l'*Atragene alpina* L., les *Pedicularis rostrata* L., *tuberosa* L. et *verticillata* L., l'*Ononis cenisia* L., la *Viola biflora* L., etc. J'y récoltai aussi le *Sonchus alpinus* L., mais il y est rare.

L'extrémité de la forêt est bornée par un entassement de rochers énormes, qui forment comme une longue muraille s'étendant horizontalement en suivant le contour de la montagne. Il est impossible de s'avancer plus loin; tous les passages que l'on veut tenter pour s'élever, aboutissent inévitablement à d'effrayants précipices. Il n'existe qu'un petit sentier connu des habitants du pays, et pour ainsi dire perdu au milieu du gazon. Ce sentier conduit à une brèche étroite, perpendiculaire, taillée dans le roc par la main de la nature. C'est le passage de la Suire. Il faut escalader ce couloir en s'aidant des pieds et des mains. Au reste il est plus effrayant que périlleux; partout le roc forme de larges saillies, et le sol nourrit une foule de plantes. Les *Carex hispidula* GAUD. et *sempervirens* VILL. se mélangent avec le *Rhododendron*, la *Soldanelle* des Alpes et une foule d'autres fleurs.

Après avoir franchi joyeusement ce défilé, M. Bonnamour et moi, nous arrivâmes sur un plateau gazonné, où des roches entassées présentaient çà et là l'aspect du chaos. Un torrent sorti des glaciers supérieurs arrosait en murmurant ces débris informes, ainsi que de petits tapis de verdure parsemés de fleurs;

mais bientôt la pente devenait rapide, et les eaux roulaient à grand bruit jusqu'à un précipice ; là elles tombaient en bondissant de rochers en rochers jusque dans la Romanche, à plus de 500 mètres au-dessous.

Nous étions dans une solitude profonde : aucun oiseau, aucun animal sauvage ou ami de l'homme n'apparaissait ; aucune voix ne résonnait dans l'air, hormis celle du torrent. Autour de nous la nature abrupte régnait en souveraine et avait empreint tous les objets d'une sorte de solennité terrible. Devant moi se dressait une masse de rochers dominée par les glaciers inaccessibles du Bec ; tandis que de tous les autres côtés les yeux ne rencontraient que les crêtes escarpées des montagnes.

Nous arrivâmes au pied des véritables rochers du Bec ; nous nous bornâmes à explorer les plus abordables. La végétation était subitement changée. Le sol était littéralement tapissé en certains endroits de *Geum montanum* L. Je récoltai la *Sesleria cœrulea* Ard., la *Luzula lutea* DC, l'*Arabis alpina* L., l'*Anthericum serotinum* L., les *Pinguicula vulgaris* et *alpina* L., le *Tussilago alpina* L., le *Galium tenue* Vill., les *Potentilla gentilis* Jord. et *aurea* L., le *Trifolium cespitosum* Regn., l'*Anemone vernalis* L. et le *Saxifraga cuneifolia* L.

Le botaniste qui voudrait augmenter sa récolte dans la même journée peut revenir au Villard-d'Arène en remontant le cours de la Romanche, mais il lui faut un guide. Le long des rochers de la rive gauche, je recueillis le lendemain l'*Aconitum anthora* L., l'*Epilobium Fleischeri* Hochst., la *Woodsia hyperborea* R. Brown, les *Artemisia nana* Gr. var. β *Allioni* DC. et *mutellina* Vill.

Je conseille au botaniste de consacrer une journée entière à la course de la montagne du Bec ; les plantes les plus rares sont plus élevées que l'endroit où nous dûmes nous arrêter, parce que le soleil à son déclin nous avertit de songer au départ.

Sur les rochers foudroyés par les orages, on récolte la *Poten-*

tilla frigida Vill. la *Draba Wahlembergii* Hart. et le *Cerastium pedunculatum* Gaud.

Comme la plupart des plantes que nous trouvions étaient en graines ou très avancées, je voulus explorer le Mont Galibier, un des points les plus élevés des environs. J'avais l'espérance que là, du moins, nous aurions des fleurs nouvellement écloses.

Nous partîmes du Villard-d'Arène à 7 heures du matin, et nous arrivâmes à l'hospice du Lautaret vers dix heures. Cette cabane, située tout-à-fait au col, est à 1960 mètres au-dessus du niveau de la mer. C'est la plus misérable demeure qu'on puisse choisir pour passer la nuit. Je conseille aux naturalistes qui voudront faire l'excursion du Galibier de revenir coucher au Villard-d'Arène, plutôt que de s'arrêter dans un si triste lieu.

Il faut aussi avoir soin de se munir de son dîner, car on ne trouve en cet endroit que de mauvais vin, du beurre et du pain. A quelques pas de la maison, auprès d'une source délicieuse et limpide, croissent de nombreux pieds du *Ranunculus aconitifolius* L. Le *Sisymbrium acutangulum* DC. tapisse les vieilles ruines voisines; et si l'on suit le chemin dans la direction du Galibier, on trouve l'*Erigeron uniflorum* L., le *Hieracium saxatile* Vill. et le *Ranunculus Villarsii* DC.

Après avoir remonté pendant un quart d'heure les bords du premier torrent, dit de Côte-Plane, nous aperçûmes de magnifiques touffes roses et blanches du *Ranunculus glacialis* L.; la *Gentiana bavarica* L. était partout dans les prés humides.

En continuant la route dans la direction des chalets du Galibier, on arrive auprès de gros blocs de rochers, le long desquels roule le torrent de la Guisanne qu'il faut franchir en cet endroit.

C'était le 19 août, nous pûmes remarquer que la végétation du printemps commençait. Les *Anemone alpina* L. et *baldensis* L., le *Ranunculus pyrenœus* L., le *Pedicularis comosa* L.,

l'*Oxytropis lapponica* Gaud., le *Polygala alpestris* Rchb., etc., et d'autres jolies fleurs formaient un véritable parterre, dont la fraîcheur était continuellement entretenue par l'onde écumeuse du ruisseau.

En moins de dix minutes nous atteignîmes les chalets. Là nous fîmes une halte pour déjeûner; nous recueillîmes l'*Epilobium origanifolium* Lam. et la *Phaca astragalina* DC. végétant autour de nous, puis nous gravîmes le sentier qui mène au Galibier.

Après le premier grand ravin, le botaniste trouvera une petite plante rare, de quelques centimètres de hauteur, la *Potentilla minima* Hall., ainsi que les *Gentiana glacialis* et *nivalis*, et l'*Alchemilla pentaphylla* L.

En continuant la route, l'on arrive dans un terrain rocailleux, où croissent l'*Aretia vitaliana* L., le *Leontodon Taraxaci* Lois., le *Geum reptans* L., le *Brassica repanda* DC., l'*Achillea nana*, l'*Alyssum alpestre* L.; puis par un chemin en zig-zag à peine tracé, l'on parvient sur le plateau de la croix du Galibier.

Les plantes les plus intéressantes sont sur le versant de la Savoie. Quoique la végétation commençât à peine à paraître, parce que la neige était fondue depuis peu de jours, je puis dire que le *Saxifraga biflora* All. et l'*Anemone glacialis* L. tapissaient toute cette partie de la montagne. La *Saussurea depressa* Grenier, couvrait de petites places de ses feuilles cotonneuses, mais elle n'était pas assez avancée pour être récoltée.

A la droite de la croix, sur les rochers, je recueillis l'*Herniaria alpina* Vill.; puis sur la gauche, la *Campanula cenisia* L., l'*Artemisia spicata* Wulf., l'*Oxytropis lapponica* Gaud. et l'*Arnica scorpioides* Koch.

Si l'on descend du côté de la borne frontière, on trouve l'*Arabis cœrulea* Jacq., la *Draba Wahlembergii* Hart., le *Lychnis alpina* L., et sur un petit monticule encore plus à gauche, le *Ranunculus rutœfolius* L.

Du sommet du Galibier l'œil embrasse un immense horizon. En dessous de soi, bien loin dans une profonde vallée, on aperçoit un village sur la Savoie. A l'est, sont les crêtes du Mont-Genèvre qui dominent Briançon : au sud, la masse du Pelvoux dresse son pic de neige au milieu d'autres sommités, chargées de glaciers, sources de la Romanche ; enfin, à l'ouest, la vue se promène sur la chaîne du Gauléon, limite de la France et de la Savoie.

Que l'aspect de ce paysage est imposant et grandiose quand il est éclairé par un soleil radieux ! Que l'âme s'élève avec de douces émotions vers le Créateur de tant de merveilles ! Comme on respire à l'aise, loin du tumulte des villes, au milieu de cette belle nature, et combien toutes les ambitions humaines paraissent misérables devant ces grands tableaux !

A mon retour au Villard-d'Arène je pris mes dispositions pour me rendre au plus tôt à Briançon et au mont Viso.

Cependant en quittant ces lieux, le regret me prit de n'avoir pas remonté le vallon de l'Arp jusqu'à la source de la Romanche. C'est la partie la plus pittoresque, et c'est aussi la moins explorée de tout ce côté des Hautes-Alpes. Le touriste assurément y trouverait des sites aussi féconds en émotions que ceux qu'on va chercher à grands frais en Suisse et au Montanvers. Cette partie du Dauphiné abonde en chamois et en marmottes ; mais pour les rencontrer, il faut aborder la région des neiges éternelles.

Si le pays est ravissant l'été, par compensation il est affreux pendant l'hiver. La route qui passe par le col du Lautaret est souvent couverte de 15 à 20 pieds de neige. Elle ensevelit les perches plantées de distance en distance afin de guider celui qui voyage dans cette rude saison. Alors certains villages sont tout-à-fait abandonnés ; leurs habitants émigrent. Les uns se font marchands ambulants, colporteurs ; les autres entrent en service dans les communes voisines, jusqu'à ce que la fin du

mois de mai découvre la terre de son blanc manteau de frimats.

Le bois manque actuellement dans tout le Lautaret. Les petits bouquets de mélèzes de la Grave et du Villard, décorés du titre de forêts de l'état, sont soigneusement gardés intacts pour retenir les avalanches. Pendant tout l'hiver, la vie des habitants est concentrée dans les étables avec les vaches. C'est là que se réunissent les voisins pour travailler ; c'est là que se fait la veillée, mais elle n'offre pas l'agrément du coin du feu. On y raconte plus qu'ailleurs de longues histoires de sorciers et des légendes prodigieuses.

Les pauvres gens n'ont pour se chauffer que les déjections des vaches qu'ils font sécher au soleil pendant l'été. Aussi chaque ménage ne cuit son pain qu'une fois par an. Quand on veut le manger, on le met tremper d'avance pour l'amollir. Depuis quelques années, on a découvert de l'autre côté du Lautaret une mine de charbon de terre de qualité médiocre. Les habitants un peu à l'aise mêlent ce combustible avec celui qu'ils retirent de leur bétail, et qui serait mieux employé comme engrais.

Il ne faut pas plus de quatre heures pour se rendre du col du Lautaret à Briançon. La route passe par le Lauzet, le Monestier, Serres et St-Chaffrey. Elle suit la rive gauche de la Guisanne, rivière formée par deux torrents, dont l'un prend sa source au Galibier, l'autre au Lautaret. Ils se réunissent au pied de ce dernier col, pour de là porter leurs eaux à la Durance.

Briançon est élevé de 1370 mètres au-dessus du niveau de la mer. Tout le monde sait que cette place est une des plus fortes de l'Europe, elle passe pour imprenable. Sa population est de 4,000 habitants. De hautes montagnes l'entourent, et concentrant dans la vallée de la Durance les rayons d'un soleil d'été, rendent le pays extrêmement chaud. Aussi nous trouvions partout sur le bord des chemins des plantes méridionales, telles

que : *Sisymbrium Sophia* L., *Isatis tinctoria* L., *Xeranthemum inapertum* WILD., *Salvia æthiopis* L., etc.

Au château de Briançon se trouve une plante qui mérite d'être mentionnée, c'est le *Buplevrum carieifolium* JORD. Il abonde sur les coteaux arides, immédiatement après le pont jeté avec tant de hardiesse sur la Durance.

Nous poussâmes notre excursion jusqu'au mont Genèvre, que traverse la grande route de Briançon à Turin. Ce col fut le passage d'Annibal en Italie ; la Durance y prend sa source. Il ne faut pas plus de deux heures en prenant les sentiers de la forêt pour arriver au village du Mont-Genèvre, placé tout-à-fait sur la frontière de la France et du Piémont. La maison la plus apparente est un hospice fondé par Humbert du Dauphiné, en 1202, pour loger et secourir les voyageurs. La destination de cet édifice est toujours la même ; le gouvernement français lui assigne 6,000 livres de rente. L'hospitalité est gratuite, mais elle est réservée aux pauvres gens. Si l'on voit entrer quelqu'un qui paraît être dans l'aisance, on l'engage à se rendre à l'auberge voisine, afin de ménager le bien des indigents.

J'avais eu l'avantage d'entretenir M. l'aumônier, aussi l'*intendante* n'osa pas trop rigoureusement user de son droit envers nous. Elle nous offrit un copieux déjeûner ; le service était d'une extrême propreté, à laquelle nous n'étions plus accoutumés, M. Bonnamour et moi, depuis notre départ de Grenoble. On ne voulut pas recevoir notre offrande, nous la déposâmes dans le tronc de secours,

La végétation du mont Genèvre est plus précoce que celle du Lautaret ; les prairies étaient partout fauchées, elles ne me parurent pas aussi fécondes en plantes que celles que j'avais déjà vues.

Nous nous livrâmes à l'entomologie, puisque la botanique ne nous offrait rien d'intéressant.

Le plateau du mont Genèvre forme une vaste prairie entre-

coupée de petites rigoles d'arrosement, mais qui étaient desséchées alors. Ces petits fossés de distance en distance contiennent des pierres destinées à retenir les eaux. C'est en ce lieu que je fis la meilleure chasse aux Coléoptères. J'y pris une trentaine d'*Oreina nivalis*, Heer. Ce n'est pas celle que les entomologistes de Paris appellent *ignita*. Cette dernière est de Sicile, et celle-ci, des Alpes les plus élevées.

Je capturai aussi les *Cymindis punctata* Dej., *humeralis* Dej, *melanocephala* Dej., *coadunata* Dej., et *axillaris* Duft.; et de plus, quelques autres espèces de Carabiques assez ordinaires dans les hautes montagnes. La *Sylpha alpina* était fort abondante, ainsi que différents Curculionites, dont un du genre *Otiorynchus* paraît être nouveau. L'*Aphodius nivalis* Muls. était partout.

M. le capitaine Godart a pris assez abondamment le *Cryptocephalus informis* Suff. en deux endroits. Le premier est à une demi-heure de Briançon, sur le chemin du mont Genèvre, dans un ravin en face d'un ancien four à chaux; l'autre localité est au château, après le pont sur la Durance, dont j'ai déjà parlé. Cet insecte vit sur les diverses espèces de *Rubus*.

Je projetai une autre excursion sur la montagne de N. D. des Neiges ; mais je voulus commencer par explorer les bords de la Guisanne, pour me procurer les espèces de Bembidions propres à ce pays. Je trouvai sous les pierres, auprès du pont même, une grande quantité de *Nebria nivalis*, *Gyllenhalii* et *picicornis* ; quelques rares *N. Jockischii*, le *Peryphus eques* et beaucoup de *P. tricolor*. Dej.

En remontant le cours de la rivière pendant vingt minutes, on parvient à un bois taillis, si touffu, qu'il est difficile d'y chasser aux insectes autrement que sous les pierres, d'autant plus qu'il descend sur le torrent par une pente très-raide. A force de patience, je parvins à prendre une trentaine de *Pterostichus externe-punctatus* Dej., cinq ou six *Carabus gemma-*

tus F., quelques *Platysma maura* Dufrs., et d'autres insectes de moindre valeur.

Pendant ce temps, la chaleur était devenue excessive, nous étions épuisés par la peine que nous avions eue à chasser dans ce lieu ; aussi nous ne nous sentîmes plus le courage de monter à N.-D.-des-Neiges, et notre excursion s'est bornée là.

Le soir même j'arrêtai nos places pour Guillestre, pour nous rendre ensuite au mont Viso.

Cette fois encore, j'eus l'inconvénient de faire la route de nuit. J'arrivai à Guillestre à une heure du matin ; de là une voiture à quatre places, dans laquelle nous montâmes huit personnes, nous conduisit à Abriès, où nous arrivâmes sains et saufs à sept heures du matin, par une route bordée de précipices, au fond desquels mugit le Guil qui roule à grand bruit ses ondes écumantes.

Je conseille au naturaliste qui voudrait aller de Briançon au mont Viso, de franchir à mulet le col d'Ysouard ; il jouira de la vue des montagnes et n'éprouvera pas la fatigue d'être cahoté pendant toute une nuit. S'il est entomologiste, il prendra sur ce col le *Carabus alpinus* Dej. et pourra trouver de bons insectes dans les vieux bois de pins du Queyras ; s'il est botaniste, il devra préférer le passage du col de Péas par le village du Fond. Ces deux routes conduisent directement à Château-Queyras. De ce dernier endroit à Abriès la route est superbe ; on trouve des mulets et des voitures à volonté.

Abriès est un charmant petit village peuplé d'environ 500 habitants; il a un air de gaîté et de coquetterie que n'ont pas ceux des Hautes-Alpes. L'auberge de Madame Richard est très-bonne, c'est sans contredit la meilleure de toutes celles que nous avons visitées, aussi je la recommande aux naturalistes.

Pendant qu'on préparait notre déjeûner, nous allâmes explorer les bords du Guil, rivière torrentueuse qui prend sa source au mont Viso, et arrose Abriès. Aiguille, Villevieille,

Château-Queyras et Guillestre, où elle se réunit à la Durance.

Je n'ai trouvé aucun insecte digne d'être mentionné, ni sous les pierres du Guil, ni en me servant de la filoche. Aussi j'abandonnai tout-à-fait l'entomologie pour consacrer tous mes instants à la botanique.

Sur le bord même du chemin, à dix minutes d'Abriès, les touffes de l'*Hyssopus officinalis* L. croissaient mélangées avec différentes espèces d'*Artemisia*. Les bois voisins ne me fournirent guères que la *Luzula nivea* DC., l'*Anemone hepatica* L. passée ; les *Primula marginata* Curt. et *Vitaliana* L., le premier en fruit.

Dès le lendemain, comme le temps était magnifique, nous entreprîmes la plus longue de nos herborisations, celle du col de la Traversette du Viso. Le chemin longe toujours le Guil et passe par Ristolas, la Monta et la Chalpe. Le naturaliste n'a rien à récolter avant d'être à la prairie du Viso, qui commence à deux kilomètres de ce dernier village. D'Abriès à la prairie, on compte deux heures de marche, il en faut une de plus pour arriver aux chalets de la Tronchée.

Cette prairie du Viso est riche en plantes intéressantes ; çà et là s'élèvent les *Gentiana Burseri* Lap., l'*Oxytropis Halleri* Bunge, le *Plantago fuscescens* Jord., l'*Anemone Halleri* All., le *Polygonum alpinum* All., les *Pedicularis rostrata et foliosa* L. ; les *Centaurea Kotschyana* Heuff., *phrygia* L. et *axillaris* Wild. ; la *Campanula spicata* L., le *Silene vallesia* L., le *Delphinium montanum* DC., l'*Hypochœris uniflora*, etc.

Lorsqu'on est parvenu en face du torrent de Ruine qui tombe en écumant dans le Guil, il faut suivre le petit sentier qui se dirige à gauche. Après une heure de marche, on parviendra au grand chalet de la Traversette. Chemin faisant, le botaniste peut récolter le *Leontodon alpinum* Vill., le *Senecio incanus* L. et le *Lychnis flos-jovis* L.

A quelques pas du chalet coule un petit ruisseau d'eau vive, bordé d'*Alchemilla fissa* Schum. C'est là que nous fîmes halte pour déjeûner. Nous fûmes agréablement surpris de rencontrer assises sur l'herbe une dizaine de personnes en compagnie de l'Inspecteur des douanes. Ce monsieur, dont je regrette de ne pouvoir citer le nom, se montra extrêmement bienveillant pour nous, et nous recommanda à toute sa brigade de douaniers. Nous fûmes heureux de lui donner les noms de quelques plantes qu'il avait recueillies à l'entour ; c'étaient des *Viola calcarata* L., le *Myosotis alpestris* Schm., la *Gentiana bavarica* L.

Après une heure donnée au repos il fallut se quitter ; nous gravîmes péniblement, non le chemin, mais les rochers, les pierres et les neiges dans la direction du col. Je n'ai rencontré qu'une seule plante intéressante dans cette partie difficile de notre course : le *Petasites leucophylla* Wild. D'Abriès il faut cinq heures de marche sans s'arrêter pour parvenir au col de la Traversette. Ce nom lui fut donné parce que, à deux cent cinquante pieds au-dessous de sa crête, on perça la montagne dans le xve siècle pour satisfaire les intérêts du Piémont et du Dauphiné.

Napoléon 1er fit déblayer le souterrain, et ordonna de l'entretenir. Mais l'incurie de l'autorité abandonna dans la suite ce passage, et maintenant il est complètement obstrué par les éboulements. Celui qui veut descendre en Italie doit franchir le col même. On y voit encore les restes d'une redoute abandonnée qui fut le théâtre de plusieurs combats pendant les guerres de la révolution.

Du col de la Traversette on jouit de l'une des plus belles vues de toutes les Alpes, l'horizon embrasse une étendue de 160 kilomètres. A gauche, la masse gigantesque du mont Viso s'élève à mille mètres au-dessus de vous, tandis que les regards plongent sur les fertiles plaines arrosées par le Pô et sur un vaste paysage de montagnes ondoyantes. Mais pour avoir ce beau

coup-d'œil, il faut être là avant dix heures du matin, car bientôt les vapeurs qui s'étendent de tous côtés enveloppent tout dans un rideau impénétrable.

Plus nous approchions du passage, plus le brouillard devenait intense, enfin nous fûmes complètement enveloppés dans une atmosphère épaisse; c'est à peine si l'on voyait à dix pas devant soi. Quand je fus sur le col même, ces vapeurs se dissipèrent un peu; mais les yeux ne distinguaient rien à cinquante pas.

Je trouvai le passage parfaitement libre; de tous côtés les fleurs du *Senecio incanus* L. souriaient à nos yeux. Le botaniste est amplement dédommagé de sa fatigue; partout il peut recueillir sur les rochers l'*Achillea herba-rota* All., la *Cherleria sedoides* L., le *Thlaspi rotundifolium* Gaud., les *Draba Wahlembergii* Hartm. et *stellata* Jacq., l'*Androsace pubescens* DC., les *Saxifraga retusa* Gouan, *biflora* All. et *exarata* Vill.; enfin, l'*Arnica Clusii* Koch. en descendant quelques pas sur le Piémont.

Nous aurions pu passer la nuit au Grand-Chalet, mais nous préférâmes, mon compagnon et moi, revenir à Abriès, pour mettre en sûreté nos récoltes, et pour nous reposer convenablement des fatigues de la journée; mais le lendemain, il nous fallut refaire le trajet jusqu'aux chalets de la Tronchée.

A une demi-heure de marche au-dessus de celui-ci, en remontant la cascade de Ruine, on trouve le chalet de Ruine. C'est là qu'habite un pâtre, au cœur excellent, qui rappelle l'âge d'or par sa complaisance à rendre aux touristes tous les services qui sont en son pouvoir. Son fils Jacques a servi de guide à plusieurs botanistes distingués; il est parvenu à connaître la station des plantes les plus rares, et y conduit avec empressement.

La végétation de la prairie de la Tronchée est plus riche encore que celle du Viso. La *Gentiana Burseri* Lup., le *Ly-*

chnis flos-jovis L., l'*Isatis alpina* All., l'*Alsine Villarsii* Balbis, l'*Oxytropis fœtida* DC., l'*Hedysarum obscurum* L., le *Geranium tuberosum* L., le *Phyteuma Halleri* All,, la *Cineraria aurantiaca* Hoppe, le *Sisymbrium tanacetifolium* L., l'*Imperatoria ostrutium* L., les *Artemisia glacialis* et *mutellina* Vill., et mille autres fleurs étaient là dans toute leur beauté et abondantes pour la plupart.

Nous avions à peu près visité toutes les localités de notre itinéraire ; cependant, avant de dire un dernier adieu aux excursions du mont Viso, je désirais bien parcourir une vallée peu connue : celle de la Taillante.

Nous prîmes le courrier du Queyras jusqu'à Villevieille ; de là nous montâmes à pied jusqu'à Molines, puis à Fontgillarde, où nous devions passer la nuit. Le lendemain, au point du jour, notre intention était de gagner le Col-Vieux.

On m'apprit que M. l'abbé Brun , curé de la Chalpe, près de Fontgillarde, s'était occupé de botanique et d'entomologie. J'eus l'heureuse idée de lui rendre visite. Il se montra extrêmement bienveillant, et voulut être notre compagnon pour la course projetée. Ce fut pour nous une bonne fortune, car M. Brun connaissait parfaitement le pays.

Aussi le lendemain avant six heures, cet excellent ecclésiastique frappait à la porte du misérable réduit où nous avions couché à Fontgillarde.

Le chemin du Col-Vieux suit constamment le ruisseau Aniel, et présente un paysage gracieux dont les formes varient à chaque instant. Toute cette partie des Alpes nourrit beaucoup de chamois, nous en vîmes quelques-uns pâturer tranquillement au lever du soleil.

Je savais que sur le sentier que nous suivions devait se trouver la fontaine des Piémontais, station indiquée du *Carabus alpinus*. Je m'attendais à voir une fontaine importante ; un douanier nous la montra ; c'est une petite source dont le bassin

n'a pas plus d'un pied de largeur ; elle est sur le chemin même qui conduit au col.

Nous nous mîmes tous avec activité à la recherche de cet insecte; nous en prîmes six, après beaucoup de peine. La véritable localité où il faut rechercher le *Carabus alpinus* est celle que je découvris, un quart d'heure avant d'être au Col-Vieux, sur le versant de la montagne, à gauche en regardant ce col. En moins de quinze minutes, M. l'abbé Brun en captura une quarantaine, je me bornai à quelques-uns avec plusieurs *Cicindela chloris* Dej. Voici les plantes les plus remarquables que nous avons récoltées de Fontgillarde au col: *Astragalus onobrychis* L., *Hieracium glanduliferum* Hoppe, *Centaurea axillaris* Villd, *Gnaphalium carpathicum*, Wahl, *Anemone narcissiflora* L., *Ranunculus aduncus* Gr., *Botrichium lunaria* Sw., *Juncus Jacquini* L., *Ranunculus pyrenœus* L., *Phyteuma pauciflorum* L. et *scorzonerifolium* Vill. Sur le col et sur le versant de la Taillante, nous avons trouvé: *Chrysanthemum alpinum*, *Plantago alpina* L., *Anemone baldensis*, *Phaca astragalina* DC., *Artemisia glacialis* L. et *spicata* Wulf., *Cardamine alpina* Willd., *bellidifolia* All., *Hutchinsia alpina* Brown., *Campanula Allioni* Vill., *Geum reptans* L , *Arnica Clusii* Koch., *Arabis alpina* L., *Arabis bellidifolia* Jacq., *Gnaphalium supinum* L.

Enfin en descendant encore plus bas, près du second lac, je recueillis les *Pedicularis rosea* DC. et *rostrata* L., le *Carex curvula* All., les *Juncus triglumis* L. et *trifidus* L. Le gazon en plusieurs endroits était tapissé de touffes de *Silene acaulis* L. parfaitement blanches, sans aucun mélange de fleurs roses. Faut-il regarder ces plantes comme une variété ? je laisse ce soin à de plus habiles. Mais ce qui nous ravit le plus, mon compagnon et moi, ce fut de découvrir un véritable champ d'*Isatis alpina*. La Flore Française de MM. Grenier et Gaudron précise parfaitement cette station.

Cette plante rare était dans toute la fraicheur de sa floraison

(le 27 août). Le sol sur un espace de 250 pas était littéralement caché sous l'abondance de ses fleurs d'un jaune-vif. Nous n'eûmes pas même l'embarras du choix, tous les pieds étaient magnifiques. J'en rapportai plusieurs jeunes tiges avec les racines dans l'espoir de les cultiver dans mon jardin.

La partie supérieure de la vallée de la Taillante nourrit beaucoup de marmottes, mais elles sont très-craintives et se laissent difficilement approcher. Un cours d'eau torrentueux arrose cette vallée, et va se jeter dans le Guil au territoire de la Chalpe, à une lieue d'Abriès. Toute la partie inférieure est boisée et fort agréable. Chemin faisant, je questionnai M. Brun sur l'importance de sa cure. Il m'apprit, à ma grande surprise, que ses ouailles ne formaient pas le nombre de trente personnes. Au reste il n'est pas rare dans ces rudes montagnes de voir des villages de 12 à 15 maisons jouir du bénéfice d'avoir un pasteur. Heureux curé, s'il emploie ses loisirs à l'étude de l'histoire naturelle !

Bientôt nous arrivâmes en vue d'Abriès et nous fîmes nos adieux au bon curé de la Chalpe Ste-Agathe.

Cette excursion fut la dernière. Dès notre retour à l'auberge, nous fîmes nos préparatifs pour revenir à Lyon. Un mulet fut loué pour porter notre bagage. Pour nous, nous cheminâmes à pied d'Abriès à Briançon, en passant par Queyras, Arvieux, Brunisard et le col d'Isouard; c'était une course de onze heures de marche.

La fatigue s'oublie vite ; mais le souvenir demeure toujours. Quel plaisir n'éprouve-t-on pas, lorsque les beaux jours sont passés et que l'hiver est venu, à feuilleter, auprès d'un bon feu, les pages remplies de son herbier ! Chaque fleur est une aimable connaissance qu'on aime à revoir, qui rappelle à l'esprit des pensées agréables, et parfois d'attrayants épisodes ; avec elle, nous retrouvons le torrent qui l'arrosait, les crêtes escarpées des montagnes qu'il nous fallut gravir, et les prairies

émaillées de fleurs qui se déroulèrent à nos regards charmés. Ainsi s'amassent pour le botaniste de vivants souvenirs. Mais qu'un naturaliste novice vienne à nous consulter, c'est encore un bonheur de lui faire part de ce que l'expérience nous a appris, et de lui épargner toutes les petites contrariétés réservées à celui qui explore un pays de montagnes pour la première fois.

DESCRIPTION

DE

DEUX NOUVELLES ESPÈCES D'ÉLATÉRIDES

(INSECTES COLÉOPTÈRES),

par

E. MULSANT et GUILLEBEAU.

Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 12 juin 1854.

Cardiophorus curtulus.

Entièrement d'un noir luisant; peu pubescent. Prothorax offrant vers le milieu sa plus grande largeur; tronqué au devant de l'écusson; fendu longitudinalement vers chaque sixième externe de la base; sillonné à l'extrémité de la ligne médiane. Ecusson sillonné. Elytres à stries ponctuées : les troisième et quatrième raccourcies postérieurement. Intervalles finement pointillés, ruguleux : les troisième et cinquième postérieurement unis et relevés en carène. Dessous du corps pointillé, garni d'une pubescence pulvérulente. Ongles d'un livide roussâtre.

Long 0,0067 (3 l.) — Larg 0,0022 (1 l.).

Corps suballongé; entièrement noir; peu distinctement pubescent et luisant, en dessus. *Tête* convexe; convexement déclive en devant; pointillée. *Epistome* arqué et à peine rebordé à son bord antérieur. *Mandibules*, *palpes* et *antennes*, noirs : ces dernières prolongées environ jusqu'aux angles postérieurs du prothorax : les quatrième à dixième articles, dentés au côté interne : les sixième et suivants, graduellement rétrécis. *Prothorax* élargi en ligne un peu courbe jusqu'à la moitié, plus faiblement rétréci ensuite; prolongé en arrière aux angles postérieurs;

tronqué à la base, au devant de l'écusson, échancré entre cette troncature et chaque angle postérieur ; rayé, vers chaque sixième externe de la base, d'une ligne sulciforme, un peu obliquement longitudinale, parallèle au bord externe, avancée environ jusqu'au cinquième postérieur ; à peu près aussi long sur son milieu, qu'il est large à la base ; sans rebord sur les côtés, si ce n'est aux angles postérieurs ; médiocrement convexe ; sillonné à l'extrémité de la ligne médiane ; un peu déprimé ou inégal vers la base, entre les deux fentes sulciformes précitées ; offrant au devant de la moitié médiaire du bord postérieur les traces d'un sillon en arc transverse ; pointillé ou très-finement ponctué ou pointillé ; noir ; garni de poils obscurs, courts et indistincts. *Ecusson* cordiforme ; noir ; pointillé ; peu pubescent ; longitudinalement rayé. *Elytres* deux fois à deux fois et quart aussi longues que le prothorax ; faiblement et subgraduellement élargies jusqu'à la moitié, pareillement rétrécies ensuite jusqu'aux deux tiers, puis plus sensiblement jusqu'à l'angle sutural ; étroitement rebordées ; peu convexes ; noires ; à neuf stries ponctuées : la quatrième et surtout la cinquième plus profonde en devant : la sixième, presque réduite à une rangée de points sur le calus huméral : les septième et huitième raccourcies en devant : les troisième et quatrième unies postérieurement vers les quatre cinquièmes. *Intervalles* finement pointillés ; rugulosules ; presque plans : les troisième et cinquième réunis et relevés en carène après l'union des troisième et quatrième stries. *Repli* uniformément étroit, à partir du bord postérieur du premier arceau ventral. *Dessous du corps* noir ; finement pointillé ; garni d'un duvet cendré pulvérulent. *Prosternum* rebordé. *Pieds* noirs, extrémité de chaque article des tarses fauve. *Ongles* d'un livide roussâtre.

Patrie : la France, (collect. Gacogne).

Ampedus melanurus.

Allongé. Tête et prothorax noirs; marqués de points donnant chacun naissance à un poil noir, hérissé. Epistome en ogive en devant. Antennes noires. Prothorax à angles postérieurs étroits, carénés. Elytres d'un rouge flave, avec la base jaune et le sixième postérieur au moins, noir; à stries ponctuées Intervalles ruguleux, marqués de points plus fins, donnant chacun naissance à un poil noir. Dessous du corps et pieds noirs : tarses fauves.

Long. 0,0078 (3 1 2 l.) Larg. 0,0023 (1 1/8 l.).

Corps allongé. *Tête* convexe; convexement déclive d'arrière en avant; noire; luisante; marquée de points assez forts, médiocrement rapprochés, donnant chacun naissance à un poil noir, assez fin, hérissé. *Epistome* avancé en ogive, à son bord antérieur. *Mandibules* et *palpes* noirs. *Antennes* à peine plus longuement prolongées que les angles postérieurs du prothorax; noires; un peu pubescentes; à deuxième et troisième articles courts : les quatrième à dixième dentés au côté interne : les sixième et suivants graduellement rétrécis. *Prothorax* élargi en ligne peu courbe jusqu'aux trois quarts ou quatre cinquièmes, subparallèle ensuite; un peu plus long sur son milieu qu'il est large à sa base; échancré au devant de l'écusson et plus fortement entre le tiers médiaire de la largeur et les angles postérieurs qui sont prolongés en arrière, étroits et carénés; très-médiocrement convexe; d'un noir luisant; marqué de points analogues à ceux de la tête, moins rapprochés et donnant chacun naissance à un poil noir, assez fin, hérissé. *Ecusson* d'un tiers environ plus long qu'il est large; en ogive dans sa moitié postérieure, subparallèle dans l'antérieure; noir; marqué de points comme le prothorax. *Elytres* deux fois et demie environ aussi longues que le prothorax; presque parallèles jusqu'aux trois cinquièmes, faiblement et graduellement rétrécies ensuite en ligne

un peu courbe jusqu'à l'angle sutural ; peu convexes ; d'un rouge flave, avec la base jaune, et le sixième postérieur au moins, noir ; à stries ponctuées : la deuxième et la troisième ordinairement raccourcies postérieurement : la sixième peu distincte en devant sur le calus. *Intervalles* plans, subruguleux et marqués de points plus fins, donnant chacun naissance à un poil nébuleux ou obscur, mi-hérissé. *Repli* très-étroit, depuis la moitié du premier arceau ventral jusqu'à l'extrémité. *Dessous du corps* noir ; plus finement ponctué sur le ventre que sur l'antépectus ; peu garni de poils fins, d'un fauve testacé. *Pieds* noirs sur les cuisses, moins obscurs sur les jambes : extrémités de celles-ci et tarses, fauves ou d'un fauve testacé.

Patrie : les bois de la Grande-Chartreuse (Rey.); dessous des écorces des sapins, à Nantua (Guillebeau).

Obs. Cette espèce, par la couleur de ses élytres, rappelle l'*A. crocatus* ; mais elle est plus étroite, plus parallèle et diversement colorée.

Elle s'éloigne de l'*A. prœustus* par sa ponctuation moins serrée, par sa forme, par sa couleur.

Elle est plus grande et plus parallèle que l'*A. elongatus*. Enfin, la forme de la tache postérieure des élytres et sa couleur la séparent facilement de l'*A. elegantulus*.

DESCRIPTION

DE LA

LARVE DE L'EXOCENTRUS BALTEATUS,

PAR

M. B. P. PERROUD.

(Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 15 mai 1854).

Dans le mois de juillet dernier, battant, au-dessus du parapluie, les branches de quelques tilleuls, pour en faire tomber les insectes qui butinaient sur leurs fleurs, je capturai, entre autres espèces, un petit Longicorne, l'*Exocentrus balteatus*. Quelques rameaux desséchés s'étant brisés, j'eus la curiosité de les ouvrir et j'y trouvai une petite larve qui me parut devoir appartenir à cette espèce. J'en cherchai, et m'en procurai alors plusieurs autres, et comme elles étaient toutes dans un état assez avancé, je pensai qu'elles ne tarderaient pas à se transformer et à confirmer ou détruire mes présomptions. Vingt jours ne se furent pas écoulés qu'elles se transformèrent en effet et me fournirent l'*Exocentrus balteatus*, comme je l'avais conjecturé. C'est la description de cette larve que je présente aujourd'hui, heureux de pouvoir apporter mon petit tribut à l'étude si intéressante des larves des Coléoptères.

Larve apode, charnue, d'un blanc teinté de jaunâtre, longue de sept millimètres et large de deux millimètres et demi à l'anneau prothoracique, et de un millimètre et demi au dernier anneau de l'abdomen.

Tête petite, horizontale, aplatie ; d'une couleur jaune clair, avec les bords antérieurs, latéraux et postérieurs, d'un marron foncé : marquée de deux impressions partant chacune de la base des mandibules, se réunissant au milieu du front et formant ainsi un triangle, près de la base duquel existe une légère impression transversale limitant l'épistome. — *Labre* jaune clair, transversal, coupé carrément en avant et marqué de chaque côté d'un petit point imprimé. — *Mandibules*, arquées, aiguës, d'un marron clair avec l'extrémité noirâtre. — *Antennes* d'un blanc jaunâtre, de trois articles cylindriques : le premier, assez gros, court ; le deuxième un peu plus long et plus étroit ; le troisième plus étroit et plus long que le deuxième et presque terminé en pointe. — *Palpes labiaux* à peine visibles, de deux articles.

Corps cylindrique, composé de douze segments, non compris la tête et le mamelon anal ; les trois segments thoraciques un peu plus larges que les autres, qui se rétrécissent graduellement du quatrième au huitième, puis s'élargissent très-faiblement de ce dernier au douzième : revêtu sur sa partie supérieure et sur les côtés de poils roux, assez longs, clair semés, un peu couchés et placés en ligne longitudinale, à peu près tels qu'on les voit dans l'insecte parfait. — *Segments thoraciques* distincts : le premier large, en ovale transversal, un peu déprimé en dessus et presque rugueux ; marqué à droite et à gauche de deux larges impressions arrondies, se réunissant dans leur partie antérieure, de manière à laisser en avant une bande élevée transversale qui, descendant sur les côtés, se joint en arrière à une autre bande également élevée et transversale qui s'avance triangulairement dans son milieu entre les deux impressions : le deuxième aussi large que le premier, mais beaucoup moins long ; également dé-

primé en dessus ; terminé presque carrément en arrière et coupé en avant par deux échancrures en arc de cercle, lui permettant de présenter trois lobes, l'un au milieu, de forme triangulaire et un sur chaque côté, se prolongeant en avant et embrassant presque la totalité du premier segment : le troisième à peu près de la largeur du deuxième, mais plus long et plus cylindrique.

Segments abdominaux, à peu près chacun de la même longueur : cylindriques : creusés dans leur milieu, du quatrième au onzième, d'une ligne transversale, s'arrêtant à une petite distance de chaque bord latéral ; le douzième chargé en dessus, à son extrémité, d'une petite carène transversale légèrement arquée, cornée, d'un marron clair et rayée de petites stries longitudinales. Cette carène et la configuration des deux premiers segments thoraciques permettent à la larve de monter et descendre assez vivement dans sa galerie. Tous les segments, du troisième au onzième, portent chacun en dessous deux petits mamelons ; le mamelon anal est arrondi à son extrémité et marqué en dessus de deux dépressions longitudinales assez faibles. Les stigmates sont ovales et d'un marron clair.

Cette larve vit dans les branches mortes du tilleul, où elle se creuse, en suivant presque toujours le fil du bois, une galerie de douze à quinze millimètres de longueur, d'abord cylindrique et assez étroite, puis s'élargissant et présentant un ovale d'environ quatre millimètres de largeur, où elle se transforme en nymphe. — *Nymphe* ; elle est blanche et de même forme que celle des autres Longicornes ; ses antennes repliées sur les côtés du thorax, embrassent les deux premières paires de pattes et, se recourbant en dessous, se prolongent jusqu'aux yeux ; son anus est muni de chaque côté, à son extrémité, d'une petite épine brunâtre. Cinq jours après sa formation, elle commence à prendre ses couleurs qui, se montrant d'abord aux yeux et aux mandibules, s'étendent sur l'extrémité des élytres et successivement sur le prothorax, les meso et meta-thorax, les pattes et les

antennes. Quinze jours après sa transformation, l'insecte est parfait ; il creuse alors une petite galerie cylindrique, formant un angle assez ouvert avec celle où il a vécu en larve ; cette dernière galerie, d'une longueur d'environ six à sept millimètres, aboutit à l'écorce d'où il sort, dans le milieu de juillet, par un trou petit et en ovale, d'environ trois millimètres de long sur deux de large.

L'excellente description que M. Mulsant a donnée de l'insecte parfait, dans son Histoire naturelle des Coléoptères de France, première livraison, 1839, page 153, me dispense d'entrer à ce sujet dans aucun détail.

DESCRIPTION D'UNE MONSTRUOSITÉ

EXISTANT

DANS UN RHISOTROGUS ÆSTIVUS,

PAR

M. B. P. PERROUD.

Lue à la Société Linnéenne de Lyon, le 12 juin 1854.

Tous les cas de mélomélie, mentionnés jusqu'à ce jour chez les Coléoptères, n'ont affecté que des parties situées ou du côté droit ou du côté gauche de l'insecte; je ne sache pas qu'il en ait été observé se rencontrant en même temps sur les deux côtés d'un même individu. C'est donc une nouveauté que j'ai à signaler et que m'a présentée un *Rhisotrogus æstivus* mâle, que j'ai pris en 1850 en la commune d'Irigny (Rhône), où cette espèce abonde à la tombée de la nuit, dans le mois de juin, autour des haies servant de clôture à des prés ou à des luzernes.

Cet individu, parfaitement conformé du reste, présente à la patte gauche antérieure, outre le tibia ordinaire, les fragments de deux autres tibias, et à la patte postérieure droite, trois tibias. Voici comment sont conformés ces deux organes de locomotion :

La cuisse antérieure gauche, un peu plus courte que sa voisine la cuisse droite, s'élargit et s'aplatit graduellement, à partir de sa naissance jusqu'aux quatre cinquièmes de sa longueur, point où elle présente un millimètre trois quarts de large et où elle porte de chaque côté un tubercule saillant, arrondi et de

couleur marron; chacun de ces tubercules émet, en dessous et presque perpendiculairement à lui, un appendice cylindrique, grêle et pointu à son extrémité, indiquant un tibia mal formé, s'articulant avec le tubercule et mobile pendant la vie de l'insecte; l'appendice extérieur d'un quart environ de la longueur de la cuisse, et l'extérieur d'un huitième seulement; après les deux tubercules ci-dessus mentionnés, la cuisse s'abaisse convexement et se rétrécit subitement de chaque côté, de manière à présenter un triangle dont la base se trouve entre les deux tubercules et dont l'extrémité en avant forme un genou qui, un peu plus large et un peu plus échancré qu'à l'état normal, reçoit un tibia suivi d'un tarse, tous deux parfaitement normaux et seulement un peu plus courts que ceux de la patte droite. La cuisse postérieure à droite, vue en dessous, paraît un peu plus déprimée que la gauche et porte à son extrémité un tibia et un tarse de forme normale; mais vue en dessus, elle présente à son bord postérieur, aux quatre cinquièmes de sa longueur, une dilatation triangulaire, aplatie, ayant sa base sur la cuisse et sa pointe en avant; de cette pointe arrondie et un peu échancrée, comme celle d'un véritable genou, descendent presque à angle droit avec la cuisse, deux tibias réunis d'abord dans leur moitié antérieure, puis écartés par un angle assez aigu et portant chacun un tarse de cinq articles, plus courts et plus grêles que dans l'état normal et dépourvus de crochet.

Cet insecte, pendant sa vie, était parfaitement agile, sa marche ne présentait aucune difficulté; toutes ses articulations étaient libres, à l'exception de celles des deux tibias supplémentaires insérés sur la cuisse postérieure à droite.

DESCRIPTION

DE QUELQUES

ESPÈCES NOUVELLES OU PEU CONNUES

ET CRÉATION DE QUELQUES NOUVEAUX GENRES

DANS LA FAMILLE DES LONGICORNES,

PAR

M. B.-P. PERROUD.

PREMIÈRE SÉRIE,

Lue à la Société Linnéenne de Lyon, le 12 février 1855.

Encore des descriptions d'espèces isolées, s'écrieront quelques voix, à l'apparition de ces pages. Hélas, oui ! ce sont des descriptions d'espèces isolées et même la création de genres nouveaux ; mais pourquoi les blâmer ? En les publiant, faisais-je quelque chose d'insolite et qui n'ait été fait, longtemps avant moi, par bon nombre d'entomologistes des plus savants et des plus haut placés. Je sais bien que de pareils travaux ne sauraient être comparés à ceux que nécessite la publication d'une monographie; qu'ils sont bien loin de les valoir et d'être d'une aussi grande utilité; mais pour cela, est-ce à dire qu'on ne doit jamais les entreprendre et qu'à moins que les Lacordaire, les Mulsant, les Boheman, les Suffrian et autres sommités de la science ne veuillent consacrer leurs talents et leur veilles à nous donner une monographie générale des Longicornes, il faut en laisser inédites toutes les espèces qui peuplent les diverses collections, quelque riches ou

quelque pauvres qu'elles soient. S'il en était ainsi, il faudrait anathématiser tout ce qui a été publié jusqu'à ce jour sur cette magnifique famille, et qui se borne, pour la plupart du temps, à la description d'espèces isolées ou composant quelques petits groupes, ou à la création de genres n'ayant entre eux aucune liaison ; il ne faudrait rien ajouter aux travaux de Latreille et d'Audinet Serville, dont la classification resterait telle qu'ils l'ont publiée ; il faudrait laisser la majeure partie des espèces dans le chaos où elle se trouve aujourd'hui, ne lui permettant d'apparaître dans les collections que sous des noms de tradition, recueillis à droite et à gauche et le plus souvent d'une incertitude telle, que la même espèce est indiquée sous différents noms, soit spécifiques, soit même génériques, suivant les entomologistes auxquels on l'a communiquée. Une semblable proposition est-elle soutenable ? Je ne le pense pas. Quels services, au contraire, n'aurait pas rendu à tous les entomologistes, le savant possesseur des Longicornes de M. le comte Dejean, s'il eût publié, de temps à autre, quelques-unes des espèces baptisées par ce dernier ; que d'erreurs eussent été évitées ou corrigées par ces descriptions ! Malheureusement, jusqu'à ce jour, il n'en a point été ainsi. Espérons néanmoins que les loisirs que se prépare M. Chevrolat lui permettront, dans le grand travail qu'il a entrepris sur les Longicornes, de nous donner la description des genres et des espèces de sa magnifique collection. Espérons qu'il voudra bien conserver, autant que possible, tous les noms de Dejean, depuis si longtemps inscrits dans toutes les collections, et qu'il rendra ainsi à la mémoire de ce dernier un hommage justement mérité, dont, malheureusement pour eux, quelques auteurs français, aveuglés par l'amour du *mihi* ou du *nobis*, se sont crus dispensés. En attendant, je crois que les publications faites jusqu'à présent et celle que j'offre aujourd'hui, quelque petite qu'elle soit, et bien que je n'aie pas la prétention de la comparer à celles qui l'ont précédée, auront

un but d'utilité que les entomologistes voudront bien reconnaître et qui m'absoudra du péché de me borner à des espèces isolées.

En les étudiant, je me suis convaincu que plusieurs d'entre elles ne pouvaient trouver place dans les genres créés par Latreille et Audinet Serville, pour la classification générale de cette famille; qu'elles ne pouvaient pas non plus faire partie de ceux établis par Newman et quelques autres auteurs anglais; j'ai dès lors été obligé de créer pour elles des genres nouveaux. Ces genres sont-ils destinés à une longue existence? je l'ignore et m'en rapporte d'avance à cet égard à celui qui voudra bien nous donner plus tard une monographie générale des Longicornes.

CÉRAMBYCINS.

Clytus jucundus.

Pube flavo-ochraceâ densè obtectus. Prothorace maculâ mediâ elongatâ postice triangulatim emarginatâ, et puncto utrinquè notato. Singulo elytro vittâ arcuatâ ad basin, fasciâ transversâ post medium et maculâ posticâ transversâ, rufo-brunneis subvelutinis, ornato. Antennis pedibusque ferrugineis.

Long. 10 à 12 mill. — Lat. 3 à 3 1/2 mill.

Corps d'un brun rougeâtre, presque velouté. - *Tête* entièrement couverte d'un duvet ocre jaune, très-serré.—*Yeux, lèvre, palpes* et *mandibules* ferrugineux; l'extrémité de ces dernières noire. — *Antennes* ferrugineuses, couvertes d'un léger duvet blanchâtre et soyeux. — *Prothorax* convexe, ovalaire; tronqué carrément et finement rebordé, soit en avant, soit en arrière : revêtu d'un duvet semblable à celui de la tête et ne laissant à découvert la couleur du fond que comme trois taches; une assez grosse et subarrondie sur chaque côté, et la troisième longitudinale, sur sa partie médiane, touchant presque le bord antérieur

et s'arrêtant au dernier quart environ avant la base, élargie et arrondie en arrière, où elle est plus ou moins échancrée triangulairement dans son milieu. Quelquefois les taches latérales se prolongent en avant, de dehors en dedans, et rejoignent la tache médiane à son bord antérieur. — *Ecusson* entièrement couvert d'un duvet semblable à celui de la tête et du prothorax. — *Elytres* obliquement tronquées de dedans en dehors à leur extrémité, l'angle externe de cette troncature paraissant épineux dans les individus de grande taille; couvertes chacune, comme la tête et le prothorax, d'un duvet ocre jaune serré, laissant paraître la couleur du fond, d'abord le long du bord externe, dans une très-faible largeur, et ensuite : 1° sur l'épaule, en forme de petite bande longitudinale; 2° entre l'épaule et la suture, en forme de bande longitudinalement arquée, moins rapprochée de la base et de la suture que de l'épaule qu'elle touche presque, ayant sa partie supérieure épaisse et subarrondie en avant, se rétrécissant graduellement ensuite en descendant, et se terminant en forme de gros point, placé vers le milieu de la largeur de l'élytre et au tiers à peu près de sa longueur. Quelquefois cette bande est interrompue par la présence du duvet, avant la partie ponctiforme qui la termine, mais alors la bande humérale projette un petit filet très-mince qui l'unit à cette partie ponctiforme; 3° un peu avant les deux tiers de la longueur, en forme de bande transversale s'élargissant en remontant le long de la suture jusqu'au premier quart de celle-ci; 4° enfin, en forme de bande courte, un peu oblique, partant du bord externe un peu avant les trois quarts de la longueur, remontant légèrement vers la suture qu'elle n'atteint pas et vers laquelle elle est arrondie. A la première vue, les élytres paraissent ornées, de chaque côté, vers la base, d'une bande longitudinalement arquée, dont le cintre est tourné vers la suture; d'une petite bande longitudinale sur l'épaule; d'une autre bande transversale après les deux tiers de la longueur, remontant angulairement sur la suture, et

d'une grosse tache un peu oblique vers l'extrémité ; ces bandes et taches d'un brun rougeâtre velouté.

Dessous du corps ferrugineux ; couvert d'un duvet jaune très-serré et un peu soyeux, ne laissant paraître la couleur du fond que sur le dernier anneau, et seulement en forme de triangle, sur la partie médiane de chacun des autres anneaux de l'abdomen. — *Pattes* ferrugineuses, couvertes d'un duvet léger et peu serré, gris satiné.

Cette jolie espèce, prise à Pondichéry, m'a été envoyée, en 1834, par mon frère ; elle se rapproche beaucoup du *Clyt. annularis* Fab., à côté duquel elle doit être placée.

Clytus distinguendus.

Capite thoraceque rubro-ferrugineis. — Elytris pube rufo-ochraceâ dense obtectis, maculâ sub hamatâ utrinque ad basin, fasciâ transversâ post medium maculâque posticâ subrotundatâ utrinquè, nigro brunneis et sub velutinis, ornatis. Antennis pedibusque ferrugineis.

Long. 14 mill. — Lat. 4 mill.

Tête d'un ferrugineux rouge, assez grossièrement ponctuée en arrière entre les yeux : granuleuse sur le vertex : creusée d'une petite strie longitudinale au milieu du front : entièrement revêtue, à l'exception du vertex, d'une pubescence ocréacée, un peu soyeuse. — *Labre* lisse, ferrugineux, ainsi que les palpes et les mandibules, celles-ci noires à leur extrémité. — *Yeux* bruns. — *Antennes* ferrugineuses, couvertes d'un léger duvet de même couleur et un peu velues en dessous, notamment près de l'extrémité de chacun de leurs six premiers articles. — *Prothorax* convexe, ovalaire, tronqué carrément et finement rebordé, soit antérieurement, soit postérieurement : granuleux : entièrement d'un rouge ferrugineux et portant de très-petits poils d'un ferrugineux clair : marqué quelquefois en dessus d'une

teinte un peu plus obscure que la couleur générale et simulant une tache, peu visible, en triangle allongé, dont la base se trouve près du bord antérieur. — *Ecusson* couvert d'un duvet jaune ferrugineux. — *Élytres* tronquées carrément à leur extrémité; l'angle externe de cette troncature paraissant un peu épineux, l'angle interne arrondi : couvertes d'un duvet très-serré, d'un jaune d'ocre rougeâtre, et ornées chacune de trois bandes d'un brun noir un peu velouté ; la première, à la base presque en forme de crochet, sa branche externe qui est plus longue et beaucoup plus étroite que sa branche interne, part de la base sur l'angle huméral, descend au cinquième de la longueur de l'élytre, où elle se bifurque, émettant deux rameaux se dirigeant l'un vers le bord externe qu'il n'atteint pas, et l'autre court et un peu plus étroit, joignant obliquement la deuxième branche; celle-ci part du premier septième environ de la longueur à une certaine distance de la suture et descend obliquement jusqu'au quart de la longueur de l'élytre où elle se termine en pointe aiguë sur le milieu de la largeur de celle-ci ; la seconde, transversale, après le milieu de l'élytre, remontant le long de la suture jusqu'au premier cinquième de la longueur, couvrant le bord latéral où elle s'étend en avant jusqu'au premier tiers de la longueur, et en arrière, en s'amincissant beaucoup, presque jusqu'à l'extrémité ; la troisième, plus large et plus courte que la deuxième, est placée près de l'extrémité, elle part du bord latéral et remonte un peu obliquement vers la suture qu'elle n'atteint pas et vers laquelle son extrémité est arrondie.

Prothorax revêtu en dessous, au devant de l'insertion des pattes, d'un duvet jaune peu serré. — *Poitrine* d'un brun roussâtre, brillant, couverte d'un duvet jaune canari, très-serré, laissant cependant paraître la couleur du fond comme une bande transversale entre les deux paires de pattes. — *Abdomen* de même couleur que la poitrine, parcimonieusement couvert d'une légère pubescence jaune : les quatre premiers anneaux or-

nés chacun latéralement d'une large tache triangulaire d'un duvet très-serré, jaune canari.

Pattes d'un rouge ferrugineux, couvertes d'une légère pubescence jaunâtre ; cuisses intermédiaires un peu velues en-dessous.

Cette espèce a été également capturée à Pondichéry et m'est arrivée en même temps que le *Clyt. jucundus,* dont elle se distingue principalement par son prothorax unicolore et la forme de la tache étant à la base de ses élytres.

Je crois, si mes souvenirs ne me trompent point, l'avoir vue, il y a quelques années, dans la belle collection de M. Lucien Buquet, où elle était sans nom spécifique, et je ne sache pas qu'elle ait encore été publiée.

Raphidera? gracilis.

Suprà lateritia, subtùs ferruginea et nitida. Capite rugoso ; in vertice maculis duabus notato. Oculis nigris, magnis, proeminentibus. Prothorace cylindrico, elongato, supra rugoso, sub-granulato, lateribus vix tuberculato et utrinquè tribus maculis ornato. Elytris linearibus, usque post mediam partem in lineis longitudinalibus densè punctatis, dein fère lævibus, punctis pilis ferrugineis minutissimis emittentibus ; duodecim maculis ornatis: maculis omnibus albido-flavis. Antennis pedibusque ferrugineis, subnitidis. Femoribus valdè clavatis.

Long. 8 mill. — Lat. 1 1/2 mill.

Corps couleur de brique en dessus et ferrugineux brillant en dessous. *Tête* un peu avancée, enfoncée jusqu'aux yeux dans le prothorax : rugueuse en dessus : longitudinalement creusée sur le front et entre les antennes, d'un léger sillon : revêtue de petits poils fauves, clair-semés et divergents : ornée de chaque côté, sur le vertex, d'une grosse tache d'un jaune blanchâtre, formée d'un duvet très-court et très-serré. — *Labre* lisse, coupé

carrément en avant. — *Mandibules* courtes, arquées et aiguës à leur extrémité, celle-ci brune. — *Yeux* latéraux, gros et proéminents, à facettes arrondies et bien saillantes; échancrés par l'insertion des antennes; noirs. — *Antennes* presque filiformes, distantes à leur base, plus longues que le corps, de onze articles; le premier grand, plus gros que les autres et en cône allongé; le deuxième très-petit, globuleux; tous les autres cylindriques, d'égale grosseur et longueur entr'eux, les quatrième et onzième exceptés, qui sont plus courts que les autres. — *Prothorax* semi-cylindrique, aussi large que la tête non-compris les yeux, qui le dépassent beaucoup de chaque côté: coupé carrément et très-étroitement rebordé, en avant et en arrière: deux fois et demie aussi long que large: transversalement un peu bombé en dessus au premier tiers de sa longueur: très-faiblement dilaté tuberculeusement sur les côtés, un peu après le milieu de celle-ci: rugueux et finement granuleux en dessus; sa ligne longitudinalement médiane légèrement relevée en une faible nervure, peu apparente à la base: orné de chaque côté de trois taches assez grosses formées d'un duvet semblable à celui des taches du vertex; la première arrondie, placée en avant, dans le premier tiers de sa longueur; la deuxième un peu allongée, placée dans le dernier tiers de celle-ci et descendant un peu obliquement d'avant en arrière et de dedans en dehors; la troisième arrondie, placée entre et au-dessous des deux autres, sur la petite dilatation tuberculeuse latérale. — *Ecusson* un peu plus long que large, arrondi en avant, latéralement couvert d'un duvet semblable à celui qui forme les taches ci-dessus rappelées. — *Elytres* linéaires, plus d'un tiers plus larges à leur base que le prothorax à son bord postérieur: coupées carrément à leur base avec les angles huméraux arrondis: arrondies ensemble à leur extrémité: convexes en dessus et couvertes d'une ponctuation serrée et disposée en lignes longitudinales et un peu flexueuses, bien marquée dans les deux premiers tiers environ

de la longueur et remplacée ensuite jusqu'à l'extrémité par des points très-fins et à peine visibles ; tous les points émettent chacun un très-petit poil ferrugineux couché d'avant en arrière : ornées chacune de six taches arrondies formées, comme celles du prothorax et du vertex, d'un duvet très-court et très-serré d'un jaune blanchâtre ; la première contre la suture au premier quart de la longueur ; la deuxième plus grosse, placée un peu plus bas et près du bord externe ; la troisième petite, à la suite de la seconde, également près du bord externe et à peu près à la moitié de la longueur ; la quatrième un peu plus bas, au-dessous de la première, mais un peu plus écartée de la suture ; la cinquième plus bas que la quatrième, mais au milieu de la largeur de l'élytre ; enfin la sixième avant l'extrémité et un peu en forme d'arc ne touchant ni le bord externe ni la suture. — *Dessous du corps* et *pattes* parcimonieusement revêtus d'un duvet cendré très-léger. — *Poitrine* longitudinalement sillonnée sur sa ligne médiane. — *Episternums* couverts d'un duvet très-court et très-serré d'un jaune blanchâtre ; une tache de même couleur sur les côtés de chacun des quatre premiers anneaux de l'abdomen, ceux-ci au nombre de cinq et presque d'égale grandeur entr'eux. — *Pattes* assez robustes. — *Cuisses* fortement renflées en massue allongée, aussi longues que les tibias : ceux-ci arrondis, droits, légèrement dilatés et comprimés à leur extrémité. — *Tarses* de forme normale, garnis en dessous d'une brosse de poils ferrugineux ; le troisième article profondément divisé en deux lobes ; le quatrième aussi long que le troisième portant deux petits crochets recourbés et aigus.

Cette agréable petite espèce, également capturée aux environs de Pondichéry, se rapproche beaucoup des Ibidions avec lesquels elle devrait être placée, si elle ne s'en distinguait par ses pattes plus robustes et un peu plus courtes, par ses cuisses plus fortement renflées en massue, par l'absence de toute pilosité aux antennes, et par la forme du quatrième article de celles-ci, qui

est plus court que les autres. Suivant ce que M. Chevrolat a eu la bonté de me dire, elle doit faire partie du genre *Raphidera* de Newman. Si je l'y ai placée avec un point de doute, ce n'est pas que j'en élève un sur la vérité de l'indication qui m'a été donnée, mais seulement pour indiquer que n'ayant pu vérifier les caractères de ce genre, dans les ouvrages de Newman, du moins dans ceux que je possède, je ne puis affirmer par moi-même que mon insecte en fait bien partie.

LAMIENS.

Trigonoptera (GENUS NOVUM.)

(τριγωνος triangle, πτερον aile.)

Corps médiocrement convexe, longitudinalement un peu arqué en dessus. — *Tête* perpendiculaire, un peu bombée sur le front. — *Suture* frontale légèrement bi-sinuée. — *Epistome* transversal. — *Labre* plus large que long, coupé carrément en avant. — *Mandibules* assez robustes, peu saillantes extérieurement, courbées et aiguës à leur extrémité. — *Palpes* maxillaires plus longs que les labiaux, leur dernier article aussi grand que le précédent, oblong et en pointe obtuse à son extrémité. — *Yeux* grands, assez saillants, fortement échancrés par l'insertion des antennes. — *Antennes* sétacées, distantes à leur base; leurs quatre premiers articles velus en dessus : un peu plus longues que le corps, de onze articles cylindriques; le premier, le double plus gros que les autres, rétréci à sa base, très-faiblement courbé et très-légèrement comprimé, aussi long que le troisième; le deuxième petit, un peu renflé à son sommet; le troisième, un tiers plus long que le quatrième; celui-ci, un quart plus long que le cinquième; ce dernier et les suivants d'égale longueur entr'eux; le onzième un peu aminci à son extrémité. — *Prothorax* presque aussi long que large, rétréci en avant, où il est plus étroit que

la tête : un tiers plus large à sa base qu'à son bord antérieur : très-légèrement arrondi sur les côtés : armé sur chacun de ceux-ci, un peu après la moitié de sa longueur, d'un tubercule épineux, et chargé sur son disque, au milieu de sa longueur, et à droite et à gauche du tiers médiaire de sa largeur, de deux empâtements tuberculeux : coupé carrément en avant : bi-sinué à sa base, le lobe du milieu de celle-ci assez large, obtusément arqué et pas plus prolongé que les angles postérieurs ; ces derniers presque droits et un peu arrondis à leur sommet. — *Ecusson* court, légèrement creusé, arrondi à son sommet, et un peu relevé convexement contre la base des élytres. — *Elytres* un tiers plus larges à leur base que le prothorax à son bord postérieur, presque trois fois aussi longues que lui : rebordées extérieurement et à la suture ; se rétrécissant fortement des épaules à l'extrémité où elles ont à peine le quart de la largeur de leur base : très-légèrement prolongées chacune à leur base, près de l'écusson, en un lobe très-court, arqué en avant et entrant dans la sinuosité correspondante du prothorax : tronquées carrément à leur extrémité, l'angle externe de cette troncature prolongé en une dent aiguë : transversalement subconvexes au premier sixième de leur longueur, un peu convexement déclives de ce point jusqu'à leur base : peu convexes dans le reste de leur longueur : perpendiculairement déclives sur les côtés, notamment dans les deux premiers tiers de leur longueur, le sommet de cette déclivité formant une arête partant de l'angle huméral et descendant en s'affaiblissant jusqu'à l'extrémité ; fossette humérale assez large et bien marquée, dirigée obliquement de dedans en dehors contre l'épaule, ce qui fait paraître celle-ci un peu relevée ; angle huméral faiblement obtus et paraissant un peu tuberculeusement prolongé en dehors. — *Pattes* assez robustes, écartées entre elles à leur insertion, les antérieures un peu moins que les autres. — *Prosternum* s'élargissant fortement en arrière où il est obtusément arrondi et

reçu dans une large échancrure un peu en arc du mésosternum; celui-ci presque carré, un peu plus étroit en arrière qu'en avant, longitudinalement sillonné dans son milieu, subtriangulairement et peu profondément échancré à son bord postérieur où il reçoit le bord antérieur du métasternum.—*Abdomen* de cinq anneaux, le premier presque aussi long que les quatre suivants réunis, le dernier tronqué à son extrémité. — *Cuisses* renflées en massue allongée. — *Tibias* un peu élargis de leur base à leur extrémité, légèrement comprimés, les intermédiaires et les postérieurs revêtus sur leur tranche externe dans le dernier tiers de leur longueur, d'une petite frange de poils très-courts et très-serrés. — *Tarses* peu élargis et de forme ordinaire.

Ce genre me paraît voisin des *Megabasis*; l'insecte sur lequel je l'ai établi en diffère non-seulement par les caractères ci-dessus rappelés, mais encore par une forme moins large et par son prothorax plus allongé, plus conique et plus convexe.

Trigonoptera maculata.

Nigra, nitida. Capite primùm longitrorsum carinato, posteà cum vertice longitrorsum sulcato, sulco lateribus costato. Elytris infirmè binervosis. Corpore suprà pube brunneâ parcè obtecto, maculis lineisque longitudinalibus cinereo-albidis ornato; subtùs, lateribus cinereo-albido latè marginatis. Pedibus pube cinereâ subsericeâ obtectis.

Long. : 14 mill.— Larg. aux épaules : 6 mill.

Corps noir luisant, couvert en dessus d'une très-légère pubescence brune, tempérant le brillant du fond et visible seulement sous certain jour. — *Tête* finement pointillée, chargée en avant et jusqu'au milieu du front, sur sa ligne longitudinalement médiane, d'une petite carène noire et luisante, suivie sur l'autre moitié du front d'un sillon assez large et assez profond s'étendant jusque sur le vertex, où il est plus étroit; les bords de ce sillon

relevés en forme de côtes, touchent au milieu du front l'extrémité supérieure de la carène, et de là descendent obliquement de chaque côté, en s'amincissant, jusqu'à l'extrémité antérieure des joues : revêtue de très-petits poils couchés et d'un blanc cendré, couvrant latéralement le bord externe des mandibules, le labre, la suture frontale et les joues, puis formant une étroite bordure autour des yeux, une petite bande longitudinale dans le sillon sur le vertex, et une tache ovalaire dans le sillon au dessus de la carène frontale. — *Palpes* noirs, avec l'extrémité de chaque article un peu ferrugineux. — *Yeux* noirs. — *Antennes* noires, revêtues d'un léger duvet grisâtre : les deuxième, troisième et quatrième articles étroitement annelés de blanc à leur base ; les poils formant la frange inférieure des quatre premiers articles, noirs. — *Prothorax* marqué contre son bord antérieur d'une petite strie effacée au milieu : subruguleusement et finement pointillé, lâchement et irrégulièrement ponctué, sa ligne longitudinalement médiane lisse en grande partie : orné de chaque côté d'une bande longitudinale, un peu arquée en dehors, et sur son disque de quatre taches, savoir : deux un peu plus grandes que les autres et un peu longitudinales, placées transversalement au premier tiers de sa longueur, et deux placées contre la base au dessus de l'écusson et se joignant presque ; ces bandes et taches formées comme celles de la tête de petits poils serrés et couchés d'un blanc cendré. — *Ecusson* très-finement granuleux. — *Elytres* irrégulièrement et assez fortement ponctuées à leur base dans le premier quart de leur longueur, ainsi que sur les côtés dans les deux tiers de celle-ci, mais les points sont alors un peu plus petits et disposés presque en lignes longitudinales : chargées chacune de deux nervures longitudinales peu saillantes, partant : la première, de la dent apicale, remontant en s'affaiblissant jusqu'au premier quart de la longueur où elle s'efface pour ne reparaître que tout-à-fait à la base au milieu du lobe de celle-ci ; la deuxième, du dernier quart de la longueur où elle est réunie à la

première, et d'où elle remonte jusqu'à la base où elle forme une petite côte entourant le lobe basal et descend ensuite jusqu'à la suture au devant de l'écusson. L'intervalle entre ces deux nervures, assez étroit, peu déprimé et orné de trois petites lignes longitudinales, peu marquées, l'une à la base de l'élytre, interrompue par la ponctuation, l'autre un peu avant, et la troisième un peu après le milieu de la longueur ; l'intervalle entre la suture et la première nervure, plus large, déprimé et presque sulciforme, à partir du quart de la longueur jusqu'à l'extrémité, est orné : 1° d'une petite tache arrondie, à la base de l'élytre, 2° d'une petite bande longitudinale moins marquée, à la suite de l'écusson, contre la suture, 3° d'une grosse tache ovale au quart de la longueur, 4° d'une petite bande longitudinale aux deux tiers, et 5° enfin d'une autre bande également longitudinale et plus étroite dans le dernier cinquième; l'intervalle entre la deuxième nervure et l'arête surmontant la portion extérieurement déclive de l'élytre, est déprimé dans toute sa longueur, et orné d'une petite bande longitudinale placée à la base de l'élytre et interrompue par la ponctuation, d'une grosse tache ovale et d'une bande longitudinale assez étroite, cette bande et la tache ovale placées presque en face, mais un peu plus bas que celles du premier intervalle; la partie latéralement déclive est ornée en avant et sous l'angle huméral, d'une bande longitudinale, en arrière de cet angle, d'une grosse tache ovale, et après celle-ci, d'une bande étroite suivant le bord externe et descendant jusqu'à la dent apicale ; toutes ces taches et bandes formées de très-petits poils couchés et très-serrés d'un blanc cendré. A la première vue les élytres paraissent principalement ornées de deux lignes transversales un peu arquées en avant, et composées, la première, de quatre taches ovales, et la deuxième, de quatre petites bandes longitudinales blanc cendré. — *Dessous du corps* revêtu sur les côtés de petits poils blanc cendré, très-serrés, formant une bordure latérale, et d'assez larges taches sur chacun des anneaux de l'abdomen;

le dernier de ceux-ci parcimonieusement cilié de brun à son extrémité : le quart longitudinalement médian de la poitrine et de l'abdomen, couvert seulement d'un léger duvet cendré ne cachant pas la couleur du fond. — *Pattes* couvertes d'un duvet cendré assez serré et satiné. — *Dessous des tarses* garni d'une petite brosse de poils roussâtres.

J'ai reçu ce joli Longicorne comme étant originaire de la Nouvelle-Guinée.

Monohammus togatus.

Suprà densè fusco-velutinus, infrà pubescentiâ rufescente-fuscâ obtectus; thorace capiteque in medio longitrorsum pubescentiâ cineréâ laxè tectis, cum vittis quatuor rufescente-flavis in fronte connexis; thorace spinoso, anticè posticèque transversim sulcato; in medio antè basim, longitrorsum carinato; tuberculis minutis, nigris, nitidis, ad carinam et spinas laterales, instructo; elytris subparallelis, apice latè truncatis et quadri-spinosis; humeris prominulis, angulatis, tuberculis nigris, nitidis, instructis; supra plagâ magnâ pallido-flavâ, callum humeralem amplectanti, et circùm scutellum latè, ad marginem externam post medium sub-circulatim altè, et quoque ad apicem virgulatim, excisâ, ornatis.

Long. : 33 mill. — Larg. aux épaules : 12 mill.

Tête à vertex gros, presque aussi long que le prothorax et convexement déclive d'arrière en avant : légèrement fléchie en dessous : subruguleusement pointillée, mais d'une manière peu apparente, par suite de la pubescence serrée dont elle est couverte : creusée entre les antennes d'un sillon très-profond, dont les bords se relèvent assez fortement à la base de celles-ci, et dont le fond est rayé d'une strie faiblement imprimée, s'étendant en avant jusqu'à la suture frontale, et en arrière jusqu'au vertex, où elle est suivie d'une petite ligne élevée, noire, lisse et brillante : couverte sur sa partie médiane d'un duvet grisâtre, peu serré, et sur ses côtés, d'une pubescence brune, très-courte

serrée et veloutée, avec l'extrémité inférieure des joues, rousse : parée : 1° sur le vertex, de quatre bandes longitudinales d'un jaune roussâtre, formées par de petits poils serrés, couchés d'avant en arrière ; les deux bandes externes, plus larges à leur base, se rétrécissent en s'arrondissant extérieurement jusqu'au bord supéro-postérieur des yeux, où elles se réunissent aux deux internes ; ces dernières se continuent seules, en suivant la base des antennes, le bord interne des yeux et celui des joues jusqu'à la suture frontale sur laquelle elles s'étendent, et qui est ciliée de roussâtre ; 2° d'une autre bande longitudinale de même couleur, partant de derrière les yeux et se prolongeant jusqu'au prothorax. — *Epistome* d'un brun rouge et de forme parallélogrammique. — *Labre* cordiforme, légèrement bombé, noir, granuleux, déclive et arcuément échancré en avant, couvert d'une pubescence jaunâtre et cilié de roussâtre. — *Mandibules* noires, fortes, allongées, arrondies à leur bord externe et terminées en pointe. — *Palpes* revêtus d'un duvet brun, les maxillaires beaucoup plus longs que les labiaux, ayant leur dernier article plus long que le précédent, légèrement dilaté au milieu et pointu à son extrémité. — *Yeux* grands, peu saillants, noirs, fortement échancrés et très-rapprochés en dessus. — *Antennes* sétacées, une fois et demie aussi longues que le corps, brunes, couvertes, à l'exception de l'extrémité de chaque article, d'un duvet un peu jaunâtre. Premier article gros, graduellement renflé de la base à l'extrémité et aussi long que le cinquième ; deuxième article très-petit, subtransversal ; tous les autres cylindriques ; le troisième, le plus long de tous, presque aussi long que les quatrième et cinquième réunis ; quatrième, plus long que le cinquième ; ceux de cinq à dix d'égale longueur entre eux ; le onzième et dernier un peu plus long et terminé en pointe.

Prothorax moins long que large à sa base ; plus large à celle-ci qu'en avant ; coupé carrément à son bord antérieur : sinué à sa base près de chacun des angles postérieurs : triangu-

lairement dilaté dans son milieu sur les côtés, cette dilatation terminée par une épine aiguë et un peu relevée : creusé en dessus de deux sillons transversaux, à sa base, et d'un sillon aussi transversal et bien marqué au premier quart de sa longueur, ce sillon descendant dans son milieu en arc renversé jusqu'au tiers de celle-ci : faiblement rayé près de son bord antérieur de deux à trois stries transversales : chargé sur sa ligne médiane d'une petite carène noire, luisante, partant du deuxième sillon de la base et s'arrêtant à la courbure du sillon antérieur; surmonté de petits tubercules noirs et luisants à droite et à gauche de la carène et à la base de chaque épine latérale : couvert d'un duvet grisâtre sur son tiers médian et d'une pubescence très-courte, serrée et veloutée, d'un brun légèrement rougeâtre, sur chacun de ses côtés et sur le milieu de sa base : orné de quatre bandes longitudinales d'un jaune roussâtre, faisant suite à celles de la tête, et également formées de très petits poils serrés et couchés d'avant en arrière ; les deux bandes internes droites et s'arrêtant au deuxième sillon de la base; les deux externes parallèles aux deux internes, mais s'élargissant graduellement extérieurement et d'avant en arrière où elles descendent jusqu'à la base du prothorax : paré en outre sur chacun de ses côtés, au-dessous de chaque épine latérale, d'une petite bande longitudinale d'un jaune roussâtre, faisant suite à celle latérale de la tête.

Écusson petit, transversal, arrondi, noir, finement granuleux et revêtu à son extrémité d'un duvet jaune roussâtre.

Elytres un tiers plus larges à leur base que le prothorax à son bord postérieur, près de quatre fois aussi longues que lui : parallèles dans la première moitié de leur longueur, puis graduellement rétrécies, en ligne un peu courbe, jusqu'à leur extrémité où elles sont assez largement et carrément tronquées, chaque angle de la troncature prolongé en une épine aiguë, celle de l'angle externe un peu plus forte et un peu plus longue que

celle de l'angle sutural : subconvexes en dessus : tombant perpendiculairement sur les côtés en dessous des épaules, et convexement déclives dans le reste de leur longueur : bi-sinuées à leur base ; la fossette humérale bien marquée ; les épaules anguleuses, saillantes et un peu relevées, avec le sommet de l'angle huméral subarrondi : ponctuées assez fortement à leur base, cette ponctuation diminuant peu à peu et disparaissant avant le milieu de la longueur : chargées chacune dans le premier tiers de leur longueur, et dans la moitié externe de leur largeur, de petits tubercules noirs et luisants, d'autant plus apparents et plus gros qu'ils se rapprochent du bord externe et surtout de l'angle huméral : ayant chacune deux petites côtes longitudinales ; la première, presque parallèle à la suture, peu marquée près de la base et s'arrêtant aux deux tiers de la longueur ; la seconde partant de la fossette humérale, descend jusqu'au milieu de l'élytre d'où elle se dirige en ligne courbe vers la première qu'elle côtoie ensuite parallèlement, et disparaît enfin après les cinq sixièmes de la longueur de l'élytre : entièrement couvertes d'une pubescence brune, très-courte, serrée et veloutée, qui cache presque totalement la ponctuation et les deux côtes ci-dessus rappelées : parées chacune d'une large bande longitudinale couvrant d'abord la moitié externe de l'élytre jusqu'au quart de sa longueur, en laissant à découvert l'angle huméral, puis s'élargissant et s'étendant en premier lieu jusqu'à la suture où elle rejoint sa pareille au tiers de la longueur, et en second lieu jusqu'au bord externe qu'elle suit dans une faible partie, et d'où elle se rétrécit en arc et descend jusqu'à la moitié de la longueur, où elle suit contre la suture en couvrant le tiers de la largeur de l'élytre jusqu'aux deux tiers de la longueur de celle-ci, s'élargissant alors de nouveau graduellement jusqu'au bord extérieur d'où elle se rétrécit encore en s'arquant en dessus pour ne couvrir que la moitié interne de l'élytre, et descendre perpendiculairement le long de la suture jusqu'à l'extrémité. Cette bande réunie

avec sa pareille fait paraître les élytres comme entièrement couvertes d'un manteau jaune blanchâtre, laissant paraître les épaules et la couleur veloutée du fond, d'abord : comme une large plaque arrondie en arrière, un peu cintrée sur les côtés, partant de la base des élytres, couvrant la moitié interne de leur largeur et descendant au premier tiers de leur longueur ; ensuite comme deux autres taches sur chacun des bords latéraux des élytres ; ces taches occupant, savoir : la première, de la moitié aux deux tiers de la longueur de celles-ci, en se rétrécissant en arc vers la suture, et la seconde beaucoup plus petite, en forme de grosse virgule, occupant le dernier cinquième de la longueur. Chaque élytre est en outre marquée contre son bord latéral, aux deux tiers environ de sa longueur, d'une tache linéiforme, un peu oblique, d'un jaune pâle.

Dessous du corps et *pattes* entièrement couverts d'une pubescence très-serrée, d'un brun rougeâtre, parsemée de petits poils gris. Les deuxième, troisième et quatrième anneaux de l'abdomen marqués chacun latéralement, sur leur bord antérieur, d'un petit point blanc ; le cinquième, qui est plus grand que les autres, est échancré à son extrémité et marqué latéralement sur son bord antérieur d'une assez grosse tache formée de petits poils blancs, couchés. — *Tibias antérieurs* courbés à leur extrémité ; les intermédiaires armés sur leur arête extérieure, un peu au-delà du milieu, d'une dent émoussée, et garnis, ainsi que les postérieurs, de ce point à l'extrémité, d'une frange de poils courts et roussâtres. — *Tarses* couverts en dessous d'une brosse de poils roussâtres.

Cette belle espèce, dont je ne possède qu'un individu, que, malgré la longueur de ses antennes, je ne regarde que comme une femelle, est originaire de la Nouvelle-Hollande.

Obs. Comme on le voit par la description qui précède, et qu'avec intention j'ai faite si détaillée, l'insecte qui en est l'objet présente tous les caractères attribués au genre *Monohammus*,

par M. Audinet Serville et à son genre *Tœniotes* (qui ne me paraît être qu'une simple division des *Monohammus*) ; il s'en éloigne seulement par la manière dont ses élytres sont terminées, car au lieu d'être arrondies et mutiques à leur extrémité, comme le dit M. Audinet Serville et les autres auteurs qui ont donné les caractères des *Monohammus*, elles sont largement et presque carrément tronquées, avec une épine à chaque angle de la troncature. Je ne crois pas cependant qu'il puisse y avoir là un motif suffisant pour ne pas le regarder comme un véritable *Monohammus*, avec d'autant plus de raison que dans les espèces de ce genre que je possède, on trouve le passage gradué de celles à élytres mutiques et arrondies au bout, à celles à bout tronqué et garni d'épines. En effet, dans les *M. sutor*, *sartor*, *deutator*, Fab., *scutellatus*, Say, etc., etc., les élytres sont arrondies et mutiques à l'extrémité ; dans les *M. bipunctatus*, Fab. et *maculipenne*, Chevrolat ou *cœrulescens* du Muséum d'Hist. nat. de Paris, elles sont un peu obliquement tronquées avec l'angle sutural arrondi : dans les *M. luscus*, Fab. et *holotephrus* Boisduval, la troncature est un peu plus large, presque carrée, l'angle interne est presque aigu, et l'angle externe se prolonge légèrement et forme une très-petite dent ; dans le *M.* (*Lamia*) *Lessonii*, Montrousier, elle est également carrée, l'angle interne est plus aigu, et l'externe présente une dent plus marquée ; dans le *M.* (*Lamia*) *fasciata*, Montrousier, elle est légèrement oblique, mais l'angle externe se prolonge en une épine aiguë et un peu relevée ; enfin dans les *M. confusus*, Dupont, et *ambiguus*, Chevrolat, la troncature est la même que celle de mon *togatus*, et chacun des angles est épineux, seulement les épines sont un peu moins longues que celles de cette dernière espèce. D'où l'on doit tirer la conséquence que la manière dont se termine l'extrémité des élytres ne peut entrer dans les caractères du genre *Monohammus*, et peut tout au plus servir de division parmi les nombreuses espèces de ce genre.

Ceroplesis Tæniatus

Corpore, antennis pedibusque pube nigrâ opacâ densè obtectis, pilisque albicantibus adspersis. Antennis mediocribus. Prothorace lateribus bi-spinoso, in medio transversim gibboso-elevato, gibbo longitrorsùm striato et tuberculis minùtis, nigris, subnitidis, crebrè instructo. Elytris e basin usque ad medium tuberculis minutis subnitidis, etiam crebrè instructis, posteà sat densè punctatis: lineis quinque sanguineis transversim ornatis.

Long. : 30 mill. — Larg. aux épaules : 7 mill.

Corps, *antennes* et *pattes* noirs, entièrement couverts d'une pubescence très-courte et serrée, d'un noir opaque, et parsemés de très-petits poils blanchâtres et couchés. — *Tête* ponctuée sur le vertex : chargée sur la partie médiane de sa face d'une petite ligne élevée et rayée d'une petite strie longitudinale dans le fond du sillon existant entre les antennes. — *Antennes* médiocres, n'atteignant pas l'extrémité des élytres. — *Prothorax* un peu plus long que large, coupé carrément en avant et bi-sinué à sa base; un peu élargi obliquement d'avant en arrière jusqu'aux trois quarts de sa longueur, où il se rétrécit brusquement, ses côtés deviennent parallèles et tombent perpendiculairement sur sa base : creusé contre celle-ci et contre le bord antérieur d'un petit sillon transversal : armé sur chacun de ses côtés de deux épines tuberculeuses, la première au premier cinquième de la longueur, et la seconde aux trois quarts, cette dernière plus forte, plus longue et placée un peu plus bas que la première : transversalement relevé en bosse dans toute sa surface comprise entre les quatre épines latérales; cette élévation, plus étroite dans le milieu que sur les bords, est creusée sur sa ligne médiane d'un petit sillon longitudinal, et chargée de petits tubercules très-nombreux, noirs, un peu brillants et inégalement relevés qui la font paraître

fortement scabreuse. — *Elytres* presque moitié plus larges à leur base que le prothorax à son bord postérieur, plus de trois fois aussi longues que lui : légèrement rétrécies après les épaules, parallèles ensuite jusqu'à leur extrémité où elles sont ensemble arrondies : convexes en dessus : sinuées à leur base ; la fossette humérale bien marquée avec les épaules avancées et arrondies : chargées sur leur base et dans le premier tiers de leur longueur de petits tubercules noirs, luisants, très-serrés, qui descendent en diminuant graduellement de grosseur jusqu'à la moitié environ de la longueur des élytres, où ils sont remplacés jusqu'à l'extrémité de celles-ci par des points assez serrés et peu profondément enfoncés, donnant chacun naissance à un très-petit poil blanchâtre et couché : ornées chacune de cinq bandes transversales et linéaires d'un rouge sanguin, partant du bord externe, savoir : la première au premier tiers de la longueur, traversant en remontant un peu et en se courbant légèrement jusqu'à la suture où se joignant à sa pareille, elle présente une bande transversale faiblement arquée et un peu plus rapprochée de la base dans son milieu que sur ses bords latéraux ; la deuxième à peu près à la moitié de la longueur où elle est un peu flexueuse et atteint ensuite en ligne droite la suture ; la troisième avant les deux tiers de la longueur descend en ligne courbe jusqu'aux trois quarts de celle-ci où elle atteint la suture, et en se réunissant avec sa pareille présente une bande assez fortement arquée en arrière ; la quatrième un peu avant les trois quarts de la longueur, très-légèrement flexueuse, et tantôt transversale, tantôt remontant un peu vers la troisième, tantôt au contraire suivant presque la courbure de celle-ci, mais jamais n'atteignant la suture, du moins dans les exemplaires que je possède ; la cinquième enfin, plus petite que les autres, ne touche ni la suture ni le bord latéral, et est placée près de l'extrémité aux quatre cinquièmes de la longueur. — *Métathorax* orné dans le milieu de sa longueur et de chaque côté de sa ligne médiane

d'une fascie d'un rouge sanguin descendant obliquement sur son bord postérieur sans atteindre l'épisternum.

Cette espèce est très-voisine du *C. capensis*, Fab. ; mais elle s'en distingue facilement par ses épaules plus saillantes en avant ; par les tubercules plus petits, plus nombreux et plus serrés qui chargent la partie gibbeuse de son prothorax, et le tiers antérieur de ses élytres ; par la ponctuation plus serrée qui suit ces tubercules ; par les petits poils blanchâtres dont son corps est parsemé, et enfin par les bandes qui ornent ses élytres, bandes beaucoup plus étroites et plus nombreuses, autrement disposées et d'une couleur différente de celles dont est paré le *C. capensis*.

Serait-ce la *Lamia 5-fasciata*, Fab. ? dans ce cas le nom que je lui ai donné sera considéré comme non avenu.

Elle provient de l'intérieur de Natal et faisait partie des Coléoptères que j'ai jadis acquis de M. Delgorgue.

Tragocephala amabilis.

Elongata, parallela ; suprà brunneo-nigro velutina ; infrà in medio longitrorsùm griseo-sub-sericea et lateribus flavo notata. Capite antè oculos transversim et lateribus longitrorsum vittâ flavâ-sub-ochraceâ-tomentosâ notato. Prothorace uni spinoso, transversim bi-striato ; lateribus flavo-sub ochraceo latè marginatis. Elytris, lateribus longitrorsum e basin usque ad medium, posteà sub-arcuatim et ad apicem sub-punctiforme flavo-sub-ochraceo ornatis. Pedibus rufis, sub-sericeis ; unguibus brunneo-nigris.

Long. : 15 mill. — Larg. : 4 1/2 mill.

Corps étroit, à côtés parallèles, un peu plan sur les élytres, celles-ci tombant convexement sur les côtés ; noir luisant : entièrement couvert en dessus d'une pubescence très-courte, serrée, noir-brunâtre et veloutée. — *Tête* rayée sur sa ligne médiane d'une faible strie longitudinale : parée contre la suture

frontale d'une large bordure d'un beau jaune un peu ochréacé, s'étendant sur les joues et remontant en s'arrondissant légèrement, jusqu'au milieu des yeux : ornée sur chacun de ses côtés supérieurs d'une large bande de même couleur se prolongeant en se rétrécissant et en suivant le bord antéro-interne des yeux, jusque près de la base des antennes. — *Epistome* ferrugineux, glabre. — *Labre* noir, transversal, revêtu d'un duvet grisâtre, coupé carrément et cilié de fauve en avant. — *Mandibules* noir-brillant, recourbées et aiguës à leur extrémité. — *Palpes* ferrugineux, revêtus d'un duvet grisâtre. — *Yeux* d'un noir brun, paraissant presque entièrement partagés par les antennes. — *Antennes* grêles, un peu plus longues que le corps, d'un brun noir, revêtues d'un duvet gris, soyeux, un peu moins serré sur leurs trois premiers articles que sur les autres. — *Prothorax* subcylindrique, légèrement déclive d'avant en arrière où il paraît transversalement et faiblement déprimé : parallèle sur ses côtés : arcuément avancé sur la tête à son bord antérieur : coupé presque carrément de chaque côté à sa base, dont la partie médiane, dans un peu plus du tiers de sa largeur, se prolonge en un lobe légèrement arrondi sur ses côtés et tronqué en arrière ; ce lobe précédé d'un sillon transversal se continuant contre les angles postéro-extérieurs, qui sont aigus : armé sur chacun de ses côtés, aux deux tiers de sa longueur, d'un petit tubercule épineux : creusé en dessus de deux sillons transversaux, bien marqués, le premier au quart et le second aux trois quarts de sa longueur : orné latéralement d'une large bande longitudinale, faisant suite à celle de la tête, de même couleur qu'elle, et ne descendant pas sur les côtés plus bas que le tubercule épineux. — *Ecusson* petit, transversal, arrondi en avant. — *Elytres* un peu plus larges à leur base que le prothorax à son bord postérieur; trois fois aussi longues que lui : parallèles et arrondies ensemble à leur extrémité, avec les épaules subarrondies et nullement saillantes : un peu planes en dessus : tombant con-

vexement sur les côtés : marquées sur leur surface de points allongés, presque disposés en ligne : creusées contre la suture d'une petite strie qui la fait paraître comme rebordée, et d'un sillon longitudinal d'autant plus marqué et plus large qu'il se rapproche de l'extrémité : ornées chacune : 1° d'une large bande longitudinale, faisant suite à celle du prothorax, entourant l'épaule, ne laissant à découvert que l'angle huméral, et couvrant latéralement plus de la moitié de la largeur de l'élytre, très-légèrement échancrée en arc intérieurement dans la première moitié de sa longueur, descendant jusqu'à la moitié de l'élytre où elle se termine en s'arrondissant, et ne joint plus le bord latéral ; 2° d'une bande transversale placée aux deux tiers de la longueur, ne passant pas sur le rebord externe ni sur celui de la suture, triangulairement échancrée dans le milieu de son bord inférieur, coupée obliquement à droite et à gauche antérieurement, et présentant ainsi l'apparence d'une espèce de gros accent circonflexe dont la branche externe est plus épaisse que la branche interne; 3° d'une petite tache transversale, arrondie à sa partie antérieure et presque ponctiforme, placée non loin de l'extrémité et plus près du bord externe que de la suture. Ces bandes et taches de la même couleur jaune-ochréacé, que celle de la tête et du prothorax.

Corps en dessous revêtu sur ses côtés de la même pubescence veloutée qu'en dessus, et sur sa partie longitudinalement médiaire, d'un léger duvet cendré, laissant paraître la couleur noir-luisant du fond : orné sur les côtés du prothorax et de la poitrine contre les épisternums, d'une bande longitudinale jaune-ochréacé, et sur les bords latéraux des quatre premiers anneaux de l'abdomen, d'une grosse tache de même couleur, descendant jusqu'à la base de chaque anneau qu'elle suit transversalement en se dirigeant vers le bord externe où elle prend une couleur blanchâtre. Cinquième et dernier anneau de l'abdomen cilié de blanc à son extrémité.

Pattes ferrugineuses, couvertes d'un duvet blanchâtre et satiné; dernier article et crochets des tarses d'un brun noirâtre.

Cette jolie espèce, l'une des plus petites du genre, provient de l'intérieur de Natal, et faisait partie des Coléoptères que j'ai acquis de M. Delgorgue.

Obs. Je crois que c'est à tort que l'on place dans le genre *Tragocephala* les *Lamia crocata* Olivier et *zonaria* Klug, (cette dernière mise par le comte Dejean dans le genre *Ceroplesis* sous le nom de *Klugii*); ces deux insectes s'en éloignent par leur forme plus cylindrique, par leur prothorax construit autrement, par l'absence d'épines ou tubercules épineux sur les côtés du prothorax (*crocata*) ou par la présence de quatre tubercules (*zonaria*); mais surtout par la forme toute différente de leurs pro et méso-sternums.

Lophoptera (genus novum).

(λοφος crête, πτερον aile).

Corps robuste, convexe, allongé, velu.

Tête à face allongée, aplatie, perpendiculaire : creusée entre les antennes d'un sillon dont les bords se relèvent à la base de celles-ci. — *Suture frontale* bi-sinuée. — *Epistome* parallélogrammique. — *Labre* grand, subcordiforme. — *Mandibules* longues, recourbées et aiguës à leur extrémité, cachées au repos, par le labre. — *Palpes* grêles; les maxillaires le double plus longs que les labiaux; premier article des labiaux très-court; deuxième, ovalaire et comprimé; troisième, oblong, faiblement tronqué à son extrémité; premier article des maxillaires court, cylindrique; deuxième, le plus long de tous, oblong et comprimé; troisième, subcylindrique, renflé intérieurement près de son extrémité; quatrième, oblong et pointu à son extrémité. — *Yeux* assez grands, peu saillants, fortement échancrés à leur bord antéro-supérieur, par l'insertion des antennes. — *Antennes* sétacées, distantes à leur base, une fois et demie aussi longues que le

corps ; de onze articles cylindriques ; ceux de deux à cinq légèrement renflés à leur sommet ; les six ou sept premiers, velus en dessous ; le premier, moitié plus gros que les autres, moins long que le troisième, un peu rétréci et échancré en arrière à sa base, son sommet déclive en avant et sur le côté extérieur, cette déclivité limitée circulairement par une petite ligne élevée ; le deuxième, court, inséré près du bord interne et postérieur du premier ; le troisième, le plus grand de tous, un peu moins long que les quatrième et cinquième réunis ; le quatrième, plus long que le cinquième ; les suivants égaux entre eux ; le onzième et dernier un peu plus grand et pointu à l'extrémité.

Prothorax moins long que large ; son bord antérieur un peu avancé en arc sur la tête, sa base coupée carrément avec ses angles postérieurs droits : fortement et triangulairement dilaté au milieu sur ses côtés, cette dilatation armée à son extrémité d'une épine aiguë : modérément convexe en dessus : rebordé à sa base et très-légèrement en avant : creusé de deux sillons transversaux ; le premier, au tiers, et le deuxième, aux deux tiers de sa longueur, ce dernier plus marqué sur les côtés qu'au milieu : chargé sur son disque de cinq tubercules ; deux en avant contre le sillon antérieur, et chacun à égale distance de la ligne médiane et du bord latéral ; deux en arrière, contre le sillon postérieur et placés perpendiculairement aux premiers ; le cinquième, au centre sur la ligne médiane.

Ecusson grand, triangulaire, obtusément tronqué à son extrémité, subconvexement relevé contre la base des élytres, et creusé d'un petit sillon sur sa ligne longitudinalement médiane.

Elytres à surface plus élevée que celle du prothorax : moitié plus larges à leur base que celui-ci à son bord postérieur, aussi larges que lui y compris les épines latérales et près de quatre fois aussi longues : parallèles : faiblement sinuées latéralement au tiers de leur longueur : obtusément arrondies chacune à leur

extrémité : rebordées extérieurement : convexes en dessus : subconvexement déclives en avant vers leur base, celle-ci coupée presque carrément : à fossettes humérales larges et profondes, faisant paraître les épaules un peu relevées, ces dernières très-légèrement avancées et terminées par une petite épine : chargées chacune d'une élévation en forme de crête, longitudinalement arquée, partant de la base à peu près au milieu de la largeur de l'élytre, s'arrêtant au cinquième de la longueur de celle-ci et munie en dessus, dans les deux premiers tiers de sa longueur, de cinq à six dents épineuses.

Prosternum arqué, beaucoup moins élevé que les hanches antérieures, et ne se prolongeant ni en avant, ni en arrière de celles-ci. — *Mésosternum*, nullement avancé en avant, prolongé en arrière en forme de triangle, creusé de chaque côté d'un petit sillon transversal, et dont la pointe obtusément tronquée se réunit au milieu des hanches intermédiaires avec celle que prolonge vers cette partie le métasternum.

Abdomen de cinq segments ; le quatrième, le plus étroit de tous ; le premier et le cinquième, les plus grands ; le dernier, tronqué et un peu relevé à son extrémité, faisant paraître le pygidium.

Pattes assez fortes, égales. — *Cuisses* un peu renflées et comprimées. — *Tibias* également comprimés, graduellement élargis du tiers de leur longueur à l'extrémité ; les antérieurs légèrement échancrés intérieurement aux deux tiers de leur longueur ; les intermédiaires munis au delà du milieu, sur leur tranche externe, d'une petite dent obtuse, et garnis de là jusqu'à l'extrémité, ainsi que les postérieurs, d'une frange de poils courts et serrés. — *Tarses* peu dilatés, à articles égaux ; le premier, triangulaire ; le second, également triangulaire, avec ses côtés légèrement arrondis ; le troisième, bilobé ; le quatrième, subcylindrique, un peu élargi à son extrémité, et portant deux crochets courts, aigus et recourbés.

Ce genre se place à côté des *Lachnia* et des *Coptops* d'Audinet Serville, dont il diffère par la position des épines latérales du prothorax, par la forme du premier article des antennes, et surtout du mésosternum, et par les tubercules et crêtes dont sont chargés son prothorax et ses élytres. L'insecte sur lequel je l'ai établi rentrerait, d'après M. Chevrolat, dans le genre *Acmocera*, du Catalogue Dejean, malheureusement je n'en connais pas les caractères.

Lophoptera spectabilis.

Nigro-brunnea, vagè punctata. Corpore pube densâ cinereâ, suprà carne tinctâ et rufulo variegatâ, subtùs, cum antennarum articulo primo rufulo tinctâ, obtecto. Antennis cinereis articulis 3, 4 et 5 rufulo annulatis. Oculis, mandibulis, palpis, thoracis spinis lateralibus et tuberculo centrali nigris. Elytris ad basim, maculâ sub-cordatâ, rufo-brunneâ et sub-velutinâ et ad secundam tertiam partem vittâ brunneâ, velutinâ, obliquâ, antice bilobatâ et albido marginatâ, ornatis. Sutura antè apicem maculâ obovatâ rufulâ, notata.

Long.: 25 mill. Larg. aux épaules: 9 mill.

Corps d'un brun noirâtre, subruguleusement pointillé et creusé de points assez gros et irrégulièrement semés, même sur les cuisses et le premier article des antennes. — *Élytres* rugueuses. — *Epistome* ferrugineux, glabre. — *Suture frontale* et *labre* ciliés de roux en avant. — *Yeux*, *extrémité* des mandibules, *épines* latérales du prothorax et *tubercule* médian de celui-ci, noirs. — *Palpes* de même couleur, couverts d'un léger duvet gris et peu serré; leur deuxième article, notamment, émettant quelques poils longs et noirs. — *Antennes* couvertes d'un léger duvet cendré; les articles trois, quatre et cinq revêtus chacun dans la dernière moitié de leur longueur, d'un duvet rougeâtre. Tout le reste du corps, ainsi que le premier article

des antennes, entièrement couvert de petits poils très-courts, très-serrés et couchés, cachant complètement la couleur du fond et ne laissant apercevoir que la ponctuation qui paraît comme de petites taches brunâtres ; ces poils, d'un gris teint de couleur de chair sur le vertex, le prothorax, l'écusson et les élytres, sont légèrement teints de brun rougeâtre sur le front, le premier article des antennes, le bord médiaire et l'extrémité des élytres, ainsi que sur le dessous du corps et les pattes. — *Ecusson* bordé de blanchâtre. — *Elytres* parées à leur base d'une tache brun rougeâtre et presque veloutée, en forme de cœur tronqué en avant, laissant à découvert le bord externe des épaules, couvrant les fossettes humérales, descendant en s'arrondissant jusqu'à l'extrémité de la crête qui surmonte chacune d'elles, et de là se terminant en triangle dont la pointe atteint sur la suture le premier tiers de la longueur des élytres. Chacune d'elles ornée en outre, à peu près aux deux tiers de sa longueur, d'une bande d'un brun un peu rougeâtre et veloutée, partant du tiers de la largeur de l'élytre vers la suture, et descendant obliquement vers le bord extérieur, où son extrémité est arrondie ; cette bande, légèrement sinuée en arrière, est bordée de blanc en avant où elle est triangulairement échancrée, et présente ainsi deux lobes dont l'interne est beaucoup plus étroit que l'externe, celui-ci arrondi en avant. — *Suture* couverte dans le dernier tiers de sa longueur d'une tache oblongue, roussâtre, n'atteignant pas l'extrémité des élytres.

Cette jolie espèce, qui rappelle par les bandes obliques de ses élytres, le dessin de celles du *Monohammus tridentatus*, Chevrolat, a été recueillie dans l'intérieur de Natal, par M. Delgorgue, et faisait partie du lot d'insectes qu'il a bien voulu me céder.

Trachelophora (GENUS NOVUM).

(τραχήλος cou, φέρω je porte).

Corps ailé, allongé, étroit, plan en dessus. — *Tête* perpendiculaire, avec la bouche légèrement avancée : canaliculée entre les antennes : prolongée, en se rétrécissant, en arrière des yeux et suivie d'un cou un peu renflé ; cou et vertex déclives d'arrière en avant. — *Suture frontale* droite et très-légèrement sinuée. — *Epistome* transversal. — *Labre* moins long que large ; un peu élargi d'arrière en avant et échancré en arc à son bord antérieur. — *Mandibules* assez grandes, un peu dirigées en avant, droites dans la première moitié de leur longueur, recourbées ensuite presque à angle droit, aiguës et un peu relevées à leur extrémité. — *Dernier article des palpes* oblong, pointu à son extrémité. — *Yeux* latéraux, moyens, saillants, fortement échancrés en demi-cercle par l'élévation servant de base aux antennes. — *Antennes* peu sétacées, presque filiformes, plus longues que le corps, velues en dessus et en dessous à partir du deuxième article, la villosité inférieure plus dense que la supérieure : de onze articles cylindriques : le premier, grand, aussi long que le quatrième, plus gros que les autres et renflé en massue ; le deuxième, très-court ; le troisième, plus long que les quatrième et cinquième réunis, un peu cambré et légèrement renflé à son sommet ; les suivants à peu près d'égale longueur entre eux ; le onzième, un peu plus long, obtusément arrondi et villeux à son extrémité.

Prothorax subcylindrique, plus long que le vertex et le cou réunis, aussi large à son bord antérieur que le cou, un peu plus large à sa base qui est rebordée : faiblement échancré en avant : bi-sinué en arrière avec ses angles postérieurs un peu aigus : armé sur chacun de ses côtés, un peu après la moitié de sa

longueur, d'une forte dent épineuse, un peu relevée : subconvexement relevé d'arrière en avant, et présentant avec la tête et le cou, vus de profil, un arc dont l'extrémité de la tête d'un côté, et les hanches antérieures de l'autre forment la base.

Ecusson petit, bombé, arrondi.

Elytres presque moitié aussi larges à leur base que le prothorax à son bord postérieur, deux fois et demie aussi longues que lui : rétrécies graduellement des épaules à l'extrémité où elles ne sont pas plus larges que le prothorax à son bord antérieur : sinuées chacune à leur base, en face de l'angle postérieur du prothorax ; la fossette humérale bien marquée et oblique de dedans en dehors ; l'angle huméral droit, arrondi à son sommet : planes en dessus jusqu'aux trois cinquièmes de leur longueur, déclives ensuite, un peu convexement, jusqu'à leur extrémité : celle-ci tronquée obliquement de la suture au bord externe dont l'angle est légèrement relevé : convexement déclives sur les côtés et embrassant le corps : rebordées extérieurement, ainsi qu'à l'extrémité et à la suture dans le dernier tiers de la longueur.

Prosternum étroit, court, élevé, mais moins que les hanches antérieures, longitudinalement arqué, tombant presque perpendiculairement en arrière où sa base est triangulairement dilatée. — *Mésosternum* peu large, prolongé en arrière jusqu'au milieu des hanches intermédiaires, ses côtés parallèles, et son extrémité postérieure obtusément tronquée : relevé en forme de carène longitudinale, horizontale à son sommet et coupée perpendiculairement en avant. — *Métasternum* un peu moins élevé que le mésosternum, angulairement prolongé en avant, sillonné sur chacun de ses côtés, son extrémité échancrée et recevant celle postérieure du mésosternum. — *Les quatre premiers anneaux de l'abdomen* largement et profondément échancrés à leur bord postérieur : ces échancrures fermées par une membrane

noire et lisse, ce qui permet à l'insecte pendant sa vie de courber fortement son abdomen en dessous ; le dernier anneau tronqué à son extrémité, un peu relevé et laissant voir le pygidium.

Pattes médiocrement robustes, les antérieures plus longues que les autres. — *Cuisses* faiblement renflées, comprimées. — *Tibias antérieurs* sinueux ; les intermédiaires légèrement arqués; les postérieurs droits; ces quatre derniers munis chacun sur leur tranche externe, aux deux tiers de leur longueur, d'une petite touffe de poils très-courts et serrés, simulant une petite dent mousse, et garnis de là jusqu'à leur extrémité d'une petite frange de poils. — *Tarses* peu élargis, velus ; le premier article en carré-long, rétréci à la base ; le deuxième, plus large que le premier et triangulaire ; le troisième, bilobé ; le quatrième, cylindrique, presque aussi long que les deux précédents réunis, et portant deux petits crochets recourbés en dessous et aigus.

L'insecte sur lequel j'ai créé ce genre m'a été donné, il y a plus de vingt ans, par mon frère Charles Perroud qui l'avait reçu de Java ; ne l'ayant depuis lors vu en nature dans aucune collection, ni décrit dans aucun des ouvrages que j'ai pu consulter, je me suis déterminé à le faire connaître.

Ce genre me paraît devoir être placé près des *Pelargoderus* et des *Gnoma* avec lesquels il a beaucoup d'analogie, mais dont il se distingue complètement par les caractères ci-dessus mentionnés.

Trachelophora curvicollis.

Corpore brunneo-nigro, pube cervineo-griseâ, suprà sub-cretaceâ et subtùs fusco variegatâ, obtecto. Capite rude punctato, longitrorsùm in medio striato et in vertice duabus lineis elevatis instructo. Antennis pubescentiâ cervineo-griseâ vestitis ; articulis 1 *et* 3 *distinctè punctatis et fusco variegatis. Prothorace granulato. Scutello nigro, nitido, elevato.*

Elytris in primâ tertiâ parte granulatis, posteà punctatis, punctis in seriebus longitudinalibus dispositis; interstitiis parum elevatis, 1, 1 et 9 ad apicem subcostatis : in apice cervineo fimbriatis et suprà lineis tenuissimis irregularibus, punctis atomisque cervineis, adspersis.

Long. : 25 mill. — Larg. aux épaules : 7 mill.

Corps d'un brun noir. — *Tête* grossièrement ponctuée, assez densement sur le front et sur ses côtés en dessous, et beaucoup moins sur le vertex et le cou : rayée sur sa ligne longitudinalement médiane d'une petite strie se continuant jusqu'à l'extrémité du cou, et plus marquée en cet endroit et entre les antennes que sur le reste de son parcours : chargée sur le vertex à droite et à gauche de cette strie, d'une petite ligne élevée, s'arrêtant à la naissance du cou : entièrement couverte de poils très-courts et très-serrés, d'un gris fauve, laissant à découvert la ponctuation. — *Suture frontale* ciliée de roux. — *Epistome* brun. — *Labre* pointillé, couvert d'une pubescence gris fauve, cilié de roux à son bord antérieur. — *Mandibules*, *palpes* et *yeux* noirs. — *Antennes* couvertes d'une pubescence gris fauve, tachetée de brunâtre sur les premier et troisième articles : ceux-ci distinctement ponctués, et chacun de leurs points donnant naissance à un petit poil gris, peu relevé et penché d'avant en arrière. — *Prothorax* granuleux, entièrement couvert d'une pubescence paraissant à la simple vue comme crétacée, mais formée, vue à la loupe, de poils très-courts, très-serrés, d'un gris fauve. Ces poils prennent une teinte jaunâtre sur les côtés près de la base, où ils forment presque une bande courte et longitudinale, aboutissant aux fossettes humérales. — *Ecusson* noir, brillant. — *Elytres* granuleuses dans le premier tiers de leur longueur ; cette granulation plus forte que celle du prothorax, et plus marquée sur les épaules et les bords latéraux que sur le disque : couvertes sur le reste de leur surface de points assez fortement imprimés, rangés en lignes longitudinales, et émettant chacun

un petit poil squammeux et grisâtre; les intervalles, entre ces lignes de points, légèrement relevés; les premier, quatrième et neuvième, relevés plus fortement vers l'extrémité où ils forment presque chacun une petite côte, le premier et le neuvième, à l'extrémité de l'élytre, le quatrième, dans le dernier tiers de la longueur de celle-ci, mais n'atteignant pas l'extrémité : creusées chacune contre la suture, dans le dernier tiers de la longueur, d'un petit sillon dénudé, se prolongeant sur la troncature de l'extrémité, et remontant le long du bord extérieur jusqu'au devant de l'épaule : entièrement couvertes, comme le prothorax, de poils très-courts et très-serrés, d'un gris fauve, ne cachant pas la ponctuation, et mélangés d'atomes et de petites lignes d'un jaune fauve, principalement disposées ainsi qu'il suit : la première, en demi-cercle, partant de la base contre le bord interne de la fossette humérale, descendant en se courbant du côté du bord latéral de l'élytre, et venant rejoindre la suture au tiers de la longueur; la deuxième, transversale, aux deux tiers de la longueur, fortement arquée en avant et touchant le bord latéral et la suture; les autres, longitudinales et irrégulières, placées dans le dernier tiers de la longueur, sur les intervalles existant entre la ponctuation, et notamment sur les premier, quatrième et neuvième où elles sont bien distinctes à leur extrémité postérieure; la cinquième se réunit en avant avec la septième qui, un peu plus bas, émet un rameau flexueux, allant rejoindre obliquement la neuvième. Toutes ces lignes très-étroites, d'inégale longueur, très-souvent interrompues, et ne paraissant en quelques endroits composées que de petits points. Extrémité des élytres couverte d'une frange de poils fauves, s'étendant sur l'angle externe et un peu sur la suture.

En dessous. — *Tête* transversalement ridée. — *Prothorax* densement et profondément ponctué. — *Poitrine, abdomen* et *pattes* également ponctués, mais moins profondément. Tout le dessous du corps et les pattes couverts de petits poils très-courts

et serrés, d'un gris fauve, moins denses autour de la ponctuation, et par suite de la transparence du fond, faisant paraître le corps et les pattes comme parsemés de petites taches brunâtres. — *Dessous des deux premiers articles des tarses* garni de poils fauves, courts et serrés en forme de brosse ; le troisième garni de poils plus longs et moins serrés, se réunissant tantôt en bandes transversales, tantôt en faisceaux. *Crochets* noirs.

Patrie : Java.

Apomecyna albo-maculata.

Nigra, suprà pilis minutissimis, brunneis, sub-squamosis, et remotis, subtùs cum pedibus pilis minutis albido-griseis et sericeis, vestita. Capite punctato, longitrorsum striato, albido-sericeo, vestito ; vertice lineâ longitudinali et lateribus maculâ, notato : linea et maculæ albidæ sub-cretaceæ. Elytris punctato-striatis, in apice obliquè truncatis, angulo externo acuto ; maculis novemdecim rotundatis, albidis et sub-cretaceis, ornatis : maculæ in tribus lineis obliquis, post in duabus arcuatis præsertim ordinatæ. Sutura eisdem maculis, sed minutis, in tertiâ ultimâ parte, notata.

Long. : 10 mill. — Lat. : 3 mill.

Noire : couverte en dessus de très-petits poils presque squammeux et bruns, perceptibles seulement à la loupe, ne cachant pas la couleur du fond et lui donnant seulement une teinte brune. — *Tête* ponctuée ; creusée d'un petit sillon sur toute la longueur de sa ligne médiane : couverte de petits poils très-courts, blancs et soyeux, plus serrés sur la ligne médiane du vertex, où ils forment une étroite bande longitudinale, et presque squammeux sur les joues qu'ils couvrent d'une grosse tache oblongue. — *Yeux, mandibules et palpes* noirs. - *Antennes* revêtues d'une pubescence brunâtre, et couvertes en dessous, sur leurs quatre premiers articles, d'une pubescence blanchâtre,

s'étendant entièrement sur le quatrième, dans les cinq sixièmes de sa longueur. — *Prothorax* densement ponctué, bi-sinué et rebordé à sa base : revêtu à celle-ci et à son bord antérieur de petits poils très-fins, couchés, peu serrés et gris, formant deux bandes transversales peu distinctes, surtout la postérieure : paré sur sa ligne longitudinalement médiane d'une bande blanche, étroite, faisant suite à celle de la tête, et longuement interrompue dans son milieu : orné sur ses côtés d'une large bande longitudinale, blanche, formée d'un duvet très-serré, presque crétacé, remontant de la base aux deux tiers de la longueur, échancrée triangulairement en avant et un peu en arc sur son bord intérieur. — *Ecusson* couvert d'un duvet blanc, très serré. — *Elytres* tronquées à leur extrémité, d'abord carrément contre la suture, ensuite obliquement de dedans en dehors, l'angle externe de cette troncature aigu : largement rebordées à la suture et étroitement au bord extérieur ; creusées chacune de dix stries ponctuées, les points dans les deux premières, à partir de la suture, assez petits et rapprochés, ceux dans les autres stries beaucoup plus gros notamment sur le tiers longitudinalement médian de chaque élytre ; les quatre premiers intervalles des stries un peu plus larges que les autres ; les cinquième, sixième et septième, interrompus dans le milieu de la longueur de l'élytre, par suite de la ponctuation qui est ici disposée sans ordre ; les suivants, plus étroits et un peu relevés ; les premier et neuvième, réunis à l'extrémité, enveloppent les autres ; les deuxième et quatrième se réunissent avant l'extrémité et enferment le troisième ; les cinquième et huitième se réunissent, sur la même ligne que les deuxième et quatrième, et enferment les sixième et septième qui sont également réunis ; le petit espace, entre la réunion de ces intervalles et l'extrémité, est ponctué : chaque élytre est en outre ornée d'une rangée de petites taches ponctiformes, placée sur le premier intervalle des stries dans la dernière moitié de sa longueur, et de dix-neuf taches plus grosses, arrondies et placées,

savoir : cinq sur le deuxième intervalle : six sur le quatrième : trois sur le sixième et cinq sur le huitième. La position respective de ces taches les fait principalement apparaître comme disposées d'abord en trois lignes descendant obliquement du bord latéral à la suture, et composées, la première, de deux taches, et les deux autres chacune de trois taches ; puis en deux lignes chacune en demi-cercle, opposées l'une à l'autre et formant presque un ovale transversal : ces deux lignes, placées sur le dernier tiers de la longueur, sont formées de taches plus petites que les autres. Souvent l'une ou plusieurs des taches manquent, et l'on n'en compte plus alors que seize. — *Dessous du corps* et *pattes* revêtus de petits poils très-courts, d'un gris blanchâtre et satiné : côtés de la poitrine assez grossièrement ponctués : anneaux de l'abdomen ayant chacun sur leur bord externe une tache blanche, un peu crétacée.

Cette jolie petite espèce est originaire de l'île de Woodlark.

DESCRIPTION

DE QUELQUES

ESPÈCES NOUVELLES OU PEU CONNUES

ET CRÉATION DE QUELQUES NOUVEAUX GENRES

DANS LA FAMILLE DES LONGICORNES,

PAR

M. B.-P. PERROUD.

DEUXIÈME SÉRIE,

Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 12 mars 1855.

CERAMBYCINS.

Litopus notaticollis.

Niger. Elytris sub-cœruleo-viridibus, femoribus anterioribus intermediisque rufis. Fronte punctata, longitrorsum striata; vertice rugoso. Prothorace reticulatim punctato, lateribus maculâ elongatâ sub-argenteo-albida, notato. Elytris granulatis. Subtus prothorace pectoreque sub-argenteo-albidis; abdominis primis quatuor segmentis lateralibus sub-argenteo-albido latè maculatis.

Long. ; 15 mill. — Lat. ad humeros : 5 mill.

Corps et antennes noirs. — *Elytres* d'un vert un peu bleuâtre, notamment à leur extrémité qui est parfois d'un bleu d'acier. — *Front* ponctué, longitudinalement strié sur sa ligne médiane. — *Vertex* et *premier article des antennes* rugueusement ponctués. — *Prothorax* transversal, un tiers plus large que long; aussi large que la tête à son bord antérieur, puis fortement dilaté latéralement en ligne oblique jusqu'à la moitié environ de

sa longueur, rétréci ensuite en ligne courbe jusqu'aux six septièmes de celle-ci, d'où ses côtés tombent perpendiculairement sur la base avec laquelle ils forment un angle droit : très-étroitement rebordé à son bord antérieur, qui s'avance un peu en arc au dessus de la tête : coupé carrément à sa base, qui est très-étroitement rebordée : faiblement convexe et réticuleusement ponctué en dessus [1], à l'exception des bords antérieurs et postérieurs qui sont lisses : orné sur chacun de ses côtés, sur la partie la plus dilatée, d'une petite tache longitudinale d'un blanc satiné et presque argenté. — *Ecusson* noir, creusé dans le milieu. — *Elytres* granuleuses : presque aussi larges à leur base que le prothorax dans son milieu, trois fois et demie aussi longues que lui : rétrécies des épaules à leur extrémité, où elles sont chacune obtusément arrondies. — *En dessous*, prothorax glabre et réticuleusement ponctué sur la partie dilatée de ses côtés, couvert de petites rides transversales, mélangées de quelques points sur le reste de sa surface, où il est densement revêtu de blanc satiné presque argenté ; la même couleur couvrant les méso et méta-thorax, à l'exception d'une large bande transversale de la couleur du fond, étant au devant des pattes postérieures et s'arrêtant aux épisternums. — *Abdomen* couvert d'un très-léger duvet cendré, très-peu serré ; ses quatre premiers anneaux ornés chacun latéralement d'une grosse tache triangulaire, de même couleur. — *Pattes* noires, à l'exception des quatre premières cuisses qui sont d'un rouge brillant, avec seulement leur base noire. — *Tibias et tarses antérieurs* revêtus en dessus d'une pubescence roussâtre.

Cette espèce de la taille des *L. dispar* (Boheman) et *femoralis* (Muséum d'hist. nat. de Paris), s'en distingue non-seulement

---

(1) C'est-à-dire : marqué de points assez gros, peu profonds, égaux entr'eux, très-serrés, régulièrement placés, et laissant des intervalles très-étroits, imitant un réseau couvrant le prothorax.

par ses couleurs et la ponctuation de son prothorax, mais encore par la forme de celui-ci, qui est plus large, un peu moins convexe, rappelant celle du *Rhopalopus insubricus*, ZIEGLER, et dont la dilatation latérale paraît être, dans son milieu, un peu anguleuse.

Elle a été capturée dans l'intérieur de Natal, par M. Delgorgue, et faisait partie du lot d'insectes que j'ai acquis de lui.

Eburia rufo-brunnea.

Rufo-brunnea, parcè pilosa. Prothorace lateribus unidentato, suprà bituberculato et plagis tribus rufis, notato. Elytris rufis, vittâ latâ brunneâ propè suturam longitrorsùm infuscatis, et maculis tribus eburneis, primâ ad basim, secundâ ad medium, tertiâ paulò post, ornatis. Pedibus elongatis, femoribus ad basim rufis et in apice inermibus.

Long. : 19 à 20 mill. — Lat. ad humeros : 5 mill.

Corps d'un brun roussâtre, parcimonieusement couvert de petits poils couchés grisâtres, et hérissé ainsi que les pattes de poils beaucoup plus longs, de même couleur et clair-semés. — *Tête* rousse, avec une bande transversale brune en arrière du vertex : grossièrement ponctuée sur le front et entre les antennes : transversalement ridée et presque granuleuse sur le vertex, celui-ci un peu allongé et cylindrique : creusée entre les antennes d'une petite strie longitudinale, ne dépassant pas le bord postérieur des yeux : transversalement déprimée au devant de la base des antennes, le fond de cette dépression laissant paraître dans son milieu une petite cicatrice noire et brillante. — *Mandibules* noires. — *Yeux* grands, proéminents, latéraux, à cornéules globuleuses; rapprochés en dessus, et assez fortement échancrés à leur bord supéro-antérieur. — *Antennes* revêtues de poils assez longs et grisâtres, leurs quatre derniers articles couverts d'un

fin duvet de même couleur, qui les fait paraître ternes; les deux premiers articles d'un brun noir, principalement en dessus, les suivants d'un roux clair et brillant avec leur extrémité noire. — *Prothorax* un peu plus long que large, presque cylindrique : un peu rétréci en avant où il est aussi large que la tête, moins les yeux : très-étroitement rebordé à son bord antérieur qui s'avance un peu en arc sur la tête : coupé presque carrément, et étroitement rebordé en arrière : armé sur chacun de ses côtés, un peu après le milieu de sa longueur, d'une dent spiniforme : granuleusement ponctué en dessus : creusé près de son bord antérieur d'un sillon transversal, assez large, peu profond, et disparaissant près des bords latéraux : chargé sur son disque de deux tubercules lisses et luisants, placés transversalement un peu après le milieu de sa longueur, et de trois plaques d'un roux clair placées transversalement après les tubercules; la première longitudinale, lisse et luisante sur la ligne médiane, en forme de petite carène, n'atteignant pas la base; les deux autres larges, ovalaires et rugueuses, placées l'une à droite et l'autre à gauche de la première, de laquelle elles se rapprochent davantage vers la base que vers leur extrémité. — *Ecusson* petit, en triangle curviligne, roux, revêtu d'une fine pubescence fauve. — *Elytres* un tiers plus larges à leur base que le prothorax à son bord postérieur; quatre fois aussi longues que lui; arrondies aux épaules : leurs côtés parallèles et leur extrémité tronquée, avec l'angle sutural légèrement épineux : convexes en dessus avec la région suturale un peu plane : ponctuées, mais d'une manière plus distincte et plus marquée dans la première moitié de leur longueur et de leur largeur en partant de la suture que sur le reste de leur surface : rebordées latéralement : d'un roux clair, et marquées chacune dans la première moitié de sa largeur, à partir de la suture, d'une bande longitudinale brune, laissant paraître contre la suture une ligne étroite, de la couleur du fond; cette bande descend de la base jusqu'à l'ex-

trémité où elle s'éclaircit un peu : chargées chacune de deux petites nervures longitudinales partant de la base, la première au tiers, et la deuxième à la moitié de la largeur, à partir de la suture, et descendant parallèlement, la première jusqu'à l'extrémité, et la seconde jusqu'aux deux tiers seulement de la longueur : ornées également chacune de trois petites taches d'ivoire, étroites et allongées, placées les deux premières sur la première nervure, l'une à la base, et l'autre après la moitié de la longueur de l'élytre, et la troisième sur la deuxième nervure, à l'extrémité de celle-ci et un peu plus bas que la deuxième. — *Dessous du corps* et *pattes* ponctués. — *Pattes* grêles, allongées. — *Cuisses* inermes à leur extrémité, roux clair à leur base.

Patrie : Guatimala.

Pharocantha (Newm.) **gracilis.**

Brunneo-nigra, sub-nitida. Antennis pedibusque ferrugineis, pube cinereâ obtectis. Antennæ corpore longiores, articulis 3-6 apice unispinosis. Prothorace oblongo-ovato, lateribus spinâ minutissimâ instructo, suprà sub-depresso asperè rugoso-punctato ferè reticulato, cum plagâ medianâ elongatâ cicatrosâ. Elytris linearibus, densè profundâque punctato-striatis, punctis apicem versus pedetentim decrescentibus ; singulo elytro maculis duabus transversis, apiceque flavis.

Long. : 6 1/2 à 7 mill. — Lat. ad humeros : 2 3/4 mill.

Corps d'un noir brunâtre, luisant principalement dans la dernière moitié des élytres, parsemé de très-petits poils roux et mi-couchés. — *Tête* avancée, ruguleusement ponctuée sur le front, longitudinalement déprimée entre les antennes, les côtés de cette dépression un peu relevés triangulairement à la base de celles-ci, son milieu rayé d'une fine strie et chargé de quelques rides longitudinales et élevées. — *Epistome* relevé, lisse et luisant. — *Labre* et *palpes* ferrugineux clair. — *Mandibules* noires, très-peu avancées, recourbées et aiguës à leur extrémité.

— *Yeux* bruns, grands, latéraux, proéminents, à cornéules saillantes, rapprochés en dessus et assez fortement échancrés au milieu de leur bord interne. — *Antennes* ferrugineuses, velues en dessous, entièrement couvertes d'un duvet serré et gris qui les fait paraître ternes; plus longues que le corps; leur premier article pointillé, brunâtre et un peu luisant, ceux de trois à six, armés intérieurement à leur extrémité d'une petite épine. — *Prothorax* en ovale allongé, une fois et quart aussi long que large à la base, légèrement rétréci en avant : coupé carrément et très-étroitement rebordé à son bord antérieur : faiblement bisinué et étroitement rebordé à la base, ses angles postérieurs aigus et par suite de la sinuosité paraissant un peu prolongés en arrière : armé sur les côtés, un peu après la moitié de sa longueur, d'une très-petite épine : peu convexe en dessus : marqué d'un petit sillon transversal près de son bord antérieur : ponctué entre celui-ci et le sillon : grossièrement, profondément et presque réticuleusement ponctué sur le reste de sa surface : chargé dans son milieu, sur la ligne longitudinalement médiane, d'une cicatrice sub-ovalaire, très-rétrécie en avant, longitudinalement sillonnée, lâchement pointillée et luisante. — *Ecusson* semi-circulaire, entièrement couvert d'une pubescence cendrée. — *Elytres* un tiers plus larges à leur base que le prothorax à son bord postérieur : deux fois et demie aussi longues que lui : linéaires : tronquées chacune à leur extrémité : peu convexes en dessus : la fossette humérale bien marquée, faisant paraître les épaules un peu relevées, l'angle huméral légèrement arrondi : creusées chacune de neuf lignes de gros points, très-serrés, surtout à la base, et diminuant progressivement en grosseur et en profondeur à partir du milieu de la longueur de l'élytre jusqu'à l'extrémité, vers laquelle ils paraissent presque effacés : intervalles soit longitudinaux, soit transversaux de ces points très-étroits et un peu relevés : on aperçoit contre l'écusson le commencement d'une dixième ligne de points : ornées chacune

d'une tache jaune couvrant l'extrémité de l'élytre, et de deux bandes transversales de même couleur; la première, petite, placée au tiers de la longueur, près du bord externe qu'elle ne touche point, et n'atteignant que le milieu de la largeur; la deuxième, plus grande et plus large, placée après la moitié de la longueur, partant du bord externe et s'arrêtant au bord sutural, sans couvrir aucun d'eux. Les petits poils qu'on remarque sur les élytres sont placés en lignes longitudinales et paraissent prendre naissance dans chacun des points dont elles sont creusées. — *Pattes* allongées, ferrugineuses, couvertes d'un duvet gris, très-fin, qui les fait paraître ternes. — *Cuisses* médiocrement renflées en massue allongée. — *Tibias* un peu déprimés. — *Tarses* grêles.

Cette petite espèce provient de la Tasmanie et paraîtrait se rapprocher du *Pharo senio* de Newman, d'après la description que cet auteur en donne dans son Entomologist, page 4.

CALLIRHOE NEWMAN.

(Division des *Pharocantha*, du même auteur.)

Callirhoë decora.

Rufo castanea, nitida. Antennæ corpore vix longiores; articulis 3-6 apice uni-spinosis. Prothorace gracili, elongato, subcylindrico, lateribus inermi, suprà pube rufo-griseâ sericeâque densè obtecto et quinque tuberculis nitidis instructo. Elytris elongatis, linearibus, apice truncatis, angulo externo truncaturæ spinoso; suprà usque ad medium asperè et profundè sub-striato-punctatis, dein sub lente parcè vix punctulatis; in singulo quinque maculis eburneis: tribus anterioribus minutis, elongatis et à punctis elytri dilaceratis; quartâ sat latâ, transversâ punctatâ et utrinque dilaceratâ, paulò post medium sitâ: quintâ ad apicem, ovali, obliquâ et subfusco ferè circumdatâ. Pedibus rufo-ferrugineis, nitidis; femoribus valdè oblongo clavatis; tibiis compressis.

Long. : 15 mill. — Lat. ad humeros : 4 mill.

Corps d'un marron rougeâtre et brillant. — *Tête* avancée, pointillée et couverte sur le front d'une fine pubescence rousse : ponctuée et chargée sur le vertex d'une ligne longitudinale, étroite et relevée : creusée entre les antennes d'un petit sillon longitudinal dont les bords sont costalement relevés, et chargée, en avant de ce sillon, d'une petite ligne transversale relevée. — *Labre* cilié de roux, en avant. — *Mandibules* brunes, peu avancées, recourbées et aiguës à leur extrémité. — *Palpes* roux. — *Yeux* roussâtres, grands, latéraux, proéminents, à cornéules saillantes ; rapprochés en dessus et assez fortement échancrés. — *Antennes* d'un brun rouge, velues en dessous, couvertes d'un duvet roux qui les fait paraître ternes, à l'exception du premier article qui est glabre et brillant : leurs articles de trois à six armés intérieurement d'une petite épine à leur extrémité. — *Prothorax* grêle, allongé, subcylindrique ; une fois et demie aussi long que large : coupé carrément et étroitement rebordé antérieurement et postérieurement : un peu rétréci sur les côtés et en dessus au premier tiers de sa longueur ; très-légèrement renflé au milieu sur les côtés : entièrement revêtu d'une pubescence très-serrée, d'un gris roussâtre, paraissant satinée, vue sous un certain jour : chargé, dans la première moitié de sa longueur, d'une étroite carène sur sa ligne longitudinalement médiane, et de cinq tubercules lisses et luisants, placés, savoir : les deux premiers, arrondis, sur le disque, et transversalement avant la moitié de la longueur du prothorax ; le troisième, très-allongé, sur la ligne médiane, en arrière des deux premiers ; le quatrième et le cinquième, plus grands et plus écartés entre eux que ceux-ci, près de la base et également transversalement ; au-dessous et entre ces deux derniers tubercules, on remarque contre la base une petite bande élevée, transversale et arquée en avant. — *Ecusson* semi-circulaire, couvert et cilié de gris

roussâtre. — *Elytres* un tiers plus larges à leur base que le prothorax à son bord postérieur, presque trois fois aussi longues que lui : linéaires : tronquées chacune à leur extrémité, l'angle externe de cette troncature muni d'une assez forte épine : presque planes en dessus : perpendiculairement déclives sur les côtés vers les épaules, et sub-convexement ensuite : coupées carrément à leur base, la fossette humérale bien marquée, faisant paraître les épaules comme un peu relevées ; celles-ci, arrondies : creusées, jusqu'à la moitié de leur longueur, de points gros et très-serrés, placés presque en lignes longitudinales, et ne laissant entre eux que de très-étroits intervalles : paraissant lisses dans la dernière moitié de leur longueur, mais, vues à la loupe, laissant apparaître quelques lignes longitudinales de petits points assez espacés, et très souvent effacés : parsemées sur toute leur surface de très-petits poils roux et couchés, clair-semés, et auxquels la ponctuation semble donner naissance : ornées chacune de cinq taches d'ivoire ; les trois premières, petites, allongées et déchirées sur leurs bords par la ponctuation, sont placées ; la première, un peu en dedans de l'épaule, au premier sixième environ de la longueur ; la deuxième, du côté du bord externe, à la suite de la première, à laquelle elle se joint quelquefois par sa partie supérieure ; la troisième, en face de la seconde et du côté de la suture ; la quatrième, large, transversale, après la moitié de la longueur, elle part du bord externe et arrive près de la suture, qu'elle n'atteint pas, elle est fortement déchirée en avant par la ponctuation, deux ou trois fois échancrée en arrière par la couleur du fond, et laisse apparaître dans son milieu trois à quatre points enfoncés et bruns, placés ordinairement en ligne transversale ; la cinquième, assez grande, ovalaire, près de l'extrémité, allant obliquement d'arrière en avant et de dedans en dehors. La partie postérieure des élytres est d'un marron plus rouge, plus clair et plus luisant que la partie antérieure, surtout vers la suture. Une couleur, un peu plus

foncée et à peine perceptible, paraît entourer la dernière tache. — *Dessous du corps* et *pattes* revêtus d'un léger duvet gris roussâtre et parsemés de quelques longs poils de même couleur. — *Cuisses* fortement renflées en massue allongée. — *Tibias* comprimés. — *Tarses* grêles.

Cette jolie espèce se rapproche beaucoup de la *C. biguttata* de Donovan, dont elle se distingue par son prothorax plus allongé, moins évidemment renflé sur les côtés, par la pubescence qui le couvre et par la forme différente de ses tubercules; par la ponctuation de ses élytres descendant moins bas, par les taches qui les ornent, taches plus grandes, mieux marquées et dont la dernière est à peine entourée de brunâtre; par ses cuisses renflées en massue plus allongée, etc., etc.

Comme la *C. biguttata*, elle est originaire de la Nouvelle-Hollande.

Sphærion terminatum (Dejean).

Badium, nitidum, pilis flavis laxè hirtum. Elytris dilutè rufis; palpis, antennis, tibiisque ferrugineis; genibus nigro-brunneis. Capite punctulato, longitrorsum striato: fronte bifoveolato. Antennæ corpore longiores, 11-articulatæ, articulis 3-5 canaliculatis, 3-7 apice uni-spinosis. Prothorace inæquali, lateribus uni-dentato, suprà transversim bisulcato et dorso ferè in equi solea impresso; impressione rugoso-punctatâ. Scutello pube grisea densè obtecto. Elytris paululum convexis, sublinearibus, apice vix truncatis, angulo externo uni-dentato, suprà punctulatis, punctis pedetentim decrescentibus; sub-lente bi-nervosis et punctis majoribus, remotis setigerisque sat distinctè longitrorsum tri-lineatis. Femoribus elongato-clavatis; tibiis apice subcompressis.

Long. : 16 mill. — Lat. ad humeros : 4 mill.

Corps très-peu convexe, d'un rouge brun, luisant; parcimonieusement revêtu de très-petits poils flaves, et lâchement hérissé de poils plus longs et plus raides, de la même couleur. —

Elytres d'un roux clair. — *Labre*, *palpes*, *antennes* et *tibias* ferrugineux. — *Genoux* d'un brun noir. — *Tête* courte, inclinée, pointillée : creusée sur le devant du front de deux fossettes profondes, d'une strie sur sa ligne longitudinalement médiane et de deux légers sillons entre les antennes. — *Labre* coupé carrément et cilié de flave en avant. — *Mandibules* courtes, peu saillantes, d'un brun rouge, leur extrémité noire, recourbée et aiguë. — *Palpes* inégaux en longueur ; le dernier article des labiaux aplati et presque triangulaire ; celui des maxillaires, plus grand, plus large, également aplati, obliquement tronqué et presque sécuriforme. — *Yeux* d'un brun noir, grands, latéraux, saillants, assez fortement échancrés en avant dans leur milieu. — *Antennes* plus longues que le corps, velues en dessous, parcimonieusement hérissées en dessus de poils flaves ; de onze articles, revêtus d'un duvet flave, très-fin, qui les fait paraître ternes, surtout les six derniers ; le premier ruguleusement pointillé et luisant ; ceux de trois à cinq longitudinalement cannelés en dessus, et ceux de trois à sept munis à leur extrémité interne d'une épine aiguë, celle du septième article plus petite et plus fine que les autres. — *Prothorax* plus long que large à sa base, légèrement rétréci en avant, son bord antérieur coupé carrément et cilié de flave : faiblement arrondi sur les côtés ; rétréci brusquement en ligne courbe aux cinq sixièmes de sa longueur, d'où il s'élargit un peu, et ses côtés tombent perpendiculairement sur la base qui est à peine sinuée près de chacun des angles postérieurs : armé sur ses côtés, dans le milieu de sa longueur, d'une dent assez forte, à base large, et dont la pointe est légèrement inclinée en arrière : faiblement convexe et presque déprimé en dessus : creusé en avant d'un sillon transversal en arc de cercle renversé, et en arrière d'un autre sillon aussi transversal, mais droit, allant de l'un à l'autre des rétrécissements latéraux : légèrement bombé entre les deux sillons : rayé le long de sa base de petites stries

ou rides transversales, et creusé sur son disque d'une forte dépression presque en forme de fer à cheval, dont les deux branches s'arrêtent au sillon postérieur, et la convexité au sillon antérieur : cette dépression émet à droite et à gauche et d'arrière en avant une petite branche oblique, plus ou moins apparente, rejoignant sur les côtés une dépression longitudinale régnant au-dessus de chaque dent latérale ; toutes ces dépressions rugueusement ponctuées, et par ce motif paraissant plus ternes que le reste de la surface du prothorax. — *Ecusson* petit, arrondi postérieurement et entièrement couvert d'une pubescence gris jaunâtre. — *Elytres* faiblement plus larges à leur base que le prothorax y compris ses dents latérales, mais un tiers plus larges qu'à son bord postérieur : trois fois aussi longues que lui : parallèles des épaules aux deux tiers ou aux trois quarts de leur longueur, rétrécies ensuite en ligne légèrement courbe jusqu'à leur extrémité, où elles sont chacune presque un peu obliquement tronquées, avec l'angle externe prolongé en une petite dent épineuse : très-peu convexes en dessus, repliées sous les épaules, subconvexement déclives sur les côtés, leur bord externe étroitement rebordé ; les fossettes humérales bien marquées faisant paraître les épaules un peu relevées ; l'angle huméral droit, arrondi à son extrémité : munies chacune en dessus de deux très-faibles nervures, apparentes par leur couleur plus claire, et toutes deux partant de la base ; la première au quart de la largeur de l'élytre à compter de la suture ; la deuxième de la fossette humérale et descendant parallèlement entre elles en se dirigeant de dehors en dedans jusqu'aux trois quarts environ de la longueur où elles disparaissent : parsemées de très-petits poils flaves : entièrement pointillées sur leur surface, la ponctuation diminuant graduellement de profondeur de la base à l'extrémité, où elle est presque totalement effacée : marquées de points plus gros, très-espacés entre eux, (émettant chacun un long poil fauve), disposés en lignes longitudinales, dont trois sont

plus distinctes, quelquefois à l'œil nu, le plus souvent seulement avec une loupe, et sont placées, la première, contre la suture, et les autres, contre chacune des deux nervures. — *Mésothorax* et *épisternums*, paraissant sous un certain jour, revêtus d'une fine pubescence blanc satiné, presque argentée. — *Pattes* un peu allongées. — *Cuisses* renflées en massue allongée. — *Tibias* un peu élargis et comprimés à leur extrémité. — *Tarses* assez grêles, revêtus en dessus d'une villosité d'un flave roussâtre, et en dessous, d'une brosse de poils de même couleur.

Patrie : Brésil.

Etant redevable à l'extrême obligeance de M. Chevrolat, possesseur actuel de la collection de Longicornes de M. le comte Dejean, de la certitude du nom de cette espèce inédite, j'ai cru devoir la décrire minutieusement pour pouvoir lui comparer l'espèce suivante qui en est très-voisine, et que j'ai tout lieu de croire nouvelle.

Sphærion vicinum.

Rubro-rufum, nitidissimum, laxè rufo-pilosum; antennis pedibusque rufo-hirtis. Capite rugoso-punctato, fronte bi-foveolato, longitrorsùm striato; vertice densè punctulato. Antennæ corpore longiores, 11-articulatæ; articulis 3-4 canaliculatis, 3-8 apice uni-spinosis. Prothorace intricato, lateribus uni-dentato, suprà transversim bi-sulcato, dorso longitrorsùm bi-impresso; impressionibus antè connexis, granulis minutissimis parcè instructis, ramumque obliquum utrinque ad latera emittentibus, undè quinque apparent tuberculi, medianus elongatus, sub-elevatus, nitidissimus et vix punctulatus. Scutello pube sericea grisea densè obtecto. Elytris parùm convexis, linearibus, apice truncatis, angulo externo uni-spinoso: suprà sat densè punctulatis, punctis pedetentim decrescentibus; sub-lente punctis majoribus setigerisque, plùs minùsve distinctis longitrorsùm lineatis. Femoribus elongato-clavatis, tibiis vix apice compressis.

Long.: 15 mill. — Lat. ad humeros: 3 1/4 mill.

Corps un peu convexe, uniformément d'un roux rouge,

très-brillant, revêtu en dessus et en dessous de petits poils roux clair-semés. — *Tête* courte, inclinée, rugueusement ponctuée sur le front, celui-ci creusé en avant de deux fossettes transversalement placées, moins profondes que celles du *Sph. terminatum*, Dej., et d'une petite strie sur sa ligne longitudinalement médiane; vertex densement pointillé. — *Labre* coupé carrément en avant. — *Mandibules*, *palpes* et *yeux* semblables à ceux du *Sph. terminatum*. — *Antennes* plus longues que le corps, velues en dessous, très-parcimonieusement hérissées en dessus de poils roux; de onze articles revêtus d'un duvet roussâtre très-fin, qui les fait paraître ternes, surtout à leur sept derniers articles; le premier, lâchement ponctué; les autres très-finement pointillés; les troisième et quatrième canaliculés longitudinalement en dessus; ceux de trois à huit munis d'une épine à leur extrémité interne. — *Prothorax* plus long que large à sa base, faiblement rétréci en avant, son bord antérieur paraissant très-légèrement avancé sur la tête : presque droit sur les côtés dans son tiers médian, un peu rétréci aux six septièmes de sa longueur, d'où il s'élargit faiblement et tombe carrément sur sa base, celle-ci à peine sinueuse près de chacun des angles postérieurs : armé au milieu de sa longueur, sur chacun de ses côtés, d'une dent courte, pointue et à large base : presque convexe en dessus, où il est couvert sur chaque tiers latéral de petites rides irrégulières, élevées, de rugosités et de points plus ou moins gros, le tout entremêlé et le faisant paraître un peu terne : creusé en avant et en arrière d'un sillon transversal, droit; légèrement bombé entre ces deux sillons : rayé le long de la base de petites stries ou rides transversales : marqué sur chacun de ses côtés au-dessus de la dent latérale, et d'un sillon à l'autre, d'une dépression longitudinale et sulciforme, et sur son disque, de deux autres dépressions longitudinales assez profondes, une de chaque côté de sa ligne médiane; ces deux dépressions lisses dans leur fond, et seulement parsemées de petites granulations, partent du

sillon transversal près de la base, remontent jusqu'au milieu de la longueur du disque, où elles se réunissent, et après avoir émis chacune un petit rameau oblique et un peu arqué, qui va sur les côtés, rejoindre la dépression latérale au-dessus de la dent dont ils sont armés, elles se prolongent ensemble jusqu'au sillon antérieur, contre lequel elles se dilatent un peu à droite et à gauche. La position de ces dépressions fait paraître le prothorax comme marqué de cinq élévations presque tuberculeuses; les deux antérieures plus petites que les deux postérieures, et celle du milieu plus relevée que les autres, presque en ovale allongé, brillante et faiblement creusée de quelques points. — *Ecusson* petit, arrondi postérieurement et entièrement couvert d'une pubescence grise satinée. — *Elytres* un tiers plus larges à leur base que le prothorax à son bord postérieur; plus de trois fois plus longues que lui : linéaires, soit à côtés parallèles dans toute leur longueur, excepté près de leur extrémité, où elles sont légèrement rétrécies : manifestement tronquées à leur extrémité, l'angle postérieur de cette troncature prolongé en une petite épine aiguë : un peu convexes en dessus : repliées sous les épaules : convexement déclives sur les côtés : très-étroitement rebordées extérieurement; les fossettes humérales bien marquées, faisant paraître les épaules un peu relevées; l'angle huméral droit, arrondi à son extrémité : densement et finement pointillées en dessus, la ponctuation s'effaçant graduellement à partir des deux tiers de la longueur, et disparaissant tout-à-fait à l'extrémité : marquées de points un peu plus gros et assez serrés, émettant chacun un très-petit poil roussâtre, et disposés en lignes longitudinales plus ou moins distinctes, même à la loupe, à l'exception de celle contre la suture et de celle qui descend de la fossette humérale qui sont en général plus marquées que les autres. — *Mésothorax* et *épisternums* paraissant, sous un certain jour, revêtus d'une fine pubescence d'un blanc satiné presque argenté. — *Pattes* peu allongées, parcimonieusement hérissées de longs poils

roux. — *Cuisses* un peu plus faiblement renflées en massue allongée que dans le *Sph. terminatum* ; tibias arrondis, paraissant à peine comprimés à leur extrémité ; tarses grêles, revêtus en dessus d'une villosité rousse, et en dessous, d'une petite brosse de même couleur.

Patrie : la Colombie.

Comme on le voit, cette espèce est très-voisine du *Sph. terminatum*, Dej. ; mais outre sa couleur qui est uniforme, plus rouge et plus brillante, elle s'en distingue facilement par son corps plus étroit et plus convexe ; par son prothorax proportionnellement moins large, armé d'une dent plus petite et plus obtuse ; par la ponctuation rugueuse de sa tête ; par les rides, les rugosités et les points embrouillés de son prothorax, dont la forme de ses dépressions le fait paraître comme chargé de cinq tubercules ; par ses élytres plus linéaires, plus convexes, plus franchement tronquées à leur extrémité avec une véritable épine à l'angle externe, plus densement pointillées, dépourvues de nervures, et dont les lignes de points plus gros sont moins distinctes, et n'émettent pas de longs poils ; par ses cuisses plus faiblement renflées en massue, etc., etc.

Obs. M. Audinet Serville, en donnant le genre *Sphærion* comme une simple division de celui qu'il créait sous le nom de *Elaphidion*, et ne le fondant que sur des espèces ayant « les élytres « à peine tronquées au bout, munies chacune d'une épine mé- « diane, et les cuisses plus fortement en massue, celle-ci presque « globuleuse, » lui a conservé tous les autres caractères qu'il attribuait aux *Elaphidion*, et par conséquent celui d'avoir « le « corselet arrondi latéralement et mutique ; » s'il en doit être ainsi, les deux espèces que je viens de décrire ne peuvent pas faire partie du genre Sphærion, puisque dans toutes les deux le prothorax est unidenté latéralement, et que si l'on tranchait cette dent à sa base, il serait plutôt droit qu'arrondi sur ses côtés ;

la massue des cuisses est allongée et non globuleuse, et dans le *vicinum* qu'on ne peut séparer du *terminatum*, l'extrémité des élytres est manifestement tronquée, et l'épine au lieu d'être médiane se trouve placée à l'angle externe de la troncature. Cependant, s'il est vrai, comme le dit l'auteur du catalogue des Longicornes du British Museum 1853, page 106, que le genre créé par M. Newman, sous le nom de *Nephalius*, dans son Entomologist, n. 6, avril 1841, page 93, est le même que celui de *Sphœrion* (Audinet Serville), les deux espèces *terminatum* et *vicinum* feraient réellement partie des *Sphœrion*. En effet, sans tenir compte des caractères que M. Newman a donnés à son genre *Nephalius* pour le séparer de celui *Trichophorus* de M. Audinet Serville, et qui consistent seulement en ce que « les cuisses sont simples, et les antennes presque sans « villosité, » caractères que l'auteur dément lui-même quelques lignes plus bas dans sa description des *Nephalius exutus, cassus* et *blandus*, où il reconnaît que ces espèces ont les cuisses renflées. Il est vrai, je dois le dire, que cette reconnaissance ne paraît pas complète, puisque pour les deux premières espèces il dit : *femoribus paullò incrassatis*, et pour la troisième : *vix incrassatis* ; mais je crois que c'est là une erreur d'appréciation, et qu'il aurait dû dire pour toutes trois : *femoribus elongato clavatis*, du moins en en jugeant d'après une de ses espèces que je possède : le *Nephalius blandus* (*Sphœrion conspicillatum*, Chevrolat) qu'il décrit, page 112, comme ayant les cuisses *vix incrassatis, apice nullo modo armatis*, tandis qu'elles sont réellement et très-distinctement renflées en massue allongée, et armées chacune à leur extrémité de deux dents aiguës, bien apparentes, surtout aux deux dernières paires de pattes (1).

---

(1) Une très-belle espèce du Brésil, le *Sphaerion elegantulum*, Buquet, rouge avec les élytres vertes, les pattes et les antennes noires, présente également deux petites dents aiguës à l'extrémité de chacune de ses

Sans tenir compte, disais-je, de ce caractère consistant en des *pattes simples*, qui, ainsi qu'on le voit, n'existe pas (je ne parle pas du plus ou du moins de villosité aux antennes, ce qui ne saurait être un caractère générique), et en s'arrêtant à ceux plus certains, que l'auteur donne pour ainsi dire secondairement, et qui résultent aussi de la description des cinq espèces qu'il a connues, et qui consistent en ce que : 1° « les élytres sont ponc-« tuées, revêtues de petits poils ou duvet court, et garnies de « poils raides placés chacun dans un point plus profond et plus « distinct, ces points espacés entre eux, mais généralement « disposés de manière à présenter des séries régulières ; » 2° le corselet est latéralement armé d'une dent (*Neph. amictus, serius* et *blandus*, New.) ; 3° les articles des antennes sont cannelés (*Neph. exutus* et *blandus*) ou carénés (*Neph. amictus, serius*), et uni épineux à leur extrémité à un plus ou moins grand nombre de leurs articles (toutes les espèces) ; 4° l'extrémité des élytres est plus ou moins tronquée et armée d'une épine (toutes les espèces) ; 5° les cuisses sont renflées (*Neph. exutus, cassus* et *blandus*), on reconnaît tout de suite qu'ils sont applicables aux deux espèces *terminatum* et *vicinum* que j'ai décrites et qui se trouvent ainsi de véritables *Sphœrion*. — Pour cela, comme on l'aperçoit, il faut combiner les caractères donnés par M. Audinet Serville pour les *Elaphidion* et les *Sphœrion* avec ceux de M. Newman pour ses *Nephalius* ; mais est-ce à dire que pour établir le genre *Sphœrion* il faille employer tous les caractères ci-dessus rappelés ? Evidemment non, la plupart ne sont que des caractères distinctifs des espèces, se trouvant en partie chez les unes, manquant en partie chez les autres. Je possède une trop petite quantité de ces insectes pour

---

cuisses ; ses antennes sont cannelées et épineuses comme dans le *blandus* et son prothorax inégal ; mais la dent latérale est très-petite, à peine visible et ses cuisses sont faiblement renflées.

avoir la prétention d'indiquer les caractères certains et bien tranchés du genre *Sphærion*, ou pour décider si les insectes qui le composent ne doivent être, au contraire, considérés que comme une simple division des *Elaphidion* ; mais je pense, d'après tous ceux que j'ai pu examiner, et d'après toutes les descriptions que j'ai lues, qu'on pourrait, si on admettait le genre *Sphærion*, le désigner, sauf meilleur avis, par un corps un peu plus étroit et moins déprimé que celui des *Elaphidion*. Un prothorax à peine arrondi latéralement, muni sur les côtés d'une dent épineuse ou obtuse, quelquefois très-petite et peu visible, inégal, ou presque tuberculeux en dessus. Les élytres légèrement tronquées et uni-épineuses à leur extrémité, généralement ponctuées en dessus, et présentant toujours des lignes de points sétigères plus ou moins écartés entre eux, mais plus profonds ou plus distincts que la ponctuation ordinaire, lorsqu'elle existe. Les cuisses renflées plus ou moins fortement en massue allongée, et enfin par les autres caractères donnés par M. Audinet Serville au genre *Elaphidion*, en ce qu'ils ne seraient point contraires à ceux ci-dessus.

Achryson ornatipenne.

Angustum, pilosum, suprà fuscum, subtùs cum antennis pedibusque rufum. Capite longitrorsùm sulcato. Prothorace ruguloso-punctato, tribus vittis denudatis signato. Elytris ad basim rugulosis, posteà laxè asperè punctulatis, quatuor vittis rufis notatis.

Long : 11 mill. — Lat. ad humeros : 3 mill,

Corps étroit, allongé, brun en dessus, roux en dessous, ainsi qu'aux pattes et aux antennes. — *Tête* ruguleusement ponctuée, longitudinalement sillonnée, couverte de poils gris-fauve, divergents. — *Front* court, incliné. — *Labre* court. — *Mandibules* saillantes, un peu relevées, rougeâtres ; arrondies, aiguës et noires à leur extrémité. — *Palpes* ferrugineux. — *Yeux* bruns,

latéraux, très-saillants, rapprochés sur le haut du front. — *Antennes* rousses, moins longues que le corps, rugueusement ponctuées, velues en dessous, et couvertes d'un duvet très-fin et serré qui les fait paraître ternes. — *Prothorax* un peu plus long que large : coupé carrément et à peine rebordé en avant et en arrière : obtusément arrondi sur ses côtés : faiblement convexe en dessus, ruguleusement ponctué : entièrement couvert de poils gris fauve, couchés d'avant en arrière, parsemés, surtout sur les côtés, de poils plus longs : marqué de trois bandes étroites, longitudinales et dénudées, finement granuleuses, et n'atteignant pas le bord antérieur ; l'une médiane presque sulciforme ; les autres latérales et à égale distance chacune de la ligne médiane et du bord externe. — *Ecusson* petit, triangulaire, tronqué à son extrémité, ses bords légèrement relevés. — *Elytres* un peu plus larges à leur base que le prothorax à son bord postérieur ; trois fois aussi longues que lui : linéaires : étroitement rebordées à leur bord extérieur : très-faiblement tronquées à leur extrémité : médiocrement convexes ; la fossette humérale marquée ; les épaules arrondies : un peu rugueuses à leur base : lâchement et aspèrement ponctuées, les points disposés presque en lignes longitudinales et plus serrés sur les côtés : un peu enfoncées sur la suture au dessous de l'écusson : couvertes de petits poils gris, couchés, peu serrés et mélangés de poils roussâtres, surtout sur les côtés : ornées chacune de quatre bandes longitudinales rousses ; la première, très-courte, contre l'écusson ; la deuxième, beaucoup plus longue, plus étroite, et placée contre la suture dans plus du tiers médian de la longueur ; la troisième, sur le milieu de l'élytre, élargie intérieurement, du côté de la suturale qu'elle touche presque ; la quatrième, commençant au milieu de la largeur de l'élytre, et au dernier quart de sa longueur, se dirige obliquement vers la suture qu'elle suit, presque jusqu'à l'extrémité, où elle se recourbe contre le bord latéral qu'elle remonte presque jusqu'à

la moitié de sa longueur. — *En dessous*, prothorax brun, finement et transversalement ridé ; poitrine et abdomen rougeâtres, ponctués, couverts de petits poils gris, peu serrés. — *Pattes* rousses, pointillées, velues. — *Cuisses* renflées, un peu comprimées, ainsi que les tibias. — *Tarses* grêles, pubescents, garnis en dessous d'une brosse un peu allongée de poils flaves.

Patrie : Guadeloupe.

D'après M. Chevrolat, cette espèce est voisine de l'*Achry. meticulosum*, Dej. J'en possède de la même localité une variété du double plus petite, dans laquelle le prothorax est proportionnellement un peu plus allongé, la pilosité plus rare, et les bandes des élytres totalement effacées.

Callidium? 12-signatum.

Capite prothoraceque rubidis, densè et acutè granulosis. Antennis ferrugineo-rufis, villosis; articulus 4 quinto dimidio brevior. Elytris fuscis, nitidis, crebrè punctatis, punctis piligeris et pedetentim decrescentibus. Singulo elytro signaturis sex pallidis notato. Pedibus testaceo-rufis, femoribus tibiisque ad basim pallidis; femoribus ad apicem clavatis, sub-globosis, parùmque compressis.

Long. : 7 mill. — Lat. ad humeros : 2 mill.

Tête d'un rouge brunâtre, avancée, enfoncée presque jusqu'aux yeux dans le prothorax et plus étroite que celui-ci, finement granuleuse, légèrement pubescente et creusée dans son milieu d'un sillon longitudinal. — *Palpes* testacés. — *Yeux* latéraux, grands, assez fortement échancrés, noirs. — *Antennes* d'un roux ferrugineux, légèrement sétacées, écartées à leur insertion, couvertes d'une fine pubescence roussâtre qui les fait paraître ternes : velues en dessous, notamment à leurs quatre premiers articles, et plus longues que le corps : de onze articles cylindriques ; le premier, plus épais que les autres ; le deuxième, très-court ; le troisième, presque aussi long que le cinquième ;

le quatrième, plus de moitié plus court que ce dernier, et à peu près moitié plus grand que le second ; les suivants d'égale longueur entre eux ; le dernier plus court et obtus à son extrémité. — *Prothorax* d'un rouge brunâtre, plus sombre sur les côtés et sur la ligne médiane que sur le reste du disque : plus long que large : légèrement avancé arcuément sur la tête à son bord antérieur, coupé carrément et rebordé à sa base : élargi en s'arrondissant faiblement sur les côtés, sa plus grande largeur étant au premier tiers environ de sa longueur : plus étroit en arrière qu'en avant : déprimé et légèrement pubescent en dessus, densement et finement granuleux : marqué en avant d'une impression transversale, sulciforme et en arc renversé, et en arrière sur la ligne médiane, d'une petite cicatrice linéiforme, lisse, noirâtre, et souvent peu apparente. — *Ecusson* noirâtre, court, arrondi à son sommet. — *Elytres* brunes, luisantes, la suture et les bords extérieurs un peu plus clairs : moitié plus larges à leur base que le prothorax à son bord postérieur; un tiers plus larges que celui-ci à sa plus grande largeur; trois fois aussi longues que lui : étroitement rebordées extérieurement et à la suture : linéaires, arrondies et mutiques à leur extrémité : déprimées en dessus, presque perpendiculairement déclives sur les côtés, surtout en avant ; les fossettes humérales bien marquées ; les épaules saillantes et un peu avancées, leur sommet arrondi : densement ponctuées et presque rugueusement à leur base ; les points portant chacun un poil roussâtre, presque droit, diminuent graduellement de profondeur et disparaissent vers l'extrémité : parées chacune de six marques d'un ferrugineux pâle ; la première entoure extérieurement l'épaule, et s'arrête au-dessous de celle-ci en forme de grosse tache subarrondie, ne dépassant pas intérieurement l'extrémité de la fossette humérale ; la deuxième, subtriangulaire, placée un peu plus bas que la première et contre la suture qu'elle couvre, et sur laquelle elle remonte linéairement jusqu'à la base, où elle s'étend presque

jusqu'à la fossette humérale ; la troisième, linéaire, légèrement arquée, placée entre la première et la deuxième, et un peu plus bas qu'elles, descend un peu obliquement de dehors en dedans, s'arrêtant avant le milieu de la longueur de l'élytre ; la quatrième, presque demi-ovalaire, plus grande et descendant plus bas que la troisième, est placée en face de celle-ci contre le bord externe qu'elle recouvre, et sur lequel elle se prolonge jusqu'à la base ; la cinquième, linéaire, un peu plus épaissie dans la seconde moitié de sa longueur que dans la première, placée au-dessous de la troisième, et descendant obliquement jusqu'aux trois quarts environ de la longueur de l'élytre, vers le bord externe qu'elle n'atteint pas ; la sixième, assez grosse, ovalaire, plus claire que les autres et placée près de l'extrémité.

En dessous, prothorax brun, ruguleux. — *Méso* et *méta-thorax* d'un roux ferrugineux, pointillés et couverts d'un léger duvet gris, peu serré. — *Métathorax* sillonné longitudinalement dans son milieu. — *Abdomen* d'un testacé rougeâtre, brillant, parsemé de quelques poils roussâtres. — *Pattes* faiblement velues, d'un testacé rougeâtre ; la base des cuisses et des tibias beaucoup plus pâle. — *Cuisses* renflées à leur extrémité en massue globuleuse et un peu comprimée.

Patrie : Brésil.

Cette jolie petite espèce, de la grandeur du *C. rufipes*, Fab., s'en distingue, outre sa couleur et ses taches, par un corps plus étroit, une tête plus petite et des yeux moins proéminents ; par son prothorax moins rétréci en avant, moins arrondi sur les côtés, et par ses pattes dont les cuisses sont plus globuleusement renflées. Elle s'éloigne de tous les Callidium que je possède, et de tous ceux que j'ai vus, par la brièveté du quatrième article de ses antennes, et pourrait faire dans ce genre une division à part, si elle ne doit pas en constituer un nouveau.

Clytus insignitus.

Niger, velutinus. Capite longitrorsùm striato, flavo tri-vittato. Prothorace transverso, ad basin valdè constricto, suprà paululùm gibbo, fasciis tribus flavis notato. Elytris propè suturam longitrorsùm carinatis, apice spinâ medianâ armatis : singulo elytro tribus maculis et quatuor fasciis flavis ornato. Antennis pedibusque brunneo-nigris ; tibiis apice tarsisque rufis.

Long. : 20 mill. — Lat. ad humeros : 7 mill.

Corps noir, faiblement pointillé, entièrement revêtu d'un duvet noir, très court et velouté. — *Tête* sillonnée longitudinalement sur sa ligne médiane : parée de trois bandes transversales formées d'un duvet jaune, serré ; la première, contre la suture frontale ; la deuxième, plus mince, entre les antennes, au sommet de leur insertion ; la troisième, sur le haut du front, contre les yeux, entourant ceux-ci extérieurement, couvrant les joues, et remontant de chaque côté, sur le devant du front, jusqu'à la base des antennes. — *Labre* rouge-brun. — *Mandibules* noires. — *Palpes* ferrugineux. — *Yeux* et *antennes* brun-noirâtre ; celles-ci peu densement revêtues en dessous de petits poils raides, noirs. — *Prothorax* transversal, coupé carrément, très-étroitement rebordé et cilié de jaune à son bord antérieur, où il est aussi large que la tête, et d'où il s'élargit immédiatement, d'abord en s'arrondissant sur les côtés jusqu'au tiers de sa longueur, puis en ligne oblique très-faiblement cintrée jusqu'aux cinq sixièmes de celle-ci, où il se rétrécit subitement et fortement, ses côtés tombant alors presque perpendiculairement sur sa base qui paraît à peine sinuée près de chacun des angles postérieurs : un peu bombé en dessus : marqué d'un petit sillon transversal contre la base, et orné de trois bandes transversales d'un duvet jaune, serré ; la première, droite, près du bord antérieur ; la deuxième, au milieu de la longueur, descendant arcué-

ment en arrière et interrompue dans son milieu ; la troisième, droite, dans le sillon basilaire. — *Ecusson* transversal, triangulaire. — *Elytres* un peu plus larges à leur base que le prothorax dans sa plus grande largeur : plus de trois fois aussi longues que lui : légèrement rétrécies des épaules à l'extrémité, où elles sont médianement un peu prolongées chacune en une courte épine : faiblement convexes en dessus, avec les épaules obtusément arrondies et nullement saillantes : chargées chacune près de la suture, à partir du tiers de leur longueur, d'une ligne élevée en carène n'atteignant pas l'extrémité, et ornées : 1° de trois taches ; la première, petite, triangulaire, placée avant le milieu de la longueur à l'angle formé par la réunion de la carène à la suture ; la deuxième, beaucoup plus grosse, allongée, placée aux deux tiers de la longueur, également entre la carène et la suture ; la troisième, ponctiforme, placée sur le milieu de la largeur de l'élytre, en face de l'extrémité de la deuxième ; 2° de quatre bandes transversales ; la première, très-légèrement arquée, et descendant obliquement de l'écusson vers la partie inférieure de l'épaule ; la deuxième, fortement arquée, descendant de la suture, un peu au-dessous de l'écusson jusqu'au tiers environ de la longueur de l'élytre, d'où elle remonte, et se dirige vers le bord externe qu'elle touche presque au premier quart environ de la longueur, et près duquel elle est interrompue, et seulement indiquée par un point : la troisième, très-étroite, quelquefois interrompue, partant de la première tache vers la suture, formant un petit arc renversé dont le côté externe se prolonge transversalement, et un peu en s'épaississant vers le bord extérieur ; la quatrième, près de l'extrémité, descendant obliquement de dedans en dehors. Toutes ces taches et bandes formées d'un duvet jaune serré. On voit sur les épaules une tache transversale, plus ou moins apparente, formée d'un duvet d'un jaune blanchâtre. — *En dessous*, le prothorax et la poitrine sont couverts d'un même duvet jaune serré, qui forme sur les côtés,

contre le bord postérieur de chacun des quatre premiers anneaux de l'abdomen, une large tache transversale ; tiers médian de l'abdomen et son dernier anneau parcimonieusement revêtus de petits poils grisâtres. — *Pattes* écartées entre elles à leur insertion, d'un brun noir, revêtues d'un duvet très-fin et grisâtre ; extrémité des tibias et tarses rougeâtres. — *Prosternum* large, aplati, coupé perpendiculairement et légèrement échancré en arrière. — *Méso-sternum* large, un peu relevé costalement et faiblement arqué en avant.

Patrie : Brésil.

Cette espèce, l'une des plus grandes du genre, se place à côté des *Clyt. erythrocephalus, proximus, congener*, etc., etc. Elle appartient à la même division, par ses élytres carénées en dessus et armées d'une épine médiane à leur extrémité ; par la forme de son prothorax, et surtout par celle de ses pro et méso-sternum. — D'après M. Chevrolat elle serait voisine du *Clytidoneus*, Dej. (inédit), que je ne possède point et auquel, pour cette raison, je ne puis la comparer.

Tetraommatus (genus novum).

τετρα, quatre. — ομματα, yeux.

Corps allongé, étroit, linéaire, peu convexe.

Tête peu avancée, engagée dans le prothorax presque jusqu'aux yeux ; munie de quatre yeux entiers, arrondis ; les deux inférieurs latéraux, saillants, globuleux ; les deux supérieurs moins grands que les inférieurs, très-peu convexes et très-rapprochés sur le haut de la tête. — *Front* court, très-légèrement bombé. — *Mandibules* un peu saillantes, recourbées, aiguës, et un peu relevées à leur extrémité. — *Palpes* courts, le dernier article plus grand que le précédent, un peu aplati et subovalaire.

Antennes très-distantes à leur base, presque filiformes ou peu sétacées, velues, les poils du dessous plus longs et formant une

petite frange peu serrée : plus longues que le corps, de onze articles cylindriques ; le premier, plus épais que les autres ; le deuxième, moitié moins long que le premier, et du tiers de la longueur du troisième ; les troisième, quatrième et cinquième égaux entre eux; les suivants un peu plus courts, mais également égaux entre eux ; le dernier obtus à son extrémité.

Prothorax un peu plus étroit que la tête, très-allongé et linéaire.

Ecusson petit, plus long que large, arrondi à son sommet.

Elytres un peu plus larges que le prothorax, ne couvrant pas entièrement l'abdomen, linéaires, arrondies et mutiques à leur extrémité.

Pattes de grandeur moyenne ; les hanches antérieures élevées et contiguës ; les intermédiaires arrondies, presque planes et très-rapprochées. — *Cuisses* fortement renflées en massue allongée et très-comprimée ; tibias aussi comprimés ; tarses aussi longs que la moitié des tibias ; le premier article plus grand que les trois suivants réunis ; les deuxième et troisième courts, celui-ci faiblement bilobé ; le quatrième subcylindrique, aussi long que les deux précédents. Crochets petits, minces et aigus.

Ce genre, que je crois intermédiaire des genres *Gracilia*, Audinet Serville et *Leptidea*, Mulsant, s'en distingue par la forme allongée, étroite et linéaire de son prothorax; par ses cuisses plus fortement comprimées ; par la forme des articles de ses antennes dont les troisième, quatrième et cinquième sont égaux entre eux, et surtout par les quatre yeux dont sa tête est munie.

Tetraommatus filiformis.

Capite thoraceque rufo-brunneis, leviter rugulosis, hoc ad basin abruptè coarctato, suprà longitrorsùm striato, lineisque duabus subtilissimè elevatis notato. Elytris dilutè flavo-testaceis, densè subtiliterque punctulatis. Pedibus pallidè flavis.

Long. : 8 mill. — Lat. ad humeros : 1 1/2 mill.

Tête et *prothorax* d'un brun rougeâtre. — *Front* très-légèrement bombé, ponctué, creusé en avant d'un sillon transversal un peu arqué, et sur sa ligne médiane, d'un autre sillon longitudinal, s'arrêtant à une petite fossette entre la base des antennes. — *Labre* court, brunâtre. — *Mandibules* rousses, noires à leur extrémité. — *Palpes* d'un jaune pâle. — *Yeux* noirs, séparés d'abord en devant par une portion étroite et un peu renflée du front, remontant obliquement, de chaque côté vers la base des antennes ; ensuite en arrière de celles-ci et sur chacun des côtés supérieurs de la tête, par une ligne large et plane ; enfin sur le haut du front, par une ligne mince et relevée. — *Antennes* finement et lâchement pointillées ; le premier article luisant ; les autres revêtus d'un duvet pâle, les faisant paraître ternes ; les poils, dont elles sont garnies, très-fins et également pâles. — *Prothorax* d'un brun rougeâtre, un peu plus obscur sur les côtés que sur le disque : coupé carrément en avant et en arrière, ses angles antérieurs obtus et faiblement prolongés latéralement : plus de deux fois plus long que large : un peu resserré arcuément sur les côtés aux six septièmes environ de sa longueur, puis brusquement rétréci, (les angles de ce rétrécissement aigus), descendant ensuite perpendiculairement sur sa base, les angles extérieurs de celle-ci droits : fort peu convexe ; un peu déprimé longitudinalement en dessus dans son milieu : très-finement granuleux : couvert d'une légère pubescence roussâtre : creusé près de sa base, contre le rétrécissement, d'un sillon transversal un peu anguleux vers la ligne médiane : rayé sur celle-ci d'une strie longitudinale partant du sillon et remontant au tiers de la longueur, où elle est continuée jusque près du bord antérieur par une petite dépression longitudinale : chargé de chaque côté de la strie d'une ligne très légèrement élevée en touchant le sillon de la base, ne se prolongeant pas plus loin que la strie, et immédiate-

ment suivie chacune d'une petite cicatrice arrondie et peu brillante. — *Ecusson* longitudinalement sillonné dans son milieu. — *Elytres* d'un testacé jaune clair, un peu plus larges à leur base que le prothorax à son bord postérieur, deux fois et demie aussi longues que lui : très-peu convexes : coupées carrément à leur base, l'angle huméral droit, son sommet arrondi : densement et finement pointillées : couvertes d'une fine pubescence grise. — *Dessous du corps* brun rougeâtre, très-parcimonieusement revêtu d'une fine pubescence grise, les deuxième, troisième et quatrième anneaux de l'abdomen bordés de flave à leur extrémité. — *Pro* et *méso-thorax* très-finement granuleux, paraissant ternes. — *Métathorax* lâchement ponctué, un peu luisant. — *Abdomen* de cinq anneaux ; le deuxième, plus étroit que les autres ; les troisième, quatrième et cinquième formant ensemble un ovale allongé; le cinquième, tronqué à son extrémité, contre laquelle il est marqué de deux petites fossettes. — *Pattes* d'un flave très-pâle, pointillées et légèrement velues.

Cette petite espèce, capturée à Pondichéry, m'a été envoyée par mon frère en 1854.

Apiogaster (GENUS NOVUM).

(απιον, poire. — γαστήρ, ventre).

Tête ponctuée, enfoncée presque jusqu'aux yeux dans le prothorax, prolongée en avant en un museau en carré long : creusée entre les antennes d'un sillon large et peu profond, dont les bords se relèvent à la base de celles-ci. — *Labre* très-court. *Mandibules* fortes, peu avancées, rétrécies en pointe, et un peu recourbées à leur extrémité. — *Palpes* courts, leur dernier article cylindrique, légèrement comprimé, tronqué au bout. — *Yeux* latéraux, longitudinaux, ovalaires, entiers, très-finement réticulés.

Antennes plus longues que la moitié du corps : de onze articles ; le premier, renflé, très-faiblement arqué ; le deuxième,

presque cylindrique, de moitié plus court que le premier ; le troisième, cylindrique, très-faiblement arqué, un peu renflé à son extrémité, trois fois plus long que le second, et au moins aussi long que les deux suivants réunis ; le quatrième, un peu plus court que le cinquième, et tous deux un peu renflés de la base à l'extrémité ; les suivants d'égale longueur entre eux, un peu comprimés, un peu plus épais et moins nettement articulés que les autres ; le dernier rétréci en pointe à son extrémité.

Prothorax allongé, cylindrique, un peu plus étroit en avant qu'en arrière : coupé carrément à ses bords antérieur et postérieur : gibbeusement relevé en dessus aux deux tiers de sa longueur.

Ecusson court, en carré un peu allongé, relevé contre la base des élytres, et arcuément échancré à son extrémité.

Elytres plus larges à leur base que le prothorax à son bord postérieur : graduellement rétrécies des épaules jusqu'à la moitié de leur longueur, en laissant à découvert les épisternums métathoraciques, élargies ensuite ovalairement, et ne couvrant pas entièrement l'abdomen : échancrées chacune à leur extrémité, contre la suture ; chacun des angles de cette échancrure épineux.

Métathorax bombé, les épisternums convexes et presque ovalairement allongés.

Abdomen piriforme ; de cinq anneaux ; le premier, le plus large et le plus tuméfié de tous postérieurement, et aussi long que les trois suivants réunis.

Hanches antérieures contiguës, saillantes : les intermédiaires presque semi-sphériques, peu saillantes, séparées par le mésosternum, celui-ci rétréci vers son extrémité postérieure qui est presque tronquée et légèrement échancrée.

Métasternum un peu moins large en avant que le mésosternum et longitudinalement sillonné.

Cuisses grêles, plus longues que les tibias, fortement renflées à leur extrémité en une massue globuleuse, un peu comprimée; tibias légèrement comprimés, les antérieurs et les postérieurs très-légèrement arqués; tarses grêles; crochets petits, recourbés et aigus.

Ce genre est voisin des *Oregostoma*, Serville, et *Rhinotragus*, Germar; mais il se distingue de tous deux par la forme de ses antennes; par celle de son prothorax; par ses élytres ovalairement élargies en arrière; par ses cuisses plus longues que les tibias, et fortement globuleuses à leur extrémité, et par son abdomen tuméfié et piriforme, ressemblant beaucoup à celui de certaines guêpes (le genre *Polistes*, Fab.).

Apiogaster rufiventris.

Niger; elytris cyaneis, vel sub-viridi cyaneis; abdomine rubro, 4 primis segmentis posticè fusco marginatis.

Long.: 10 mill. — Lat. ad humeros: 3 mill.

Corps, antennes, prothorax, écusson et *pattes* noirs. — *Elytres* bleues ou d'un bleu verdâtre, principalement dans la première moitié de leur longueur. — *Abdomen* rouge brillant, ses quatre premiers segments bordés postérieurement de brunâtre. — *Tête* pointillée sur les joues, ponctuée et striée sur le front, celui-ci plan et longitudinalement sillonné dans son milieu; sutures génales relevées; museau légèrement convexe en dessus; suture frontale coupée carrément dans son milieu, et arcuément à droite et à gauche de celui-ci. — *Mandibules* rugueuses e longitudinalement impressionnées à leur bord externe. — *Antennes* faiblement garnies en dessous de poils très-courts, et de poils un peu plus longs à l'extrémité de chacun de leurs troisième et quatrième articles. — *Prothorax* portant sur ses côtés, surtout en avant, quelques poils longs et grisâtres: rayé en dessus de petites rides transversales, et sillonné transversalement à sa base.

— *Ecusson* creusé dans son milieu d'une petite fossette triangulaire, les angles de son échancrure apicale, aigus. — *Elytres* un tiers plus larges à leur base que le prothorax à son bord postérieur ; deux fois et demie aussi longues que lui : planes en dessus dans la première moitié de leur longueur, un peu convexes dans le surplus, perpendiculairement déclives sur les côtés vers les épaules, où elles sont lobées ; un peu repliées en dessous dans leur partie rétrécie, et très-étroitement rebordées ensuite : coupées carrément au devant de l'écusson, puis légèrement arquées chacune en avant ; le bord de cet arc un peu relevé, ce qui les fait paraître convexement déclives à leur base ; l'angle huméral un peu obtus : creusées de deux petits sillons partant chacun des angles postérieurs de l'écusson, convergeant vers la suture, où ils se réunissent au premier douzième environ de la longueur, leur intervalle formant une espèce de second écusson en triangle allongé : enfoncées sur la suture, à la suite de ce triangle, jusqu'au quart environ de leur longueur : très-finement ruguleuses sur leur surface : creusées chacune d'un sillon partant de la base en dedans de l'épaule, et s'effaçant au milieu de la longueur : irrégulièrement ponctuées à leur base, les points se prolongeant en ligne dans chacun des sillons: marquées chacune de six lignes longitudinales de points petits et serrés, mêlés de points plus gros, également espacés entre eux, et portant chacun un poil gris mi-couché. — *En dessous,* prothorax légèrement ridé.— *Méso* et *méta-thorax* couverts de petits poils gris, et assez grossièrement et densement ponctués; le métathorax longitudinalement sillonné dans son milieu, et paré en arrière, à droite et à gauche de sa ligne médiane, d'une bande transversale arquée, formée de petits poils courts, très-serrés, d'un gris jaunâtre. — *Episternums métathoraciques* grossièrement ponctués, leurs sutures relevées. — *Abdomen* parcimonieusement revêtu de petits poils gris, plus serrés et plus longs au bord postérieur de chacun de ses anneaux ; dernier anneau graduellement rétréci

jusqu'à son extrémité : celle-ci assez largement tronquée et ciliée de roux. — *Pattes* portant des petits poils raides et grisâtres, beaucoup plus nombreux sur les tibias que sur les cuisses. — *Tibias antérieurs* revêtus sur leur côté interne, dans les trois derniers quarts de leur longueur, d'une pubescence roussâtre. *Tarses* couverts en dessous d'une petite brosse de poils roussâtres.

J'ai reçu cette remarquable petite espèce comme provenant du Brésil. Mais je crois que c'est une erreur, et qu'elle est plutôt africaine, sans pouvoir cependant donner à l'appui de mon opinion d'autre raison que celle tirée du faciès de l'insecte.

LAMIENS.

Exocentrus tessellatus.

Dilutè rufus. Capite longitrorsùm sulcato, vagè punctato, et pube cervineâ densè obtecto, punctis piligeribus. Oculis nigris. Antennis dilutè fuscis cinereo annulatis. Prothorace transverso, lateribus ultrà medium utrinquè dente spinosâ retrorsùm recurvâ armato ; pube cervineâ, in dorso fulvo-griseâ, densè obtecto. Elytris laxè punctulatis, fusco cinereoque tessellatis, nigro hirtis. Pedibus pallidè testaceis, femoribus infuscatis.

Long. : 5 mill. — Lat. ad humeros : 2 mill.

Corps d'un roux clair. — *Tête* un peu bombée sur le front : creusée au milieu de celui-ci d'un sillon longitudinal : vaguement ponctuée, les points émettant chacun un petit poil raide et roussâtre : entièrement couverte d'une fine pubescence fauve, très-serrée, un peu plus claire au milieu du front. — *Suture frontale* droite. — *Labre* arrondi en avant. — *Mandibules* noires à leur extrémité. — *Yeux* noirs, oblongs, latéraux et assez fortement échancrés. — *Antennes* d'un brun clair, longuement annelées de gris à la base de chacun de leurs articles, frangées en dessous de poils grisâtres. Premier article allongé,

plus épais, plus obscur que les autres, et aussi long que les deuxième et troisième réunis; deuxième, court; troisième et quatrième grands, égaux entre eux; les suivants un peu plus courts, et diminuant progressivement et faiblement de longueur. — *Prothorax* transversal, un peu avancé arcuément sur la tête, à son bord antérieur; coupé carrément à sa base; arrondi sur ses côtés et armé sur chacun d'eux, presque aux deux tiers de sa longueur, d'une petite dent épineuse dirigée en arrière: modérément convexe en dessus: marqué à sa base et à son bord antérieur d'une dépression transversale et sulciforme: très-finement granuleux: entièrement couvert d'une pubescence fine et serrée, d'un fauve rougeâtre plus clair sur les côtés, et presque grisâtre sur son disque et à la base, dans le tiers médian de sa largeur: parsemé de petits poils raides et roussâtres. — *Ecusson* petit, subtriangulaire, couvert d'une pubescence roux clair. — *Élytres* faiblement plus larges à leur base que le prothorax y compris ses dents latérales, mais moitié plus larges que celui-ci à son bord postérieur, et environ quatre fois aussi longues que lui: étroitement rebordées extérieurement et à la suture; presque parallèles, et arrondies ensemble à leur extrémité: coupées carrément à leur base, avec les épaules arrondies: modérément convexes en dessus, et subperpendiculairement déclives sur les côtés: lâchement pointillées dans la première moitié de leur longueur, les points disposés ensuite presque en lignes longitudinales: entièrement couvertes d'un duvet fin et serré, gris roussâtre, mélangé, principalement dans la dernière moitié de leur longueur, de petites taches en grande partie carrées, formées d'une pubescence brune: hérissées de poils noirs, sérialement disposés. — *Dessous du corps* et *pattes* couverts d'un duvet fin, grisâtre et soyeux. — *Pattes* d'un testacé pâle; la massue des cuisses comprimée et rembrunie.

Cette petite espèce, capturée à Pondichéry, m'a été envoyée par mon frère en 1854.

Praonetha, Dejean, **signata**.

Elongata, brunnea, pube suprà siliceâ, subtùs griseâ, obtecta. Elytris albido fasciatis, maculisque duabus nigris propè apicem notatis. Capite prothoraceque remotè punctatis. Elytris punctato striatis, punctis pedetentim decrescentibus.

Long.: 7 mill. — Lat. ad humeros: 3 mill.

Corps allongé, parallèle, médiocrement convexe. — *Tête* légèrement bombée sur le front : peu densement ponctuée : creusée entre les antennes d'un sillon large et peu profond : couverte d'une pubescence cendrée, peu serrée. — *Suture frontale* droite. — *Labre* lisse, brillant, tronqué et cilié de roux en avant. — *Mandibules* noires, courtes, recourbées et aiguës à leur extrémité ; longitudinalement sillonnées sur leur bord extérieur. — *Palpes* testacés, à articles légèrement comprimés, presque cylindriques ; l'avant-dernier faiblement renflé, aussi long que le dernier, celui-ci rétréci presque en pointe à son extrémité. — *Yeux* noirs, latéraux, longitudinalement oblongs, assez fortement échancrés par l'insertion des antennes. — *Antennes* point velues en dessous, un peu moins longues que le corps, faiblement sétacées, d'un roux un peu brunâtre et légèrement annelées de cendré ; de onze articles ; le premier, grand, renflé ; le deuxième, court, légèrement globuleux ; les suivants cylindriques ; le troisième, grand, un peu renflé en dessous à son extrémité ; le quatrième, aussi grand que le troisième ; les suivants un peu plus courts, égaux entre eux ; le dernier aminci à son extrémité. — *Prothorax* un peu plus long que large, coupé carrément à ses bords antérieur et postérieur : légèrement rétréci en avant, presque droit ou à peine arrondi sur ses côtés ; très-étroitement rebordé et cilié de fauve à sa base : médiocrement convexe en dessus : peu densement ponctué, sa ligne longitudi-

nalement médiane faiblement relevée : entièrement couvert d'une pubescence siliceuse, très-serrée. — *Ecusson* petit, arrondi à son extrémité, faiblement impressionné dans son milieu. — *Elytres* un tiers plus larges aux épaules que le prothorax à son bord postérieur, presque trois fois aussi longues que lui : étroitement rebordées latéralement : parallèles, légèrement rétrécies près de leur extrémité, le milieu de celle-ci prolongé en pointe, à chaque élytre : coupées carrément à leur base, avec les épaules arrondies, et la fossette humérale légèrement marquée : creusées chacune de dix légères stries garnies de points rapprochés, diminuant progressivement de grosseur jusqu'au second tiers de la longueur, à partir duquel ils sont peu visibles ; la première strie contre la suture plus fortement marquée dans le dernier tiers de sa longueur, où elle est presque sulciforme ; les intervalles des stries à peine relevés : entièrement couvertes d'une pubescence siliceuse mélangée de cendré, et ornées chacune ; 1° d'une tache noire, presque veloutée, oblongue, un peu oblique et placée près de l'extrémité ; 2° de quatre bandes blanches formées de petites taches plus ou moins confluentes ; la première, oblique, descendant du bas de l'épaule vers la suture qu'elle n'atteint pas, et s'arrêtant au quart de la longueur de l'élytre ; la deuxième, également oblique, commençant au quart de la longueur près du bord externe et descendant vers la suture, s'arrêtant au-dessous de l'extrémité de la première, à la moitié de la longueur ; la troisième, transversale, placée aux deux tiers de la longueur, sur la partie médiane de l'élytre, et composée seulement de deux petites taches linéaires ; la quatrième, plus épaisse que les autres, un peu arquée et limitant antérieurement et sur son côté externe la tache noire ci-dessus mentionnée. — *Dessous du corps* et *pattes* revêtus d'une pubescence d'un cendré un peu jaunâtre. — *Méso* et *métathorax* lâchement ponctués, ce dernier longitudinalement et largement sillonné dans son milieu. — *Dernier anneau de l'abdomen* tronqué et cilié de roux à son

extrémité—*Cuisses* renflées, légèrement comprimées.—*Crochets des tarses* courts et assez forts.

Cette espèce, originaire de l'île de Woodlark, se rapproche par sa taille de la *Praon. lenis*, Dej ; mais elle est encore plus voisine de l'*alternans*, Widmann, dont elle se distingue par son front plus large ; par son prothorax nullement inégal en dessus ; par ses élytres plus parallèles ; par sa ponctuation plus forte et plus serrée, surtout à la base des élytres vers la suture ; par sa couleur moins fauve ; par les bandes blanches et la tache noire qui ornent ses élytres ; bandes et tache différentes, et peu perceptibles dans l'*alternans*.

ERRATA.

En relisant l'essai sur la faune de l'île de Woodlark, publié par le Père Montrousier dans les Annales des Sciences physiques et naturelles de la Société impériale d'agriculture de Lyon, deuxième série, tome 7, première partie, je m'aperçois qu'il a décrit, page 64, sous le nom d'*Apomecyna porphyrea*, la même espèce que, par erreur, j'ai décrite sous celui d'*albo-maculata*, page 362. Il faut donc regarder ce dernier nom comme non avenu, et le remplacer par celui de *porphyrea* qui lui est antérieur.

NOTICE SUR LA VIVIPARITÉ OU L'OVOVIVIPARITÉ

DES

OREINA SPECIOSA PANZER ET SUPERBA OLIVIER,

AVEC LA

DESCRIPTION DE LA LARVE DE CETTE DERNIÈRE ESPÈCE.

Par M. B.-P. PERROUD.

Lue à la Société Linnéenne de Lyon, le 13 août 1855.

Lors d'une exploration entomologique que nous fîmes, il y a plusieurs années, M. Foudras et moi à la Grande-Chartreuse, près de Grenoble, je piquai dans une de mes boîtes de chasse quelques *Oreina speciosa*. Le soir, à notre rentrée au monastère, où nous venons toujours chercher un repos vivement désiré, j'examinai mes captures de la journée, et j'aperçus marchant dans la boîte où j'avais placé mes *Oreina*, une petite larve noire qui me parut appartenir à une Chrysomèle. J'y fis alors peu d'attention, et croyant qu'elle était tombée par hasard dans la boîte, lorsque j'y avais placé les insectes qu'elle contenait, je la jetai et n'y pensai plus. Les quelques jours dont nous avions diposé pour notre excursion étant expirés, il nous fallut le lendemain abandonner la Chartreuse, nous éloigner de ces grands bois où nous avions éprouvé de si douces jouissances, et quitter les bons religieux dont la sérénité au milieu d'une vie de privations et de solitude, et l'affabilité envers le voyageur, laissent dans les âmes de ces souvenirs qui ne s'effacent jamais. En préparant mon petit bagage et en jetant, avant de rentrer à Lyon, un dernier regard sur le produit de mes chasses, je ne fus pas médiocrement surpris de trouver dans la boîte où étaient mes *Oreina*, trois larves entièrement semblables à celle que j'avais expulsée la veille. Le hasard ne pouvait plus être invoqué, il était évident

que ces larves provenaient des *Oreina*; d'un côté c'était les seules Chrysomèles que contenait la boîte, et d'un autre les femelles ne me présentaient plus que des abdomens revenus à l'état normal, de tuméfiés que je les avais vus dix heures auparavant. Mais comment ces larves avaient-elles été produites? étaient-elles le résultat d'éclosion d'œufs pondus dans la boîte, ou étaient-elles sorties toutes formées du corps de la mère? Je dus résoudre alors cette question d'une manière tout opposée à celle dont je la résoudrais aujourd'hui. L'opinion de l'oviparité des insectes, et surtout des Coléoptères, était tellement accréditée dans tous les ouvrages qui traitent de ces petits animaux, si universellement professée par tous les maîtres de la science, que je n'osais m'arrêter à la première idée qui me vint à l'esprit, à savoir : que les *Oreina* étaient vivipares ou, si l'on aime mieux, ovovivipares; et que du fait que j'avais sous les yeux, je dus me borner à conclure, que, par suite de leur habitat, les œufs de ces insectes devaient éclore très-rapidement, pour mettre l'espèce à même de se développer et de se reproduire pendant le peu de temps que la température lui permet de subsister. Cependant un œuf de Chrysomèle éclore dans l'espace de quelques heures, et donner naissance à une larve quatre à cinq fois plus grosse que lui, forte, agile et cherchant immédiatement sa nourriture, me semblait si peu probable et si insolite, qu'en y réfléchissant je revenais, malgré moi, à ma première pensée, que l'insecte avait immédiatement donné naissance à la larve. Malheureusement je ne pus alors me mettre à la recherche d'autres femelles vivantes, il fallait partir; mais s'il m'était impossible pour le moment de dissiper mes doutes, je pris la résolution de me livrer à de nouvelles recherches et à un nouvel examen, à la première excursion que je ferais dans les Alpes. L'occasion s'en est présentée cette année. Dans un voyage que j'ai fait en Suisse, je me suis arrêté à Loëch-les-Bains, canton du Valais, où j'ai séjourné une vingtaine de jours. Cette localité qui, en temps ordinaire, produit

de bons insectes, ne m'a pas été favorable. J'ai eu le malheur de m'y trouver dans une année exceptionnelle, où la température est restée beaucoup plus basse qu'ordinairement à pareille époque ; toutes les montagnes qui environnent la vallée de Loëch sont demeurées couvertes de neige pendant le mois de juillet que j'y ai passé, et je n'ai pu réellement chasser qu'aux environs de l'établissement des bains. Mais si j'ai capturé peu d'espèces intéressantes, du moins ai-je pu me procurer quelques *Oreina*, et entre autres la *superba* d'Olivier et de Suffrian. J'ai dû rechercher principalement les femelles fécondées, et me présentant de volumineux abdomens : j'en ai piqué une, j'en ai laissé trois en liberté, chacune dans une boîte, avec des feuilles du *Laserpitium latifolium*, plante sur laquelle elle vit ; enfin j'en ai ouvert d'autres toutes vivantes, et voici le résultat de mes observations. Les femelles laissées en liberté et placées dans les boîtes à quatre heures de l'après midi, ont donné naissance, chacune à une larve, que j'ai trouvée le soir même sur les neuf heures ; le lendemain matin à six heures il y en avait deux : douze heures après, trois ; enfin le surlendemain matin l'une des boîtes m'en a offert quatre. Les abdomens des femelles qui petit à petit s'étaient dégonflés, ne présentaient alors aucune trace de tuméfaction, ils étaient complètement revenus à l'état normal. Toutes ces larves, entièrement noires, étaient répandues sur les feuilles du *Laserpitium* qui garnissait le fond des boîtes et en rongaient le parenchyme. Pendant tout le temps que j'ai pu les nourrir, je ne les ai jamais vues attaquer les bords de la feuille ; elles se plaçaient sur la surface, y pratiquaient un petit trou rond, qu'elles élargissaient ensuite graduellement. Lorsqu'elles sont en liberté, dans les champs, en est-il toujours ainsi ? je n'oserai l'affirmer, car si, lorsque j'ai trouvé quelques larves, elles étaient toujours sur le disque de la feuille ou contre la tige à la naissance de celle-ci, j'ai cependant vu, rarement il est vrai, quelques feuilles dont les bords paraissaient entamés.

Le fait de la présence des larves dans les boîtes était, comme on le voit, la répétition de celui que j'avais précédemment constaté à la Grande-Chartreuse pour l'*Oreina speciosa*, mais ne résolvait pas entièrement le problème. Je n'avais pu voir sortir ces larves du corps de leur mère. J'ai été plus heureux avec l'insecte piqué qu'avec ceux laissés en liberté. En l'examinant j'aperçus à l'extrémité de son abdomen un petit corps roussâtre de forme presque demi-ovalaire, qui le dépassait d'environ un millimètre, et qui paraissait expulsé par l'insecte : j'attendis et je vis ce petit corps s'allonger de moment en moment, et enfin tomber dans la boîte où il se déplia et m'offrit une larve entièrement formée, sortie ainsi du sein de sa mère, pliée en deux et le dos le premier. Quelques instants après, elle se promena dans la boîte cherchant sa nourriture, sa couleur se rembrunit, et il ne s'était pas écoulé un quart d'heure qu'elle était entièrement noire, et qu'elle se mettait à ronger la feuille sur laquelle elle était venue se fixer. *L'Oreina* mettait bien au jour une larve, mais cette larve sortait-elle d'un œuf qui se brisait au moment où la mère l'expulsait de son corps, ou au contraire était-elle libre dans l'abdomen ? J'ai résolu cette dernière question en ouvrant avec la pointe d'un canif, seul instrument que j'eusse alors en ma possession, plusieurs femelles vivantes. Toutes m'ont présenté leur abdomen contenant deux à trois larves entièrement libres de toute enveloppe, d'autant plus grosses et d'autant plus formées qu'elles se trouvaient plus rapprochées de l'extrémité de l'anus. Je n'ai trouvé des œufs dans aucune d'elles, à moins qu'il ne faille donner ce nom aux petites larves à l'état rudimentaire que l'on aperçoit au nombre de 1 ou 2 comme de petits cylindres blanchâtres et transparents, non encore pliés en deux et placés avant les larves libres et bien formées. C'est un examen et une recherche que le défaut d'instruments convenables et mon peu de connaissances en anatomie ne m'ont pas permis de faire, et dont nos maîtres en cette partie s'occuperont certainement un

jour, résolvant ainsi la question de la viviparité ou de l'ovoviviparité de ces espèces.

Les larves extraites de l'abdomen m'ont paru, sauf la taille, (la plus grande, celle qui devait voir le jour la première, présentait quatre millimètres de longueur), entièrement semblables à celles qui déjà prennent leur nourriture; seulement les antennes et les palpes sont peu développés et la couleur est d'un blanc sale ou terreux avec le dos roussâtre, les mandibules brunes, les yeux, les ocelles et les stigmates noirs; les segments thoraciques forment entr'eux plus du tiers de la longueur totale du corps, qui se trouve plié en deux, la tête contre l'anus, et présentant le dos à l'ouverture de l'oviducte de la femelle.

Sortie de l'abdomen de sa mère, la larve devient noire en peu de temps au contact de l'air; mais après quelques jours de nourriture et de développement, sa couleur change; la tête s'éclaircit et devient brune avec le front roussâtre, les segments thoraciques rougeâtres, et le reste du corps d'un blanc terreux.

N'ayant pu continuer à élever ces larves à Lyon, où ma provision de feuilles du *Laserpitium latifolium* s'est trouvée épuisée, sans qu'il m'ait été possible de m'en procurer d'autres, ou quelques-unes du même genre, je n'ai pu les suivre plus loin, et voici la description que j'en ai faite sur des individus ayant une dizaine de jours d'existence. Il serait très-possible, que par suite d'un développement plus considérable, la larve présentât quelques modifications; j'ai fait ce que j'ai pu, de plus heureux et surtout de plus savants que moi, feront certainement mieux par la suite; mais le fait que j'avais à signaler était tellement en opposition avec les croyances généralement reçues sur l'oviparité de la totalité des Coléoptères, que j'ai cru important de le consigner, sans attendre une troisième occasion de suivre l'existence entière de la larve et sa transformation en insecte parfait.

DESCRIPTION

DE LA LARVE DE L'OREINA SUPERBA.

Corps glabre, court, presque ovoïde, fortement et longitudinalement convexe en dessus, muni à son extrémité d'un mamelon, formant une fausse patte anale, au moyen de laquelle la larve pousse son corps en avant lors de la locomotion. — *Tête* grosse, en forme de disque, convexe en dessus et sur les côtés, un peu plane sur le front : longitudinalement sillonnée sur le vertex : marquée au haut du front, à droite et à gauche de ce sillon, d'une petite fossette, et de chaque côté vers l'extrémité inférieure des joues, de deux impressions obliques remontant de dehors en dedans jusqu'au milieu du front, laissant entre elles à cette partie une séparation en forme de côte longitudinale : transversalement impressionnée en avant, où elle présente un épistome bien distinct. — *Labre* transversal, triangulairement échancré en avant. — *Mandibules* médiocres, nullement saillantes, convexes extérieurement. — *Palpes* labiaux, de quatre articles, les deux premiers grands et cylindriques; les autres petits et coniques, le dernier en pointe obtuse à son extrémité. — *Ocelles* au nombre de de six; le premier groupe, formé de quatre, en carré derrière les antennes, le second de deux au dessous du premier et sur le côté de la tête. — *Antennes* courtes, en forme de cône, et composées de quatre articles. — *Prothorax* de la longueur presque du tiers du corps, lisse et brillant, paraissant trapézoidal vu en dessus, la plus grande largeur étant à sa base : un peu fléchi sur les côtés, ceux-ci ponctués, arrondis et rebordés, ainsi que la base : creusé d'une strie bien marquée sur sa ligne longitudinalement médiane. — *Segments des meso* et *meta-thorax* semblables aux segments abdominaux, ceux-ci fortement convexes en dessus, divisés chacun en deux parties par un sillon transversal. — *Stigmates* au nombre de dix-huit, neuf de chaque côté.

Nota. Depuis l'impression de cette Notice sur la viviparité ou l'ovoviviparité des deux *Oreina* qui y sont mentionnées, j'ai eu, grâce à l'obligeance affectueuse de M. Blanchard, du Muséum d'histoire naturelle de Paris, connaissance d'un mémoire de M. Schiœdte, de Copenhague, dans lequel cet auteur a constaté, avec le talent d'observation qui le distingue, la viviparité de trois espèces de Staphylins parasites des Termistes, et dépendant de la tribu des Aléochares. Déjà, dans les procès verbaux de la société Zoologique de Londres, il avait, à la date du 26 juillet 1853, pages 101 à 103, annoncé cette viviparité et créé, avec les trois Staphylins, où il l'avait observée, deux genres : 1° le genre *Corotoca*, composé de deux espèces le *Corotoca melantho* et le *Corocota phylo*; 2° le genre *Spirachtha* ne comprenant qu'une espèce, le *Spirachtha Eurymedusa*. Mais en 1854, dans les Mémoires de la société royale des sciences de Danemark, il a donné plus d'étendue à sa première publication et produit l'excellent travail, accompagné de deux superbes planches, qui m'a été communiqué par M. Blanchard, et qu'à mon retour à Lyon j'ai trouvé dans la riche bibliothèque de mon ami M. Mulsant, à qui l'auteur l'avait envoyé.

Voilà donc un nouveau fait de viviparité constaté chez des Coléoptères d'un autre ordre que celui des Phytophages ; il est à présumer que plus tard d'autres découvertes seront faites, et qu'il y aura ainsi de plus en plus des exceptions à la règle, regardée jusqu'ici comme absolue, de l'oviparité des Coléoptères.

NOUVEAU GENRE DE LONGICORNE

A LA CRÉATION DUQUEL DONNE LIEU

LE **TMESISTERNUS MIRABILIS** DE M. BOISDUVAL,

ET

DESCRIPTION DE DEUX NOUVELLES ESPECES

EN FAISANT ÉGALEMENT PARTIE,

Par M. B. P. PERROUD.

Lu à la Société Linnéenne de Lyon, le 10 décembre 1853.

M. le docteur Boisduval dans la Faune entomologique de l'Océan pacifique, qu'il a publiée en 1835, a décrit, page 468, sous le nom de *mirabilis*, un superbe Longicorne qu'il a placé dans le genre *Tmesisternus* de Latreille. Ayant pu dernièrement voir et étudier à Paris, mâle et femelle de cette belle espèce, encore aujourd'hui extrêmement rare dans les collections, il m'a semblé que si elle présentait quelques-uns des caractères assignés par Latreille et plus tard par M. Audinet Serville au genre *Tmesisternus*, elle s'en éloignait par tant d'autres qu'il était impossible de la laisser dans ce genre et qu'elle devait en constituer un nouveau. Cette opinion a été corroborée par l'examen que j'ai fait de deux autres espèces non encore décrites, l'une appartenant à la magnifique collection où j'avais déjà trouvé le *Tmes. mirabilis*, et l'autre, que je n'ai vue nulle autre part, faisant partie des quelques richesses entomologiques que je possède.

C'est sur ces trois espèces que j'ose aujourd'hui baser la création d'un genre nouveau. J'espère que les caractères en paraîtront suffisants pour le faire adopter et séparer ainsi des *Tmesisternus* les espèces dont je le compose.

Ces espèces ayant entre elles une grande analogie, j'ai été forcé, pour la faire ressortir et pour établir les différences qui

les séparent, de donner, du *mirabilis* (Boisduval) une description plus détaillée que celle que ce savant auteur a jugé à propos de publier.

Si on accueille avec indulgence ce petit travail qui, je pense, pourra toujours être de quelque utilité, je serai amplement récompensé des soins que j'ai apportés à sa confection.

Sphingnotus (genus novum).

Σφιγγω j'étrangle, νωτος dos.

Corps parallèle, légèrement rétréci à l'extrémité.

Tête grosse, un peu penchée en avant, un peu rétrécie en arrière des yeux, et bien moins large que la partie antérieure du prothorax. — *Labre* obtusément arrondi en avant. — *Mandibules* fortes, assez allongées, recourbées et aiguës à leur extrémité. — *Palpes* un peu allongés, le dernier article oblong, terminé en pointe obtuse. — *Yeux* latéraux, peu saillants, *entièrement coupés en deux* vers l'insertion des antennes.

Antennes sétacées, moins longues que le corps, velues en dessous, très-écartées entr'elles à leur insertion; de onze articles cylindriques; le premier gros, en cône renversé; le deuxième court; les troisième et quatrième égaux entr'eux, mais les plus longs de tous; les suivants à peu près d'égale grandeur entr'eux, le dernier aminci à son extrémité.

Prothorax en parallélogramme transversal, faiblement lobé au milieu de sa base, *rétréci et comprimé en arc sur chacun de ses côtés : armé de chaque côté, au dessous de ce rétrécissement, d'une forte dent aiguë :* presque entièrement plan en dessus : semi conique en dessous, où il est beaucoup plus étroit en avant qu'en arrière, ce qui fait paraître les angles supéro-antérieurs comme lamelliformes.

Ecusson de médiocre grandeur, arrondi à son extrémité.

Elytres beaucoup plus longues que le prothorax un peu plus larges que lui à leur base : parallèles, faiblement rétrécies à

leur extrémité qui est tronquée, avec chacun des angles de la troncature presque épineux, ou seulement l'angle externe, et dans ce dernier cas, l'épine bien distincte : très-peu convexes en dessus, ou paraissant presque planes dans le tiers longitudinalement médian de leur largeur : *plus ou moins fortement lobées à leur base; le bord antérieur de leur angle huméral prolongé en avant, soit en forme de lamelle, soit en forme de bourrelet.*

Prosternum prolongé postérieurement en une pointe épaisse et mousse, reçue dans une échancrure du *mésosternum*, celui-ci assez large, presque en forme de cœur tronqué et également échancré en arrière. — *Métasternum* angulairement avancé et terminé par une petite dent obtuse, reçue dans l'échancrure postérieure du mésosternum.

Pattes de moyenne grandeur, assez espacées entr'elles à leur insertion. — *Cuisses* un peu plus longues que les tibias, renflées, *mais point en massue*, comprimées et cannelées sur leur tranche postérieure pour recevoir, en partie, les tibias lorsqu'ils se replient contre elles. — *Tibias* élargis de leur base à leur extrémité, un peu comprimés et densement garnis dans les trois quarts ou les deux derniers tiers de leur longueur de poils ordinairement roux, mi-couchés d'avant en arrière. — *Tarses* de forme ordinaire, les antérieurs un peu plus courts et un peu plus larges que les autres.

1. **Sphingnotus mirabilis** (Boisduval).

Cyaneus; scutello cyaneo, albo-piloso. Elytris viridibus, micantibus; fasciis tribus albis, posticâ obsoletâ; tibiis fulvo pilosis. Capite laxè punctato, longitrorsùm striato. Prothorace punctato, in medio longitrorsùm lævigato, lateribus arcuatim constricto et uni-dentato. Elytris leviter et laxè punctatis, in apice sub-oblique truncatis, angulis truncaturæ vix spinosis. Suturâ perparùm elevatâ. Humeris lamellâ productis.

♂ Long. : 35 mill. — Lat. ad humeros : 12 mill.
♀ » 14 » » » 8 »

Tête bleue, parcimonieusement marquée de gros points, creusée d'un sillon sur sa ligne longitudinalement médiane et d'un autre petit sillon de chaque côté au devant des yeux. — *Suture frontale* coupée carrément dans son milieu où elle présente deux impressions subarrondies. — *Epistome* noir, coupé carrément en avant. — *Labre* bleu, vaguement ponctué, subarrondi à son bord antérieur. — *Mandibules*, *palpes et yeux* noirs. — *Antennes* noir bleuâtre. — *Prothorax* d'un beau bleu brillant : presque deux fois aussi large que long : coupé presque carrément en avant ; légèrement bi-sinué à sa base, le milieu de celle-ci prolongé en arrière en un lobe court, large et paraissant tronqué : assez fortement rétréci et comprimé en arc sur chacun de ses bords latéraux, les angles de ce rétrécissement subarrondis et proéminents, surtout l'antérieur : plus fortement rétréci dans le dernier sixième environ de sa longueur où ses côtés tombent perpendiculairement sur sa base : armé sur chacun de ses côtés, presque à la moitié de sa longueur, au dessous du premier rétrécissement, d'une forte dent épineuse : presque plan en dessus : creusé d'une impression subarrondie près de ses angles antérieurs, et de points assez gros et peu serrés sur toute sa surface, à l'exception de son quart longitudinalement médian qui est entièrement lisse et de chaque côté duquel la ponctuation est confluente et forme un petit sillon bien apparent. — *Ecusson* bleu, couvert de petits poils blancs. — *Elytres* d'un beau vert brillant, légèrement bleuâtre : parallèles, seulement un peu rétrécies en ligne légèrement courbe dans le dernier tiers de leur longueur : tronquées à leur extrémité, un peu obliquement de dedans en dehors, les angles de cette troncature presque épineux : très-peu convexes sur le dos; convexement déclives sur les côtés : rebordées extérieurement et légèrement relevées sur la suture, vers la base et un peu plus fortement dans la dernière moitié de leur longueur : faiblement et très-parcimonieusement ponctuées, la ponctuation

un peu plus serrée vers la base : marquées vers les épaules de deux à trois petites impressions longitudinales : prolongées chacune à leur base, près de l'écusson, en un lobe subarrondi, s'étendant sur la base du prothorax : épaules arrondies, le bord antérieur de l'angle huméral prolongé en une lamelle, faiblement creusée en dessus, arrondie en avant et en pointe mousse extérieurement : imprimées de trois dépressions transversales paraissant formées de petites fossettes réunies et entièrement couvertes de très-petits poils blancs et couchés, présentant ainsi trois bandes blanches transversales et sinueuses ; la première droite, placée avant la moitié de la longueur ; la deuxième, légèrement en arc dirigé en avant, placée aux deux tiers : la troisième très-courte, près de l'extrémité, visible seulement sur les bords latéraux. — *Dessous du corps* et *pattes* d'un bleu violacé brillant : anneaux de l'abdomen ornés de chaque côté d'une tache blanche, le dernier frangé de poils noirs. — *Tibias* revêtus dans les trois derniers quarts de leur longueur de poils roux, assez courts et serrés. — *Tarses* noirs.

La femelle ne diffère du mâle que par sa taille plus petite et proportionnellement plus étroite ; par la couleur de la tête, du prothorax et des antennes qui est un peu violacée ; par celle des élytres qui est bleue au lieu d'être verte, enfin par la ponctuation de ces dernières qui est beaucoup plus forte et plus serrée.

Cette superbe espèce provient, suivant M. Boisduval, de Dorei, dans la Nouvelle-Guinée.

2. **Sphingnotus insignis.** Nobis.

Subæneo-viridis. Capite cyaneo-viridi, cupreo uni notato, sat laxè punctato, et longitrorsum sulcato. Prothorace rusticè punctato, in medio longitrorsum lævigato; lateribus arcuatim constricto et uni-dentato. Elytris punctato-striatis, fasciis quinque è maculis cervineis ornatis : apice truncatis, angulis truncaturæ sub-spinosis. Humeris cestillo-productis. Subtùs viridi micante, cervineo limbato. Pedibus chalybeis, tibiis rubro-cervineo pilosis.

♂ Long. : 40 mill. — Lat. ad humeros : 13 mill,

Tête d'un vert bleuâtre brillant, revêtue sur les côtés, en arrière des yeux, de petits poils fauves peu serrés : grossièrement et lâchement ponctuée : marquée entre les antennes et un peu en arrière de celles-ci d'une large dépression peu profonde, subarrondie, cuivreuse dans le fond et dans laquelle la ponctuation est presque confluente : creusée ainsi que le vertex sur leur ligne longitudinalement médiane d'un sillon bien marqué, plus large entre les antennes et se prolongeant sur le bas du front en strie très-fine atteignant la suture frontale, cette dernière rebordée, ciliée de roux, un peu avancée dans son tiers médian où elle est arcuément échancrée et présente deux gros points enfoncés. — *Epistome* transversal, d'un brun rouge. — *Labre* vert bleuâtre en arrière et cuivreux noirâtre en avant, brillant, lâchement ponctué, chaque point émettant un poil brun. — *Palpes* noirs. — *Mandibules* vert bleuâtre, leur extrémité noire, creusées sur leur côté externe d'une longue dépression triangulaire et ruguleusement ponctuée. — *Yeux* noirs. — *Antennes* velues de noir en dessous, à premier article bleu d'acier, ceux de deux à cinq bleu violâtre, les suivants bleu noirâtre ; revêtues sur leurs cinq derniers articles d'une pubescence roussâtre. — *Prothorax* d'un vert un peu bronzé et brillant, cilié de fauve à son bord antérieur : plus d'un tiers plus large que la tête à son insertion avec lui : coupé carrément au devant de cette insertion, puis très-légèrement prolongé en avant où il est de chaque côté coupé en ligne oblique et légèrement arrondie, descendant au premier cinquième de sa longueur : arcuément rétréci à partir de ce point jusqu'aux quatre cinquièmes de celle-ci, où il s'arrondit tuberculeusement et descend ensuite en ligne oblique sur son bord postérieur : légèrement bi-sinué à sa base, qui est un peu prolongée dans son milieu en un lobe large, court, tronqué et très-faiblement relevé en arrière : presque plan en

dessus : marqué d'une fossette sur ses angles antérieurs : lisse sur son quart longitudinalement médian, assez grossièrement et densement ponctué sur le reste de sa surface ; les points plus ou moins confluents et serrés surtout dans la fossette des angles antérieurs, forment, en se réunissant de chaque côté de la ligne médiane un petit sillon longitudinal, n'atteignant ni le bord antérieur ni la base : armé sur chacun de ses côtés, au dessous du rétrécissement latéral, d'une forte dent épineuse un peu relevée et placée après le milieu de la longueur. — *Ecusson* vert bleuâtre, légèrement déprimé sur son disque, un peu relevé d'avant en arrière contre la base des élytres : très-finement granuleux, vu à la loupe, et orné de chaque côté à sa base d'un petit bouquet de poils fauves et couchés de dehors en dedans. — *Elytres* d'un vert un peu bronzé et brillant, aussi larges à leur base que le prothorax à ses angles antérieurs, plus de quatre fois plus longues que lui : parallèles et un peu rétrécies en ligne légèrement courbe dans le dernier tiers de leur longueur : tronquées carrément à leur extrémité, chaque angle de la troncature un peu épineux : très-peu convexes sur le dos : repliées au-dessous de l'angle huméral : subconvexement déclives sur les côtés ; leurs bords latéraux et la suture rebordés : légèrement et subconvexement déclives en avant dans le premier sixième environ de leur longueur : prolongées chacune à leur base depuis l'écusson jusqu'à la moitié de leur largeur, en un lobe subarrondi sur ses côtés, terminé en pointe mousse en avant, et s'étendant sur la base du prothorax. — *Epaules* subarrondies, le bord antérieur de l'angle huméral un peu prolongé en avant, en un petit bourrelet : chacune à dix stries un peu sulciformes, marquées d'une ou deux rangées de points plus ou moins gros ; leurs intervalles relevés et étroits, n'atteignant pas l'extrémité de l'élytre qui paraît un peu rugueuse ; les deuxième et troisième stries, indiquées seulement par des points dans les deux seconds cinquièmes environ de leur longueur, où leurs intervalles sont

un peu plus larges et vaguement ponctués ; premier, troisième et cinquième intervalles relevés à la base en forme de petites côtes, les premier et cinquième rebordant le lobe basal, le troisième se réunissant à eux vers la pointe qui termine ce lobe en avant : creusées dans chaque strie de petites fossettes entièrement garnies de très-petits poils fauves, serrés et couchés ; ces fossettes, placées transversalement l'une à la suite de l'autre, forment cinq bandes transversales de taches fauves ; la première composée de taches un peu plus grosses que les autres, est placée au premier tiers de la longueur ; la deuxième, composée de taches beaucoup plus petites et ne se trouvant que de deux en deux stries, est placée un peu après la première ; la troisième placée un peu après la seconde, est comme cette dernière, composée de petites taches ne se trouvant aussi que de deux en deux stries ; la quatrième placée aux deux tiers de la longueur, est composée de taches aussi grosses que celles de la première, mais s'allongeant graduellement en arrière au fur et à mesure qu'elles s'approchent des bords latéraux ; cet élargissement occasionné par deux et trois fossettes qui se réunissent longitudinalement à la fossette supérieure, ce qui fait paraître la bande comme un peu arquée en avant ; enfin la cinquième placée aux cinq sixièmes de l'élytre, est formée de taches aussi petites que celles des deuxième et troisième. — Après cette cinquième bande, le bord extérieur de l'élytre, son extrémité et son bord sutural sont parés de petites taches fauves plus ou moins confluentes et formant presque une bande étroite et continue, principalement vers le bord externe. On aperçoit quelquefois au-dessous de l'épaule quatre à cinq taches de même couleur, placées plus ou moins transversalement. — *Dessous du corps* vert bleuâtre brillant, revêtu de poils fauves sur les côtés de la poitrine et sur ceux de l'abdomen, où ils forment des taches presque triangulaires ; chaque anneau de l'abdomen est en outre paré de chaque côté, plus près de son bord externe que de sa ligne médiane, d'une

grosse tache ronde de même couleur; le dernier anneau, échancré à son extrémité, est cilié de roux. — *Pattes* d'un beau bleu d'acier. — *Cuisses* pointillées, marquées en dessus de quelques gros points, revêtues d'une légère pubescence rousse. — *Tibias* couverts dans les deux tiers de leur longueur de poils d'un fauve rougeâtre, très-serrés et couchés d'avant en arrière. — *Tarses* couverts en dessous d'une brosse de poils brun noirâtre.

Cette belle espèce est originaire de San Cristoval, dans l'Océanie.

Je crois que c'est la même que M. Montrousier a décrite sommairement, dans son Essai sur la Faune de l'île de Woodlark, page 58, sous le nom de *Ichthyosoma* (Dejean), *mirabile* (Boisduval), trompé sans doute par la trop courte description donnée par ce dernier auteur, dans sa Faune de l'Océan pacifique.

3. **Sphingnotus Mniszechii**.

Capite sub-æneo-nigro, nitido, rusticè sat laxè punctato, longitrorsùm sulcato. Prothorace viridi nigro, nitido, rusticè punctato, in medio longitrorsùm lævigato, sub-carinato, lateribus bi-arcuatim constricto et bi-dentato. Scutello viridi, pilis griseis obsito. Elytris nigro viridibus, sub-violaceo nitentibus, punctato-striatis, fasciis tribus e maculis albidis ornatis, apice truncatis, truncaturæ angulo externo dente producto. Humeris lamellà productis. Corpore subtùs pedibusque nigricantibus. Tibiis flavo pilosis.

Long. : 30 mill. — Lat. ad humeros : 10 mill.

Tête d'un noir luisant un peu bronzé : lâchement et grossièrement ponctuée : creusée sur sa ligne longitudinalement médiane d'un sillon ponctué sur le front : ornée en arrière des yeux d'une petite bande longitudinale de poils grisâtres. — *Epistome* un peu aplati. — *Labre* arrondi en avant, cachant les mandibules. — *Yeux* et *antennes* noirs. — *Prothorax* d'un noir verdâtre, luisant : beaucoup plus large que la tête à son insertion avec lui : coupé carrément au devant de cette inser-

tion, puis un peu prolongé en avant, avec les angles antérieurs proéminents, sub-arrondis et relevés : bis-arcuément rétréci sur chacun de ses côtés, la jonction de ces deux rétrécissements formant presque au milieu de la longueur du prothorax une dent aiguë : armé au dessous de cette dent d'une autre beaucoup plus forte, épineuse et un peu relevée : faiblement bi-sinué à sa base, le milieu de celle-ci un peu prolongé en arrière en un lobe court, large et tronqué : presque plan en dessus et grossièrement ponctué : longitudinalement lisse au milieu du dos, celui-ci paraissant presque caréniformément relevé par suite de deux petites impressions longitudinales dont il est creusé. — *Ecusson* vert, revêtu de petits poils gris. — *Elytres* d'un vert noirâtre brillant, à reflets violâtres : aussi larges à leur base que le prothorax y compris ses dents latérales : se rétrécissant un peu des épaules à l'extrémité, où elles sont carrément tronquées, l'angle externe de cette troncature prolongé en une petite dent aiguë : très-peu convexes sur le dos, perpendiculairement déclives aux épaules et sub-convexement sur les côtés : prolongées chacune à leur base, près de l'écusson, en un lobe arrondi s'avançant sur la base du prothorax. — *Epaules* proéminentes, sub-arrondies et prolongées en avant en une lamelle assez large, à bord antérieur arrondi : chacune à dix stries ponctuées, avec le commencement d'une onzième près de l'écusson ; ces stries sont parcimonieusement garnies de poils grisâtres fins et couchés ; leurs intervalles de un à six relevés surtout vers leur base, les deuxième et quatrième réunis sur le lobe basal : creusées de petites fossettes transversalement placées à côté les unes des autres, entièrement garnies de petits poils blancs et serrés, et formant trois bandes transversales de taches blanches; la première un peu flexueuse, placée au tiers de la longueur, la deuxième placée aux deux tiers, flexueuse vers le bord externe de l'élytre, remontant obliquement vers la suture où, jointe à sa pareille, elle présente à peu près la forme d'un accent circon-

flexe, la troisième moins apparente est de même forme que la deuxième. — *Dessous du corps* et *pattes* noirâtres. — *Tibias* garnis dans les deux derniers tiers environ de leur longueur de petits poils jaunâtres, serrés et couchés d'avant en arrière.

J'ai dédié cette jolie espèce, que je crois originaire de l'île d'Amboine, à M. le comte de Mniszech, qui a bien voulu me la faire connaître et me permettre de la décrire.

Obs. — M. Montrousier a décrit, page 58, de son Essai sur la faune de l'île de Woodlark, sous le nom de *Tmesisternus? dubius*, un petit Longicorne originaire de cette île, présentant presque tous les caractères que j'ai assignés ci-dessus aux *Sphingnotus*, et ne s'en distinguant que par ses antennes aussi longues ou un peu plus longues que le corps, par son prothorax plus étroit en avant qu'en arrière et presque en forme de cône tronqué, armé latéralement d'une très-petite dent, et par ses cuisses un peu renflées en massue; devra-t-il être regardé comme formant une division du genre *Sphingnotus*? je serais bien porté à le croire.

M. Montrousier a également décrit, page 59, sous le nom générique d'*Icthyosoma* (Dejean), deux autres espèces de Woodlark, qu'il a appelées l'une *Dejeanii*, l'autre *armatum*, ayant toutes deux les antennes plus courtes que le corps, et le prothorax plus étroit en avant qu'en arrière, muni d'un tubercule épineux sur chacun de ses côtés. La première rappellerait la couleur et le dessin du *Tmesisternus mirabilis* (Boisduval), la seconde serait noire avec des taches blanches; malheureusement je n'ai pas vu ces espèces en nature, et leur description est si abrégée, que je ne puis dire si elles peuvent, comme son *Tmesisternus? dubius* se rapporter plus ou moins à mon genre *Sphingnotus*, ou si au contraire elles doivent former un genre à part ou être classées dans les véritables *Tmesisternus*. Espérons que cette incertitude se dissipera un jour, et que les envois que pourra faire à l'avenir M. Montrousier, parviendront intacts en

France. Il serait par trop déplorable qu'il y eût encore sur leur passage des individus pour les piller, comme cela est arrivé aux caisses qui accompagnaient son manuscrit sur la Faune de l'île de Woodlark; caisses dans lesquelles les espèces nouvelles et précieuses ont été enlevées presque en totalité, et où il est à peine resté, et en fort mauvais état, la centième partie de ce qu'elles contenaient.

DESCRIPTION

D'UNE

ESPÈCE NOUVELLE D'ULOMA,

(COLÉOPTÈRE DE LA TRIBU DES LATIGÈNES),

PAR

E. MULSANT et GUILLEBEAU,

Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 10 décembre 1855.

Uloma Perroudi.

Suballongé; presque parallèle, faiblement convexe; d'un rouge brun et luisant. Prothorax presque en carré, d'un cinquième plus large que long; bissinué et sans rebord à la base, au moins sa majeure partie médiaire; finement ponctué. Elytres à neuf stries profondes et ponctuées. Intervalles un peu crénelés par les points des stries; superficiellement pointillés; peu convexes ou presque plans. Menton généralement moins large qu'il est long. Jambes de devant ordinairement à cinq dentelures.

♂. Prothorax marqué, près du milieu du bord antérieur, d'une fossette transverse égale à un peu plus du tiers antérieur. Jambes de devant plus sensiblement arquées. Menton obtriangulaire; glabre; ordinairement peu sillonné parallèlement à ses bords latéraux.

♀. Prothorax sans dépression. Jambes de devant moins sensiblement arquées. Menton profondément sillonné de chaque côté, près du bord latéral.

Long. 0,0 S1 à 0,0090 (3 2/3 à 4 l.). Larg. 0,0029 à 0,0031 (1 1/3 à 1 2/5 l.)

Corps oblong; presque parallèle, très-faiblement convexe; entièrement d'un rouge brun luisant, en dessus. *Tête* creusée d'une suture frontale en demi-cercle affaibli sur son milieu; transversalement sillonnée après les yeux; marquée de points assez denses, plus gros sur la partie postérieure que sur le front et surtout sur l'épistome. *Yeux* noirs. *Prothorax* assez faiblement échancré en arc, en devant, avec les angles sensiblement avancés; faiblement élargi en ligne peu courbe jusqu'aux deux cinquièmes environ, subparallèle ensuite; à angles postérieurs peu ou point émoussés et rectangulaires; à peine rebordé sur les côtés du bord antérieur, sans rebord sur la partie médiaire de celui-ci; rebordé sur les côtés; sans rebord à la base ou n'offrant que près des angles les traces plus ou moins faibles ou presque indistinctes d'un rebord très-étroit; bissinué à son bord postérieur, avec la partie médiaire de celui-ci arquée en arrière et plus prolongée que les angles; d'un cinquième environ plus large à la base qu'il est long sur son milieu; peu convexe; marqué de points moins petits près des bords que sur le milieu : ces points séparés par des intervalles presque lisses ou indistinctement pointillés. *Ecusson* en triangle, à côtés curvilignes; parcimonieusement ponctué. *Elytres* presque parallèles jusqu'aux deux tiers, en ogive un peu obtuse postérieurement; munies latéralement d'un rebord non prolongé jusqu'à l'angle sutural; faiblement convexes; à neuf stries profondes, presque égales chacune au tiers de chaque intervalle, ponctuées : ces points paraissant en général séparés les uns des autres par un espace à peine égal à leur diamètre : la première strie subterminale : la deuxième, postérieurement liée à la septième, en enclosant les troisième à sixième : la huitième, postérieurement un peu plus courte, libre : les quatrième et cinquième plus courtes postérieurement et encloses par leurs voisines : les sixième, septième et huitième

antérieurement raccourcies ; offrant près de la suture une rangée de points plus ou moins marqués, prolongés ordinairement jusqu'au cinquième de la longueur. *Intervalles* superficiellement pointillés ; presque plans ou peu convexes près de la suture, plus sensiblement convexes près du bord externe ; un peu crénelés par les points des stries. *Repli* non prolongé jusqu'à l'angle sutural. *Dessous du corps* finement ponctué sur la ligne longitudinalement médiaire, ponctué moins finement sur les parties latérales, et d'une manière ruguleuse sur le ventre. *Menton* obtriangulaire ; plus large près des angles antérieurs qu'il est long sur son milieu ; profondément (♀) ou à peine (♂) sillonné de chaque côté, parallèlement aux bords latéraux ; glabre (♂ ♀) *Prosternum* rebordé, convexement déclive à sa partie postérieure ; peu distinctement crénelé sur le dos de cette partie déclive ; ne dépassant pas le bord postérieur de l'antépectus. *Pieds* médiocres. *Cuisses intermédiaires* et *postérieures* sillonnées en dessous pour recevoir la jambe dans la flexion. *Jambes de devant* armées ordinairement de quatre à six dentelures sur leur arête externe : les *intermédiaires* moins élargies, crénelées ou munies de dentelures plus petites et moins nettement séparées. *Premier article des tarses postérieurs* à peu près égal au dernier ; plus long que les deux suivants réunis.

Cette espèce a été trouvée à la Teste de Buch, dans des souches de pins, par M. Perroud ; elle a été prise, dans les mêmes arbres, dans les environs de Fribourg, en Suisse, par l'un de nous. Elle se trouve également dans les Alpes.

Nous l'avons dédiée à notre savant ami M. Perroud, de Lyon.

Obs. Elle a vraisemblablement été confondue par divers naturalistes avec l'*U. culinaris*. Elle s'en distingue par une taille moins avantageuse ; par son corps plus étroit, plus faiblement convexe ou un peu plus rapproché de la surface plane ; par ses jambes de devant, armées ordinairement de quatre à six dentelures seulement, tandis que dans la *culinaris* on en compte géné-

ralement de six à huit ; par son menton obtriangulaire, moins large dans son diamètre transversal le plus grand, qu'il est long sur son milieu ; surtout par son prothorax sans rebord à la base, ou n'offrant que près des angles postérieurs les faibles traces d'un rebord. Le menton du ♂ est d'ailleurs glabre, tandis qu'il est garni d'une sorte de brosse de poils chez celui de l'*U. culinaris.*

La description de cette dernière espèce, donnée dans l'Hist. nat. des Coléoptères de France (LATIGÈNES), p. 232, a besoin d'être modifiée de la manière suivante :

Suballongé ; presque parallèle ; peu convexe ; d'un rouge brun luisant. Prothorax presque en carré d'un quart plus large que long ; bissinué et rebordé à la base ; pointillé. Elytres à neuf stries profondes et ponctuées. Intervalles un peu crénelés par les points des stries ; presque lisses ou superficiellement pointillés, presque plans. Menton généralement moins long qu'il est large dans son diamètre transversal le plus grand. Jambes de devant ordinairement à six ou huit dentelures.

♂. Prothorax marqué, près du bord antérieur, d'une impression en arc dirigé en arrière, occupant presque le tiers médiaire de la largeur, postérieurement suivie de deux petits tubercules, situés, un de chaque côté de la ligne médiane. Menton en ovale transverse, garni d'une sorte de brosse de poils ; non sillonné près de ses bords latéraux. Cuisses antérieures plus renflées. Jambes de devant plus sensiblement arquées et terminées en pointe plus aiguë à leur angle postéro-externe.

♀. Prothorax sans impression et sans tubercules. Menton presque cordiforme ; sillonné près de ses bords latéraux.

EXPLICATION DE LA PLANCHE

DU MÉMOIRE RELATIF AUX *Hémiptères-Homoptères.*

Fig. 1. Vertex du *Dictyophora multireticulata.*
2. id. du id. *europæa.*
3. id. du *Conosimus cœlatus.*
4. id. de l'*Hysteropterum immaculatum.*
5. Front du *Conosimus cœlatus.*
6. id. de l'*Hysteropterum immaculatum.*
7. *Peltonotus raniformis.*
8. Front du *Peltonotus raniformis.*
9. Tibia postérieur du *Peltonotus.*
10. Tibia postérieur des *Hysteropterum.*
11. Vertex du *Ptyelus notatus.*
12. id. du *Ptyelus lineatus.*
13. Front du *Chiasmus.*
14. Front des *Acocephalus.*
15. Vertex et yeux du genre *Stegelytra.*
16. Front du genre *Stegelytra.*
17. Front du *Jassus mixtus.*
18. Vertex du genre *Proceps.*

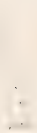

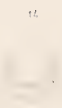

Imp. de Eugène F.

LECHALD SC. A LYON

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

TABLE ALPHABÉTIQUE.

DES ESPÈCES MENTIONNÉES DANS CE VOLUME.

Coléoptères.

page.

Achryson ornatipenne 383
Agriotes monachus 265
Ampedus melanurus. 319
Anthaxia hilaris 7
Apiogaster n. g. 393
— rufiventris. 395
Apomecyna albomaculata . . . 362
Athous acutus. 20
— castanescens 27
— flavescens. 25
— frigidus 21
— herbigradus 26
— melanoderes 22
— pallens 24
— semipallens 28
— sylvaticus. 23
— tomentosus 24
— villiger 20
Ampedus ruficeps 29
Attelabus atricornis 159
Bioplanes crassiusculus 134
— meridionalis 136
— plorans. 133
Callidium? 12-signatum. . . . 385
Callirhoe decora 371
Cardiophorus curtulus 317
Cerambyx Manderstjernae . . . 280
Ceratophyus lævipennis. . . . 1
Cæroplesis tæniatus. 347
Clytus distinguendus. 331
— insignitus. 388
— jucundus 329
Cratonychus amplithorax . . . 17
— aspericollis. . . . 18
— sulcicollis 19
Cryptohypnus consobrinus . . . 30
— gracilis 30

page.

Dermestes gulo 275
— leopardinus 273
Diacanthus micans 31
Dorcus Truquii 14
Eburia rufo-brunnea. 367
Exocentrus tessellatus 397
Geotrupes fimicola 277
Harpalus seriatus. 264
Heliopathes agrestis 127
— avarus 122
— cribrato-striatus . . 117
— emarginatus . . . 129
— ibericus. 123
— interstitialis. . . . 119
— luctuosus 128
— lusitanicus 116
— montivagus 121
— rotundicollis . . . 125
— transversalis . . . 120
Helops superbus 153
Lagria atripes. 74
— hirta 69
Lampra hieroglyphica 5
— mirifica 146
Leistus Revelierii. 157
Leptura saucia 282
Litopus notaticollis 365
Lophoptera n. g. 352
— spectabilis 355
Lucanus Fabiani 230
Malachius stolatus. 268
Maladeras n. g. 107
— amoenus 112
— obscurus 111
— quadratulus 108
Minotaurus n. g. 4
Monohammus togatus 341
Mycetochares fasciata 255

page.
Mycterus ruficornis 278
Olocrates n. g. 79
— abbreviatus 99
— collaris. 83
— gibbus 85
— fossulatus 88
— foveipennis 91
— indiscretus. 96
— lineato punctatus. . . 93
— planiusculus 104
— saxicola 81
— viaticus. 106
Pandarinus foraminosus. . . . 195
Paussus Mariae 143
Pharocanthus gracilis. 369
Praonetha signata 399
Raphidera gracilis 333
Scopaeus abbreviatus 177
— apicalis 165
— cognatus 180
— didymus 174
— lævigatus 162
— minimus 186
— minutus 183
— rubidus 171
— sericans 168
Silpha Levaillanti. 270
Sphærion terminatum 374
— vicinum 377
Sphingnotus n. g. 410
— insignis 413
— mirabilis 411
— Mniszechii. 417
Staphylinus Ludovicae 263
Tetraommatus n. g. 391
— filiformis. . . . 391
Trachelophora n. g. 357
— curvicollis . . . 359
Trigonoptera n. g. 336
— maculata. . . . 338

Larves.

Aegosoma scabricorne 149
Exocentrus balteatus. 321
Hesperophanes nebulosus . . . 258
page.
Lagria atripes. 74
— hirta 69
Oreina superba , ... 407
Oxypleurus Nodieri 191
Tenebrio opacus. 9
— transversalis 11
Uloma Perroudi . . . . . , . 421

Hemiptères.

Athysanus 4-notatus. 232
Bythoscopus ocularis. 220
— sinuatus. 222
— ustulatus 217
Chiasmus n. g. 215
— translucidus . . . 216
Conosimus n. g. 203
— cœlatus. 204
Delphax tuberipennis 199
Deltocephalus luteus. 235
— medius 234
Dictyophora multireticulata. . . 197
Hysteropterum maculifrons. . . 201
Jassus cyclops. 227
— didymus 230
— hæmatoceps 229
Peltonotus n. g. 206
— raniformis 207
Proceps n. g. 237
— acicularis. 238
Ptyelus notatus 213
Stegelytra n. g 224
— alticeps. 225
Tettigometra impressifrons.. . . 211
— sulphurea 209
Typhlocyba bisignata 241
— lunaris 240
— nivea 246
— punctulum 248
— rorida 243
— stigmatipennis. . . 245

Mollusques.

Carychium Delocrei 51
— minimum 53
Clausilia Torverii. 45
Cyclas Normandi. 59

	page.
Cyclostoma elegans	59
Helix Amberti	42
— Chaixii	37
— Collongeoni	38
— Godarti	41
— Gualinaei	40
— labyrinthicula	43
— Nayliesi	39
Lymnea Bouilleti	53
Paludina Demarestii	59
— semi-carinata	58
Planorbis lens	57
— planulatus	56
— prevostinus	57
— Thiollieri	54
Testacella Deshayesii	35
Valvata conoidalis	49
— marginata	50
— piscinalis	50
— piscinaloides	48
Vertigo Dupuyi	46
— myrmido	47

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

ADDENDA.

P. 14. après le titre : Description d'une nouvelle espèce du genre *Dorcus*, etc.

Dorcus Truquii.

TABLE DES MATIERES.

pages.

Description de quelques Coléoptères nouveaux ou peu connus, par E. Mulsant et Godart. 1

Notes pour servir à l'histoire des Ténébrions, par E. Mulsant et Guillebeau 9

Description d'une nouvelle espèce du genre *Doreus*, par E. Mulsant. 14

Description de quelques Elatérides par E. Mulsant et Guillebeau. 17

Description de coquilles fossiles découvertes dans les environs de Hauterive (Isère) par G. Michaud. 33

Notes pour servir à l'histoire des Lagries, par E. Mulsant et Guillebeau. 65

Note pour servir à l'histoire des Serpents par E. Mulsant. . . 75

Description des Omocratates et des Héliopathates, par E. Mulsant et Cl. Rey. 77

Description d'une espèce nouvelle du genre *Paussus* par E. Mulsant. 143

Description d'une nouvelle espèce de Buprestide par E. Mulsant. 146

Description de la Larve de l'*Ægosoma scabricorne*, par E. Mulsant et A. Gacogne. 149

Description d'une espèce nouvelle d'*Hélops*, par E. Mulsant et Godart. 153

Description de deux Coléoptères nouveaux ou peu connus, par E. Mulsant et Guillebeau. 157

Essai spécifique sur les *Scopaeus* des environs de Lyon, par E. Mulsant et Cl. Rey. 161

Notes pour servir à l'histoire de l'*Oxypleurus Nodieri*, par E. Mulsant et V. Mulsant. 191

Description d'une nouvelle espèce de *Pandarinus* par E. Mulsant et Cl. Rey. 193

Description de quelques Hémiptères-Homoptères nouveaux ou peu connus, par E. Mulsant et Cl. Rey. 197

Description d'une espèce nouvelle de Lucanide, par E. Mulsant et Godart. 250
Description d'une espèce nouvelle du genre *Mycetochares*, par E. Mulsant V. et Mulsant. 255
Description de la Larve de l'*Hesperophanes nebulosus*, par E. Mulsant et V. Mulsant. 258
Description de quelques Coléoptères nouveaux ou peu connus par E. Mulsant et Godart. 261
Notice sur Louise Caroline D'Aumont, par E. Mulsant. . . . 284
Excursion d'un Naturaliste dans les Hautes Alpes par Alph. Gacogne 297
Description de deux nouvelles espèces d'Elatérides par E. Mulsant et F. Guillebeau. 317
Description de la Larve de l'*Exocentrus balteatus*, par B. P. Perroud. 321
Description d'une monstruosité dans un *Rizotrogus aestivus*, par B. P. Perroud. 325
Description de quelques espèces nouvelles ou peu connues, et création de quelques nouveaux genres dans la famille des Longicornes, par B. P. Perroud. 326
Notice sur la viviparité et sur l'ovoviparité des *Oreina speciosa*, Panzer, et *superba* Olivier, par M. Perroud. 401
Nouveau genre de Longicorne, à la création duquel donne lieu le *Tmesisternus mirabilis* et description de deux nouvelles espèces en faisant partie, par M. Perroud. 409
Description d'une nouvelle espèce d'*Uloma*, par E. Mulsant et F. Guillebeau. 421

NATURAL HISTORY

FIN DE LA TABLE.

[illegible]

Description d'une espèce nouvelle de Lycoriées, par E. [illegible] et Gentil 208

Description d'une espèce [illegible] du genre *Hyalinobatrachus*, par E. Mocquard et F. Mocquard 215

Description de la larve de *Hyla* [illegible] *Hylaedactylus* [illegible], par E. Mocquard et F. Mocquard 219

Description de quelques [illegible] nouveaux ou peu connus, par F. [illegible] et Gentil 241

[illegible] 244

Description d'un Salamandridé [illegible] par Hamid Alves par Jean Cuénot 277

Description de deux nouvelles espèces d'[illegible], par E. Mocquard et F. Cornevin 317

Description de la larve de *Phrynomantis bifasciatus*, par E. F. Cornevin 321

[illegible] dans un [illegible], par F. F. Cornevin 323

Description de quelques espèces nouvelles ou peu connues, et [illegible] de quelques nouveaux genres dans la famille des Lycoriées, par E. F. Cornevin 326

Notes sur la [illegible] et sur l'ornementation des *Ovina* [illegible] Pérou, et [illegible] Ovins, par M. [illegible] 361

Nouveau genre de Lycoriées, à la [illegible] duquel [illegible] la [illegible] et [illegible] de deux espèces [illegible] par M. [illegible] 432

Description d'une nouvelle espèce d'*Ibera*, par E. Mocquard et F. Cornevin 471

FIN DE LA TABLE